



Rapport 2015



Coopération
de l'Union européenne
en Tunisie

Rapport 2015

Coopération
de l'Union européenne
en Tunisie



Mme Laura BAEZA, Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie et Mme Armelle Lidou, chef de coopération, entourées de l'équipe de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie

Sommaire

●	AVANT-PROPOS	6.
---	--------------	----

Première partie

LA COOPÉRATION DE L'UNION EUROPÉENNE

01	Dialogue politique	10.
02	La coopération de l'Union européenne	14.
03	Réformes économiques	24.
04	Appui au secteur privé	30.
05	Emploi et formation professionnelle	38.
06	Développement régional et local	44.
07	Education	48.
08	Santé	52.
09	Agriculture	60.
10	Environnement, développement durable et eau	64.
11	Changement climatique et Energie	74.
12	Transport	78.
13	Recherche, innovation et TIC	84.
14	Transition démocratique et élections	90.
15	Justice	96.
16	Sécurité	106.
17	Société civile	112.
18	Droits de l'Homme	122.
19	Egalité femme-homme	126.
20	Médias	136.
21	Culture	142.
22	Migration et mobilité	148.
23	Relations commerciales, investissements et négociations	156.
24	Coopération transfrontalière	162.

Deuxième partie

LES ACTIONS DE COOPÉRATION MENÉES PAR LES ETATS MEMBRES ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

●	Allemagne	172.
●	Belgique	174.
●	Danemark	175.
●	Espagne	178.
●	Finlande	180.
●	France	184.
●	Grèce	190.
●	Italie	192.
●	Pays-Bas	196.
●	Pologne	199.
●	Portugal	200.
●	Roumanie	201.
●	Royaume-Uni	202.
●	Suède	205.
●	Banque européenne d'Investissement (BEI)	208.
●	Banque européenne de Reconstruction et de Développement (BERD)	211.
●	Contacts	216.

Laura BAEZA
Ambassadeur
de l'Union européenne
en Tunisie



Avant propos

Chères lectrices et chers lecteurs, bienvenue !

C'est toujours avec plaisir que je prends la plume pour préfacier le Rapport de coopération qui retrace les activités de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie pour l'année passée. En effet, cet exercice nous invite tous à un regard rétrospectif sur les moments forts de 2015, nos espoirs, nos limites, mais toujours cette volonté qui anime l'équipe de la Délégation dans son ensemble d'accompagner la Tunisie nouvelle vers la démocratie et la liberté.

Cette année, le regard que je porte sur la coopération passée, est à la fois un regard de fierté et de nostalgie pour ce pays ami que je quitterai en septembre prochain. Fierté pour le travail accompli, non pas seuls mais avec les tunisiens, je pense à nos interlocuteurs de l'Etat et de la haute administration, mais aussi évidemment à la société civile, aux journalistes, aux acteurs du monde de la culture, au secteur privé, à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la richesse de nos échanges.

Ainsi, comme le découvrira le lecteur, le soutien apporté par l'Union européenne en faveur de la Tunisie est en croissance continue depuis 2011. Si l'on cumule les dons (1 milliard d'euros), l'assistance macro-financière (300 millions d'euros) et les prêts – y compris ceux de la Banque européenne d'investissement (1,5 milliards d'euros), le soutien apporté à la Tunisie de 2011 à 2015 s'élève à environ 2,8 milliards d'euros. Ce montant exceptionnel traduit l'engagement fort de l'UE envers la Tunisie. Par-delà cette augmentation, ce sont également la nature de l'aide et ses méthodes qui se sont diversifiées durant ces cinq dernières années, pour répondre aux besoins de la transition démocratique historique qu'a vécu la Tunisie.

**“ L'UNION EUROPÉENNE
PEUT ACCOMPAGNER
LA TUNISIE, ELLE L'A MONTRÉ
ET CONTINUERA À EXPRIMER
SA SOLIDARITÉ POUR CETTE AMIE
PROCHE ET ANCIENNE
AVEC QUI NOUS PARTAGEONS
L'HISTOIRE ET LA MER ”**

Sans revenir sur l'ensemble de l'année écoulée ni trop anticiper sur le contenu de ce rapport, je souhaite saisir l'occasion de cette introduction pour souligner trois tendances qui me paraissent emblématiques du niveau d'ambition de la relation entre la Tunisie et l'Union européenne.

Première observation, l'approfondissement de la coopération : qu'il s'agisse de l'aide apportée à la réforme de la justice, du lancement du programme de réforme du secteur de la sécurité, ou encore du portefeuille de jumelages institutionnels, la coopération UE-Tunisie aborde des sujets de gouvernance et propose des réponses européennes, c'est-à-dire diverses, issues de différentes traditions démocratiques et juridiques, mais qui ont en commun le respect des Droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Cette pensée européenne, je suis convaincue qu'elle peut nourrir la réflexion que se posent les tunisiennes et les tunisiens dans leur rapport à la chose publique, la res publica. Exemple de ce niveau d'échange et de partenariat, le débat sur le devenir de la politique européenne de voisinage organisé en présence de Christian Danielsson, Directeur général "Politique européenne de voisinage" à la Commission européenne, avec la société civile et les députés tunisiens au Palais du Bardo en juin 2015, grâce à l'aide du Président de l'Assemblée des représentants du peuple, M. Mohamed Ennaceur.

Deuxième message, la solidarité de l'Union ne se limite pas aux cénacles intellectuels et politiques de Tunis, ni à la communauté diplomatique. Face aux difficultés conjoncturelles de la Tunisie, l'UE a su réagir rapidement et relever les quotas d'importation d'huile tunisienne dans l'UE à hauteur de 35 000 tonnes. De manière plus structurelle, 2015 a vu des avancées majeures sur des programmes destinés à traduire dans le concret l'aide de l'UE. Je pense en particulier au "programme d'appui aux zones défavorisées" grâce auquel nous venons de fournir 158 véhicules médicaux dans 13 gouvernorats prioritaires. Cette aide anticipe la mise en place de plus de 70 structures hospitalières dans ces zones, et une série d'appuis plus spécialisés à venir en faveur des régions, tant sous l'angle institutionnel qu'économique et social. Un appui à la formation professionnelle a également été lancé, pour accompagner les jeunes vers l'emploi auquel ils aspirent légitimement, dans huit gouvernorats où le chômage est une source de préoccupation majeure.

**“ LE SOUTIEN APPORTÉ
À LA TUNISIE DE 2011 À 2015,
AVEC LA BEI, S'ÉLÈVE À ENVIRON
2,8 MILLIARDS D'EUROS.
CE MONTANT EXCEPTIONNEL
TRADUIT L'ENGAGEMENT
FORT DE L'UE ENVERS LA TUNISIE ”**

**“ DE MANIÈRE
PLUS STRUCTURELLE,
2015 A VU
DES AVANCÉES
MAJEURES
SUR DES PROGRAMMES
DESTINÉS À TRADUIRE
DANS LE CONCRET
L'AIDE DE L'UNION
EUROPÉENNE ”**

Enfin, la perspective de l'intégration à l'espace économique européen au moyen de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) que nous proposons à la Tunisie. Ce sujet fait couler beaucoup d'encre, et je souhaite rappeler brièvement l'approche de l'UE: tout d'abord, si cet accord se fait, il sera progressif et asymétrique, en faveur de la Tunisie, et à son rythme. La démarche sera la même que celle suivie pour les élargissements de l'Union européenne, car, comme le disait l'ancien Président de la Commission européenne Romano Prodi "le voisinage, c'est tout sauf les institutions !" Gage de cette intégration déjà engagée, et preuve que l'UE propose bien plus à la Tunisie qu'une relation commerciale, la participation de la Tunisie au programme communautaire, de recherche scientifique H2020, signée le 1er décembre 2015, témoigne dès aujourd'hui de l'approfondissement de notre relation.

Evidemment, il reviendra à la Tunisie de déterminer en toute indépendance le chemin qu'elle entend prendre, et les alliances qu'elle souhaite nouer en ce début de XXIème siècle, et nous respecterons cette liberté. Mais par rapport à un débat qui est vite passionné, je souhaite rappeler qu'il ne s'agit ni plus ni moins que de proposer à la Tunisie d'accéder au grand marché unique constitué par les 28 Etats-membres de l'UE, soit plus de 500 millions de consommateurs. La négociation ALECA est récemment entrée dans une phase plus active, je forme le vœu que l'accord final reflète les volontés des parties et soit équilibré.

Pour conclure, je souhaite insister sur ce qui me paraît capital aujourd'hui dans la coopération entre l'Union européenne et la Tunisie : nous devons être audacieux, visionnaires, et avoir foi en notre capacité de mener à bien les réformes. L'Union européenne peut accompagner la Tunisie, elle l'a montré et continuera à exprimer sa solidarité pour cette amie proche et ancienne avec qui nous partageons l'Histoire et la Mer. Mais cela suppose qu'ensemble, sur les deux rives de la Méditerranée, nous cessions de voir le monde avec le prisme de la peur devant les yeux, qu'il s'agisse de la peur de l'autre, de l'inconnu, des tabous. Car le premier tabou, ce sont les tunisiens qui l'ont fait tomber en 2011, ne l'oublions pas !

Bonne lecture ! ●

Première partie

La coopération
de l'Union
européenne

01

Dialogue politique

Des liens toujours plus étroits entre la Tunisie et l'UE

En bas à gauche
13 février 2015,
Béji Caïd Essebsi,
Président de la République
tunisienne reçoit
Federica Mogherini,
Haute représentante
et Vice-présidente
de la Commission
européenne

Avec l'achèvement de la transition démocratique fin 2014 et la mise en route des institutions de la République tunisienne début 2015, le dialogue politique UE-Tunisie a naturellement pris une nouvelle dimension, adaptée au contexte et au degré d'ambition des deux partenaires. Retour sur les temps forts de l'année écoulée, marquée par les 20 ans de l'Accord d'Association UE-Tunisie le 20 juillet 2015.

Le renforcement des relations entre l'Union européenne et la Tunisie est porté par une double dynamique : d'une part, l'affirmation des nouvelles institutions, qui font de la Tunisie un exemple de démocratie dans le monde arabe, mais aussi la volonté politique constante de l'Union européenne de répondre positivement aux nouvelles attentes et aux défis de la transition par un soutien à la hauteur des enjeux, dans un contexte régional qui demeure à stabiliser.



**LE DIALOGUE POLITIQUE
UE-TUNISIE A NATURELLEMENT
PRIS UNE NOUVELLE DIMENSION,
ADAPTÉE AU CONTEXTE ET
AU DEGRÉ D'AMBITION DES DEUX
PARTENAIRES**

En bas à droite
Johannes Hahn
Khemaies Jhinaoui
et Federica Mogherini
au Conseil d'Association
UE-Tunisie



Une transition unanimement saluée, avec un système institutionnel fonctionnel, caractérisé par le dialogue et l'équilibre des pouvoirs

Parmi les événements marquants de l'année 2015, l'attribution à la Tunisie du Prix Nobel de la Paix au Quartet – UGTT, UTICA, Ligue tunisienne des droits de l'homme, Ordre des avocats - en octobre 2015 occupe une place à part: il consacre aux yeux du monde l'originalité et la réussite de la transition tunisienne, en reconnaissant simultanément le rôle joué par la société civile et surtout l'importance du dialogue au service d'une transition démocratique "en douceur". Il est vrai que, cinq après le "printemps arabe", la Tunisie fait figure d'exception.

Par-delà la charge symbolique de l'événement, 2015 restera aussi comme l'année de la mise en place d'institutions stables : après l'élection à la Présidence de la République de M. Béji Caïd Essebsi à la fin de l'année 2014 et la prise de fonction du gouvernement Essid en janvier 2015, gouvernement issu des urnes, un nouveau dialogue a débuté avec l'Assemblée des représentants du peuple. Tout au long de l'année écoulée, les échanges se feront plus fructueux, avec une meilleure connaissance par les différents acteurs de leurs rôles et fonctions au service du pays. Parmi les grandes avancées législatives de 2015, il faut souligner l'adoption de textes garantissant l'Etat de droit en Tunisie, en particulier la loi portant création de la Cour constitutionnelle.

L'ANNÉE 2015 AURA AINSI VU LE DÉVELOPPEMENT DU DIALOGUE POLITIQUE AU PLUS HAUT NIVEAU, AVEC DES ÉCHANGES RÉGULIERS ENTRE RESPONSABLES EUROPÉENS ET TUNISIENS



Ci-contre
Venue à Tunis
du Président du Conseil
européen, M. Donald Tusk,
le 31 mars 2015



Rencontre Habib Essid, Premier ministre
et Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne,
le 20 juillet 2015

Des relations Union européenne et Tunisie qui se renforcent rapidement

La transition démocratique étant réalisée, les relations entre la Tunisie et l'Union européenne ont pris une nouvelle dimension. L'année 2015 aura ainsi vu le développement du dialogue politique au plus haut niveau, avec des échanges réguliers entre responsables européens et tunisiens.

Ainsi, qu'il s'agisse de la rencontre à Bruxelles entre le Président de la Commission européenne M. Jean-Claude Juncker et le Premier ministre Habib Essid le 20 juillet 2015, précédée par la visite du Commissaire à la politique européenne de voisinage et aux négociations d'élargissement M. Johannes Hahn fin avril 2015, le message est le même: la Tunisie et l'Union européenne s'engagent pour une relation approfondie et spécifique, ne se limitant pas aux échanges mais au contraire embrassant l'ensemble des domaines d'intérêt commun.

Pour sa part, M. Donald Tusk, Président du Conseil de l'Union européenne a, lors de sa visite des 29 et 30 mars 2015, insisté sur la force de la relation qui unissait la Tunisie et l'Union européenne, toutes les deux engagées contre le terrorisme et au service de la stabilité régionale. C'est également le sens du message délivré dès le 13 février par la Haute représentante et Vice-présidente de la Commission européenne Federica Mogherini, qui a aussi mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte les aspirations de la jeunesse, en Tunisie mais également dans les pays de l'Union européenne.

Quelles avancées concrètes ?

Si les visites et rencontres de haut niveau sont des gestes forts qui témoignent de la nouvelle relation UE-Tunisie, le dialogue politique, qui se déroule dans le cadre formel des mécanismes de l'Accord d'Association (voir schéma), voit chaque session des sous-comités précédée d'une rencontre entre l'administration tunisienne, les représentants de la société civile et les représentants de l'Union européenne. Ce dialogue tripartite, unique dans la région, montre que la société civile est un acteur incontournable.

Avec sept réunions de sous-comités techniques préparatoires (voir encadré), un Conseil d'Association – le 17 mars 2015, à Bruxelles – et enfin la tenue du Comité d'Association le 16 décembre 2015 à Tunis, l'année écoulée a été particulièrement dense et fructueuse, le partenariat privilégié se concentrant plus particulièrement sur la question des relations commerciales, de la lutte contre le terrorisme, le développement des relations interparlementaires entre l'ARP et le Parlement européen.

L'ouverture des négociations en vue d'un « Accord de Libre Echange Complet et Approfondi » (ALECA) destiné à remplacer l'actuel Accord d'Association et à ouvrir le marché unique européen, fort de plus de 500 millions de consommateurs, à la Tunisie, a eu lieu le 13 octobre 2015, en présence de Mme Malmström, Commissaire européen au commerce, et du Premier ministre Habib Essid. Il s'agira d'une nouvelle étape dans le rapprochement et l'intégration des économies tunisienne et européenne, qui se fera en étendant l'ouverture aux échanges aux secteurs qui n'étaient pas encore concernés tels que les services, l'investissement et l'agroalimentaire.

Dans le domaine de la sécurité, la visite du Commissaire européen en charge de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, M. Dimitris Avramopoulos, le 11 mai 2015 ainsi que les échanges réguliers du Coordinateur européen pour la lutte contre le terrorisme M. Gilles de Kerchove témoignent de la volonté forte d'accompagner la Tunisie, endeuillée par trois attentats majeurs en 2015, dans sa lutte face à une menace commune. C'est dans cette perspective que s'est tenue le 21 septembre 2015 à Tunis la première session du dialogue politique renforcé en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, avec la participation du Secrétaire général adjoint du Service européen d'action extérieure, M. Christian Leffler. Au cœur des débats, la lutte contre le terrorisme et les menaces transfrontalières.

Autre avancée de l'année 2015, l'élection d'un Parlement - composé de 217 députés - qui légifère et fait désormais jeu égal avec l'exécutif. Ceci a permis le lancement de la Commission paritaire mixte entre le Parlement européen et l'Assemblée des représentants du peuple en février 2016 à Bruxelles, proposition faite à Tunis les 7 et 8 avril 2015 par le député européen Pier Antonio Panzeri, Chef de la Délégation pour les pays du Maghreb.

Les relations entre le Parlement européen et l'Assemblée des représentants du peuple se sont du reste renforcées tout au long de 2015, accompagnant le développement rapide du pouvoir législatif sous l'impulsion de son Président M. Mohamed Ennaceur. C'est ainsi que plusieurs visites de parlementaires européens ont jalonné l'année 2015, qu'il s'agisse de la conférence sur les groupes parlementaires de septembre, de la venue de députés du Groupe des Verts en octobre, ou encore de celle du Vice-président du Parlement européen M. David-Maria Sassoli, les 3-4 novembre, à l'occasion du lancement du Forum des Jeunes Leaders Maghrébins.



les réunions des sous-comités de 2015

5^{ème} sous-comité
« **Industrie, commerce et services** »,
10 février 2015, Tunis

2^{ème} sous-comité
« **Marché intérieur** »,
11 février 2015, Tunis

7^{ème} sous-comité
« **Dialogue macro-économique** »,
25 mars 2015, Bruxelles

4^{ème} sous-comité
« **Justice et sécurité** »,
24 avril 2015, Tunis

8^{ème} groupe de travail
« **Affaires sociales et migrations** »,
24 avril 2015, Tunis

4^{ème} sous-comité
« **Droits de l'Homme et démocratie** »,
5 mai 2015, Tunis

5^{ème} sous-comité
« **Agriculture et pêche** »,
25-26 septembre 2015, Tunis

Et demain ?

A côté des dimensions commerciale et sécuritaire, et des relations parlementaires, la Tunisie et l'Union européenne construisent un nouveau pilier sur lequel appuyer leur relation unique. Il s'agira de déterminer comment pousser plus avant l'intégration. C'est par exemple dans cette approche que se situe la possibilité donnée à la Tunisie de participer à des programmes communautaires emblématiques, tel que le programme de recherche H2020. Cette innovation préfigure peut-être les évolutions à venir, dans la logique voulue par le Président de la Commission européenne Romano Prodi, qui résumait en 2003 sa vision : « le voisinage, c'est tout sauf les institutions ».

Nul doute que cette phrase était présente à l'esprit des membres du Comité d'association du 16 décembre 2015, comité à l'agenda bien chargé. La phase de transition terminée, la Tunisie et l'Union européenne peuvent désormais regarder vers l'avenir et renforcer leur partenariat privilégié pour obtenir une meilleure intégration de la Tunisie dans l'espace euro-méditerranéen. Tout au long de l'année écoulée, des pas ont été accomplis dans ce sens. Il revient désormais aux deux partenaires de tirer le meilleur parti possible du canevas établi par la politique européenne de voisinage révisée (voir encadré), ouverte à la différenciation en fonction du niveau d'ambition.

En 2016, au moment où l'UE et la Tunisie fêteront 40 ans de coopération, une nouvelle relation de voisinage renforcée devra s'inventer ensemble.



Ci-contre
Rencontre Martin Schulz,
Président du Parlement européen,
et Mohamed Ennaceur, Président
de l'Assemblée des représentants
du peuple

Ci-contre
Rencontre Johannes Hahn,
Commissaire européen
au Voisinage
et aux négociations
d'élargissement,
et Yassine Brahimi,
ministre
du Développement,
de l'Investissement
et de la Coopération
internationale,
le 29 avril 2015



Révision de la politique européenne de voisinage : dialogue tripartite UE-société civile-députés au Palais du Bardo, 11 juin 2015

Marque de fabrique de l'Union européenne, le processus de révision des politiques laisse toujours une large place à l'écoute et à la consultation des parties prenantes. La révision de la politique européenne de voisinage n'a pas fait exception, et la communication publiée le 18 novembre 2015 est le produit de plus de six mois de dialogue et d'échanges entre l'Union européenne et les pays partenaires.

Après une 1ère étape consultative, avec deux réunions ministérielles euro-méditerranéennes (à Barcelone en avril et Beyrouth en mai), la Tunisie enrichissait les débats par la transmission d'une contribution.

Signe de la vitalité démocratique de la Tunisie nouvelle, c'est au Palais du Bardo, où siègent l'Assemblée des représentants du peuple, que s'est tenue, le 11 juin 2015 une rencontre entre le Directeur général de la Commission européenne en charge de la politique européenne de voisinage, M. Christian Danielsson, les élus du peuple, et la société civile.

Il ressortait des échanges que la première politique européenne de voisinage, conçue en 2003 s'était avérée rigide et ne faisait pas assez de place à la différenciation entre pays, ce qui était particulièrement nécessaire dans un voisinage en pleine mutation. L'initiative de repenser cette politique était bienvenue, les représentants tunisiens insistant sur la mobilité des personnes, la gestion de flux migratoires. De façon plus spécifique, les députés et la société civile plaidaient aussi pour un soutien renforcé à l'éducation, à la formation professionnelle, aux infrastructures de transports, à la recherche et à l'environnement. La question des futures relations commerciales, dans la perspective de l'ALECA, a également été abordée.

Globalement, cet échange à haut niveau mais proche des préoccupations des citoyens a permis de mieux prendre en compte les attentes tunisiennes vis-à-vis de l'Union européenne en général, et de la politique européenne de voisinage (PEV) en particulier. Gage de la réussite de ce débat, la communication publiée le 18 novembre 2015 reprend plusieurs suggestions faites par la Tunisie, en particulier sur la différenciation et l'adaptation de la réponse européenne au niveau d'ambition du partenaire.

02

La coopération de l'Union européenne en Tunisie

Il est parfois utile de revenir aux définitions du dictionnaire pour bien cerner le sujet ; ainsi, la définition du mot "coopération" telle que proposée par celui-ci permet d'embrasser l'ensemble des relations entre l'Union européenne et la Tunisie, relations faites d'entente, d'échange, et aussi d'un soutien qui, depuis 2011, n'a cessé de croître en volume et en ambitions, comme ce rapport annuel le décrit. Mais avant d'aller plus loin, quelques précisions s'imposent...

Tout d'abord, les relations entre l'Union européenne et la Tunisie s'inscrivent dans le cadre politique de la Politique européenne de voisinage, cette politique conçue en 2003 et récemment révisée (voir encadré page 18) qui concerne les seize pays du Sud de la Méditerranée, du Caucase du Sud et de l'Est de l'Europe⁽¹⁾, pays qui revêtent, par leur proximité géographique, économique et culturelle, une importance capitale pour l'Union européenne. Si la Politique européenne de voisinage définit un cadre commun, la réalité de la diversité des pays qui la composent incite aujourd'hui à plus de différenciation, et à des approches sur mesure, fonction du niveau d'ambition des pays partenaires. Parmi ceux-ci, la Tunisie fait aujourd'hui, de par l'exemplarité de sa transition démocratique, figure d'exception. Cela lui permet de bénéficier du principe dit de "more for more", qui correspond à l'idée que l'Union européenne renforce son soutien aux pays qui avancent le plus dans les réformes vers la démocratie et l'Etat de droit.

Bras armé de la Politique européenne de voisinage, l'Instrument européen de voisinage (IEV) vient concrétiser la coopération financière et la solidarité de l'Union européenne et des européens à l'égard de ses voisins. Cet instrument financier, doté d'une enveloppe totale de 15,4 Milliards d'euros pour 2014-2020, assure en

effet l'essentiel du financement de l'aide, un soutien destiné à accompagner les réformes, que celles-ci soient politiques, économiques ou sociales. Mais ces appuis ne se limitent pas aux Etats, ils concernent également, de manière très directe, les citoyens des pays partenaires en leur permettant de participer à des programmes propres à l'Union européenne, qu'il s'agisse de la mobilité des étudiants, de la société civile ou encore, nouveauté réservée à la Tunisie depuis 2015, au programme H2020 de mobilité des chercheurs.



Coopération au développement : les Délégations de l'UE en première ligne

Pour s'assurer que les projets répondent le mieux possible aux réalités de terrain et soient bien mis en œuvre, en coordination avec l'ensemble des partenaires, la coopération de l'UE a été confiée au réseau de ses ambassades au nombre de 139 et présentes dans le monde entier. Elles ont ainsi la responsabilité de la gestion de l'aide extérieure, qu'il s'agisse d'identifier les projets et d'en évaluer la faisabilité, puis de les mettre en œuvre et d'en évaluer les résultats. La Commission européenne (DG NEAR, Bruxelles) assure la cohérence globale des interventions et offre un soutien général, thématique et de qualité.

(1) Soit le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, la Jordanie, Israël, les Territoires palestiniens, le Liban, la Syrie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, la Biélorussie et l'Ukraine



L'Union européenne et ses voisins



- L'Union européenne
- États partenaires au titre de la politique européenne de voisinage
- Relations avec la Fédération de Russie - instrument de partenariat
- Capitales

(*) Kosovo: sous la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU n°1244

L'aide à la Tunisie, du partenariat privilégié au cadre unique d'appui 2014-2016

C'est en 2014 que l'Union européenne et la Tunisie, dans le cadre de la politique européenne de voisinage, se sont accordées sur le cadre politique de leur relation, le "partenariat privilégié". Ce partenariat se traduit par un plan d'action qui liste les actions prioritaires à mener jusqu'en 2017, actions qui couvrent tous les grands domaines: politique, économique, social, scientifique, culturel et humain. Le plan d'action sert de trame à la préparation d'un programme de coopération pluriannuel de sept ans, en phase avec le cadre financier général de l'UE, qui couvre la période 2014-2020.

Compte tenu du contexte propre à la Tunisie au moment de la préparation de la programmation - le pays n'avait pas encore achevé sa transition démocratique – les autorités tunisiennes et européennes ont convenu que la coopération bilatérale UE-Tunisie se ferait en deux étapes, la 1ère étape couvrant 2014-2015, la seconde 2016-2020.

La Commission européenne a donc adopté, le 25 juillet 2014, un Cadre unique d'appui pour la Tunisie couvrant la période 2014-2015. Ce document de programmation, basé sur les priorités du plan d'action, a été préparé en étroite coopération avec les autorités tunisiennes et après une consultation des partenaires et de la société civile présents en Tunisie. Sur cette base, un Mémoire d'entente a été signé le 21 octobre 2014, scellant l'accord entre la Tunisie et l'Union européenne sur la nature des activités entreprises ensemble au titre de la coopération bilatérale.

Le plan quinquennal gouvernemental 2016-2020, document de programmation sur lequel doit normalement se fonder l'aide de l'UE n'étant pas encore connu fin 2015, il a été décidé d'étendre le cadre unique d'appui actuel jusque fin 2016. Un nouveau cadre unique d'appui 2017-2020, en cours d'élaboration, prendra ensuite le relais.

Le cadre unique d'appui 2014-2016 définit les trois domaines d'intervention dans lesquels la coopération se concentrera, à savoir :

- » Le soutien aux réformes socio-économiques, l'appui au développement plus équilibré et durable dans l'ensemble des régions ;
- » Le renforcement de l'Etat de droit et de la gouvernance ;
- » Des appuis aux organisations de la société civile sont prévus dans ces domaines d'intervention afin d'assurer la participation de celle-ci dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques.

Ainsi, chaque année, les grands thèmes du cadre unique d'appui 2014-2016 seront déclinés en programmes de soutien, dans un "plan d'action annuel" (PAA 2015 l'an dernier). Dans la programmation de l'assistance, des crédits supplémentaires peuvent s'ajouter au montant initial – on parle alors d'allocation complémentaire "umbrella" - selon les avancées réalisées dans les réformes.

Dans la conception et dans la mise en œuvre des programmes, la Délégation de l'Union européenne est en dialogue constant avec les services du ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, chef de file au sein du Gouvernement tunisien pour la définition des domaines d'intervention et la gestion des projets de développement.

AVEC 212 MILLIONS D'EUROS DE PROGRAMMES LANCÉS EN 2015 ET 358,5 MILLIONS DE PAIEMENTS, L'UE A BOOSTÉ SA COOPÉRATION POUR ACCOMPAGNER LA TUNISIE DANS LA CONSOLIDATION DE SA TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET LA RELANCE DE SON ÉCONOMIE

La coopération UE-Tunisie: des montants en croissance continue

Avec **212 millions d'euros de programmes lancés en 2015 toutes modalités confondues (bilatéral, thématique et facilité d'investissement voisinage)** et 358,5 millions de paiements, l'Union européenne a boosté sa coopération pour accompagner la Tunisie dans la consolidation de sa transition démocratique et la relance de son économie.

En 2015, **les fonds bilatéraux** alloués par l'UE (sous forme de dons) en soutien aux réformes et au développement régional tunisien ont atteint le montant record de **186,8 millions €, ce qui fait de la Tunisie le premier bénéficiaire régional de l'aide UE au titre de l'Instrument européen de voisinage (IEV)**. L'UE a également fait des efforts particuliers pour accélérer l'adoption du plan d'action 2015, qui comprend six programmes, image de la diversité des actions mises en œuvre: qu'il s'agisse de la culture (6 millions €), de soutiens institutionnels et à l'intégration (12,8 millions €), de l'appui à la relance (70 millions €). De plus, l'UE participera à la modernisation du secteur de la sécurité - domaine particulièrement crucial compte tenu des défis sécuritaires auxquels la Tunisie a fait face tout au long de l'année - par un programme de réforme du secteur de la sécurité (23 millions €).

Enfin, un soin tout particulier a été apporté au développement régional et à la décentralisation: l'Initiative régionale d'appui au développement économique durable, programme signé le 15 décembre 2015, alloue 32 millions € au renforcement la compétitivité des entreprises et à l'employabilité des citoyens dans les régions de Kasserine, Gafsa, Sidi Bouzid, Médenine, Sfax, Gabes, Bizerte et Jendouba. Il permettra aux bénéficiaires locaux de concevoir leurs propres projets pour le développement de leurs régions. Simultanément, le programme accompagnera le ministère de la Formation professionnelle et l'emploi dans la réorganisation du système national de formation professionnelle. Parallèlement, le développement institutionnel local n'est pas oublié, et 43 millions € lui sont consacrés par le programme Cap vers la décentralisation et le développement intégré des territoires (CAP2D).

L'Union européenne est également active en Tunisie par sa participation à plusieurs **programmes thématiques**, qu'il s'agisse du soutien aux droits de l'Homme, aux organisations de la société civile, ou bien de la réponse aux crises, grâce à l'instrument de stabilité. Soucieuse de construire des ponts entre les peuples, l'UE encourage également la coopération transfrontalière – par-delà les frontières – dont la Tunisie bénéficie, tant par le programme de coopération "bassin méditerranéen" que par une initiative dédiée Italie-Sicile-

Tunisie. En 2015, les fonds alloués pour ces initiatives se sont élevés à 7,55 millions d'euros.

Par-delà ces programmes, l'UE participe aussi à de grands projets d'investissements lancés par les banques de développement – BEI, BERD, AFD, KfW – en accordant également des dons au titre de la **Facilité Investissement Voisinage (FIV)** qui complètent les prêts accordés par ces banques. C'est ainsi qu'en 2015, l'UE a mis en place un programme relatif à l'efficacité énergétique (15 millions € de dons alloués à la ligne de crédit SUNREF « Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance in Tunisia ») ou encore la formation professionnelle et continue (3 millions € de dons alloués au projet PAFIP « Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle »), ces deux programmes étant mis en œuvre par l'AFD.

Côté paiements, avec un montant de 158,5 millions € effectivement payés en 2015, l'Union européenne tient ses promesses. Sur ce montant, on retiendra particulièrement le versement de près de 89 millions € au total au titre du soutien budgétaire: ces dons, versés directement au budget de l'Etat, consacrent le respect par la Tunisie des engagements pris ensemble pour soutenir la mise en place de la démocratie, parfois par des mesures symboliques et fortes, telles que l'adoption de la loi portant création de la Cour constitutionnelle, parfois par l'adoption de mesures systémiques qui, à terme, renforceront l'efficacité de l'Etat au service des citoyens (transmission à l'ARP du projet de loi organique sur le budget qui permettra la mise en place de la gestion budgétaire par objectifs « GBO »).

En outre, la Tunisie bénéficie d'une Assistance macro-financière de 300 millions d'euros. Les deux premières tranches, soit un total de 200 millions d'euros, ont été déboursées respectivement en mai et décembre 2015 suite à la réalisation de l'ensemble des mesures convenues dans ce programme par les autorités tunisiennes. Cette Assistance vient compléter le programme en cours de soutien à la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI).

EN 2015, LA TUNISIE EST LA PREMIÈRE BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE UE AU TITRE DE L'INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE (IEV) DANS LA REGION SUD

Vers une plus grande intégration et une plus forte participation de la Tunisie aux activités de l'UE

C'est en 1995 que la Tunisie et l'Union européenne ont signé un Accord d'Association établissant une zone de libre-échange pour les produits industriels. Cet Accord, bénéfique pour les deux parties, doit désormais être mis à jour et élargi à des domaines qui n'avaient pas été traités en 1995, tels que les services et l'investissement, qui sont de grande importance sur le plan économique. C'est pourquoi les deux partenaires ont décidé de passer à la vitesse supérieure, par la négociation d'un « Accord de Libre Echange Complet et Approfondi » (ALECA). Le lancement des négociations a eu lieu le 13 octobre 2015 à la Kasbah, en présence de la Commissaire au Commerce, Cecilia Malmström et du Ministre au Commerce, Ridha Lahouel.

C'est un travail ambitieux de longue haleine qui a débuté; il faudra négocier le contenu de l'Accord, pour qu'il soit véritablement gagnant-gagnant et permette à la Tunisie son intégration dans l'espace économique européen. Il faudra déterminer dans quels domaines la législation tunisienne se rapprochera progressivement de l'acquis communautaire et quels secteurs seront ouverts à la concurrence, avec en contrepartie un accès libre au marché de l'UE et aux 500 millions de consommateurs européens. Des mesures de sauvegarde et de mise à niveau seront évidemment prévues pour les secteurs sensibles, et l'ouverture sera progressive et asymétrique en faveur de la Tunisie pendant la période de transition.

Si les négociations en vue de l'ALECA relèvent du moyen terme, les mesures commerciales dont dispose l'Union européenne peuvent aussi être activées rapidement pour soutenir un partenaire en difficulté: face à la crise économique tunisienne, la Commission européenne a ainsi relevé le volume d'huile d'olive tunisienne exportable dans l'UE hors droits de douane, en vue d'en augmenter les débouchés. Ce contingent tarifaire exceptionnel, proposé par la Commission le 17 septembre 2015, s'élève à 35.000 tonnes d'**huile d'olive** complémentaires jusqu'en 2017, qui s'additionne aux 56.700 tonnes déjà prévues par l'Accord d'Association. Le mécanisme de gestion des contingents a également été simplifié: les plafonds mensuels ont été éliminés, ce qui permet d'exporter de plus grandes quantités d'huile en début d'année, juste après les récoltes.

Enfin, la nouvelle dimension de la relation Union européenne-Tunisie se lit aussi dans la participation de la Tunisie au programme **Horizon 2020**, le programme de recherche et innovation de l'Union européenne. Cet accord finalisé et signé en 2015 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et permettra aux scientifiques et chercheurs tunisiens de bénéficier de ce programme au même titre que leurs homologues des États membres de l'Union européenne et des autres pays associés.



La Politique européenne de voisinage révisée

La Politique européenne de voisinage a été conçue en 2003, à la veille du "grand élargissement" du 1^{er} mai 2004 à 10 pays de l'Europe centrale et orientale, mouvement qui s'est poursuivi par les adhésions de la Roumanie et la Bulgarie au 1^{er} janvier 2007, puis de la Croatie au 1^{er} juillet 2013.

Entretemps, les évolutions géopolitiques à l'est (conflit russo-géorgien de 2008, crise de Crimée de 2014) comme au sud, avec les convulsions politiques qui démarrent avec le printemps arabe de 2011, pour se terminer de manière très diverses, ont rendu la vision de 2003, dominée par une approche plus uniforme, caduque.

Consciente des mutations à l'œuvre dans son "voisinage"², et de l'hétérogénéité des situations, la Commission a impulsé en 2015 une nouvelle réflexion, qui a culminé par la publication d'une communication sobrement intitulée "Réexamen de la Politique européenne de voisinage"², publiée le 18 novembre dernier.

Cette communication prend en compte l'ampleur des mutations la zone voisine, forte de plus de 300 millions de personnes, et la diversité des ambitions des pays partenaires. Il s'agit maintenant de pouvoir offrir un soutien à la fois "sur mesure" dans ses objectifs, et "différencié", en termes notamment de volume financiers.

Dans ce panorama, la Tunisie, qui a organisé en juin 2015 à l'Assemblée des représentants du peuple une consultation tripartite des élus du peuple avec la société civile et la Commission européenne sur le devenir de la Politique européenne de voisinage, entretient une relation de haut niveau avec l'Union européenne, qui est aussi sa principale partenaire commerciale.

(2) Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Réexamen de la politique européenne de voisinage, 18 novembre 2015 - JOIN (2015) 50 final



Culture, société civile: l'Union européenne renforce ses activités en Tunisie

Les acteurs de la société civile et du monde de la culture jouent un rôle déterminant dans la refondation de leur pays. Depuis la révolution de janvier 2011, l'Union européenne accompagne l'émergence et le renforcement de ces acteurs culturels. Qu'il s'agisse de l'exposition à Bruxelles de la première résidence euromaghrébine de photographes "Le projet Sfax", de la deuxième résidence à Kairouan, des échanges fructueux entre écrivains euromaghrébins autour du thème « littérature et frontières », ou encore de la participation financière aux Journées Cinématographiques de Carthage, l'engagement de l'Union européenne en faveur de la culture est constant. Signe de cette détermination à aller plus loin, le lancement d'un programme bilatéral doté de 6 millions € et destiné à renforcer le monde de la culture et les opérateurs culturels en Tunisie. Ce projet à destination des acteurs tunisiens sera mis en œuvre par le réseau EUNIC qui fédère l'ensemble des instituts culturels européens et est dirigé par le British Council.



L'UE a poursuivi par ailleurs son important soutien direct à la **société civile** en octroyant 18 nouvelles subventions à des organisations non-gouvernementales en 2015, pour un montant total de 12 millions €, dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'Homme, l'égalité homme-femme, l'accès à la justice, le développement local et la protection des migrants.

Les activités financées par l'UE en Tunisie sont décrites dans les 24 chapitres thématiques du Rapport de Coopération publié chaque année à l'occasion de la Journée de l'Europe, le 9 mai. Chaque chapitre résume la politique de l'Union européenne dans le domaine considéré. Puis, sont exposées les activités menées au titre de la coopération bilatérale avec la Tunisie puis les activités menées au titre de coopération régionale impliquant d'autres pays partenaires du Voisinage-Sud. Le Rapport de coopération dresse aussi le bilan des actions menées par les États membres de l'Union européenne au titre de leurs interventions bilatérales, ainsi que les actions entreprises par la BEI et la BERD.

Les programmes adoptés par l'UE depuis 2007 au titre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (jusqu'en 2013) et de l'IEV (depuis 2014) sont repris dans les tableaux ci-après. **Les soutiens financiers accordés par l'UE à la Tunisie depuis la révolution de 2011 ont triplé**, passant de 330 millions d'euros entre 2007 et 2010, pour atteindre **un montant total d'un milliard d'euros** entre 2011 à 2015.



LES SOUTIENS FINANCIERS ACCORDÉS PAR L'UE À LA TUNISIE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 2011 ONT TRIPLÉ, PASSANT DE 330 MILLIONS D'EUROS ENTRE 2007 ET 2010, POUR ATTEINDRE UN MONTANT TOTAL D'UN MILLIARD D'EUROS ENTRE 2011 À 2015

Coopération bilatérale UE-Tunisie 2011-2015 (en millions €)

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE						
BONNE GOUVERNANCE ET DEMOCRATIE						
Programme d'appui à la société civile		7				7
Réforme de la justice		25		15		40
Egalité homme-femme				7		7
Migrations				3		3
Appui à la réforme des médias				10		10
Appui au secteur de la culture					6	6
Réforme du secteur de la sécurité					23	23
RÉFORME ÉCONOMIQUE ET RELANCE						
Programme d'appui à la relance (appui budgétaire)	100	68	110	100	70	448
Compétitivité des services	20			6		20
Appui Accord d'Association, transition et intégration	10	15			12,8	43,8
Appui au secteur privé, formation et emploi						0
SECTEUR SOCIAL, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL						
Appui d'urgence aux zones défavorisées	20					20
Santé		12				12
Réhabilitation quartiers populaires		33		28		61
Initiative régionale d'appui au développement économique durable - IRADA					32	32
Cap vers la décentralisation et le développement intégré des territoires - CAP2D					43	43
Gouvernance environnementale à Gabès			5			5
ENPARD			10			10
Erasmus +			10			10
Total Instrument européen de voisinage	150	160	135	169	186,8	800,8



	2011	2012	2013	2014	2015	Total
▶ INSTRUMENTS THÉMATIQUES						
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme	1,9	1	1	1,2	1,2	6,3
Programme acteurs non-étatiques et autorités locales	1,2	0,3		2,4	0,6	4,5
Instrument de stabilité - ICSP	2	0,2			4	6,2
ECHO (aide aux réfugiés libyens)	80,5					80,5
Coopération transfrontalière - programme Italie Sicile	3,6	3,6	3,6	34,75	1,75	47,3
Total Instruments thématiques	89,2	5,1	4,6	38,35	7,55	144,8

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
▶ FACILITÉ D'INVESTISSEMENT VOISINAGE						
Modernisation établissements scolaires - BEI, KfW				20		20
Contribution au Programme d'appui à la formation professionnelle et continue - AFD					3	3
Étude assainissement des eaux usées des zones industrielles - KfW	0,9					0,9
Programme de dépollution intégrée (lac de Bizerte) BEI, BERD			15,4			15,4
Efficacité énergétique (SUNREF) - AFD					15	15
Total Facilité d'investissement voisinage	0,9	0	15,4	20	15	54,3

▶ TOTAL DONS (IEV+instruments thematiques+FIV)	999,9 millions €
▶ ASSISTANCE MACRO-FINANCIÈRE (prêt, 2015)	300 millions €
▶ GRAND TOTAL dons + prêts	1 299,9 millions €

Petit guide de l'aide de l'Union européenne...

Comme toute technique, la coopération a son propre vocabulaire, et sa logique interne, parfois difficile à décrypter pour les non-initiés. Mais dans la réalité, elle est guidée par quelques principes simples, que l'Union européenne met en œuvre. Tout d'abord, l'appui apporté est affaire de partenariat et d'appropriation: cela signifie que lorsque l'UE agit dans un pays, il s'agit toujours du fruit d'une discussion et d'échanges avec les autorités de ce dernier, en vue de mettre en place des projets qui répondent à des besoins réels, émanant du terrain. Ainsi, si les domaines d'assistance peuvent être très variés – réforme de la sécurité, de la justice, énergies renouvelables, développement régional, éducation, santé...- ces secteurs sont décidés ensemble, en fonction des priorités du partenaire.

Techniquement, plusieurs approches coexistent, l'essentiel étant toujours d'utiliser le bon outil : dans certains cas, les fonds seront mis en œuvre de manière décentralisée, c'est-à-dire par le pays partenaire, suivant des procédures agréées ensemble. Dans d'autres cas, l'Union européenne viendra accompagner des initiatives de la société civile, au service de causes qui rejoignent la philosophie et les valeurs de l'Union, qu'il s'agisse de la liberté d'expression ou d'association, de faire de l'égalité hommes-femmes une réalité juridique, institutionnelle et du quotidien, sans oublier la lutte contre la torture ou encore dans certains pays la peine de mort. Au bout du compte, quelle que soit la méthode, l'objectif reste le même : faire en sorte que les conditions de vie des citoyens du pays et leur avenir soient meilleurs.

Pour la Commission européenne, il revient à la Délégation de l'Union européenne en Tunisie de concevoir les programmes de soutien dans le cadre plus général de la Politique européenne de voisinage et de l'Instrument européen de voisinage, en étroite concertation avec les autorités tunisiennes mais aussi avec la Direction Générale "Voisinage et négociations d'élargissement" (DG NEAR), et le Service européen d'action extérieure (SEAE), tous les deux à Bruxelles.

En pratique, les soutiens financés par l'Instrument européen de voisinage se traduiront par des programmes d'aide. Il en existe trois grandes catégories :

» les programmes bilatéraux, entre l'Union européenne et un pays partenaire. Il s'agit en général du canal prioritaire. Par exemple, le soutien de 23 millions d'euros accordé en 2015 à la Tunisie pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité, ou encore le Programme d'Appui à la Relance phase 4 de 2015, qui consacre 75 millions d'euros au budget de l'Etat tunisien, pour faire avancer des réformes agréées ensemble ;

» les programmes régionaux (multi-pays), destinés à traiter un défi commun à tous les pays partenaires. Dans certains cas, ces programmes couvriront l'ensemble des 16 pays concernés. Plus souvent, il s'agira en fait de programmes "sous-régionaux", traitant de sujets spécifiques à la zone Afrique du Nord Moyen-Orient. Ainsi la Tunisie est-elle partie prenante aux programmes Euromed Police, Euromed Justice ou encore Euromed Migrations, actions qui ont vocation à créer du lien et des échanges entre professionnels de haut niveau de la zone voisinage Sud, concernés par des enjeux communs ;

» Enfin les programmes de "coopération transfrontalière". A la différence des deux modalités précédentes, qui font intervenir les Etats, l'originalité de la coopération transfrontalière est d'impliquer les régions frontalières de l'UE et des pays du voisinage autour de questions communes. La Tunisie est partie prenante aux programmes de coopération transfrontalière "Bassin Méditerranéen" et "Sicile-Tunisie".

Concrètement, les financements sont accordés suivant différentes modalités. Dans les cas où l'UE soutient les réformes engagées par les pouvoirs publics, la mise en œuvre du projet se traduira essentiellement par des marchés, lesquels peuvent être de **service** (afin de contracter une assistance technique), de **fourniture** (pour offrir du matériel, par exemple des ambulances) ou bien de **travaux publics** (reconstruire un hôpital, bâtir un nouveau tribunal dans une région défavorisée...).

Parfois, si la Tunisie le demande, l'assistance technique ne sera pas forcément contractée auprès du secteur privé, mais pourra se traduire par un **jumelage institutionnel**, c'est-à-dire par la participation active de fonctionnaires des Etats membres de l'UE qui viendront vivre dans l'administration jumelle du pays partenaire, pour une période de deux à trois ans, afin de partager les bonnes pratiques européennes et faire connaître l'acquis communautaire à leurs homologues, dans une logique de "peer to peer". La Tunisie a bénéficié de 55 jumelages depuis 2006, 15 sont actuellement en cours de mise en œuvre.

Pour répondre aux attentes spécifiques de la société civile, la coopération de l'Union européenne transite également par des **subventions**, lesquelles permettent de cofinancer rapidement des initiatives citoyennes portées par des associations et des acteurs de terrain. Concrètement, l'appui de l'UE viendra renforcer des projets destinés à des thèmes aussi variés que la liberté d'expression, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre la corruption, en fonction des situations et des pays. D'une manière générale, le soutien à la société civile se traduit par une participation qui ne représentera pas le coût total de l'action. Parmi les concours accordés en Tunisie en 2015, on peut noter l'appui à l'association Al Bawsala, qui travaille sur la supervision citoyenne des institutions publiques (parlement et municipalités) ou à l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT).

Dans l'aide, l'**appui budgétaire** tient une place à part. Cet instrument, qui représente un volume important de l'assistance à la Tunisie, vient soutenir, lorsque les conditions sont réunies, la préparation et la mise en œuvre de réformes nationales ou dans des secteurs ayant fait l'objet d'un consensus, ainsi que dans les domaines de la politique macroéconomique et des finances publiques. Le programme détaille les mesures sur lesquelles le gouvernement et l'UE se sont accordés.

In fine, l'appui budgétaire se traduira par un transfert de fonds de l'UE vers le compte du Trésor du pays partenaire une fois les résultats agréés atteints. Si tel n'est pas le cas, le volume du transfert financier est réduit à due proportion, ou les déboursements sont simplement suspendus. En 2015, la Tunisie a bénéficié notamment de 75 millions d'euros au titre de la première tranche du programme d'appui budgétaire "Programme d'Appui à la Relance PAR4".



La coopération de l'Union européenne en actions : l'exemple du Programme d'Appui à la Réforme de la Justice - phase 1 (PARJ1)

Instruments

- JUMELAGE

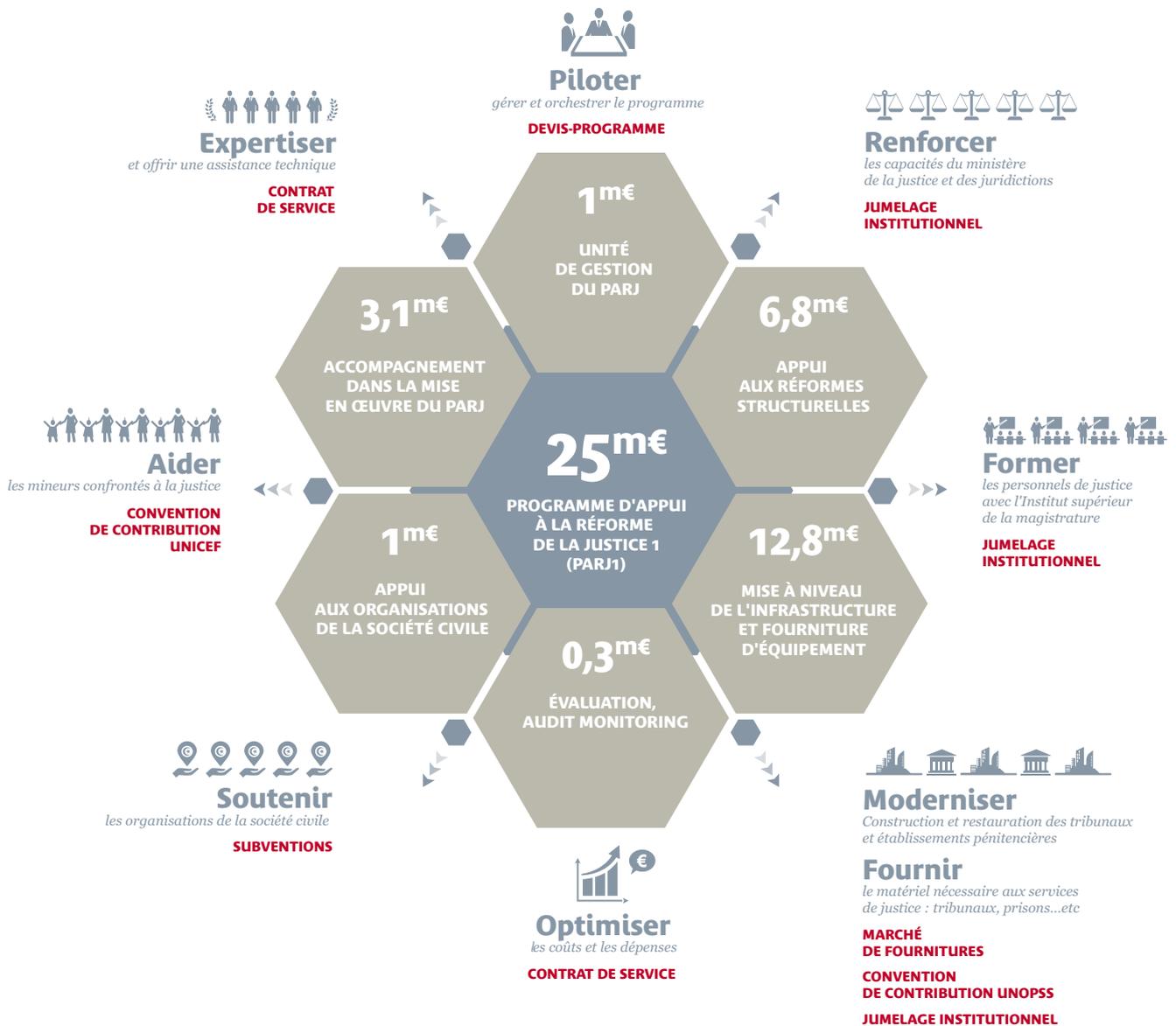
- CONVENTION CONTRIBUTION

- CONTRAT DE SERVICE

- MARCHÉS DE FOURNITURES

- CONTRATS DE SUBVENTION

- DEVIS PROGRAMME



03

Réformes économiques



L'Union européenne contribue à la relance économique, aux équilibres macroéconomiques et à une croissance soutenable et inclusive

Le dialogue et la coopération sur les questions économiques constituent des éléments essentiels de la politique de voisinage de l'Union européenne. Ils participent de l'objectif de construction d'un espace économique commun sur l'ensemble du Voisinage Sud et Est et consacrent l'interdépendance croissante de l'UE avec ses voisins qui appelle à une coordination plus étroite des politiques économiques.

L'UE entretient pour ce faire un dialogue étroit avec les pays du voisinage sur les questions économiques dans le cadre de dialogues annuels et par l'intermédiaire d'un suivi régulier de la situation macroéconomique de chaque pays partenaire. Ces échanges réguliers permettent aux participants de mieux appréhender les effets de la situation conjoncturelle et des décisions de politique économique de leurs partenaires sur leur propre économie. Des échanges qui se sont révélés particulièrement précieux ces dernières années au vu de l'environnement économique volatile qui prévaut depuis la crise financière de 2008.

Sur le plan de la coopération, une part significative des ressources financières mobilisées dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) est déboursée sous forme d'appuis budgétaires directs afin d'appuyer la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques des pays partenaires, avec comme objectifs premiers de contribuer au maintien de la stabilité macroéconomique et à la promotion d'une croissance forte et inclusive. L'UE met en outre à la disposition des pays du voisinage en proie à des déséquilibres externes ou budgétaires - sources d'instabilité macroéconomique - l'instrument d'Assistance Macro-Financière (AMF). Les ressources ainsi mobilisées le sont

à titre exceptionnel et se font dans le cadre d'une mise en œuvre coordonnée avec les interventions des institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International).

Ces instruments d'appuis aux politiques économiques sont complétés par des dispositifs de coopérations techniques et institutionnelles permettant d'accompagner les réformes structurelles entreprises dans le domaine économique. Parmi ceux-ci, les jumelages entre administrations des pays européens et du voisinage ont particulièrement contribué à la mise en œuvre de réformes importantes dans le processus de modernisation des administrations et des cadres réglementaires des pays du voisinage.



SUR LE PLAN DE LA COOPÉRATION, UNE PART SIGNIFICATIVE DES RESSOURCES FINANCIÈRES MOBILISÉES DANS LE CADRE DE L'INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE (IEV) EST DÉBOURSÉE SOUS FORME D'APPUIS BUDGÉTAIRES DIRECTS

En haut
M. Chadli Ayari,
Gouverneur
de la Banque centrale
de Tunisie

Coopération avec la Tunisie

Les événements de janvier 2011 et les incertitudes politiques et sociales des années de transition ont engendré un choc important pour l'économie tunisienne. Dans un contexte de détérioration de la situation économique de ses principaux partenaires commerciaux que sont la zone euro et la Libye, ceci a durablement éloigné la Tunisie de sa trajectoire de croissance de long terme. Ainsi, alors que le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) était de 4% entre 2007 et 2010, il n'a atteint que 1,2% sur la période 2011-2015. Ce ralentissement de l'activité économique et des échanges extérieurs s'est rapidement répercuté sur le solde des comptes du budget et de la balance des paiements qui se sont significativement détériorés, et sur le chômage qui a fortement augmenté à plus de 15% de la population active.

Les attentats terroristes durant l'année 2015 ont dans ce contexte mis l'économie tunisienne à rude épreuve, nécessitant des mesures de soutien à l'économie et plus particulièrement au secteur touristique. Ceci suggère que la transition économique, amorcée en 2011, n'est pas encore achevée et appelle à conserver une gestion macroéconomique prudente tout en accélérant le rythme des réformes permettant d'accroître le potentiel de croissance de l'économie et en conservant son caractère inclusif.

L'UE a rapidement réagi aux conséquences économiques de la révolution en révisant dès février 2011 la programmation de ses concours financiers en faveur d'une augmentation de son assistance macroéconomique versée sous forme de dons abondant directement le budget national. Ainsi, dans le cadre des seuls programmes d'appui à la relance (PAR I-IV), 337 millions d'euros ont été engagés et déboursés sur la période 2011-15.

Ces dons, libellés en euros, ont permis de soulager simultanément les contraintes liées à l'augmentation significative des besoins de financement du budget de l'État et ceux liés aux paiements extérieurs sur la période 2011-2015.

Au-delà de l'aspect purement financier, ces opérations constituent également de vrais programmes d'appui aux réformes du gouvernement et de la représentation nationale, tant sur le plan du développement économique que de la gouvernance démocratique.

L'UNION EUROPÉENNE A COMPLÉTÉ SON DISPOSITIF D'ASSISTANCE PAR LA SIGNATURE D'UN PRÊT D'ASSISTANCE MACRO-FINANCIÈRE DE 300 MILLIONS D'EUROS

25

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
APPUI BUDGÉTAIRE (décaissements en M€)						
Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi		17		19,5	19,3	
Programme d'appui à l'intégration	27,5	24,1				
Programme d'appui à la réforme GBO	9,5					10
PRAL*				15	15	
PAPS Eau**			10		12	
Programme d'Appui à la Relance (PAR I)		89	63			
Programme d'Appui à la Relance (PAR II)						
Programme d'Appui à la Relance (PAR III)				10	100	
Programme d'Appui à la Relance (PAR IV)						75
Total	37	130,1	73	44,5	146,3	85

■ Programmes engagés durant la période 2011-14

* Programme de renforcement des capacités des autorités locales

** Programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole

Afin de maximiser leur impact et de minimiser les coûts de transaction pour les autorités, les programmes d'appui à la relance ont pour la plupart été formulés et mis en œuvre conjointement avec les autres principaux partenaires financiers de la Tunisie: la Banque Mondiale (BM), la Banque africaine de développement⁽¹⁾ (BAD) et l'Agence française de développement⁽²⁾ (AFD).

Les réformes appuyées dans le cadre de ces opérations ont suivi trois axes principaux: croissance économique et emploi, développement régional et inclusion sociale, et gouvernance publique. Outre leur impact financier important sur l'économie (une contribution totale de 2,5 milliards de dollars aura été déboursée sur la période), les mesures du gouvernement appuyées dans le cadre de ces programmes ont permis de parer à des situations d'urgences (programme d'aide aux chômeurs diplômés, dotation spéciale aux collectivités locales) et, d'autre part, d'amorcer un processus de réformes dans nombre de domaines clés (transparence et droit à l'accès à l'information, marchés publics, secteur bancaire, microfinance, lutte contre la corruption, justice ou encore finances publiques).

L'année 2015 a vu l'adoption par l'UE d'un cinquième programme d'appui à la relance (PAR V) pour un budget de 70 millions. Ce programme entend soutenir les autorités tunisiennes dans le déploiement de mesures d'urgence visant à préserver la stabilité économique et à soutenir les acteurs du secteur touristique et à les appuyer dans la mise en œuvre d'une réforme intégrée des finances publiques suivant l'adoption d'une nouvelle loi organique du budget.

Enfin, dans la foulée de la signature d'un accord de confirmation entre la Tunisie et le Fonds Monétaire International (FMI), l'UE a complété son dispositif d'assistance par la signature d'un prêt d'**Assistance Macro-Financière de 300 millions d'euros** géré par la Direction générale des Affaires économiques et financières de la Commission européenne, dont 200 millions ont été décaissés pour la seule année 2015.

La mobilisation d'un appui financier sans précédent accompli au moyen de ces programmes a joué un rôle crucial d'amortisseur des chocs subis par l'économie tunisienne. Le dialogue étroit noué avec les gouvernements successifs aura de surcroît permis d'amorcer un important programme de réformes sur les plans économique, mais également institutionnel et de gouvernance démocratique.

(1) À l'exception du PAR III

(2) À l'exception des PAR II et III

QUATRIÈME PROGRAMME D'APPUI À LA RELANCE -PAR IV (2015-2016)

100 millions €

Financé par l'Union européenne à hauteur de 100 millions d'euros, le PAR IV vise à soutenir les autorités tunisiennes dans la mise en œuvre de la dernière phase de la transition démocratique et à appuyer la préparation de stratégies nationales et sectorielles à même de guider la mise en œuvre de politiques publiques au cours des prochaines années. Le programme confirme le soutien de l'Union européenne aux réformes entreprises par les autorités tunisiennes dans les domaines du développement socio-économique et de la consolidation des acquis démocratiques.

À cet égard, les objectifs spécifiques et les éléments clés du programme reprennent les priorités d'intervention du gouvernement sur le court et moyen terme. Ils sont déclinés autour des trois objectifs spécifiques suivants :

- » accompagner le processus de transition et renforcer les aspects de gouvernance démocratique ;
- » améliorer la gestion des finances publiques et la gouvernance du système statistique ;
- » accompagner la préparation des stratégies sectorielles pour la phase post-transition et le renforcement des services de l'État dans des secteurs prioritaires (transport/facilitation des échanges, l'emploi/formation professionnelle, développement régional/décentralisation).

L'Union européenne a procédé en 2015 au versement de la première tranche du programme pour un montant de 75 millions d'euros au bénéfice du budget national de la Tunisie.

En matière de gouvernance démocratique, ce programme a permis d'accompagner la mise en place de la Cour constitutionnelle prévue par la Constitution et préalable indispensable à la traduction législative des valeurs consacrées par celle-ci en 2014.

Dans le domaine de la gouvernance publique, les réformes ont concerné la formulation par le gouvernement d'un projet de loi organique du budget qui, une fois adopté par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), dotera le pays d'une nouvelle constitution financière garante d'une gestion transparente et moderne des finances publiques.

Les actions entreprises pour le renforcement de l'appareil statistique, notamment au niveau régional, ont été accompagnées d'un diagnostic exhaustif de la situation financière des communes tunisiennes et de la mise en place d'une réforme de l'administration fiscale. Tout ceci participe à l'atteinte de ces objectifs de transparence et d'amélioration de la gouvernance publique.



Sur le plan de la lutte contre le chômage des jeunes et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, les réformes engagées permettront de renforcer le système de formation. Dans ce cadre, le système de gouvernance de la formation professionnelle est redynamisé par la mise en application d'une nouvelle stratégie d'intervention dotée d'un budget adéquat.

La transmission à l'ARP du projet de loi portant création du Conseil national du Dialogue social, ainsi que la signature d'un accord tripartite entre le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche et l'UGTT marquent des progrès importants et consolident le renouveau du dialogue social.

APPUI À LA GESTION BUDGÉTAIRE PAR OBJECTIFS (GBO) :

(1) PROGRAMME D'APPUI À LA GBO (2009-2015)

32 millions €

(2) JUMELAGE GBO (2011-2015)

2 millions €

Sur le plan des finances publiques, l'Union européenne accompagne également la Tunisie dans la réforme de ses modes de gestion budgétaire selon une approche axée sur les résultats ou Gestion Budgétaire par Objectifs (GBO), également appelée budgétisation axée sur la performance.

Cette démarche ambitieuse permet de s'attaquer simultanément à plusieurs des principales faiblesses du système de gestion des finances publiques, à savoir : le manque d'attention portée à la performance dans l'allocation des ressources publiques, le manque de transparence sur l'utilisation de ces ressources, un dispositif de comptabilité budgétaire de caisse, la trop grande rigidité des procédures budgétaires (notamment lors de l'exécution budgétaire) ainsi que le manque de responsabilisation des gestionnaires.

La coopération de l'UE dans ce domaine a principalement été conduite dans le cadre d'un appui budgétaire et d'un jumelage avec le ministère français des Finances. La dernière tranche de 10 millions d'euros a été versée en septembre 2015, tandis que le jumelage, qui a permis la mobilisation d'experts de haut niveau ayant eux-mêmes piloté une réforme similaire³ dans les années 1990, s'est achevé en septembre 2015.

Le travail soutenu dans le cadre du jumelage a appuyé depuis 2013 une expérience pilote de gestion budgétaire en mode GBO, lancée initialement dans quatre ministères. Celle-ci a donné plus de lisibilité et de flexibilité aux gestionnaires dans la gestion de leurs ressources en vue de réaliser les objectifs inscrits dans la loi de finances, tout en les responsabilisant davantage par rapport à l'atteinte des cibles de performance qu'ils se sont fixés.

En 2015, le jumelage a mis en place un accompagnement des 10 ministères de la troisième vague entrant dans l'expérimentation de la gestion budgétaire par objectifs. Cet appui « d'accompagnement » a permis de générer des solutions propres à chaque ministère au regard des spécificités de chacun et d'accélérer de fait la déclinaison de la GBO au niveau des services opérationnels tant centraux que déconcentrés.

La généralisation prochaine de la GBO à l'ensemble de l'administration contribuera à une meilleure gouvernance budgétaire en optimisant l'affectation des ressources publiques par le passage d'une logique de moyens à une logique centrée sur les résultats obtenus, ainsi que par la garantie d'une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources publiques, notamment vis-à-vis des parlementaires.

Ces appuis seront poursuivis avec la mise en œuvre du cinquième programme d'appui à la relance (PAR V) mentionné ci-dessus.

(3) La LoLF – Loi organique relative aux lois de finances

FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE À HAUTEUR DE 100 MILLIONS D'EUROS, LE PAR IV VISE À SOUTENIR LES AUTORITÉS TUNISIENNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DERNIÈRE PHASE DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE

MODERNISATION DU CADRE OPÉRATIONNEL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE, JUMELAGE (2015-2017)

745 000 €

Ce jumelage entre la Banque Centrale de Tunisie (BCT) et la Banque de France a été lancé le 5 novembre 2015. Ce projet d'une durée de 2 ans vise à moderniser les modalités de mise en œuvre de la politique monétaire confiées aux directions opérationnelles de la BCT à travers la coopération avec la Banque de France et la Banque centrale allemande, qui participera également à ce jumelage.

L'objectif poursuivi par cet ambitieux projet consiste à renforcer les mécanismes de transmission des décisions de politique monétaire afin de s'assurer qu'elles se reflètent rapidement dans les transactions des acteurs économiques et, in fine, dans l'allocation des ressources financières dans l'économie réelle.

En matière de réalisations, ce projet permettra de mettre en place un dispositif opérationnel de régulation de la liquidité bancaire cohérent, efficace et sécurisé. Il appuiera également la conception d'un nouveau système de gestion des risques collatéraux basé sur des critères d'éligibilité clairs et des mesures de contrôle des risques, ainsi que l'élaboration de modèles appropriés pour la prévision à court et moyen terme de la liquidité bancaire.

Enfin, s'agissant du secteur bancaire dans son ensemble, les interventions mises en œuvre dans ce cadre contribueront à l'alignement du fonctionnement du marché interbancaire et du marché des titres de créances négociables sur les normes internationales.

MODERNISATION DE L'APPAREIL STATISTIQUE TUNISIEN, JUMELAGE (2015-2017)

1,35 million €

Ce jumelage entre l'Institut National de la Statistique (INS) tunisien et les instituts statistiques français et italiens (respectivement INSEE⁴ et ISTAT), prévu pour deux ans, s'attachera à appuyer la réforme en cours du système national de production de statistiques afin de fournir à la société tunisienne les connaissances nécessaires à son développement dans un nouveau contexte démocratique, économique et social. Cette modernisation doit aussi mieux servir les besoins des utilisateurs par la production de statistiques dont la qualité est conforme aux normes internationales, notamment celles en vigueur dans l'Union européenne. Les domaines particulièrement visés concernent l'environnement législatif et réglementaire, les comptes nationaux et les statistiques régionales. Les résultats attendus à l'issue de ces travaux communs des administrations européenne et tunisienne incluent l'adoption d'une nouvelle loi statistique garantissant l'indépendance des opérateurs statistiques et un accès amélioré des citoyens à l'ensemble des données socio-économiques et démographiques, la production d'estimations macroéconomiques trimestrielles plutôt qu'annuelles ou encore le calcul de Produits intérieurs bruts (PIB) désagrégés aux niveaux des grands régions tunisiennes.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MODÉLISATION MACRO-FISCALE (2015-2016)

200 000 €

L'assistance technique mobilisée dans le cadre de ce projet permet d'appuyer les équipes du ministère tunisien des Finances dans le développement de nouveaux outils de prévision de l'évolution de la conjoncture économique et des finances publiques. Ceci inclut le développement et l'évaluation de nouveaux modèles de l'économie tunisienne et des opérations financières de l'État. En parallèle, doit être mise sur pied une base de données trimestrielle, permettant, pour la première fois en Tunisie, de formuler des prévisions macroéconomiques infra-annuelles.

(4) Institut National de la Statistique et des Études Économiques ; Istituto Nazionale di Statistica

Ci-contre
juillet 2015,
clôture du jumelage
« Gestion budgétaire par objectifs »
par M. Frank Mordacq,
chef de projet France





04

Secteur privé



Un appui aux entreprises tunisiennes pour une croissance durable et inclusive, soutenue par l'intégration dans le marché unique européen

Qu'il s'agisse d'améliorer le climat des affaires, d'attirer les investissements, de créer un environnement favorable aux entreprises et donc à l'emploi, l'Union européenne accompagne la modernisation et la mise aux normes du secteur privé tunisien pour s'insérer dans l'économie mondiale.

L'UE collabore également avec la Tunisie pour l'aider à définir et à mettre en œuvre des politiques en faveur du développement du secteur privé. Pour cela, l'UE a lancé une série d'actions au profit des autorités tunisiennes visant à développer un cadre réglementaire qui favorise l'entrepreneuriat, le renforcement des capacités des organisations intermédiaires et les services aux entreprises. L'Europe accorde dans ce cadre une attention particulière au renforcement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (PME).

Cette approche stratégique orientée vers le secteur privé est précisée dans la communication de la Commission « Un rôle plus important du secteur privé dans l'aboutissement d'une croissance inclusive et durable dans les pays en développement »¹. Dans ce document, l'UE pose les grandes lignes d'intervention pour le secteur privé et renforce la position des acteurs privés en les associant à sa politique, et ce à plusieurs niveaux (définition des priorités de réformes, diagnostics par secteurs, dialogue public-privé, formulation des politiques, etc.).

La nouvelle approche ne se limite pas à créer un environnement favorable à l'initiative privée. Elle passe par des réformes structurelles et la mise en place d'un cadre renforçant le dialogue et les actions conjointes avec le secteur privé, notamment par une assistance technique ciblée aux

organismes d'appui aux PME. Enfin, la coopération avec les institutions financières de développement européennes et internationales est renforcée pour mobiliser les ressources financières nécessaires au secteur privé. Techniquement, cela passe par le blending avec des fonds publics, dans le cadre de partenariats public-privé et de partage des risques.

(1) COM(2014) 263 du 13 mai 2014

En haut
Centre d'études et de recherche des télécommunications (CERT)

Page de droite
12 juin 2015, signature du projet des 10 millions d'euros pour les PME tunisiennes, entre M. Danielsson, Directeur général DG NEAR le Ministre du commerce et la représentante de la BERD.



L'UNION EUROPÉENNE ACCOMPAGNE LA MODERNISATION ET LA MISE AUX NORMES DU SECTEUR PRIVÉ TUNISIEN POUR S'INSÉRER DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

Coopération avec la Tunisie

L'Union européenne est le principal partenaire technique et financier soutenant la modernisation du secteur privé tunisien. À travers ses divers projets et programmes, l'Union européenne contribue à :

- » Simplifier et moderniser le climat des affaires et des investissements (cadre juridique et réglementaire, services administratifs, infrastructures, procédures douanières...);
- » Augmenter les capacités des organisations tunisiennes fournissant des services d'appui aux entreprises ;
- » Faciliter l'accès aux financements pour les microentreprises et les PME ;
- » Améliorer la compétitivité et la croissance des entreprises tunisiennes par un appui technique et financier direct.

En 2015, la Tunisie a continué à bénéficier d'un ensemble de programmes d'amélioration de la compétitivité de l'industrie et des services. En complément des activités d'appui aux PME industrielles, le programme d'appui à la compétitivité a élargi son champ d'intervention aux entreprises de services. Par ailleurs, l'accent a été mis sur le développement de l'initiative privée dans les régions. La nouvelle approche d'appui au secteur privé de l'UE trouve aussi toute sa pertinence dans le contexte tunisien du désenclavement économique des régions par le renforcement du tissu des institutions de microfinance (IMF) en régions d'une part et le démarrage d'un nouveau programme d'appui au développement économique durable (IRADA) d'autre part.



PROGRAMME D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET À LA FACILITATION DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS (PCAM) (2011-2016)

23 millions €

L'objectif du programme PCAM est d'adapter l'infrastructure qualité tunisienne aux besoins du marché européen, avec en ligne de mire la signature d'accords de reconnaissance mutuelle avec l'UE dans le domaine de l'évaluation de la conformité de produits industriels (Accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels - ACAA). Parallèlement, le PCAM aide les entreprises tunisiennes à se conformer aux exigences réglementaires et normatives du marché communautaire dans les secteurs industriels et dans les services liés à l'industrie.

La fin de l'année 2015 a vu le terme des activités opérationnelles de terrain du programme. Le début de l'année 2016 sera ainsi dédié à la clôture technique et financière du programme, à son évaluation finale et aux activités de communication autour de ses résultats :

- » 658 actions d'assistance technique au profit de 721 entreprises dans les domaines du « coaching technique », du « coaching non technique » et de la mise en place de systèmes de management de la qualité au sein d'entreprises industrielles ;
- » Achat et livraison de divers équipements de laboratoire et équipements informatiques pour un total d'environ 6,5 millions d'euros au profit de neuf institutions² de l'infrastructure qualité tunisienne ;
- » 112 actions d'assistance technique et de formation au profit des institutions de l'infrastructure qualité (principalement les Centres Techniques du Ministère de l'Industrie) ;
- » La réalisation d'une étude globale de toutes les institutions de l'infrastructure qualité tunisienne et leur niveau de préparation quant à la signature des ACAA ;
- » Enfin, 68 événements de communication (séminaires sectoriels et thématiques, actions de sensibilisation, etc.), dans la majorité des régions du pays et des secteurs industriels avec au total plus de 3 000 participants, ont été organisés dans le cadre de ce programme.

www.pcam.gov.tn

(2) CERT, CETIME, CTMCCV, CTA, PACKTEC, LCAE, DQPC, TUNAC et l'INNORPI

**L'UE EST LE PRINCIPAL PARTENAIRE
TECHNIQUE ET FINANCIER SOUTENANT
LA MODERNISATION DU SECTEUR
PRIVÉ TUNISIEN**

L'INITIATIVE RÉGIONALE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE (2015-2019)

32 millions €

Adopté en 2015, ce nouveau programme contribuera au développement économique local en Tunisie en améliorant la compétitivité des entreprises ainsi que l'employabilité des citoyen(ne)s dans huit gouvernorats pilotes tunisiens : Gabès, Médenine, Gafsa, Kasserine, Sfax, Sidi Bouzid, Bizerte et Jendouba.

Au moyen de plateformes régionales de dialogue public-privé, le programme appuiera les plans d'action pour le développement économique de chaque région pilote, laissant aux acteurs locaux l'initiative de la planification et des réformes. Les plans serviront de base aux appels à projets locaux qui seront lancés pour financer des actions concrètes de développement du secteur privé et de formation professionnelle.

Simultanément, le programme travaillera à la simplification de l'architecture institutionnelle et à l'amélioration de la gouvernance du système national de formation professionnelle. Ce travail sera alimenté par l'expérience acquise lors de la mise en œuvre des actions sélectionnées par les appels à projets.

Enfin, dans un souci de pérennité, le programme capitalisera sur les enseignements des plans d'action régionaux pour alimenter le développement des politiques nationales, pour institutionnaliser ce processus ainsi que le processus de planification locale.

Compte tenu du caractère transversal et de l'approche régionale adoptée par l'Initiative régionale, les Organismes de développement régional (ODR) et les bureaux du Commissariat général au développement régional (CGDR) auront un rôle clé dans sa réalisation. Par ailleurs, le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MFPE) sera le partenaire technique pour la mise en œuvre des activités du programme relatives à la formation professionnelle et à l'emploi (voir chapitre emploi).

ÉLABORER UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LE SECTEUR DES SERVICES, RENFORCER LE SYSTÈME D'ACCREDITATION SANTÉ ET, AVEC L'AIDE DE LA BERD, ACCOMPAGNER 475 PME TUNISIENNES

PROGRAMME D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DES SERVICES (PACS) (2012-2020)

20 millions €

En 2015, le Programme d'Appui à la Compétitivité des Services (PACS) a connu un coup d'accélérateur. Cette action, qui a pour objectif de renforcer le secteur des services - en particulier technologies de l'information et de la communication, transport et logistique, services professionnels, tourisme et artisanat – vise à élaborer une stratégie nationale pour le secteur des services, renforcer le système d'accréditation santé en Tunisie et, avec l'aide de la BERD, accompagner 475 PME tunisiennes.

Concrètement, le programme se décline donc en trois volets distincts :

» **Volet 1** : Appui institutionnel au ministère du Commerce par un appui à la stratégie de mise à niveau des entreprises de services, un soutien à la formalisation d'un programme de mise à niveau des services (PMNS) et la consolidation des organes de gouvernance (ex: le Conseil National des Services et Unité de mise à niveau des services sous tutelle du ministre du Commerce).

» **Volet 2** : Amélioration de la qualité et de la sécurité des services de santé par la mise en place d'un référentiel en management de la qualité par l'Instance nationale en accréditation santé (INASanté) en vue de son accréditation par l'ISQua (The International Society for Quality in Health Care). Ce volet est mis en œuvre par la GIZ. Il porte aussi sur la promotion d'une culture de la qualité au sein de 30 établissements hospitaliers pilotes de seconde et troisième ligne (15 publics et 15 privés) sur tout le territoire national en vue de leur accréditation par l'INASanté. En complément de cette assistance, la Direction Générale des Structures Sanitaires Publiques (DGSSP) bénéficie d'un jumelage institutionnel doté d'un million d'euros, mis en œuvre par l'Espagne, et dont l'objectif est de consolider le nouveau dispositif d'information médico-économique, tout en accompagnant son déploiement auprès de toutes les structures hospitalières publiques. Dans le même temps, l'Agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits (ANCSEP) bénéficie d'une aide similaire, mise en œuvre par la France et les Pays-Bas, destinée à appuyer la refonte du système national de sécurité sanitaire.

» **Volet 3** : Appui direct et personnalisé aux chefs d'entreprises et au renforcement de la compétitivité des entreprises tunisiennes grâce à l'assistance technique du réseau d'experts internationaux et locaux de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). Ce programme de 10 millions € sera mis en œuvre durant 4 ans et fournira un appui direct individualisé à 475 entreprises et 80 entreprises gérées par des femmes chefs d'entreprise. Cette assistance permettra aussi le renforcement de certaines structures intermédiaires d'appui aux entreprises, par exemple



les associations patronales, professionnelles et sectorielles, afin de leur permettre d'offrir des services mieux ciblés à leurs membres et de former les consultants aux outils de gestion et de diagnostic des PME de la BERD. Ces outils permettent aux entreprises d'accéder à une expertise nationale et internationale avec des délais de mobilisation très courts et une approche systématique et directe. Le programme PACS subventionnera le coût des prestations des experts à hauteur de 65 à 80 % en fonction des PME.

www.pacs.gov.tn

JUMELAGE INSTITUTIONNEL D'APPUI À LA DÉFINITION D'UN LABEL « QUALITÉ TOURISME TUNISIEN » (LQTT) (2015-2017)

1,2 million €

Le jumelage "Appui à la mise en place d'un dispositif de promotion de la qualité dans le secteur touristique en Tunisie" a commencé le 7 septembre 2015. Mis en œuvre par la France et l'Autriche en appui à l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT) ce projet, d'une durée de deux ans, et dont le budget s'élève à 1,4 million €, poursuit trois objectifs :

- » Contribuer au repositionnement de la Tunisie comme destination touristique majeure, notamment à travers une redéfinition et une évolution du produit. Cette démarche a pour ambition de rénover et de mettre en valeur l'image de la Tunisie, destination attractive ne se limitant pas aux plages de la côte, mais proposant une multiplicité de paysages et de sensations, des ruines de Dougga à la vieille ville de Kairouan en passant par les îles Kerkennah ;
- » Concevoir un label qualité à la fois attractif pour les entreprises du secteur et lisible pour la clientèle ciblée. Il s'agira de garantir aux touristes une expérience de haute tenue, conforme aux normes internationales de qualité ;
- » Accompagner l'ONTT pour s'approprier les acquis des deux années de jumelage, en particulier par le transfert de savoir-faire vers l'administration tunisienne. Il s'agira là de capitaliser, dans le long terme, sur les expériences amenées par la France et l'Autriche.

La généralisation prochaine de la GBO à l'ensemble de l'administration contribuera à une meilleure gouvernance budgétaire en optimisant l'affectation des ressources publiques par le passage d'une logique de moyens à une logique centrée sur les résultats obtenus, ainsi que par la garantie d'une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources publiques, notamment vis-à-vis des parlementaires.

Ces appuis seront poursuivis avec la mise en œuvre du cinquième programme d'appui à la relance (PAR V) mentionné au chapitre Réformes économiques.

COMPOSANTE MICROFINANCE DU PROGRAMME D'APPUI AUX ZONES DÉFAVORISÉES (PAZD) (2012-2016)

4,3 millions €

Tout au long de ces dernières années, un travail de fond a été appuyé par l'Union européenne, tant sur le plan institutionnel que législatif, pour mettre en place un environnement juridique favorable au développement de la microfinance. Le soutien de l'UE à ce secteur s'est inséré dans la stratégie adoptée par le gouvernement tunisien en 2011 « Vision concertée pour le développement de la microfinance ». Il a permis d'adopter un cadre réglementaire en ligne avec les meilleures pratiques internationales.

Ainsi, depuis 2012, l'UE a engagé près de 4,5 millions d'euros pour soutenir le développement de la microfinance en Tunisie et son extension aux régions les plus marginalisées. Par la mise en place de ces réseaux de financement simples et souples, c'est une plus grande inclusion financière des populations les moins bancarisées que l'UE soutient. Depuis 2012, sur le terrain, l'UE s'est engagée pour la microfinance via trois projets :

Taysir microfinance : Appui au développement de la microfinance en Tunisie par l'introduction du microcrédit accompagné et intégré (2012-2016) 1,3 million €

L'année 2015 a permis à Taysir microfinance et Taysir conseil d'ouvrir de nouvelles agences (Kairouan et Ben Arous) en plus des quatre déjà existantes (Cité Ibn Khaldoun, Siliana, le Kef, Beni Khaled). En 2015, l'appui à la création d'entreprises a permis de soutenir 19 jeunes nouveaux entrepreneurs et de leur fournir un appui constant, grâce aux conseillers clients de Taysir Conseil ainsi que par la mobilisation d'un réseau d'une vingtaine de bénévoles. Il est à noter que pour les 3 000 clients de Taysir, plus de 90 % des remboursements se font via le téléphone portable (via un partenariat avec l'opérateur OREDOO) et que 100% des décaissements sont faits via les comptes e-dinars de La Poste tunisienne. Les crédits moyens octroyés sont de 2 500 dinars et visent en priorité les jeunes de moins de 35 ans. Taysir essaie de développer son activité dans de nombreuses filières porteuses : lait-élevage, recyclage, apiculture, artisanat, etc.

DEPUIS 2012, L'UE A ENGAGÉ PRÈS DE 4,5 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE EN TUNISIE ET SON EXTENSION AUX RÉGIONS LES PLUS MARGINALISÉES

Microcred : Création d'une Institution de microfinance (IMF) greenfield à destination des populations défavorisées en Tunisie (2012-2016), 1,8 million €

La nouvelle IMF Microcred Tunisie a été créée en août 2013 et a finalisé le montage de son actionnariat dans lequel les partenaires financiers tunisiens et Microcred SAS sont majoritaires. Le lancement officiel a eu lieu en décembre 2014, et fin 2015, le réseau comptait quatre agences (Ezzahrouni Ben Aous, Ariana et Béja). En 2015 toujours, Microcred Tunisie a octroyé 1907 crédits d'un montant moyen de 4800 dinars. Parmi eux, 28 clients ont pu accéder à un crédit de 20 000 TDN. Une approche intégrée permet aussi de renforcer les compétences des clients en leur offrant des cycles de formation et en appuyant le développement d'autres services para-financiers tels que la micro-assurance.

Enda inter-arabe : Inclusion financière des populations rurales enclavées par branchless banking (2012-2015), 1,2 million €

Ce projet innovant, premier du genre en Tunisie, entend développer le paiement à distance par téléphone portable pour les clients d'Enda, le premier réseau de microfinance en Tunisie, réseau qui compte près de 270.000 clients. Le réseau vise l'extension de son champ d'action dans les zones difficiles d'accès car particulièrement enclavées. En 2015, 12 agences pilotes dans les villes de Sidi Hassine, de Sidi Bouzid, Siliana, Le Kef Boumardes ont été ouvertes. Elles ont étroitement collaboré à cette expérience pilote qui a permis à 3000 clients d'Enda de tester ce nouveau mode de remboursement sécurisé et donc d'éviter aux clients des zones rurales de perdre jusqu'à une demi-journée de déplacement dans leur agence Enda. Cette initiative constitue un premier pas important vers l'inclusion financière des populations marginalisées des zones rurales. En décembre 2015, Enda Tamweel a reçu l'agrément du ministère des Finances comme société anonyme de microfinance, lui permettant d'octroyer des prêts allant jusqu'à 20 000 TDN, à comparer à l'ancien plafond de 5 000 TDN appliqué aux associations.

LA CHARTE EUROMÉDITERRANÉENNE POUR LES PETITES ENTREPRISES (SMALL BUSINESS ACT - SBA) ADOPTÉE PAR LES MINISTRES DE L'INDUSTRIE DE LA ZONE EUROMED EN 2004 EST STRUCTURÉE AUTOUR DE 10 ÉLÉMENTS CLEFS DE POLITIQUES À METTRE EN PLACE DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX PME

Ci-contre
M. Hassan Zargouni,
ouverture d'une agence Microcred



Coopération régionale

Au niveau régional, plusieurs projets sont en cours de réalisation en Tunisie.

Dans le cadre de la **coopération industrielle euro-méditerranéenne** du processus de Barcelone (Union pour la méditerranée - UPM), des initiatives ont visé à rapprocher les bonnes pratiques et à promouvoir les échanges – aussi bien euro-méditerranéennes qu'intra-méditerranéennes – visant à assoir les performances des acteurs du secteur privé. **La Charte euroméditerranéenne pour les petites entreprises** (Small Business Act - SBA) adoptée par les ministres de l'Industrie de la zone Euromed en 2004 est structurée autour de 10 éléments clefs de politiques à mettre en place dans le cadre du soutien aux PME. Elle s'appuie sur le concept de « think small first » qui vise à prendre en compte des besoins des PME lors de l'élaboration des politiques publiques. En complément du travail de réflexion sur le cadre réglementaire et la simplification administrative, c'est par ses projets régionaux que l'UE appuie des initiatives bénéficiant aux entreprises et aux organismes de soutien en Tunisie, notamment le réseau EEN (Europe Enterprise network) et le projet régional DiaMed qui incite les membres de la diaspora à revenir investir dans leurs pays d'origine.

EUROPE ENTERPRISE NETWORK (EEN)

En 2015, le réseau EEN a approuvé la participation du nouveau consortium tunisien avec l'entrée de trois nouveaux partenaires - CEPEX, CONECT et CCIT - en complément du pôle El Gazala et de l'APII, ce dernier conservant son rôle de coordonnateur national. Ce nouveau réseau concrétise un partenariat stratégique dont le but premier est d'offrir aux entreprises tunisiennes désireuses de nouer des partenariats commerciaux et/ou technologiques avec des entreprises européennes et d'autres membres du réseau un accès facilité au plus grand réseau virtuel d'assistance aux PME. Celui-ci regroupe plus de 600 organismes partenaires dans plus de 54 pays. Le réseau EEN Tunisie a signé des contrats de partenariat « mentoring » avec deux consortiums (Allemagne et France) qui vont favoriser les échanges de « bonnes pratiques » et l'organisation conjointe d'événements B2B.

www.een.org

DIAMED (2013-2015)

2,3 millions €

Ce projet, coordonné par l'ADER Méditerranée en partenariat, entre autres, avec la CONECT (Tunisie), renforce les capacités des diasporas afin de les inciter à investir dans leurs pays d'origine sur la rive sud de la Méditerranée. Les principaux moteurs du projet sont l'engagement des acteurs institutionnels et économiques locaux, l'implication des diasporas, la valorisation des jeunes diplômés du Maghreb, la promotion de l'esprit d'entreprise et la circulation des compétences. En 2015, La MedAcademy DiaMed s'est déroulée du 27 au 30 avril à Tunis. Cet événement, organisé par ANIMA Investment Network, en partenariat avec la CONECT, a rassemblé plus de 45 représentants de réseaux et d'institutions d'appui à l'investissement et à la création d'activité économique venant du Maroc, d'Algérie, de Tunisie et de France. Durant ces rencontres, les acteurs des quatre pays ont échangé leurs bonnes pratiques et ont initié des dynamiques collectives autour de sujets communs, notamment l'identification et la prospection des talents de la diaspora, la communication et le marketing de l'offre de services à promouvoir et l'accompagnement des projets d'investissement.

En Tunisie, les structures accompagnées sont la DGPME (Direction Générale de la Promotion des PME), l'ANETI (Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant), les IHEC (Instituts des Hautes Etudes Commerciales) de Sousse et de Carthage. En outre, un programme spécifique sur le leadership au féminin a également été lancé, en partenariat avec CAWTAR. Ce programme a rassemblé plusieurs structures : l'UTSS (Union Tunisienne des Solidarités Sociales), la BFPME (Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises), ENDA (Institution de microfinance), le Pôle technologique El Gazala, ainsi que des accompagnateurs indépendants de la CONECT.

www.ader-mediterranee.com/projet-diamed

DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE (2013-2017)

5 millions €

Ce programme, mis en œuvre par l'ONUDI dans 7 pays méditerranéens, vise d'une part à réaliser la cartographie des 141 clusters dans les pays de la région, dont 25 en Tunisie, et d'autre part à financer l'assistance technique de spécialistes sectoriels pour appuyer le développement et le potentiel à l'exportation de deux clusters par pays. En Tunisie, le projet appuie les clusters « mosaïques d'El Jem » et « arts de la table de Nabeul ».



Sehl ZARGOUNI
Directeur général Microcred Tunisie

**“ JE PENSE QUE NOTRE
VISION DU MICROCRÉDIT
ORIENTÉ VERS LA CRÉATION
D’EMPLOIS ET LE SOUTIEN
AUX JEUNES ENTREPRENEURS,
AUX FEMMES ET AUX RÉGIONS
DÉFAVORISÉES A CONVAINCU
LA DÉLÉGATION
DE L’UNION EUROPÉENNE
DE NOUS FAIRE CONFIANCE ”**

La parole à nos partenaires...

Quel impact peut avoir le développement du microcrédit sur l'économie tunisienne ?

Sehl ZARGOUNI : La microfinance est un levier clé pour l'économie nationale. La Tunisie a besoin de structures pour financer des entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire vis-à-vis duquel ils sont méfiants. Ils se tournent alors vers les institutions de microfinance.

Contrairement aux banques, nous offrons une rapidité de service : l'accord de principe est donné en trois jours et les fonds sont débloqués deux jours plus tard. Si le client vient lundi, il peut retirer ses fonds à la fin de la semaine. Microcred peut de plus allouer des montants relativement importants, jusqu'à 20 000 dinars dès le premier crédit.

Nos études estiment le marché à 1,2 million de clients potentiels. Or, les chiffres montrent qu'un crédit crée 0,2 emploi. Potentiellement, il y a donc un réservoir de 240 000 emplois à créer en Tunisie. De plus, Microcred propose un produit destiné particulièrement aux jeunes, micro, orienté vers la création de start-ups.

Quelles raisons ont motivé l'UE à soutenir Microcred ?

S.Z. Je pense que notre vision du microcrédit orienté vers la création d'emplois et le soutien aux jeunes entrepreneurs, aux femmes et aux régions défavorisées a convaincu la délégation de l'Union européenne de nous faire confiance. 50 % de nos clients sont des femmes, et 40 % sont des jeunes de moins de 35 ans.

Nous avons aussi une solide expérience puisque la Tunisie est la huitième filiale du groupe déjà présent en Afrique (Mali, Nigéria, Sénégal, Côte d'Ivoire et Madagascar) et en Chine avec deux filiales. Mais les 1,8 million d'euros de soutien de l'UE ont été indispensables pour lancer la filiale tunisienne efficacement. Cela nous a permis de mener toute la phase d'études, d'installation, de recrutement et de formation entre la création de Microcred Tunisie en août 2013 et le début des activités en novembre 2014.

Dès les cinq premières années, nous allons ouvrir 18 agences dont 14 dans les régions défavorisées. Notre première agence a d'ailleurs été inaugurée en 2014 dans le quartier populaire de Zarhouni en banlieue de Tunis. En 2015, nous avons ouvert trois autres agences dont une à Béja dans l'ouest. 2016 sera

également chargé avec quatre autres agences, dont celle de Gafsa et de Jendouba.

Comment Microcred gère-t-il le risque de défaut compte tenu de la morosité ambiante de l'économie ?

S.Z. C'est l'un de nos atouts majeurs. Le portefeuille à risque des clients qui ont plus de 30 jours de retard (PAR30) n'est que de 0,35 %. Cela est possible grâce à une étude minutieuse des demandes des clients, sans sacrifier la rapidité, et à une proximité avec nos clients que nous nous efforçons de bien connaître. En 12 mois, la durée moyenne des crédits, le gestionnaire de portefeuille visite l'emprunteur jusqu'à huit fois. De cette manière, nous faisons un réel accompagnement et nous aidons le client à tenir sa comptabilité par exemple.

Avec l'augmentation du nombre de clients, nos gestionnaires se perfectionnent dans certaines activités (épicerie, agriculture, menuiserie, etc.) et affinent leurs compétences et leur accompagnement.

Le contexte reste porteur. Nous avons démarré nos opérations en 2014, et nous comptons déjà plus de 3000 clients pour un encours total de crédit de 11 millions de dinars. Nous espérons continuer sur cette lancée avec les nouvelles ouvertures prévues en 2016.

05

Emploi et formation professionnelle

Gagner la bataille de l'emploi



Garantir des emplois de qualité du point de vue de la sécurité socioéconomique, de l'organisation du travail, des possibilités d'éducation et de formation et des conditions de travail

Le soutien de l'UE à la Tunisie dans sa bataille de l'emploi est l'un des piliers du plan d'action 2013-2017. Il prévoit un appui au lancement des réformes nécessaires dans les domaines de l'emploi, de la politique sociale et de la sécurité sociale.

Ce soutien est en phase avec les lignes directrices de la stratégie européenne de l'emploi renouvelées en 2015, dont les objectifs sont les suivants :

» **stimuler la demande de main-d'œuvre**, notamment au moyen d'orientations en matière de création d'emplois, de fiscalité du travail et de fixation des salaires ;

» **renforcer l'offre de main-d'œuvre et de compétences** en s'attaquant aux faiblesses structurelles des systèmes d'éducation et de formation et en luttant contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée ;

» **améliorer le fonctionnement des marchés du travail** en veillant tout particulièrement à réduire la segmentation du marché du travail et à améliorer les mesures actives du marché du travail et la mobilité sur ce marché ;

» **garantir l'équité, combattre la pauvreté et promouvoir l'égalité des chances.**

Ces lignes directrices portent notamment sur la nécessité de s'attaquer aux défaillances structurelles des systèmes d'enseignement et de formation pour produire des résultats de qualité dans l'apprentissage et réduire le nombre de jeunes en décrochage scolaire. Il s'agit aussi de garantir des emplois de qualité du point de vue de la sécurité socioéconomique, de l'organisation du travail, des possibilités d'éducation et de formation et des conditions de travail.

Un autre facteur clé pour améliorer l'efficacité du marché du travail est le **dialogue social** puisque toutes les parties concernées par l'emploi continueront de se concerter. L'UE dispose de plusieurs programmes et instruments financiers pour soutenir la réalisation de ces objectifs, notamment l'instrument européen de voisinage (IEV).



PRODUIRE DES RÉSULTATS DE QUALITÉ DANS L'APPRENTISSAGE ET RÉDUIRE LE NOMBRE DE JEUNES EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Coopération avec la Tunisie

Le chômage demeure le principal défi que doit affronter la Tunisie à court et moyen terme. Le taux global de chômage a atteint 15,3 % au troisième trimestre 2015.

Les données disponibles montrent que ce chômage est essentiellement :

- » **un chômage de jeunes**, qui représentent plus de 70 % des chômeurs ;
- » **un chômage de femmes**, notamment diplômées du supérieur, qui ont vu leur taux de chômage augmenter d'une année à une autre pour atteindre 41.1 % en 2015 (contre 21.4 % pour les hommes diplômés) ;
- » **un chômage des régions intérieures**, avec des seuils dépassant la moyenne nationale de 6 à 7 points.

Les problèmes du chômage en Tunisie sont pluridimensionnels. Ils s'expliquent principalement par la structure de la production agricole et industrielle, dominée par des activités intensives en main-d'œuvre faiblement qualifiée. Le marché de l'emploi ne génère pas, pour des raisons structurelles, une demande suffisante d'emplois, en particulier d'emplois de qualité. La part de l'emploi informel et des emplois précaires devient de plus en plus importante d'une année à l'autre. L'autre principal handicap à la lutte contre le chômage est **l'inadéquation entre l'offre de qualifications produite par le système éducatif et les besoins du marché.**

En 2015, la Tunisie a bénéficié de plusieurs projets dans le cadre de la coopération UE-Tunisie pour faire face aux difficultés du marché du travail :

- » appui au secteur privé pour **améliorer sa compétitivité et sa capacité de création d'emplois** ;
- » appui au **développement des ressources humaines** ;
- » appui à la **mise en place de nouveaux réseaux de microfinance**, qui vont cibler prioritairement les zones défavorisées ;
- » appui plus ciblé à **l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et du dialogue social** en vue d'une implication plus accrue de la société civile dans la prise en charge des problématiques liées à l'emploi.



PROJETS D'APPUI À L'EMPLOI À TRAVERS UN APPEL À PROPOSITIONS (2014-2017)

4,7 millions €

Dans le cadre du deuxième Programme d'Appui à la Relance (PAR-II), une composante a été dédiée à l'appui des projets et des initiatives portés par la société civile en partenariat avec le secteur privé et les autorités locales. Ces projets doivent permettre des créations d'emplois et l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi. Un appel à propositions a été lancé pour la mise en œuvre de cette composante avec pour objectifs :

- » **le renforcement des capacités des partenaires sociaux** sur le plan national et local afin de leur permettre de jouer un rôle plus actif et d'être une force de proposition sur les questions liées à l'emploi ;
- » **l'appui et l'accompagnement des personnes travaillant dans l'économie informelle** pour organiser, structurer et développer leurs activités en créant de l'emploi ;
- » **la création d'opportunités d'emploi**, en particulier pour les catégories de personnes et les régions les plus touchées par le chômage.

Sept propositions ont été retenues à la fin du processus de sélection. Leurs activités se sont déroulées dans 9 régions de l'intérieur et du sud de la Tunisie : Gafsa, Kasserine, Sidi Bouzid, Jendouba, Kef, Mahdia, Gabes, Médenine et Tataouine :

1. Renforcement des capacités de l'UGTT pour l'institutionnalisation et l'opérationnalisation du dialogue social au service de la croissance et de l'emploi aux niveaux national et régional. Ce projet géré par le Conseil LO/FTF qui regroupe les syndicats danois vise à consolider le rôle de l'UGTT et de ses syndicats affiliés dans la promotion de la croissance et de l'emploi et la mise en œuvre de plans régionaux de développement économique et social. (Durée 36 mois, montant du projet 799 810 €, contribution UE 80%). »

2. Amélioration de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Le projet, mis en œuvre par Handicap International en partenariat avec l'ANETI et la Fédération des associations tunisiennes œuvrant dans le domaine du handicap, vise à intégrer les personnes en situation de handicap, en particulier les jeunes et les femmes, au marché de travail dans les gouvernorats de Ben Arous, Gabès et Gafsa en Tunisie (Durée 36 mois, montant du projet 550 000 €, contribution UE 80%).

3. Promouvoir les produits de terroir au service de l'emploi et du développement local. L'objectif de ce projet, mis en œuvre par l'Assemblée de coopération pour la paix en partenariat avec l'Association de sauvegarde de l'Oasis de Chenini et l'Association communication et développement social, vise à renforcer les opportunités d'emploi dans le secteur agricole et artisanal dans le Gouvernorat de Gabès et de soutenir l'employabilité des groupes locaux par la valorisation de produits agroalimentaires biologiques à Chenini, Zarath et Methouia (Durée 24 mois, montant du projet 600 000 €, contribution UE 78.5%).

4. Partenariat tuniso-allemand pour la formation dans les techniques de soudure, de brasage et de test. Le projet géré par Sequa gGmbH en partenariat avec le Centre technique des industries mécaniques et électriques vise à promouvoir l'emploi dans les filières faisant appel à de la main d'œuvre qualifiée en soudure, brasage, test via des formations orientées vers les besoins des entreprises et la coopération directe entre les centres de formation et les entreprises afin de contribuer à l'amélioration de l'environnement économique et social en Tunisie (Durée 30 mois, montant du projet 619 585 €, contribution UE 80%).

5. Marketing Territorial pour l'Emploi « Ma TerrE ». L'objectif spécifique de ce projet géré par le Comité européen pour la formation et l'agriculture avec l'Association tunisienne pour le leadership, l'auto-développement et la solidarité est la création des conditions d'augmentation d'emploi par la mise en place de systèmes de valorisation du territoire et de ses produits spécifiques dans la région de la Kroumirie Mogods selon l'intégration des approches du Marketing Territoriale et de l'Economie Sociale et Solidaire (EES) (Durée 36 mois, montant du projet 706 572 €, contribution UE 80%).

6. Création d'emplois dans le Sud tunisien au service de l'agriculture et de l'artisanat dans le secteur de l'économie solidaire et professionnalisation des métiers agricoles. Ce projet, mis en œuvre par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes via l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier en partenariat avec plusieurs coopératives agricoles de la Tunisie, vise à la création d'emplois dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat sur trois gouvernorats du Sud tunisien (Gabès, Médenine et Tataouine) et à favoriser l'intégration des femmes et des jeunes, diplômés ou non, dans l'économie régionale, en apportant une réponse à des besoins exprimés par les producteurs et les coopératives existantes en matière de déficit de compétences et de services. (Durée 30 mois, montant du projet 392 697 €, contribution UE 79.8%).

7. IESS, Initiatives d'Emploi en Economie Sociale et Solidaire en Tunisie. Géré par COSPE en partenariat avec iesMed et Tunisian Center for Social Entrepreneurship, le projet vise à favoriser la création des emplois durables pour les jeunes et les femmes par la création et le renforcement d'entreprises viables à travers le développement de l'Economie Sociale, et Solidaire (ESS), source de cohésion sociale, en privilégiant les régions défavorisées de Tunisie, notamment les Gouvernorats de Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid et Mahdia (Durée 36 mois, montant du projet 799 923 €, contribution UE 80%).

IL S'AGIT DE CRÉER ET DE CONSOLIDER DES EMPLOIS DÉCENTS DANS CINQ DES RÉGIONS LES PLUS DÉFAVORISÉES (GAFSA, KASSERINE, LE KEF, SIDI BOUZID ET SILIANA) À TRAVERS UNE SÉRIE D' ACTIONS



PROJET CRÉATION D'EMPLOIS ET ACCOMPAGNEMENT À LA RÉINSERTION EN COMPLÉTANT LES DISPOSITIFS DE L'ÉTAT (2012-2016)

6,5 millions €

Une des composantes du Programme d'Appui aux Zones Défavorisées (PAZD) a pour objectif la relance économique et l'accès au marché du travail, notamment des jeunes femmes et hommes au chômage. Il s'agit de **créer et de consolider des emplois décents dans cinq des régions les plus défavorisées** (Gafsa, Kasserine, le Kef, Sidi Bouzid et Siliana) par des série d'actions :

» des travaux de haute intensité de main d'œuvre (THIMO) à travers les investissements publics qui optimisent la création d'emplois et l'injection de revenus dans les gouvernorats prioritaires ;

» un accès au marché du travail par l'insertion économique à long terme des chômeurs, en particulier des jeunes non diplômés des zones défavorisées ;

» le développement économique local en favorisant la création d'entreprises et d'emplois dans les zones ciblées, et ce, en développant et en structurant la participation de la société civile et du secteur privé ;

» un appui institutionnel au profit des Offices de développement régionaux pour renforcer leurs structures et améliorer leurs capacités, notamment dans le domaine du suivi et de l'évaluation, de la planification participative, et de la coordination avec les autres partenaires.

Les chantiers démonstratifs en HIMO se sont répartis sur 13 sites. Le nombre total de journées de travail direct générées sur les chantiers s'élève à environ 44 000, soit l'équivalent d'environ 200 postes permanents, sans compter les emplois indirects et induits créés par ces chantiers notamment au niveau de la production des matériaux.

Les chantiers ont ciblé les PME locales (25) et ont utilisé des techniques alternatives (le pavage traditionnel à Thala ou encore les techniques d'asphaltage à froid à Siliana) et des matériaux locaux permettant d'améliorer l'employabilité et les qualifications professionnelles locales.

Le projet continue à animer des forums de concertation sur le développement local entre institutions publiques, société civile et secteur privé sur l'ensemble de ses zones d'intervention. Huit forums ont identifié des priorités liées au développement économique local et à l'insertion professionnelle. Les actions du projet en matière de développement local répondent à deux principes : la valorisation des productions locales et le regroupement et l'organisation des petits acteurs économiques (groupement de femmes pour transformation de la figue à Kesra par exemple).

Concernant le renforcement des capacités des agents en charge du développement régional, et suite à une demande de l'Office de développement du Nord-Ouest (ODNO), le projet a accompagné un exercice de diagnostic territorial sur terrain suivi d'une planification participative.

Ce projet est mis en œuvre par le Bureau international du Travail (BIT) via une convention avec l'Union européenne.

INITIATIVE RÉGIONALE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE (IRADA) (2016-2019)

32 millions €

Le programme "Initiative régionale d'appui au développement économique durable" (IRADA) vise à appuyer les réformes socio-économiques en contribuant à une croissance inclusive créant de l'emploi dans les régions.

Doté d'une enveloppe de 32 millions d'euros, le programme IRADA contribuera à l'accélération du développement économique local en Tunisie en améliorant la compétitivité des entreprises ainsi que l'employabilité des citoyens dans huit gouvernorats, dont certains sont particulièrement touchés par le chômage : Gabès, Médenine, Gafsa, Kasserine, Sfax, Sidi Bouzid, Bizerte et Jendouba.

IRADA se décline en trois axes principaux :

» le financement – via des appels à projets – d'initiatives de développement du secteur privé et de la formation professionnelle ;

» la simplification de l'architecture institutionnelle et l'amélioration de la gouvernance du système national de formation professionnelle ;

» l'analyse des renseignements des plans d'action régionaux pour alimenter le développement des politiques nationales.

Dans le même temps, le programme accompagnera le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi dans la réorganisation du système national de formation professionnelle. L'objectif est ici de déconcentrer la prise de décision vers les régions en vue d'améliorer la qualité et la pertinence de l'offre de formation initiale, continue et de services d'accompagnement à l'emploi dans le but de mieux répondre aux besoins du marché du travail national et international.

Par ailleurs, le programme appuiera l'opérationnalisation de la Classification Nationale des Qualifications, rendant plus lisibles les qualifications et aboutissant ainsi à une plus grande mobilité des jeunes diplômés sur le marché du travail national et international. Une fois cette classification opérationnelle, il est prévu de la référencer dans le cadre européen des certifications.

PROGRAMME D'APPUI À LA FORMATION ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE (PAFIP) (2015-2020)

3 millions €

Le Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP) bénéficie d'un don de 3 millions d'euros de la Facilité d'investissement Voisinage (FIV). Mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD), cette subvention européenne vient compléter un prêt de l'AFD de 24 millions au profit du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi et du ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale.

Le PAFIP va se déployer dans 17 établissements de formation professionnelle répartis dans 9 gouvernorats, représentant les quatre principales zones économiques du pays : le grand Tunis Sud (Ben Arous et Zaghouan), le grand Tunis Nord (Tunis, Manouba et Ariana), le nord-ouest (Béja et Bizerte) et le Sahel (Monastir et Sousse).

L'objectif est de rendre plus efficace le dispositif de formation professionnelle pour permettre aux apprenants de s'insérer plus rapidement sur le marché du travail. Il s'agit d'une part d'améliorer la qualité des formations et d'autre part de rapprocher les établissements des acteurs économiques pour dispenser des formations en adéquation avec les demandes des employeurs. La démarche adoptée fera participer l'ensemble des acteurs, permettant aux syndicats et aux entreprises de collaborer avec les administrations pour améliorer l'insertion des jeunes formés dans ces centres. Le dialogue entre les partenaires sociaux, la société civile et les pouvoirs publics sera le seul garant de la réussite de la réforme.

Le PAFIP vise à :

- » Développer la capacité de réponse des centres de formation aux besoins de leur environnement ;
- » Améliorer la qualité de la formation, notamment par la mise en place d'un processus de certification ;
- » Renforcer les capacités de pilotage et d'animation des structures du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi ;
- » Développer et pérenniser l'expertise des partenaires sociaux sur les questions de l'emploi et de la formation initiale et continue.

RENDRE PLUS EFFICACE LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR PERMETTRE AUX APPRENANTS DE S'INSÉRER PLUS RAPIDEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL



Coopération régionale

PROJET DE SOUTIEN À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE EN TUNISIE ET AU MAROC (2011-2015)

586 000 €

Ce projet est mis en œuvre avec le concours de l'Union tunisienne de solidarité sociale (UTSS), l'Agence pour la coopération internationale et le développement local en Méditerranée (France) et la Fondation Banque populaire pour le microcrédit du Maroc. En développant et en pérennisant des activités génératrices de revenus (AGR), notamment par la microfinance, ce projet vise à **faire reculer la pauvreté des régions défavorisées de la Tunisie et du Maroc**. Cet appui prévoit également de renforcer les capacités des structures tunisiennes et marocaines agissant dans ce domaine.

En Tunisie, les **quatre dispositifs pilotes d'accompagnement à la création et pérennisation d'AGR** ont permis d'accompagner 615 jeunes dans la création de leurs entreprises et pendant le processus post création, de financer de 143 nouveaux projets et de consolider 57 projets existants.

GOUVERNANCE POUR L'EMPLOYABILITÉ EN MÉDITERRANÉE (GEMM) (2013-2016)

2 millions €

Le programme GEMM vise à améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes dans la région du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Il rassemble toutes les parties prenantes concernées afin qu'elles s'assurent que les politiques nationales en faveur de l'éducation et de la formation professionnelles soient adaptées aux réalités locales.

Deux domaines, l'assurance qualité et le financement, ont été sélectionnés pour être réformés en priorité. Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle implique de traiter le système dans son ensemble, de la planification à l'évaluation. L'accent doit être placé sur les résultats : adéquation des compétences, taux de décrochage et d'achèvement scolaires, accès et équité, taux d'emploi et types de postes obtenus par les diplômés. La diversification du financement et l'optimisation de l'affectation et de la gestion sont également des domaines importants à réformer.

La Fondation européenne pour la formation (ETF) est chargée, en Tunisie, de la mise en œuvre, au profit de la Direction régionale de la Formation professionnelle

et de l'Emploi de Gabès. Les secteurs sélectionnés pour ce projet pilote sont la maintenance industrielle et le bâtiment. Ils ont été choisis pour leur potentiel d'emplois et de développement dans la région.

Au cours de la mise en œuvre du programme, les méthodologies et outils pour l'analyse des besoins devront être améliorés, et les capacités des conseillers en emploi et des enseignants renforcées. Ces actions devraient permettre à terme de consolider le partenariat entre les autorités locales et les partenaires sociaux de la région en développant des compétences plus adaptées aux besoins de l'économie et en rendant les demandeurs d'emploi plus employables.

LES QUATRE DISPOSITIFS PILOTES D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET PÉRENNISATION D'AGR ONT PERMIS D'ACCOMPAGNER 615 JEUNES DANS LA CRÉATION DE LEURS ENTREPRISES

06

Développement régional et local

Cap sur la décentralisation et le développement régional intégré par le renforcement des capacités des collectivités locales et le désenclavement des quartiers populaires



la décentralisation
un changement majeur dans le fonctionnement institutionnel de la Tunisie depuis la nouvelle Constitution promulguée le 27 janvier 2014

La Tunisie fait face à d'importantes disparités socioéconomiques et régionales, notamment dans les régions de l'intérieur et du sud du pays. Ces disparités ont joué un rôle de catalyseur dans la révolution de 2011. Le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes des régions défavorisées, montre que la croissance économique relativement soutenue des deux dernières décennies n'a pas été inclusive.

En effet, les inégalités de développement régional entre les régions côtières et celles de l'intérieur n'ont cessé de s'amplifier depuis près de 50 ans. Une analyse plus approfondie de la situation des régions défavorisées montre que malgré l'importance des investissements publics qui y ont été réalisés (au moins comparables à ceux des régions du littoral) et les incitations accordées à l'investissement privé, très peu d'investisseurs se sont dirigés vers ces régions. Même si les investissements publics ont permis d'améliorer l'infrastructure et les équipements de base sur l'ensemble du territoire, les écarts socio-économiques entre les régions du littoral et celles de l'intérieur n'ont cessé de se creuser (les taux de pauvreté dans certaines régions du nord et du centre-ouest peuvent différer du simple au triple).

En réponse à ces attentes, la nouvelle Constitution tunisienne promulguée le 27 janvier 2014 a introduit un changement majeur dans le fonctionnement institutionnel de la Tunisie : la décentralisation.

Ce changement inverse la structure institutionnelle héritée de l'Indépendance, caractérisée par une forte centralisation et une tutelle de l'État central s'exerçant sur toutes les décisions des collectivités territoriales (régions et communes).

Ce changement complet de paradigme nécessitera, pour être mené à bien, un accompagnement ciblé des acteurs institutionnels clefs afin de lever les freins qui bloquent la mise en place d'une politique performante de développement régional et d'aménagement du territoire.

LES ÉCARTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ENTRE LES RÉGIONS DU LITTORAL ET CELLES DE L'INTÉRIEUR N'ONT CESSÉ DE SE CREUSER



Coopération avec la Tunisie

L'Union européenne (UE), consciente du rôle clé de la gouvernance des collectivités ainsi que du poids des disparités régionales dans les événements 2011 et de janvier 2016, fait du développement régional et local et de l'appui à la décentralisation une des priorités du Plan d'action pour le partenariat privilégié 2013-2017 et un secteur de concentration du Cadre unique d'appui pour 2014-2015, prorogé pour 2016. Cet appui vise à renouer le lien citoyens-institutions publiques par des projets de nature à susciter l'adhésion des populations à leurs collectivités (mise à niveau des communes et des quartiers les plus vulnérables, amélioration de l'accès aux services de base, relance de l'activité économique locale par l'investissement).

**L'UNION EUROPÉENNE FAIT
DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL
ET DE L'APPUI À LA DÉCENTRALISATION
UNE DES PRIORITÉS DU PLAN D'ACTION POUR
LE PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ 2013-2017**



PROGRAMME « CAP VERS LA DÉCENTRALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES TERRITOIRES – CAP2D » (2016-2019)

43 millions €

Ce nouveau programme adopté en 2015 vise à renforcer la capacité des institutions nationales, locales et régionales en matière d'élaboration de stratégies régionales intégrées et inscrites de manière cohérente et efficiente dans un schéma de développement national. Le programme développera des instruments permettant le financement et la mise en œuvre de ces plans dans un cadre pluriannuel, associant de façon coordonnée les administrations centrales et régionales, les collectivités locales et le secteur privé.

Les actions identifiées pour ce programme visent :

» **l'amélioration de l'architecture institutionnelle** et de la qualité de la gouvernance des politiques de développement régional dans le cadre du processus de décentralisation et de déconcentration ;

» **le renforcement de la capacité des institutions locales et régionales** à élaborer des plans de développement inclusifs inscrits de manière cohérente et efficiente dans un schéma de développement national ;

» **le développement et la rationalisation des outils et modalités de financement** de ces plans dans un cadre pluriannuel, associant de façon cohérente administrations centrales et régionales, collectivités locales et secteur privé, et ce, afin de maximiser leur efficacité et initier un processus de développement régional multifacettes.

Donner la priorité au renforcement de la gouvernance dans ce secteur constitue donc un préalable au déploiement ultérieur de projets complémentaires susceptibles de relancer durablement des dynamiques de croissance dans les territoires.

Cette nouvelle politique sera testée dans les huit mêmes régions pilotes que le programme « Initiative régional d'appui au développement économique durable » (IRADA), à savoir Bizerte, Jendouba, Sidi Bouzid, Sfax, Gabes, Medenine, Gafsa, Kasserine (voir chapitre Emploi et formation professionnelle).

RÉHABILITATION DES QUARTIERS POPULAIRES EN TUNISIE (2011-2019)

69 millions €

L'Union européenne mène en Tunisie un ambitieux programme de réhabilitation de l'habitat anarchique aux périphéries des villes. Exclues du marché formel, et notamment du crédit immobilier, les populations habitant ces zones périurbaines vivent le plus souvent dans des quartiers construits de façon anarchique, rendant les services de base plus difficile à assurer par les pouvoirs publics.

119 quartiers répartis sur 50 communes de 6 gouvernorats, soit environ 133 000 logements et 685 000 habitants sont concernés par cette action menée dans le cadre du Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation (PRIQH) lancé en 2012 par les autorités tunisiennes. Les zones à réhabiliter ont été identifiées par l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (ARRU) en vue de l'amélioration de l'habitat et des infrastructures de base (réseaux d'assainissement et d'éclairage) et de la création d'équipements socio-collectifs et de locaux industriels.

Le programme prévoit (liste non exhaustive) :

- » L'aménagement de 1 216 km de voiries ;
- » La réalisation de 288 km de réseaux d'assainissement ;
- » La construction de 66 espaces pluridisciplinaires (salles de sport, espaces culturels et de jeunesse) ;
- » La construction de 42 locaux industriels pour faciliter l'installation de promoteurs économiques.

Ce programme, dont le **coût total s'élève à 217,5 millions d'euros**, est cofinancé par l'État tunisien (84,5 millions €) avec l'aide de l'Union européenne (69 millions €), de l'Agence française de développement (30 millions €) et de la Banque européenne d'investissement (70 millions €).

Avec cette action d'envergure, l'UE met l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des tunisiennes et des tunisiens par la **réhabilitation et le désenclavement de quartiers populaires** défavorisés. Ce programme permet également de créer des espaces socioculturels et sportifs au profit notamment des jeunes, ainsi que des espaces dédiés à des activités économiques génératrices de revenus. Autre originalité de ce programme, une partie des personnes employées sur les chantiers de rénovation habite les quartiers ciblés, permettant ainsi à des jeunes de s'insérer sur le marché du travail. Enfin, le programme prévoit également des actions de développement des capacités tunisiennes en matière de planification urbaine et de politique de la ville.



Montant de l'aide de l'UE : 69 millions €

Programme financé en 3 phases successives

- » **8 millions €** au titre du Programme d'Appui aux Zones Défavorisées (IEVP 2012)
- » **33 millions €** au titre du Programme prioritaire d'intégration des quartiers (SPRING 2012)
- » **28 millions €** au titre du Programme prioritaire d'intégration des quartiers populaires phase 2 (IEV 2014)



RÉHABILITATION DES QUARTIERS POPULAIRES EN TUNISIE

N PPIQP

N PPIQP • Extension

PPIQP

Programme Prioritaire d'Intégration des Quartiers Populaires

33 millions €

119 quartiers
133 000 logements
685 000 habitants

Infrastructure de base

- » Voirie et trottoirs : 950 Km
- » Réseau d'assainissement : 250 Km
- » Drainage des eaux pluviales : 150 Km
- » Eclairage public : 19 000 points

Espaces socio-culturels et sportifs

- » Espaces : 66
- » Terrains de quartiers : 56

Espaces économiques générateurs de revenus

- » Espaces : 66

PPIQP • Extension

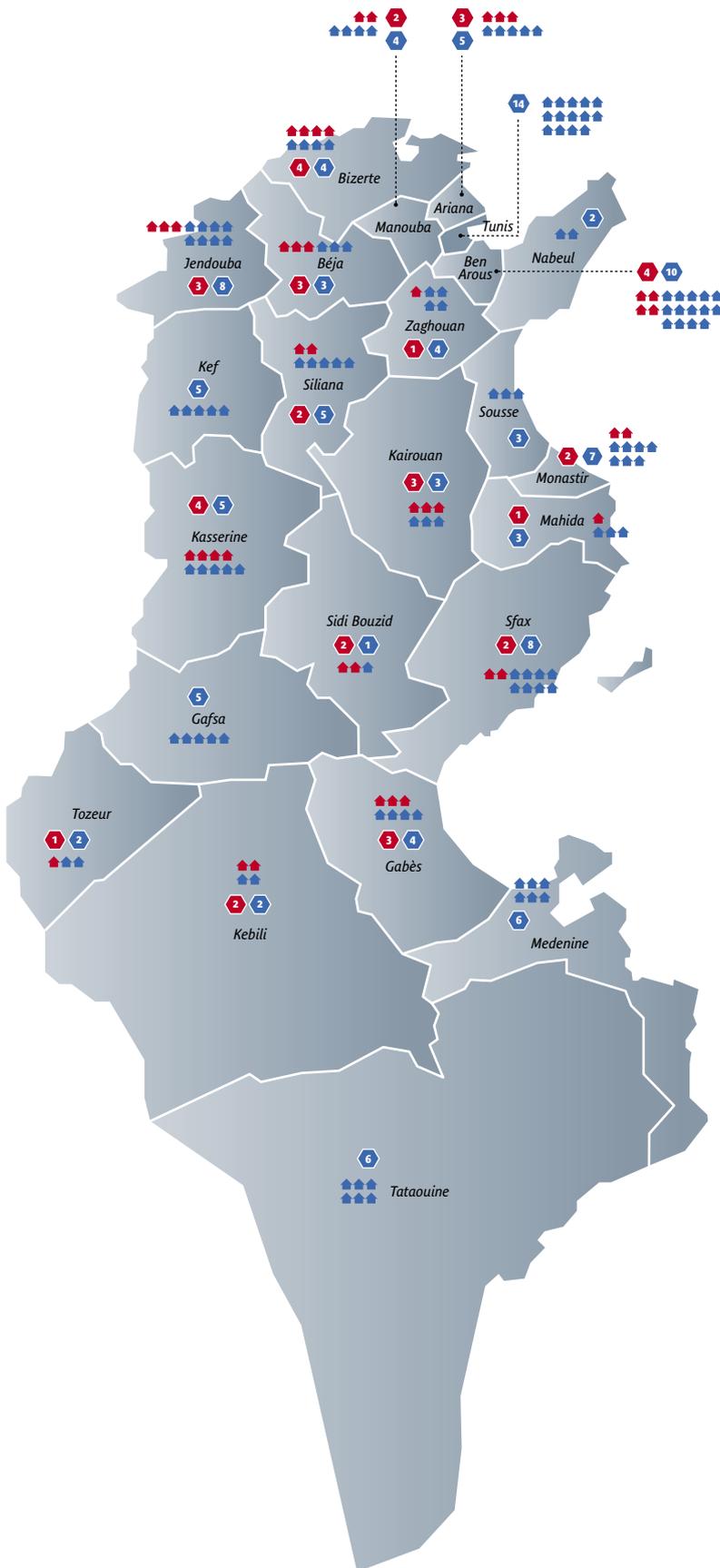
Programme Prioritaire d'Intégration des Quartiers Populaires - Extension

28 millions €

42 quartiers
67 042 logements
344 502 habitants

Infrastructures de base

- » Voirie et trottoirs : 256 Km
- » Réseau d'assainissement : 28 Km
- » Drainage des eaux pluviales : 16 Km
- » Eclairage public : 1 350 points
- » Installation d'eau potable dans un quartier de 500 logements



07

Éducation



Pour un enseignement de qualité et ouvert sur le monde



LE SYSTÈME ÉDUCATIF EST UN ÉLÉMENT MAJEUR DE LA STRATÉGIE DE CROISSANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

La stratégie de coopération de l'Union européenne pour l'éducation et la formation repose sur quatre axes :

- » **Soutien** des efforts de modernisation des pays partenaires ;
- » **Promotion** de valeurs communes entre les peuples ;
- » **Progression** de l'Union européenne comme centre d'excellence ;
- » **Amélioration** des ressources humaines dans l'UE par l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques.

Plusieurs programmes et instruments financiers contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie, tels que l'instrument européen de voisinage (IEV), la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), ainsi que le programme **ERASMUS+** qui a remplacé en 2014 les programmes TEMPUS et ERASMUS.

UNE STRATÉGIE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION REPOSANT SUR QUATRE AXES

01

SOUTIEN des efforts de modernisation

02

PROMOTION de valeurs communes

03

PROGRESSION de l'UE comme centre d'excellence

04

AMÉLIORATION des ressources humaines



Ci-contre Visite d'une école à Sfax



Coopération avec la Tunisie

Le système éducatif est un élément majeur de la stratégie de croissance socio-économique de la Tunisie. En assurant le développement de ressources humaines compétentes et adaptées aux besoins du marché de l'emploi, il constitue un axe essentiel de la lutte contre le chômage.

Conscient de cette réalité, la Tunisie a depuis longtemps misé sur ce secteur, permettant au pays d'atteindre des niveaux élevés de scolarisation. Depuis une dizaine d'années, les réformes se sont enchaînées, pour l'essentiel soutenues par la coopération européenne, notamment la mise en place du système LMD (licence, master, doctorat), la reconnaissance mutuelle des diplômes et le développement des filières qualifiantes.

Les acquis enregistrés sont sans précédent dans la région Voisinage Sud. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont connu une amélioration constante dans tous les cycles d'enseignement scolaire. Le document de Stratégie de Développement économique et social 2012-2016 (SDES) de 2011, qui constitue un premier cadre d'analyse et de réflexion post révolution, établit **le taux de scolarisation général à 77,2 %**, soit 98,7 % pour l'enseignement primaire et 78,5 % pour l'enseignement intermédiaire et secondaire.

En dépit de ces progrès remarquables et des différentes réformes mises en œuvre, **les résultats peinent à se concrétiser**, notamment en termes d'employabilité des diplômés. Les principaux facteurs évoqués concernent le faible niveau de qualité de l'enseignement et de la formation, l'inadéquation des formations dispensées par rapport aux besoins des marchés, et enfin le dysfonctionnement dans la gouvernance du système éducatif, notamment la faiblesse du processus de décentralisation et de déconcentration.

Face à ces constats, la Tunisie post révolution a réaffirmé le caractère prioritaire du secteur de l'éducation et de la formation. La stratégie proposée s'appuie sur deux grands objectifs : **l'amélioration des profils de scolarisation et l'augmentation du nombre d'élèves dans les filières scientifiques et techniques du secondaire**. La nouvelle politique éducative met aussi l'accent sur la décentralisation et le renforcement des autorités régionales et locales afin de rapprocher services publics et communautés de base et soutenir le développement local et régional.

En 2015, la Tunisie a bénéficié de plusieurs projets et initiatives dans le cadre de sa coopération avec l'Union européenne dans les domaines de l'éducation et de la formation.

PROGRAMME D'APPUI AU SYSTÈME D'ÉDUCATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN LIEN AVEC L'EMPLOYABILITÉ DES DIPLÔMÉS, PEFESE (2011-2015)

65 millions €

Ce programme s'inscrit dans la continuité de l'action menée depuis 2000 par l'UE en Tunisie avec pour objectif d'améliorer l'adéquation entre le système éducatif et le marché du travail. Au cœur de ce programme figure le renforcement des systèmes d'éducation et de formation professionnelle et l'enseignement supérieur de façon à améliorer l'employabilité des diplômés, afin de lutter contre le chômage des jeunes.

Le PEFESE, qui a pris fin en décembre 2015, comprenait trois grands axes : **qualité et gouvernance, système d'information et d'orientation, employabilité et partenariat**. Les grands défis du programme étaient l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la synergie et la complémentarité entre les sous-secteurs du système éducatif, ainsi que le renforcement de la dimension régionale.

Quatre ministères étaient impliqués : ministère du Développement, de l'investissement et de la Coopération internationale (MDICI), ministère de l'Éducation (ME), ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MEFP) et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS).

En 2015, l'assistance technique mobilisée dans le but d'**accompagner les réformes** et de **renforcer les capacités du personnel** à l'échelle centrale et régionale s'est focalisée sur les aspects suivants :

SYSTÈME ÉDUCATIF (ME) :

Formation décentralisée à Zarzis (sud) regroupant 35 hauts cadres administratifs, techniques et opérationnels centraux et régionaux du ministère de l'Éducation, en vue de soutenir le processus de planification régionale. L'expérience et l'analyse du processus national, les exemples extérieurs et les études de cas au niveau des commissariats ont permis d'esquisser une vision réaliste des conditions de mise en place des réformes et du processus de régionalisation du système éducatif.

Finalisation d'un manuel sur les indicateurs de suivi et d'évaluation du système éducatif.

Finalisation d'un rapport d'analyse économique et financière du système éducatif focalisé sur les aspects quantitatifs, qualitatifs et financiers.

Finalisation d'un guide d'utilisation d'un modèle de simulations financières informatisé et formation du personnel de la direction générale des études de la planification et des systèmes d'information (DGEPSI) du ministère de l'Éducation. **Des formations** ont été dispensées à **l'échelle nationale et régionale**, pour **l'enseignement général et technique**. Différents scénarii ont été développés sur base de données démographiques nationales.

FORMATION PROFESSIONNELLE (ME, MJS, MESRS, MFPE) :

Élaboration d'une stratégie nationale de développement à long terme du système d'information et d'orientation professionnelle englobant tous les acteurs et les scénarii de cadre institutionnel.

Élaboration d'un plan d'action et d'un modèle d'organisation nationale pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'information et d'orientation.

Élaboration d'un programme de formation pour des cadres centraux et régionaux et pour des conseillers et techniciens d'orientation en matière de planification et de coordination dans les services d'orientation.

Organisation de quatre ateliers, à Tozeur, Sfax, Bizerte et Tunis, pour présenter la stratégie nationale et le nouveau dispositif national d'information et d'orientation professionnelle.

Accord interministériel en novembre 2015 pour la création de l'Agence nationale d'information et d'orientation professionnelle (ANIOP) par les quatre ministères (ME, MJS, MESRS, MFPE).

Renforcement des capacités d'intervention publiques et privées en formation continue à travers la formation de 45 personnels : 27 cadres du Centre national de formation continue et de promotion professionnelle (CNFCPP), 4 cadres de l'Agence tunisienne de la formation professionnelle (ATFP), 1 cadre du Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation (CENAFFIF), 8 conseillers appartenant à des structures privées et 5 conseillers provenant de centres techniques.

Voyage d'étude en France ayant permis aux participants tunisiens d'approfondir leurs connaissances et leurs expertises des processus et pratiques-clés : alternance, apprentissage, stage, tutorat, formation de formateurs, labellisation des organismes de formation, validation des acquis des expériences, évaluations à effectuer ou encore mesures d'impact.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MESRS) :

La stratégie de réforme de l'enseignement supérieur présentée début 2015 au Conseil National des Universités a mis clairement en avant les axes stratégiques insufflés ou soutenus activement par le programme PEFESE, tels que :

- » L'ancrage de l'université dans le développement régional ;
- » L'amélioration de la qualité de la formation universitaire et son adaptation aux besoins ;
- » Le renforcement du partenariat entre l'université et le monde socio-économique ;
- » Le développement de la formation continue qualifiante ou diplômante tout au long de la vie (validation des acquis de l'expérience) ;
- » La transition formation-emploi.

<http://www.employabilite.tn/a-propos-du-pefese>

PROGRAMME DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (PMES) EN TUNISIE (2014-2020)

20 millions €

Cet ambitieux programme de 220,5 millions d'euros bénéficie d'un prêt de 70 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de 45 millions d'euros de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), ainsi que d'un don de 20 millions d'euros via la Facilité d'Investissement Voisinage (FIV). Cet apport européen permet entre autres de mobiliser deux contrats d'assistance technique pour accompagner la mise en œuvre du programme, tant pour la construction et la rénovation que pour améliorer les procédures, les formations et le cadre de vie scolaire.

Ce programme de grande ampleur prévoit la construction de 59 nouveaux établissements scolaires et la rénovation de 310 autres, soit environ 25 % des établissements d'enseignement secondaire général et technique. Le projet vise à améliorer la qualité des espaces éducatifs au sein des établissements scolaires au travers des actions d'aménagement et de réhabilitation. Sont particulièrement visés les écoles primaires, les internats des collèges et des lycées, et ce, afin de rendre ces espaces plus attractifs pour les élèves. Ce projet a également pour objectif le renforcement et le renouvellement des équipements didactiques au sein des établissements.

En 2015, les autorités tunisiennes ont travaillé sur la préparation de la mise en œuvre du programme, en particulier la sélection des écoles concernées dans tout le pays, ainsi que sur la mise sur pied d'une unité de gestion du projet au sein du ministère de l'Éducation.



Ci-contre
Façade
à Sidi Bouzid

Coopération régionale

La Tunisie participe activement aux programmes de coopération régionale financés par l'UE en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, notamment le programme **Erasmus+ et le projet eTwinning** des établissements scolaires.

ERASMUS+

Erasmus+ vise à renforcer les compétences et l'employabilité des jeunes, ainsi qu'à moderniser l'éducation, la formation et l'accès à l'emploi. Ce programme de sept ans (2014-2020) est doté au niveau mondial d'un budget de 14,7 milliards €, soit une augmentation de 40 % par rapport aux niveaux de dépenses précédents, ce qui démontre la volonté de l'UE d'investir dans ces domaines sur plusieurs axes :

» **Mobilité des individus** (étudiants et enseignants) à des fins d'éducation et de formation (y compris Masters communs Erasmus Mundus entre plusieurs universités de plusieurs pays) ;

» **Coopération en matière d'innovation et d'échange des bonnes pratiques**, à travers le renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et la modernisation des systèmes d'enseignement ;

» **Soutien à la réforme des politiques** par un dialogue structuré sous la forme de rencontres entre les jeunes et les décideurs dans le domaine de la jeunesse ;

» **Activités Jean Monnet** : chaires, modules et centres d'excellence sur l'intégration européenne, soutien aux associations, réseautage ;

» **Sport** : projets transfrontaliers visant à lutter contre le trucage de matchs, le dopage, la violence et le racisme.

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

Dans le cadre d'Erasmus+, la Tunisie a bénéficié des activités suivantes :

» Partenariat avec 36 universités, instituts, écoles d'ingénieurs, écoles supérieures ou centres de recherche tunisiens pour un total de 45 projets de mobilité internationale ;

» 23 facultés ou départements universitaires tunisiens font partie de 8 nouveaux projets « Innovation/Bonnes pratiques » dans les domaines suivant : employabilité, santé, eau, genre, nouvelles technologies de l'information, gestion des ressources humaines, infrastructures ferroviaires, soudage ;

» 38 associations de la société civile tunisienne ont participé à 78 projets en faveur de la jeunesse

En Tunisie, les actions Erasmus+ sont coordonnées par le Bureau National Erasmus+/National Erasmus+ Office (NEO), basé à la cité des sciences à Tunis.

En 2015, ce bureau a réalisé plusieurs actions :

» **5 journées d'information Erasmus+** dans diverses universités du pays afin de promouvoir les actions Erasmus+ ;

» **15 visites de suivi de projets Tempus** pour évaluer la nature et la qualité du renforcement de capacités universitaires via des financements européens (Tempus) ;

» **6 participations à des séminaires internationaux** dans 6 pays différents, dont deux réunissant des experts en études supérieures ;

» **2 séminaires** regroupant des experts en études supérieures tunisiens ;

» **15 rencontres avec le ministre** de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique ou ses proches collaborateurs.

<http://www.erasmusplus.tn/en/>

ACTION ET TWINNING DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans le cadre du programme Erasmus, l'action eTwinning favorise les projets de coopération européens dans le champ de l'éducation scolaire via les **technologies de l'information et de communication**. Cette action n'apporte pas de financement, mais permet aux enseignants et à leurs élèves de réaliser **des projets interdisciplinaires à distance**.

La plateforme multilingue eTwinning permet aux établissements de trouver des partenaires et d'**échanger dans un environnement virtuel sécurisé**, avec des outils adaptés et de nombreuses ressources pédagogiques. Des ateliers de développement professionnel sont aussi accessibles en ligne pour les enseignants. Le dispositif eTwinning s'intègre aussi bien dans l'action clé 1 « Mobilité d'apprentissage et d'enseignement », que dans l'action clé 2 « Coopération en matière d'innovation et de bonnes pratiques » du programme Erasmus+ pour l'enseignement scolaire. Depuis 2011, ce programme s'est étendu aux pays du voisinage de l'Europe sous le qualificatif « eTwinning+ ».

En 2015, **10 établissements tunisiens** (1 école préparatoire, 3 écoles primaires, 4 collèges et 2 lycées) ont été sélectionnés pour participer à plusieurs projets différents tels que **la photobiographie**, qui vise à développer la confiance en soi, la confiance envers les autres et la lecture, ou encore un projet intitulé « **La toile de Pénélope** », dont le but est la production d'un récit collaboratif qui aborde les thèmes de la sécurité sur internet et de son usage responsable.



Santé



Réduire les inégalités régionales dans l'accès aux soins et dans l'allocation des ressources aux services de santé

La défense du droit à la santé et de l'accès aux soins est l'une des priorités de l'action de l'Union européenne (UE). À ce titre, en collaboration avec les organisations nationales et internationales, l'UE agit afin de :

- » promouvoir la santé en Europe et dans le monde ;
- » lutter contre les déséquilibres en matière de santé entre les pays et régions de l'UE ;
- » sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de la santé mondiale dans le cadre de sa politique globale de santé publique ;
- » promouvoir des principes, des normes et une législation de qualité en matière de santé publique.



EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES, L'UE AGIT AFIN DE SENSIBILISER L'OPINION PUBLIQUE AUX ENJEUX DE LA SANTÉ MONDIALE DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE GLOBALE DE SANTÉ PUBLIQUE



En haut
Ferme thérapeutique, projet mis en œuvre par l'organisation Santé-sud (France)

Ci-contre
Véhicules offerts par l'UE pour renforcer les services de santé de 13 régions tunisiennes

Coopération avec la Tunisie

La Tunisie achève sa transition démographique : si les jeunes sont encore nombreux, la population vieillit globalement. De plus, l'évolution du mode de vie fait apparaître de **nouvelles problématiques en matière de santé**. Les maladies chroniques non transmissibles et les maladies cardio-vasculaires sont ainsi devenues les principales causes de mortalité, d'où l'émergence de nouveaux besoins sanitaires.

Ces nouveaux besoins viennent s'ajouter aux nombreux défis auxquels est confronté le système de santé en Tunisie tels que :

- » les **inégalités d'accès aux soins**, en particulier dans les régions défavorisées,
- » les **inégalités de qualité des soins** liés notamment aux disparités dans l'allocation des ressources humaines et matérielles au détriment des zones éloignées des grandes villes,
- » les **inégalités persistantes dans la prise en charge des urgences**, même si des efforts sont réalisés pour doter chaque hôpital régional d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR),
- » le **coût des soins** – aujourd'hui couvert pour près de la moitié par les patients eux-mêmes – qui peuvent les rendre hors de portée pour les plus démunis.

Pour soutenir la nécessaire mise à niveau du secteur de la santé en Tunisie, l'UE mène plusieurs projets et jumelages, dont trois nouveaux contrats ont été signés en 2015.

**RENFORCER LES CAPACITÉS
DES PERSONNELS DE SANTÉ
DES RÉGIONS DÉFAVORISÉES,
ET FOURNIR DES ÉQUIPEMENTS
BIOMÉDICAUX ET DES MOYENS
DE TRANSPORTS, EN PARTICULIER
DES AMBULANCES**

PROJET D'APPUI À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ DE PREMIÈRE LIGNE ET INTERMÉDIAIRES POUR LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES – PAZD-II (2012-2017)

12 millions €

Le PAZD-II est un projet ambitieux qui œuvre à améliorer l'accès et la qualité des soins de santé de première ligne et intermédiaires dans **13 gouvernorats défavorisés** du pays (Béja, Gafsa, Gabès, Jendouba, Kébili, Kairouan, Kasserine, Le Kef, Médenine, Sidi Bouzid, Siliana, Tataouine et Tozeur).

L'appui consiste en un volet de **renforcement des capacités des personnels de santé de ces régions, ainsi qu'en la fourniture d'équipements biomédicaux et de moyens de transports**, en particulier des ambulances.

En 2015, l'effort a porté sur la finalisation et le lancement des dossiers d'appels d'offres ainsi que la signature de 10 nouveaux contrats relatifs à la fourniture de ces nouveaux équipements et à la **mobilisation d'expertise pour le renforcement des capacités du ministère de la Santé**.

Une équipe d'assistance technique a également soutenu l'Institut National d'Accréditation en santé (INASanté) pour la mise en œuvre d'une **enquête qualité des soins de base** auprès des patients et du personnel médical dans les **13 régions prioritaires** ciblées par le projet.

PROGRAMME D'APPUI À LA RELANCE – PAR-II (2013-2016), VOLET SANTÉ

8 millions €

Le volet santé du PAR-II consiste en la **rénovation de 60 centres de santé de base** et la construction de **13 centres intermédiaires** afin d'offrir un plateau médical et une offre de soins plus étoffés (dentisterie, radiologie, maternité...).

Le projet a été conçu comme une **action complémentaire du PAZD-II**. La construction et la réhabilitation des centres de santé sont donc réalisées dans les **13 régions défavorisées ciblées par le PAZD-II**.

En 2015, **une grande partie des travaux a été réalisée**, ce qui va permettre le transfert en 2016 des véhicules et du matériel biomédical financés par le PAZD-II dans ces mêmes centres de santé nouvellement construits ou rénovés. Ces centres bénéficieront en 2016 de dotations en équipements biomédicaux et en moyens de transports prévus dans le PAZD-II.

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ACCREDITATION SANTÉ EN TUNISIE (VOLET SANTÉ DU PACS) (2015-2019)

4,8 millions €

Dans le cadre du volet santé du programme d'appui à la compétitivité des services (PACS), une mission d'assistance technique de 4 ans vise à **appuyer la mise en place d'un système d'accréditation** santé à travers l'INASanté et d'une trentaine d'établissements de santé pilotes, publics et privés.

En 2015, le projet a :

» visité **53 établissements de santé sur tout le territoire national** pour valider les données et l'intérêt démontré des établissements de santé à s'engager dans un processus long et coûteux de démarche qualité et d'accréditation ;

» échangé avec **835 membres du personnel** médical, paramédical et administratif sur leur perception à partir d'une grille comprenant **16 critères de qualité** devant les aider à **évaluer leurs propres établissements** en termes de gestion de la qualité ;

» proposé des **outils méthodologiques d'évaluation** dans des domaines basés sur des standards internationaux d'accréditation, connexes à ceux étudiés lors des visites de terrain, en vue d'approfondir la connaissance de la situation des établissements sélectionnés ;

» sélectionné avec les autorités nationales de **30 établissements pilotes (15 publics et 15 privés)** pour tester la mise en œuvre d'un système de qualité et d'accréditation ;

» organisé un **séminaire de restitution** des visites de terrain auquel ont participé les ministères du Commerce et de la Santé, l'INASanté et des représentants des établissements pilotes.

CONSOLIDATION DU NOUVEAU DISPOSITIF D'INFORMATION MÉDICO-ÉCONOMIQUE ET SA GÉNÉRALISATION À TOUTES LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES PUBLIQUES, NOTAMMENT CELLES ACCOMPAGNÉES POUR UNE ACCRÉDITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DES SERVICES (PACS) (2015-2017)

1 million €

Ce jumelage, réalisé avec un consortium piloté par les services de santé espagnols de la communauté autonome de Castilla-La Mancha (SESCAM), vise la consolidation d'un modèle d'évaluation médico-économique des services hospitaliers par séjours cliniques et sa mise en place initiale entre 2012 et 2014 dans sept sites hospitaliers pilotes. Le ministère avait manifesté sa volonté de procéder à une généralisation de cette expérience

aux autres régions. En conséquence, le projet a été prolongé jusqu'en 2017 et étendu à **16 établissements pilotes au total**.

Démarré en septembre 2015, le projet a posé les bases du renouvellement du partenariat avec les autorités partenaires principales, soit **La Direction Générale des Structures Sanitaires Publiques (DGSSP)** – qui comprend la Direction de l'Organisation Hospitalière et la Direction de l'Évaluation et de l'Audit –, **le Centre Informatique du Ministère de la Santé Publique (CIMSP)** - qui comprend la Direction des Études et Développement Informatiques et la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance -, mais aussi, à un moindre degré, **la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)**.

APPUI INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DES SERVICES (2015-2017)

1 million €

Ce jumelage appuie **l'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits (ANCSEP)** pour lui permettre de développer sa stratégie et de renforcer sa sphère d'intervention dans le domaine du contrôle sanitaire et environnemental des produits sur le territoire tunisien.

Démarré en septembre 2015 et mis en œuvre par la France (ministère des Affaires sociales), le projet travaille sur 4 axes principaux :

» harmonisation de la législation et des règlements relatifs à la sécurité sanitaire avec ceux en vigueur dans l'UE ;

» amélioration et adaptation à l'approche internationale de la stratégie et l'organisation du système de sécurité sanitaire ;

» renforcement de l'organisation et des capacités managériales et techniques de l'ANCSEP ;

» sensibilisation des opérateurs, des partenaires et des parties prenantes aux risques sanitaires et à leur maîtrise.

UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE 4 ANS VISE À APPUYER LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ACCREDITATION SANTÉ À TRAVERS L'INASanté ET D'UNE TRENTAINE D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PILOTES, PUBLICS ET PRIVÉS

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL DÉCENT : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'INSPECTION MÉDICALE ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (2016-2018)

1 million €

Ce jumelage mis en œuvre en partenariat avec la France (Agence française d'expertise technique internationale) accompagne le développement de la stratégie tunisienne de **prévention des risques professionnels**, en s'inspirant de l'approche et des standards européens et internationaux. Le projet bénéficie de la **volonté de l'État et des partenaires sociaux** d'inscrire leurs relations dans un cadre de dialogue social tripartite. Cela reflète les exigences fortes de la **Constitution tunisienne**, reconnaissant le **droit à la santé** et le droit de tout citoyen tunisien à un **travail décent** (articles 38 et 40). L'ambition est également manifeste dans le contrat social tunisien, plus particulièrement en matière de relations professionnelles et de travail décent puisqu'il comporte un volet consacré à la **Santé et Sécurité au Travail (SST)**.

Cet appui répond à 3 objectifs :

» Aider l'administration tunisienne et les partenaires sociaux à **définir**, à partir de la stratégie nationale de prévention des risques professionnels, **un programme national opérationnel de prévention des risques professionnels** appliqué au secteur du Bâtiment et Travaux publics (BTP) et à un autre secteur qui sera déterminé conjointement ;

» accompagner l'administration tunisienne dans la conception et la mise en œuvre d'une méthodologie pour **se doter de données statistiques fiables en matière d'exposition professionnelle des salariés** permettant ainsi de fixer les priorités et de mettre en place des programmes de prévention nationaux et régionaux adaptés aux besoins réels ;

» **développer un cursus de formation** tout au long de la carrière professionnelle **permettant d'améliorer les compétences de l'inspection médicale et de la sécurité au travail** et de doter ses cadres de connaissances et de savoir-faire sur les plans administratifs, juridiques et techniques.

Le contrat a été signé fin 2015, et la mise en œuvre débutera au premier trimestre 2016.

VIE AUTONOME ET PARTICIPATION SOCIALE : VERS UNE NOUVELLE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES DYNAMIQUES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT (2012-2015)

400 000 €

Ce projet, mis en œuvre par Handicap International, s'est terminé en 2015. Il visait à renforcer la qualité des services fournis aux personnes handicapées dans les gouvernorats de

Kebili et Gabès, via une participation renforcée de celles-ci et un développement des mécanismes de coordination avec les acteurs locaux.

En 2015, le projet a subventionné et accompagné la finalisation de **7 initiatives d'associations locales tunisiennes** œuvrant pour les personnes handicapées parmi lesquelles l'association de développement de l'école primaire Ennajah à Kébili qui a permis d'**améliorer l'accessibilité physique de l'école pour les enfants handicapés**. Grâce à cette initiative, le personnel éducatif a été formé et a acquis des supports pédagogiques adaptés. Les parents et les enfants ont par ailleurs été sensibilisés à l'inclusion des enfants handicapés dans l'école.

La **capitalisation** a été menée sur les derniers mois du projet afin d'identifier les bonnes pratiques issues de l'expérimentation de l'**accompagnement social personnalisé (ASP)** des personnes handicapées par les services associatifs et publics. Ce travail a abouti à la publication d'un **rapport diffusé à des dizaines d'associations spécialisées et au ministère des Affaires sociales**, en vue d'encourager la généralisation de l'ASP.

POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP MENTAL (2012-2016)

300 000 €

Le projet, mis en œuvre par l'organisation Santé Sud (France) contribue à **renforcer les capacités de trois fermes thérapeutiques pilotes à promouvoir l'insertion sociale et économique des handicapés mentaux**. Elles sont implantées à Testour (gouvernorat de Béja), Ghardimaou (gouvernorat de Jendouba) et Sidi Bouzid (gouvernorat de Sidi Bouzid).

En 2015, le projet d'établissement a été finalisé dans la ferme de Testour et **10 personnes ont été formées** à la gestion et à la **valorisation des espaces agricoles**. **18 personnes** ont participé à des sessions de **médiation thérapeutique** à Testour et Sidi Bouzid. Par ailleurs, une série d'activités ont été mises en œuvre pour **améliorer la perception et la gestion du handicap mental** comme, par exemple, la création de groupes de parole, des visites à domicile ou des actions de sensibilisation médiatisées. Afin de **mutualiser les expériences** concrètes et positives d'insertion sociale et économique, les équipes des trois fermes ont visité la ferme thérapeutique de Sidi Thabet, ferme très développée qui possède une diversité d'activités, de supports pédagogiques, de ressources, d'innovations qui peuvent inspirer les 3 partenaires de ce projet.

POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ DES POPULATIONS DE GAFSA ET SIDI BOUZID (2016-2018)

580 000 €

Le projet vise à améliorer l'accès aux soins de santé de qualité des populations de Gafsa et Sidi Bouzid grâce à une approche participative impliquant les pouvoirs locaux et la société civile. À travers l'appui à l'association Sahatouna et la mise en réseau d'associations de la société civile (**15 OSC sur Gafsa et 15 OSC sur Sidi Bouzid**), en dialogue avec les autorités locales sanitaires et sociales (dont environ **300 sages-femmes, médecins généralistes, ambulanciers, etc.**), Gafsa et Sidi Bouzid disposeront d'une stratégie opérationnelle consensuelle et réaliste d'amélioration de la santé. Environ 800 000 personnes, dont **230 000 femmes en âge de procréer**, bénéficient de cette action. Le contrat a été signé fin 2015 pour un démarrage au 1er janvier 2016.

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION DÉCISIONNEL (SID) AVANCÉ DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE (2015-2016)

83 000 €

Une assistance technique a été déployée en 2015 dans le cadre de la facilité SOCIEUX (Social Protection European Union Expertise in Development Cooperation) pour appuyer la mise en œuvre d'un système d'information décisionnel (SID) avancé dans le domaine de la protection sociale du Centre de Recherches et d'Études Sociales (CRES).

Cette action vise le renforcement des capacités d'analyse du CRES afin d'optimiser l'exploitation des données pour des analyses à moyen et long terme des trois caisses tunisiennes qui gèrent le système tunisien de sécurité sociale, à savoir la **Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)**, la **Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS)** et la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)**.

Plusieurs formations ont été mises en œuvre pour développer les capacités des chercheurs à **analyser les données de ces 3 caisses sur le moyen et long terme** comme, par exemple, l'évolution des coûts des frais de remboursement par type de maladie ou de médicament ou encore selon l'âge.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ DES POPULATIONS DE GAFSA ET SIDI BOUZID GRÂCE À UNE APPROCHE PARTICIPATIVE IMPLIQUANT LES POUVOIRS LOCAUX ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ci-contre
Véhicules offerts
par l'UE pour renforcer
les services de santé
de 13 régions tunisiennes



Coopération régionale

« UNIVERSAL HEALTH COVERAGE PARTNERSHIP (UHC) »
SUPPORT AU DIALOGUE SUR LES POLITIQUES,
STRATÉGIES ET PLANS NATIONAUX DE SANTÉ (2012-2015)

700 000 € pour la Tunisie

Ce programme multi-pays a pour but d'appuyer le dialogue sur les politiques, stratégies et plans nationaux en santé vers la couverture sanitaire universelle. La Tunisie est l'un des 19 bénéficiaires de cette action soutenue par l'OMS et financée par la Commission européenne et le Luxembourg.

En Tunisie, depuis 2013, le programme a accompagné un processus participatif : le « Dialogue sociétal pour la réforme du système de santé », qui a abouti à la publication fin 2014 d'un « Livre Blanc pour la réforme du système de santé ».

En 2015, un appui a été fourni pour réaliser certaines des actions préconisées dans le cadre du Dialogue sociétal telles qu'un renforcement des services de proximité (formation des médecins généralistes pour la prise en charge des maladies mentales, mise en place d'un programme conjoint pour la santé maternelle et néonatale...) et la facilitation d'un dialogue pour l'élaboration d'une stratégie globale pour les maladies non transmissibles.

Par ailleurs, le diagnostic de situation a été renforcé à l'occasion d'une revue rapide du système de santé qui a établi des recommandations pour compléter et échelonner dans le temps la stratégie du ministère de la Santé. Ce document et le Livre Blanc ont servi de documents de référence pour l'élaboration du plan sectoriel santé dans le cadre du plan quinquennal de développement 2016-2020.

En outre, la deuxième phase du programme, visant à terme la pérennisation du processus de dialogue sociétal sur la santé, a été lancée. Les objectifs de cette nouvelle phase sont l'opérationnalisation du Livre Blanc à travers la stratégie et les plans du ministère de la Santé et la mise en place de dialogues « thématiques ».

www.uhcpartnership.net/country-profile/tunisia-2

FURTHER DEVELOPMENT AND CONSOLIDATION OF
THE MEDITERRANEAN PROGRAMME FOR INTERVENTION
EPIDEMIOLOGY TRAINING "MEDIPIET" (2014-2017)

6,5 millions €

Ce projet couvre les pays du voisinage européen, du pourtour méditerranéen et de la mer Noire. Il vise à **mettre en place un système de veille épidémiologique et d'alerte**

précoce aux portes de l'Europe pour les maladies infectieuses. La gestion opérationnelle du projet est confiée à un consortium impliquant la coopération espagnole à travers la Fondation internationale et ibéro-américaine d'administration et de politiques publiques (FIIAP) et l'Institut de santé Carlos III, sous le leadership du Centre européen pour le contrôle des maladies (ECDC).

En 2015, la Tunisie a bénéficié de 4 bourses d'études institutionnelles MediPIET offrant des formations à la fois pratiques et théoriques sur deux ans. En tout, 7 facilitateurs (enseignants) ainsi que 35 boursiers et participants externes ont participé aux modules de formation et aux cours de formation pour les formateurs. La Tunisie a par ailleurs participé activement à la première conférence scientifique annuelle MediPIET en présentant 4 abstracts.

Le Professeur Nissaf Ben Alaya Bouafif a été nommée fin 2015 présidente du Forum du Centre de Formation, l'instance dirigeante de MediPIET, où les pays participants sont représentés.

www.medipiet.eu/pre

**METTRE EN PLACE UN SYSTÈME
DE VEILLE ÉPIDÉMIOLOGIQUE
ET D'ALERTE PRÉCOCE AUX PORTES
DE L'EUROPE POUR LES MALADIES
INFECTIEUSES**



Hédia JAZIRI

Coordinatrice de l'unité de gestion
du PAZD-2 Santé

**“ GRÂCE AU BUDGET
ALLOUÉ PAR
LA COMMISSION EUROPÉENNE,
NOUS AVONS PROCÉDÉ
À LA FORMATION
DU PERSONNEL
ET À L'ACQUISITION
DE VÉHICULES,
D'AMBULANCES
ET D'ÉQUIPEMENTS
BIOMÉDICAUX POUR
ÉQUIPER LES CENTRES
RÉCEMMENT CONSTRUITS
OU RÉNOVÉS ”**

La parole à nos partenaires...

Le Projet européen d'appui aux zones défavorisées (PAZD2 santé) de Tunisie a orienté son action sur 13 gouvernorats en particulier. Pourquoi ceux-là ? Y a-t-il un écart significatif en termes d'offres de soins par rapport au reste du pays ?

Hédia JAZIRI : Le PAZD2 vise les mêmes 13 régions que le volet Santé du Projet d'appui à la relance (PAR) puisqu'ils sont complémentaires. D'un côté, le PAR va aboutir à la rénovation ou à la construction de 13 centres de soins intermédiaires – un par région – et une soixantaine de centres de santé de base ; de l'autre, le PAZD2 vise à renforcer les équipements et les compétences des personnels de ces établissements.

Le choix des régions prioritaires s'est fait à partir d'une étude préliminaire qui a mis en lumière les importantes disparités au niveau national. En matière d'accès au soin, comme pour d'autres aspects d'ailleurs, la moitié ouest de la Tunisie est clairement défavorisée par rapport aux régions côtières depuis longtemps. De nombreux malades sont obligés de faire de longs trajets, voire de venir à Tunis, pour se faire soigner.

C'est pourquoi, grâce au budget alloué par la Commission européenne pour le PAZD2 (12 millions d'euros pour la période 2012-2017), nous avons procédé à la formation du personnel et à l'acquisition de véhicules, d'ambulances et d'équipements biomédicaux pour équiper les centres récemment construits ou rénovés.

Comment les personnels de santé ont-ils accueilli ces nouveaux équipements, ainsi que les formations et les propositions de réorganisation de leur activité ?

H.J. Les directions du ministère et des structures concernées et des établissements ont participé à la définition du projet en collaboration avec un bureau d'études. Les cadres ont pu transmettre les demandes de leurs services et de leurs unités, ce qui permet de mieux répondre aux besoins des populations cibles en matière de santé. Par exemple, les centres médicaux de première ligne ont fait remonter la nécessité de développer les moyens et les compétences pour traiter les maladies chroniques non transmissibles et les maladies cardio-vasculaires, qui sont devenues en quelques années les principales causes de mortalité. Il est aussi question de pallier le manque de spécialistes dans certaines régions en élargissant les compétences des médecins généralistes en radiologie par exemple.

Le PAZD comporte donc un important volet de formation. En 2015, nous avons déjà réalisé la formation des formateurs qui, dans un processus de formation en cascade, vont désormais prendre en 2016 le relais auprès du personnel du ministère de la Santé et des établissements médicaux. Il s'agit de développer les compétences en épidémiologie, en gestion des services et en prise en charge des maladies chroniques et des maladies non transmissibles. Dans le même cadre, de nouveaux manuels de formation et guides de procédures ont été élaborés.

Le projet a achevé sa quatrième année d'exécution. Quel est le bilan aux deux tiers du parcours ? Quel chemin reste-t-il à parcourir ?

H.J. À la fin de l'année 2015, tous les contrats prévus dans le cadre du PAZD2 ont été signés : l'acquisition des véhicules, l'acquisition des équipements biomédicaux, le renforcement du personnel de la santé, les prestations de communication et de visibilité et l'assistance technique à l'Institut national d'accréditation-Santé (INAS). Ce dernier contrat prévoit de mettre en place une démarche qualité dans les établissements de première ligne et de favoriser le transfert de compétences et d'expertise en faveur du personnel de l'INAS. Cela passe non seulement par les formations dont j'ai déjà parlé, mais aussi des séjours à l'étranger pour le personnel de l'INAS et un accompagnement par des experts.

Cette année a donc été une année charnière au niveau contractuel. Les véhicules ont déjà été livrés et sont en cours de répartition, et tous les autres contrats du projet ont démarré. Nous avons maintenant besoin que le volet immobilier progresse plus rapidement pour le déploiement des équipements et l'affectation des personnels au bénéfice des habitants des 13 régions ciblées par ce programme ambitieux!

09

Agriculture



Accroître le potentiel de l'agriculture tunisienne dans le respect de la diversité des territoires



En 2010, avec la communication « Un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire », l'Union européenne révisait sa coopération dans l'agriculture et le développement rural, en se concentrant sur la sécurité alimentaire. Celle-ci insiste sur la nécessité de réaliser des investissements efficaces garantissant la sécurité alimentaire. Ces investissements doivent s'accompagner de réformes des politiques et des stratégies agricoles nationales et régionales, ainsi que d'une harmonisation des interventions de la coopération internationale.

En Tunisie, on observe une fragilisation de l'économie agricole et rurale, liée à la non-durabilité des systèmes de production actuels, à l'insuffisance de connexions aux marchés et au faible niveau des revenus de la majorité des agriculteurs. Les politiques agricoles et rurales peuvent contribuer à endiguer cette évolution en renforçant les capacités des acteurs. Ceux-ci doivent également participer à la définition et à la mise en œuvre d'actions créatrices d'emplois et porteuses d'un meilleur équilibre territorial. Ces éléments constituent des aspects cruciaux de la transition démocratique que connaît la Tunisie.



60

35 000

Un volume exceptionnel de 35 000 tonnes d'huile d'olive tunisienne exportable dans l'UE hors droits de douane jusqu'en 2017 a été proposé par la Commission le 17 septembre 2015

En 2011, l'UE a pris l'initiative de lancer le Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural (ENPARD) qui concerne la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, la Jordanie, l'Algérie et le Liban. Il s'agit en particulier d'accompagner de nouvelles dynamiques de croissance inclusive en vue :

- » d'améliorer le revenu des agriculteurs et l'emploi en milieu rural, plus particulièrement celui des jeunes ;
- » d'accroître la productivité des systèmes de production en améliorant la qualité des produits et les capacités d'adaptation aux changements ;
- » de renforcer les capacités d'organisation, les capacités institutionnelles et l'adhésion aux principes opérationnels de bonne gouvernance.

L'Union européenne améliore l'accès au marché communautaire pour l'huile d'olive tunisienne

Un volume exceptionnel de 35 000 tonnes d'huile d'olive tunisienne exportable dans l'UE hors droits de douane jusqu'en 2017 a été proposé par la Commission le 17 septembre 2015. Il s'additionne aux 56 700 tonnes déjà prévues par l'Accord d'Association. De plus, le mécanisme de gestion du contingent a été simplifié avec l'élimination permanente des plafonds mensuels, ce qui permet d'exporter de plus grandes quantités d'huile en début d'année, juste après la récolte.

Les 3 objectifs de l'ENPARD

01

AMÉLIORER le revenu des agriculteurs



02

ACCROITRE la productivité



03

RENFORCER les capacités d'organisation



Coopération avec la Tunisie

Outre le programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole (2011-2015) doté de 57 millions € (voir chapitre Environnement), la coopération de l'UE s'inscrit dans le cadre de l'initiative ENPARD.

PROGRAMME D'ACTIONS PILOTES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE EUROPÉENNE pour le développement agricole et rural ENPARD en Tunisie (2013-2017)

10 millions €

La mise en œuvre de cette convention de financement d'un montant de 10 millions € signée fin 2014 a débuté en 2015 sous l'autorité du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche. Ce don permet de soutenir un programme d'actions pilotes contribuant, sur un ensemble de territoires représentatifs de la diversité tunisienne, à des processus de développement inclusifs qui s'appuient sur :

» la valorisation durable des terroirs par la diversification et l'intégration des activités agricoles et non agricoles, ainsi que par le développement de filières plus territorialisées et mieux connectées aux marchés ;

» une meilleure coordination des interventions sectorielles au profit des territoires ;

» la pleine responsabilisation des populations, des professionnels et de leurs organisations sur le devenir de leurs territoires, notamment en appuyant leur organisation et le renforcement de leurs capacités.

Une fois capitalisées, ces dynamiques territoriales constitueront un corpus de référence sur lequel le gouvernement pourra asseoir sa réflexion pour concevoir de nouvelles stratégies et politiques agricoles et rurales. Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a été associé à la mise en œuvre de ce programme dans le cadre du projet de développement des filières (PRODEFIL) dans le gouvernorat de Médenine.

L'ACTION DE L'UE DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE A AUSSI ÉTÉ PORTÉE PAR PLUSIEURS ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TUNISIENNE ET EUROPÉENNE

APPUI INSTITUTIONNEL AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE pour renforcer ses capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques agricoles et rurales inclusives, participatives et de long terme (2016-2018)

1,5 million €

Ce jumelage institutionnel décidé en 2015 est porté par les ministères de l'Agriculture français et italien. Il vise à accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique agricole et rurale. Cela se fera en organisant le réseau de compétences des structures et en renforçant les capacités des agents. Il s'agit aussi de capitaliser sur les acquis des projets et des programmes à forte dimension territoriale, dont le Programme d'Action Pilote ENPARD, et sur le dialogue avec les institutions partenaires compétentes. Grâce à ce mécanisme, une cinquantaine d'experts de haut niveau provenant de plusieurs administrations publiques homologues seront mobilisés.

L'action de l'Union européenne dans le domaine du développement rural et agricole a aussi été portée par plusieurs organisations de la société civile tunisienne et européenne à travers le financement du programme thématique « Acteurs non étatiques » et la facilité « Société civile ». Ces actions, entreprises principalement dans les régions du nord-ouest, du centre et du sud de la Tunisie, sont les suivantes :

CRÉATION ET CONSOLIDATION DES GROUPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DES OASIS (GDO) DE FEMMES ET DE JEUNES DE GAFSA POUR LA PROMOTION D'ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS PAR LA VALORISATION DES PRODUITS ET DES SOUS-PRODUITS OASIENS

mis en œuvre par l'Association de la Sauvegarde de la Medina de Gafsa (2012-2016)

300 000 €

En 2015, l'activité du projet s'est concentrée sur l'accompagnement et l'appui technique à quatre entreprises de jeunes, qui produisent des dattes en sirop, des noyaux d'olives en charbon actif, des déchets verts en compost et des fruits en jus et confitures. Le séminaire national « Oasis en péril, quelles solutions, quel avenir ? » a réuni 70 responsables nationaux, régionaux, chercheurs, agriculteurs et société civile durant deux jours à Gafsa. Trois ateliers de sensibilisation aux problématiques de l'oasis de Gafsa ont réuni plus de 60 représentants de la société civile locale. Par ailleurs, les trois groupements de développement agricole de l'oasis de Gafsa ont reçu des équipements destinés à l'entretien des réseaux d'irrigation et à la réalisation de traitements phytosanitaires agricoles avec l'appui d'un guide d'action. Enfin, une foire régionale des produits oasiens s'est déroulée pendant trois jours, avec le concours d'une dizaine d'exposants qui ont présenté notamment l'huile d'olive locale, différentes variétés d'abricots de l'oasis et de nombreuses variétés de dattes.

POUR UNE MEILLEURE COHÉSION RÉGIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU MAGHREB EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE ET INCLUSIF

porté par OXFAM Italie avec l'Association pour le Développement Durable de Médenine, le Réseau Marocain d'Économie Sociale et Solidaire REMESS et l'Association ADRAR (2013-2015)

815 000 €

Démarré en janvier 2015, le cycle de formation en diagnostic territorial et montage de projets a abouti au financement de 11 projets pilotes focalisés sur l'autonomisation économique des femmes rurales, la valorisation des produits du terroir ou encore la promotion du tourisme rural. Un séminaire régional sur le rôle de la société civile dans le développement rural au Maghreb s'est également tenu avec 35 associations algériennes, marocaines et tunisiennes.

LES PRODUITS DU TERROIR AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LE GOUVERNORAT DE GABÈS

porté par l'Assemblée de Coopération pour la Paix, l'Association de sauvegarde de l'Oasis de Chenini (ASOC) et l'Association Communication et développement sociale (ADSC) (2014-2016)

470 908 €

En 2015, l'équipe du projet a jeté les bases du développement d'une filière productive agrobiologique à Gabès allant de la production jusqu'à la commercialisation. Cette phase a consisté en la construction et l'équipement d'une plateforme de collecte et de conditionnement de produits et de deux ateliers de production d'emballages. Plusieurs cycles de formation et de sensibilisation ont été réalisés dans la région avec la participation de plus de 200 personnes, principalement des agriculteurs et des femmes artisanes.

CRÉATION D'EMPLOIS DANS LE SUD TUNISIEN AU SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ARTISANAT : ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET PROFESSIONNALISATION DES MÉTIERS AGRICOLES DANS LE GOUVERNORAT DE MÉDENINE

porté par le CIHEAM – Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM), la Société Mutuelle de Services Agricoles « Al Rouki » de Médenine et la Société Mutuelle de Services Agricoles « Al Intilaka » de Zarzis (2014-2016)

392 686 €

Depuis novembre 2014, ce projet a réussi à accompagner 16 jeunes promoteurs pour installer leurs projets agricoles. De plus, 14 salariés agricoles ont bénéficié d'une formation portant sur les techniques de production maraîchère. En outre, huit artisanes accompagnées par le projet se sont regroupées pour commercialiser leur production dans deux magasins de l'île de Djerba.

Avec l'instrument TAIEX (Technical Assistance and Information Exchange) de la Commission européenne, plusieurs activités ont été réalisées en 2015, dont :

Une mission d'expertise au profit du Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ) pour l'amélioration du prototype de système d'information pour la santé animale en Tunisie et de formation des utilisateurs et des administrateurs. Cette activité est complémentaire du jumelage « Renforcement des capacités du CNVZ » terminé en 2014.

Une mission d'expertise auprès de la direction générale de l'Agriculture biologique du ministère de l'Agriculture, avec pour objectif le rapprochement de la réglementation tunisienne avec le règlement CE 392/2013 et l'élaboration d'un catalogue des mesures à appliquer en cas d'irrégularités ou infractions aux règles de l'agriculture biologique. Cette mission a été un élément clé pour assurer le maintien, décidé en juin 2015, de la Tunisie à l'annexe III du règlement (CE) no 1235/2008 pour une période indéterminée. Cette mesure de reconnaissance de l'équivalence du système de contrôle de la Tunisie pour les produits agricoles (végétaux) issus de l'agriculture biologique va encourager la production et l'exportation de ces produits vers l'UE.

Un séminaire destiné à sensibiliser les différents intervenants à l'importance d'une meilleure coordination et d'un partage des tâches pour mieux gérer les pesticides et leurs résidus, prévenir les risques y afférents et en minimiser l'impact sur la santé et l'environnement. 70 professionnels, principalement du ministère de l'Agriculture et du secteur privé ont participé à cet événement.

Une mission d'audit menée par l'Office Alimentaire et Vétérinaire de l'UE s'est déroulée en janvier 2015 dans le but d'évaluer le système de contrôle de la contamination microbiologique pour les produits végétaux exportés vers l'UE avec des résultats satisfaisants pour les deux parties.

AVEC L'INSTRUMENT TAIEX DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, PLUSIEURS ACTIVITÉS ONT ÉTÉ RÉALISÉES EN 2015



Coopération régionale

La Tunisie participe également activement à plusieurs projets à l'échelle régionale.

PROGRAMME D'APPUI À L'INITIATIVE ENPARD MÉDITERRANÉE - PHASE II mis en œuvre par le CIHEAM-IAMM (2015-2017)

4 millions €

Cette action vise à mettre en place un cadre régional pour le dialogue et le partage d'expériences entre l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen et l'Union européenne sur les politiques de développement agricole et rural. Il s'agit d'apporter des réponses à la question clé : « Quelles politiques pour soutenir les agriculteurs et les populations des territoires ruraux ? ». En 2015, dans le cadre du Salon International de l'Agriculture, un séminaire a été réalisé sur le thème du « Partenariat privilégié entre la Tunisie et l'UE : quels impacts sur le secteur agricole et rural ? » réunissant près de 150 personnes, dont le secrétaire d'État à la Pêche. <http://enpard.iamm.fr/fr/>

EN 2015, UN SÉMINAIRE A ÉTÉ RÉALISÉ SUR LE THÈME DU PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ENTRE LA TUNISIE ET L'UE : "QUELS IMPACTS SUR LE SECTEUR AGRICOLE ET RURAL ?"

PROCAMED : PROMOTION DES SYSTÈMES CAMELINS INNOVANTS ET DES FILIÈRES LOCALES POUR UNE GESTION DURABLE DES TERRITOIRES SAHÉLIENS mis en œuvre par le Centre de Recherches agricole et de Développement CIRAD et l'Institut de Recherche des Régions Arides de Médenine (2012-2015)

1,72 million €

L'objectif de ce projet est de promouvoir en Tunisie et en Égypte des systèmes innovants en élevage camelin pour le développement durable des filières locales et la gestion du territoire saharien : mise au point de l'insémination artificielle et réalisation d'un cours régional sur la reproduction des dromadaires ; soutien de deux thèses concernant l'adaptation des chamelles laitières à la traite mécanique et l'analyse de la filière de viande cameline ; réalisation d'une étude épidémiologique sur les maladies du dromadaire ; mise en place et suivi d'ateliers d'enrichissements de chamelons ; cartographie des parcours sahariens. <http://procamed.cirad.fr>

ACCBAT : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS L'AGRICULTURE

mis en œuvre par l'Institut pour la Coopération Universitaire (ICU-Italie) (2012-2015)

4,5 millions €

Cette action vise à améliorer la gestion des ressources hydriques en encourageant les agriculteurs à adopter de nouvelles technologies économes en eau pour l'irrigation, notamment l'utilisation d'eaux usées traitées. En 2015, le projet a développé les actions suivantes en Tunisie : installation d'équipements d'économie d'eau sur les parcelles de 46 agriculteurs dans le gouvernorat de Nabeul ; mise en place d'un système automatique d'irrigation au Centre technique des Agrumes de Beni Khalled (Nabeul) ; mise en place de deux projets pilotes pour l'irrigation avec les eaux usées traitées impliquant sept agriculteurs du périmètre irrigué d'Oued Souhil (Nabeul) et pour l'irrigation avec des eaux saumâtres à Mahdia en faveur de 24 agriculteurs ; installation de quatre stations météo à El Haouaria, Beni Khalled, Oued Souhil et Mahdia ; réalisation de 14 sessions de formation pour des cadres du ministère de l'Agriculture et des agriculteurs incluant des visites sur le terrain.

<http://accbat.eu/>

COOPERATION MÉDITERRANÉE : UN RÉSEAU POUR L'APICULTURE, LA BIODIVERSITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE mis en œuvre par FELCOS Umbria,

la Fédération APIMED, le PNUD, le Département des Sciences et Technologies Agro-environnementales de l'Université de Boulogne et l'Institut National Agronomique de Tunisie (2014-2017)

1,6 million €

Ce projet vise à soutenir l'apiculture et son rôle stratégique pour la sauvegarde de la biodiversité, pour améliorer la sécurité alimentaire et le développement socio-économique dans la zone méditerranéenne. En 2015, le projet a développé plusieurs actions en Tunisie : mise en place d'un Observatoire de l'apiculture méditerranéenne pour collecter et systématiser des informations sur la situation du secteur dans la région (www.apiculture.tn) ; réalisation de deux missions d'assistance technique et de formation qui ont permis de renforcer les compétences d'une douzaine d'apiculteurs en insémination d'abeilles reines ; réalisation du VIIe Forum de l'Apiculture de la Méditerranée à Tunis avec 300 apiculteurs, étudiants, chercheurs et représentants d'institutions.

Y ont également participé 50 délégués étrangers d'associations de producteurs de miel du Maroc, d'Algérie, des Territoires palestiniens, du Liban, d'Égypte, d'Iraq, de Syrie, de Jordanie et d'Italie. Cette rencontre a été marquée par l'approbation de la Charte des Miels de la Méditerranée, le premier texte à proposer une définition commune de la qualité.

www.cooperationcampaign.org

10

Environnement et développement durable

Assurer une politique nationale efficace en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles et maîtriser la pollution induite par les filières de production



La protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable continuent d'être des priorités incontournables du programme de coopération de l'UE en Tunisie

De même que la lutte contre le changement climatique, la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable préservant les écosystèmes et les ressources naturelles continuent d'être des priorités incontournables du programme de coopération de l'Union européenne en Tunisie.

Les activités de coopération mettent l'accent sur les principaux défis auxquels le pays est confronté, en premier lieu la lutte contre les pollutions d'origine industrielle et urbaine, la protection des ressources hydriques, la gestion rationnelle des aires protégées. Cela doit s'accompagner de la mise en place de bonnes pratiques pour une meilleure gouvernance environnementale et une décentralisation des modes de gestion conformément aux dispositions de la Constitution de 2014.

Plusieurs thèmes sont abordés au sein des projets que l'UE finance en Tunisie dans le but d'apporter des réponses tangibles aux attentes du citoyen :

- » la réforme de l'organisation des institutions publiques chargées de l'environnement dans un but d'efficacité et d'amélioration du service public ;
- » l'actualisation du cadre législatif et réglementaire ;
- » la formulation de stratégies sectorielles adaptées au contexte national ;
- » l'introduction des bonnes pratiques de gouvernance dans toutes les opérations

ayant trait à la promotion du développement durable et de la protection de l'environnement ;

- » la réduction des niveaux de pollution et des incidences des activités incontrôlées ;
- » l'appui dans les mesures de suivi, de vérification et de contrôle des pollutions ;
- » l'appui aux administrations locales dans la gestion des relations avec le citoyen, notamment à travers une plus grande transparence dans la mise à disposition des informations et par un dialogue accru avec les entreprises et autres établissements polluants ;
- » la gestion durable des zones terrestres et maritimes ;
- » l'information, la sensibilisation et la participation du citoyen ;
- » le renforcement de la coordination entre les projets et les programmes de la coopération internationale.

Pour ce faire, l'UE dispose de nombreux outils de financement et programmes d'intervention, notamment l'instrument européen de voisinage (IEV), la facilité de voisinage pour l'investissement (FIV), la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), l'initiative Horizon 2020 de dépollution de la Méditerranée, le programme de coopération transfrontalière et le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles y compris l'énergie. L'ensemble de ces outils et programmes a été mis à disposition de la Tunisie en 2015 dans le cadre de priorités d'intervention reprises ci-dessus.

Coopération avec la Tunisie

Les résultats tangibles du programme de coopération de l'UE en Tunisie en 2015 pour les secteurs de de l'environnement, du développement durable et de l'eau peuvent se résumer comme suit :

PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE (PEE) (2009-2015)

33 millions €

L'année 2015 a représenté la dernière année d'exécution de cet important projet qui, pendant 6 ans, a fourni un soutien considérable aux institutions publiques afin d'améliorer l'action de l'État dans les domaines de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

La plupart des activités ayant été achevées en 2014, les principales activités de l'année 2015 se sont déroulées au sein du programme d'assistance technique (AT) fournie au profit du Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET) :

» **finalisation du programme d'accompagnement des entreprises privées en matière de maîtrise des impacts environnementaux** par la mise en place d'un système de management environnemental ISO 14001. Au total, 55 entreprises ont été accompagnées en 8 clusters dont le dernier (secteur pétrolier) a bénéficié d'une action d'audit énergétique combiné et de bilan carbone. 52 entreprises ont terminé les travaux d'accompagnement et 17 d'entre elles ont été certifiées (données au juillet 2015) ;

» **réalisation d'une étude stratégique pour l'Ecolabel tunisien**, s'accompagnant d'un plan d'action quinquennal et d'un plan de communication nationale et internationale ;

» accompagnement de 4 hôtels à la certification Ecolabel tunisien ;

» **accompagnement de 15 entreprises pour la mise à niveau de leurs stations d'épuration** des eaux industrielles, en deux clusters ;

» **développement de modules E-learning** avec le concours des cadres du CITET et le développement de l'E-coaching et d'applications mobiles au profit des cadres du CITET ;

» **réalisation de formations ISO 50001** (certification dans la maîtrise de l'énergie) intégrées à l'ISO 14001 (management environnemental) et de diagnostics environnementaux approfondis pour les accompagnateurs Ecolabel.



L'UE DISPOSE DE NOMBREUX
OUTILS DE FINANCEMENT
ET PROGRAMMES D'INTERVENTION



IEV

L'instrument européen de voisinage



FIV

La facilité investissement
voisinage



FEMIP

La facilité euro-méditerranéenne
d'investissement et de partenariat



L'initiative Horizon 2020 de dépollution
de la Méditerranée



Programmes de coopération
transfrontalière



Le programme thématique
pour l'environnement
et la gestion durable

PROGRAMME D'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE (PAPS EAU) (2011-2015)

57 millions €

Ce programme, mis en œuvre en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement et du Développement durable, a pour but d'assurer un accès durable à l'eau pour tous, comme le garantit l'article 44 la constitution tunisienne de 2014.

La gestion de l'eau étant un défi multifacette, le projet se décline en plusieurs axes d'intervention pour une approche globale :

- » gestion des ressources en eau conventionnelle (barrages, nappes souterraines) ;
- » gestion de l'eau sur les parcelles (agriculture pluviale et irriguée) ;
- » performances des organisations d'usagers de l'eau (groupements de développement agricole) ;
- » lutte contre la pollution des eaux.

66

Le volet d'aide budgétaire (50 millions €) contribue au financement d'investissements publics, notamment dans le domaine du traitement des eaux usées, de la gestion des nappes souterraines, du contrôle de la pollution et de l'irrigation. La contribution effective de l'UE est à ce jour de 22 millions €.

Une commission technique créée au sein du Conseil National de l'Eau assure le suivi technique de la stratégie nationale de gestion intégrée des ressources en eau. Autour du Bureau de la planification et des équilibres hydrauliques (BPEH), qui en assure le secrétariat, cette commission regroupe des représentants des institutions publiques concernées par la gestion de l'eau, du ministère de l'Économie et des Finances, du secrétariat d'État au Développement et à la Coopération internationale et de la société civile.

En 2015, une réunion de revue sectorielle de l'eau a été organisée avec succès par le ministère de l'Agriculture avec la participation de la majorité des partenaires techniques et financiers de la Tunisie dans le domaine de l'eau et de représentants de la société civile, notamment des producteurs agricoles. Cette réunion a donné lieu à la présentation du deuxième rapport national de mise en œuvre de la politique de l'eau. Pour la première fois depuis la promulgation de l'actuel code des eaux (1975), le Conseil National de l'Eau s'est réuni sous l'égide du ministre de l'Agriculture pour analyser la stratégie nationale de pérennisation des systèmes d'eau potable dans les zones rurales et préparer les décisions concernant l'assainissement en milieu rural.

Le volet d'aide complémentaire (6 millions €) du PAPS Eau se poursuit, couvrant un ensemble de prestations de services et d'études sur les trois prochaines années (2015-2017). Au cours de 2015, ces missions concernent notamment :

» **L'assistance technique au Bureau de la planification des équilibres hydrauliques.** Il s'agit de fournir des formations dans le domaine des procédures contractuelles de l'UE, d'accroître les capacités de communication de l'Agence de Vulgarisation et Formation Agricole AVFA et de mener des études spécifiques concernant la gestion du domaine public hydraulique et la gestion des crues en vue de préparer des projets de jumelage institutionnel.

» **L'évaluation des 20 premières années du Programme national d'économie de l'eau (PNEE)** a été initiée. Elle inclut une enquête exhaustive auprès d'un grand nombre d'agriculteurs ayant des parcelles irriguées et de professionnels du secteur public et privé.

» De même, **une enquête approfondie** a été menée pour évaluer sur site les réalisations des deux premières stratégies décennales de conservation des eaux et des sols en vue d'élaborer une stratégie rénovée de conservation des eaux et des sols,

» La Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE) a initié, avec l'appui de deux bureaux d'études, un **diagnostic organisationnel** dans le but d'améliorer ses performances.

» Enfin, l'Institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles (IRESA) a lancé **trois projets de recherche-action innovants**, incluant des agriculteurs, des techniciens et des chercheurs, autour de l'amélioration de l'agriculture pluviale et de la gestion de l'irrigation sous contrainte de salinité. Ces actions pilotes s'intègrent dans un vaste processus de réforme de la recherche et de l'enseignement agricole en Tunisie.

LE VOLET D'AIDE BUDGÉTAIRE (50 MILLIONS €) CONTRIBUE AU FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS PUBLICS, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES, DE LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES, DU CONTRÔLE DE LA POLLUTION ET DE L'IRRIGATION

APPUI À LA MISE À NIVEAU ENVIRONNEMENTALE DES USINES DU GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN (GCT) (2009-2017)

10 millions €

Ce projet conjoint à la BEI et à la Commission européenne vise à aider le GCT à développer **une exploitation plus respectueuse de l'environnement par une diminution des impacts environnementaux occasionnés par les activités de transformation des phosphates au sein de ses usines, en premier lieu à M'Dhilla et à Skhirra**. Des activités ponctuelles ont lieu aussi au niveau des usines de Gabès et de Sfax.

Le financement de ce projet consiste en un prêt de 55 millions € de la BEI, assorti d'une bonification d'intérêt de 10 millions € sous forme de don de l'Instrument européen de voisinage (IEV).

En 2015, les activités se sont focalisées sur :

» Le lancement de l'appel d'offres et la réception du matériel déjà commandé pour la construction et le montage des **équipements de double absorption et Heat Recovery System (HRS)**. Ce système permettra une double absorption des émissions de dioxyde de soufre SO₂ par les usines de Skhira et M'Dhilla. L'ouverture des plis est prévue en mars 2016 (les montants actualisés de ce grand projet sont 125 MDT pour Skhira et 43 MDT pour M'Dhilla) ;

» l'introduction d'une activité de **recupération de fluor**, afin d'arrêter les rejets des eaux fluorées en mer à Gabès et à Skhira, et sa valorisation sous forme d'acide fluorhydrique. Cette activité remplace les anciens projets de récupération de fluor à partir des unités de concentration d'acide phosphorique dans ces mêmes sites ;

» la finalisation des travaux de construction d'une digue de protection et d'isolement de **la plateforme de mise en terril de phosphogypse** à l'usine de Skhira ;

» la préparation d'un appel d'offres pour la réalisation d'une **décharge humide de phosphogypse** à Skhira, dont le lancement est prévu en mars 2016 ;

» la réalisation d'études (levé topographique et étude géotechnique) sur deux sites à M'Dhilla pour la réalisation d'une **décharge humide de phosphogypse**. En fonction des résultats, les négociations pour l'acquisition du terrain seront entamées en 2016 ;

» la poursuite des travaux pour la réalisation de **stations de broyage sur le site de M'Dhilla** ;

» la finalisation des essais techniques pour la réception des **unités de dépoussiérage d'acide sulfurique au profit des ports de Gabès et de Sfax** ;

» la finalisation de l'étude sur la **caractérisation de l'état des sols et des eaux souterraines** ;

» l'étude sur **la qualité de l'air, de la végétation et de la faune** à proximité des sites de production du GCT sera achevée au début de 2016 ;

En 2015, une prolongation de la durée de vie du projet de deux ans a été décidée, ce qui permettra de résorber les retards d'exécution pris cause de certaines contraintes techniques et du contexte social.

**LE FINANCEMENT DE CE PROJET
CONSISTE EN UN PRÊT DE 55 MILLIONS €
DE LA BEI, ASSORTI D'UNE BONIFICATION
D'INTÉRÊT DE 10 MILLIONS €
SOUS FORME DE DON DE L'INSTRUMENT
EUROPÉEN DE VOISINAGE (IEV)**



PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE LOCALE DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE A GABES (PGE- GABES) (2014-2018)

5 millions €

Ce projet vise à instaurer une **dynamique de gouvernance environnementale liée à la prévention, au contrôle et au suivi des pollutions de l'activité industrielle dans la région de Gabès, ainsi qu'à maîtriser les effets indésirables sur l'environnement et la santé de l'homme.**

Il comporte 4 principaux axes de travail

- » amélioration des connaissances sur la pollution industrielle et ses effets sur la santé et sur l'économie ;
- » renforcement des capacités des industriels de la région en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- » renforcement des acteurs locaux en matière de gouvernance ;
- » appui à des actions visant la protection de l'environnement, notamment contre la pollution industrielle.

En 2015, le projet a connu une activité soutenue, et plusieurs actions ont été réalisées :

- » constitution d'une équipe de travail basée à Gabès et réalisation du séminaire de lancement du projet à Gabès ;
- » mise en route des comités de pilotage du projet, à savoir un comité local se réunissant à Gabès et un comité national se réunissant à Tunis, ouverts à tous les acteurs concernés ;
- » réalisation de la mission d'appui au démarrage ;
- » préparation des termes de référence des études et de l'assistance technique contribuant respectivement à la réalisation du premier et du deuxième axe d'intervention du projet ;
- » préparation d'un plan d'activité relatif au troisième axe d'intervention du projet (voir ci-dessus)
- » formation des ONG de Gabès sur la préparation et la gestion de projets dans le cadre des subventions européennes et lancement d'un appel à propositions appelé « Appui à des actions de développement local et de protection de l'environnement ». Les premières ébauches de projet sont prévues pour janvier 2016 ;
- » préparation d'un plan de visibilité et de communication.



DÉPOLLUTION INTÉGRÉE DU LAC DE BIZERTE (2014-2018)

15 millions €

Pour améliorer les conditions sanitaires et la qualité de vie des habitants de la région de Bizerte, ce programme entend **réduire, voire éliminer, la charge polluante des principales sources de rejets urbains ou industriels et des émissions aériennes dans le bassin versant du lac de Bizerte.** Il vise notamment les sources de pollution majeures liées à l'industrie, aux eaux usées domestiques et aux décharges municipales.

L'UE apporte **un don de 15 millions €, qui s'ajoute aux 60 millions € de prêts** de la BEI (40 M€) et de la BERD (20 M€).

Les réalisations au cours de l'année 2015 ont été les suivantes :

- » conclusion des négociations et signature des contrats de financement avec les deux bailleurs de fonds du projet, à savoir la BEI et la BERD ;
- » ratification de ces deux contrats par l'ARP ;
- » promulgation d'un décret portant constitution d'une Unité de gestion du projet par objectifs (UGPO) ;
- » identification des membres du l'UGPO au sein du ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) et ouverture de postes pour les membres qui n'ont pas pu être identifiés au sein du MEDD. Le détachement effectif de l'équipe à Bizerte est prévu d'ici la fin du premier trimestre 2016 ;
- » finalisation des TDR des études liées à la composante d'assainissement du projet ;
- » réalisation d'une journée de présentation au profit des parties prenantes du projet et du grand public à Bizerte.



PROJET D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES (2012-2015)

530 000 €

Ce projet cofinancé par l'UE et réalisé par le Centre technologique forestier catalan (CTFC) en collaboration avec l'Institut tunisien de la recherche en génie rural, eaux et forêts (INRGREF) vise à **mettre en place des modèles consensuels d'aménagement et de gestion intégrée et durable des ressources agro-sylvo-pastorales du Parc national de Bou-Hedma** dans les régions de Gafsa et Sidi Bouzid. 2015 a vu la concrétisation de ce projet avec, entre autres, la finalisation des travaux de terrain pour la plantation des espèces forestières, la finalisation des consultations avec les populations riveraines, la réalisation de formations ciblées au profit des jeunes et des femmes de la région, la réalisation de parcelles pilotes d'amélioration pastorale, la réalisation d'un diagnostic écotouristique du parc et la préparation de lignes directrices et de critères de conservation de la biodiversité en rapport aux activités sylvo-pastorales du parc à l'attention des décideurs.

Les résultats du projet seront présentés lors d'un séminaire prévu à la fin du premier trimestre de 2016.

ONAS IV - ASSAINISSEMENT LIQUIDE (2007-2017)

10 millions €

Ce projet, qui cible essentiellement l'Office national de l'assainissement (ONAS) est mis en œuvre par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) au moyen d'un prêt de 40 millions d'euros assorti d'une bonification d'intérêt de 10 millions d'euros apportée par l'UE.

ONAS IV porte sur la réalisation de **plusieurs infrastructures du réseau d'assainissement public dans le Grand Tunis et à l'intérieur du pays**. Il est soutenu par des activités de renforcement des capacités et d'études stratégiques.

Pour la composante physique, 2015 a vu la mise en service de la station d'épuration (STEP) de Menzel Temine, la poursuite des travaux pour la construction de la STEP de Tazerka/Somâa/Mâmoura et la finalisation des travaux de réalisation du système de transfert des eaux usées au niveau de la STEP de Kerkhenah. Pour la composante d'études, l'année 2015 a vu la conclusion de l'étude d'élaboration de schémas directeurs d'assainissement dans six Gouvernorats (Sousse, Mahdia, Sfax, Gabès, Médenine et Gafsa) et de l'étude du schéma directeur d'assainissement du Grand Tunis.

EXTENSION ET RÉHABILITATION DES STATIONS D'ÉPURATION ET DES STATIONS DE POMPAGE (2009-2015)

3 millions €

Ce projet est mis en œuvre par la KfW (établissement allemand de crédit pour la reconstruction) par un prêt de 55 millions d'euros, auquel s'ajoute un prêt de l'Agence française de développement (AFD) de 18,5 millions d'euros. L'UE complète le dispositif avec un don de 3 millions d'euros. Il porte sur la réalisation de **19 stations d'épuration (STEP) et de 130 stations de pompage (SP)** connexes dans plusieurs petites et moyennes villes du pays. La contribution de l'UE à ce programme a pris fin en 2015, à l'issue de la mise en service de la STEP de Menzel Bouzelfa, de la finalisation des travaux de la STEP à Nabeul (SE4, travaux de génie civil et équipements connexes) et des formations des ingénieurs de l'ONAS en matière de gestion des boues de STEP.

SUSTAINABLE USE OF NATURAL RESOURCES AND ENERGY FINANCE IN TUNISIA (SUNREF) (2015-2020)

13,6 millions €

Ce nouveau projet adopté en 2015 vise à soutenir les priorités nationales dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement. Les objectifs du projet sont de permettre une consolidation du marché naissant des financements verts en Tunisie et de mettre à la disposition des intermédiaires financiers une facilité de crédit dédiée aux secteurs de l'industrie et du logement pour financer des investissements d'efficacité énergétique, énergies renouvelables, production propre et réduction de la pollution. Cette nouvelle facilité de crédit de 100 millions d'euros sera financée par l'Agence française du développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), avec l'AFD agissant en tant que chef de file des opérations. La facilité sera rétrocédée à des intermédiaires financiers tunisiens. L'Union européenne contribue au projet par un don mis à disposition par la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) à hauteur de 13,6 millions € qui permettra, d'une part, d'assurer une assistance technique au profit des intermédiaires financiers et des promoteurs de projets, d'autre part, de fournir une subvention d'investissement dans le cadre de la mise à disposition de prêts d'investissements pour les promoteurs. Le démarrage des opérations est prévu en 2016 avec la finalisation des négociations pour la mise à disposition de la facilité de crédit et de la subvention d'investissement et la préparation d'un dossier d'appel d'offres pour le recrutement des membres de l'assistance technique. Le projet bénéficiera d'un appui de la part des agences étatiques concernées, à savoir pour la partie environnementale, l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) et pour la partie d'énergies durables, l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME).

CONTRIBUER À RENDRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTRICE DE LA GOUVERNANCE LOCALE EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DANS LE RESPECT DES DROITS HUMAINS (2015-2018)

376 000 €

Ce projet cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 376 000 € vise à contribuer au renforcement de l'État de droit et à la mise en place de mécanismes de développement participatif en Tunisie. Ses objectifs spécifiques sont de soutenir l'implication et la participation constructive de la société civile tunisienne dans la planification locale des projets de développement et de l'aménagement du territoire et de mettre en œuvre les principes constitutionnels et de gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles (OS2). Le projet est réalisé par Avocats sans frontières en partenariat avec I Watch dans les régions de Médenine et Tataouine.



L'union européenne soutient la participation active de la société civile dans les instances de pilotage des projets qu'elle finance

En collaboration directe avec l'Office du développement du Sud (ODS), l'équipe projet basée à Gabès a préparé et organisé deux événements au mois de février 2015 dans le but d'aboutir à une parfaite compréhension des enjeux et objectifs du Projet d'appui à la gouvernance environnementale locale de l'activité industrielle à Gabès (PGE-Gabès) par les différentes parties concernées (parties prenantes régionales, focus group, acteurs de la société civile, représentants du monde privé et scientifique, etc.). Il s'agissait aussi d'initier et préparer son institutionnalisation à l'échelle locale et nationale.

» 11 février 2015 : un séminaire d'information des points focaux, à savoir les administrations et institutions régionales, universitaires et chercheurs de la région.

» Le 18 février 2015 : un séminaire d'information des organisations de la société civile (OSC).

Sur la base de ces sessions d'information, des élections de représentants d'ONG régionales pour rejoindre les comités de pilotage du projet ont été organisées le 25 février. Quatre représentants d'ONG couvrant toute la région de Gabès ont ainsi été élus officiellement avec un taux de participation de 72,5 %, soit 37 ONG sur les 51 présentes.

Au total, une soixantaine d'ONG avaient été invitées à l'évènement. D'une manière générale, le paysage associatif à Gabès compte un peu plus de 600 associations dans tous les domaines (environnement, développement, culture, santé, etc.), mais seules 60 environ sont actives dans le domaine de l'environnement et du développement.

À l'issue de cette procédure organisée sur une base participative et démocratique, un comité de pilotage local et un autre national ont été institués avec respectivement 4 et 3 membres de plein droit représentant la société civile gabésienne. Les premières réunions de ces comités ont été organisées respectivement les 15 et 17 juin 2015 à Gabès et à Tunis.

Les représentants élus des OSC ont ainsi la possibilité de participer activement à toutes les affaires du projet, de suivre l'avancement de différentes composantes et de mettre en avant les attentes des associations locales sur les problématiques environnementales. Une composante du projet est ainsi dédiée à l'étude de l'impact des pollutions industrielles sur la santé de l'homme et sera réalisée sous la responsabilité de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.

Coopération régionale

Dans le domaine de la coopération régionale à l'échelle méditerranéenne, l'année 2015 a vu le lancement d'un programme d'activités en matière de consommation et production plus propres, avec la préparation d'un programme de formation et l'identification de projets pilotes au service des entreprises, permettant de passer de la théorie à la pratique.

La Tunisie participe activement aux programmes de coopération régionale financés par l'UE en matière d'environnement et eau, notamment via les projets suivants :

SWITCH-MED - VERS DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION PLUS DURABLES EN MÉDITERRANÉE (2013-2017)

22 millions €

Dans une perspective d'une **transition vers une économie verte au sud de la Méditerranée**, ce projet qui encourage des modes de consommation et de production durables se décline en deux volets. La composante de préparation des plans stratégiques nationaux est mise en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). L'autre composante, portant sur les projets de démonstration « SWITCH-Med », est également opérée par l'ONUDI.

www.switchmed.eu/fr/

PROGRAMME DE DÉPOLLUTION DE LA MÉDITERRANÉE (H2020) (2009-2015)

9,2 millions €

Ce programme est issu de l'initiative euro-méditerranéenne « Horizon2020 » adoptée en 2005 et reconfirmée en 2014 par les ministres de l'Environnement des pays partenaires autour de la Méditerranée. Il vise à **réduire d'une façon sensible la pollution de la Méditerranée à l'horizon 2020** en s'attaquant aux sources responsables d'environ 80 % de la pollution globale de la Méditerranée, à savoir : les déchets municipaux, les eaux résiduaires urbaines et la pollution industrielle. Le principal objectif du projet est de soutenir la mise en œuvre de H2020 en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de l'environnement avec ses trois composantes :

» investissement pour la dépollution des zones sensibles de la Méditerranée (MeHSIP), mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement (BEI) ;

» renforcement des capacités (CB-MEP), également mis en œuvre par la BEI ;

» partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans le voisinage, mis en œuvre par l'Agence européenne pour l'environnement.

<http://www.h2020.net>

GESTION INTÉGRÉE DURABLE DE L'EAU (SWIM) (2009-2015)

22 millions €

Ce projet vise à mettre en place des politiques de gestion durable de l'eau, à **diffuser les bonnes pratiques dans la région et à soutenir l'initiative pour la dépollution de la mer Méditerranée**. Il soutient les activités qui s'alignent sur les quatre priorités de la stratégie pour la Méditerranée dans le domaine de l'eau, à savoir la gestion de l'eau, l'eau et le changement climatique, le financement de l'eau et la gestion de la demande en eau. Le projet comprend aussi un soutien à quelques projets de démonstration assurant la promotion d'approches écosystémiques intégrées, ainsi qu'une composante de renforcement des capacités des acteurs.

Il est à noter que les activités de ce projet seront reprises au sein du nouveau programme Green-MED II qui s'étendra sur la période 2016-2019. C'est le cas d'autres initiatives en matière de protection environnementale que l'UE soutient dans le cadre de son programme à l'échelle régionale, notamment la poursuite d'un mécanisme de soutien à l'initiative Horizon 2020, le nouveau SEIS et le nouveau programme d'appui aux aires marines protégées.

<http://www.swim-sm.eu>

RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE (2014-2016)

180 000 €

Ce projet du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) fournit des subventions de petite taille (small grants) aux acteurs de la société civile de 13 pays du voisinage méditerranéen. Ces contributions ciblent des **organisations actives dans la protection de l'environnement, la gouvernance environnementale et l'adaptation aux changements climatiques**. En Tunisie, 9 microprojets sont financés dans ce cadre à la suite de deux appels à propositions lancés respectivement à la fin 2013 et au début de 2014 pour un total d'environ 180 000 €.

<https://sgp.undp.org>



Ahmed ELLEUCH

Chef d'équipe du projet d'appui
à la gouvernance environnementale locale
de l'activité industrielle à Gabès / PGE Gabès

**“ LE GOUVERNEMENT
ET LA DÉLÉGATION DE L'UE
ONT IMAGINÉ LA CRÉATION
D'UN CADRE PERMETTANT
À TOUS LES ACTEURS,
Y COMPRIS LA SOCIÉTÉ
CIVILE, D'ÊTRE ASSOCIÉS
AUX PRISES DE DÉCISIONS
IMPACTANT
LEUR ENVIRONNEMENT ”**

La parole à nos partenaires...

L'enjeu de la protection de l'environnement se développe rapidement chez les Tunisiens, en particulier ceux exposés à des pollutions, comme à Gabès. Est-ce le point de départ de ce projet ?

Ahmed ELLEUCH : La pollution due à l'industrie du phosphate préoccupe les Gabésiens, parce qu'elle est problématique, en particulier la gestion du phosphogypse, qui est un résidu de la fabrication de l'acide phosphorique et des engrais phosphatés. Aujourd'hui, ces déchets sont déversés en mer, ce qui provoque des dégâts sur le milieu marin. Une étude a donc été commandée en 2013 pour trouver une alternative moins polluante.

Le résultat a été la proposition d'un site de stockage à Oudhref (20 km de Gabès), qui répondait aux exigences en termes d'imperméabilité du sol et de faible distance des usines. La société civile s'est rapidement mobilisée contre ce projet de mise en terril, conduisant à une impasse alors même que le stockage est une étape indispensable pour une éventuelle valorisation du phosphogypse.

Face à cette situation issue d'un manque de concertation, le gouvernement et la Délégation de l'UE ont imaginé la création d'un cadre permettant à tous les acteurs, y compris la société civile, d'être associés aux prises de décisions impactant leur environnement. Le PGE Gabès, mené en partenariat avec Expertise France, est né dans cette réflexion.

Comment le PGE peut-il répondre aux préoccupations légitimes en matière de protection de l'environnement ?

A.E. Le projet ne concerne pas la protection de l'environnement en elle-même, mais la mise en place d'une gouvernance environnementale participative dans la région de Gabès pour faire participer les populations aux décisions les concernant. La convention de financement a ainsi été signée en 2015 pour une mise en œuvre sur quatre ans.

Ce programme est décliné en quatre composantes :

» Développement des connaissances de la problématique environnementale (situation actuelle, solutions techniques, impacts, etc.). Le but est d'harmoniser le niveau de compréhension du sujet, non seulement à propos du phosphogypse, mais aussi de tous les problèmes de pollution ; ils sont nombreux ;

» Renforcement des capacités des industriels de la région de Gabès en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Ce concept vise à instaurer une conscience environnementale et citoyenne dans le secteur privé ;

» Appui aux acteurs locaux pour la communication environnementale. Tous les acteurs sont concernés : ONG, administrations, entreprises, universitaires, etc. Cela doit aboutir à la mise en place d'une dynamique de gouvernance locale pour la région afin d'anticiper et de résoudre les problèmes environnementaux ;

» Soutien des actions de développement local et d'amélioration de la situation environnementale. Ce volet consiste en l'octroi de subventions par l'UE à destination de la société civile. 22 projets ont été présélectionnés en vue de l'attribution de 2,8 millions d'euros.

À travers quels mécanismes la société civile pourra-t-elle participer à cette gouvernance locale ?

A.E. Des organisations de la société civile ont été intégrées aux deux comités mis en place : le comité national de pilotage présidé par le ministre de l'Environnement et le comité local de pilotage, qui est réellement l'organe décisionnel du projet. Ces deux instances regroupent aussi les responsables nationaux ou régionaux de tous les ministères concernés (Santé, Environnement, Coopération internationale, etc.), ainsi que de l'UTICA et de l'UGTT.

Compte tenu des positions de la société civile, les débuts ont été compliqués. Nous avons donc commencé par organiser des sessions d'information. Environ 60 associations de la région sont actives sur la thématique de l'environnement ; plus de 50 ont répondu à notre invitation. Face à leur scepticisme, il s'agissait d'instaurer un dialogue et de restaurer la confiance. C'est à ce moment qu'a été mis en place le mécanisme de pilotage avec notamment l'organisation d'une élection permettant aux associations d'envoyer quatre représentants de la société civile dans ces comités. Le but est de faire de ces instances des organes réellement opérationnels en évitant d'y avoir un trop grand nombre de membres.

Au-delà de la fin du projet en 2018, ces structures devraient être pérennisées et même servir de projet-pilote non seulement pour d'autres régions tunisiennes, mais aussi pour les autres pays du pourtour méditerranéen.

11

Changement climatique et énergie



Accompagner la décarbonation de l'économie tout en s'adaptant ensemble au changement climatique et à ses effets

L'année 2015 a été marquée par le résultat historique du sommet de la 21^{ème} Conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) qui a conclu le round de négociations initié à Durban en 2011. Lors de cette rencontre, les 196 parties de la CCNUCC sont parvenues à établir un cadre multilatéral dynamique et solide d'action, en vue d'atteindre la neutralité climatique et de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C, avec même l'ambition de limiter cette hausse à 1,5 °C.

et d'appui aux dispositifs de résilience aux effets climatiques dans les différents secteurs économiques.

Le suivi de ces engagements devra faire l'objet d'un cadre de coopération renforcé, tout en mettant à profit l'appui offert dans le cadre des projets déjà lancés, en particulier le projet régional ClimaSouth de la Commission européenne.

Le secteur de l'énergie reste le secteur privilégié en matière d'action pour le climat. Il est prévu notamment une baisse de la demande d'énergie primaire en 2030 de l'ordre de 30 % par rapport à la ligne de base et un recours significatif aux énergies renouvelables devant atteindre 30 % de la production en 2030, contre 4 % en 2015.

À cet égard, convaincue que l'intégration des marchés favorise les échanges et permet aux États de relever les défis liés à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique, l'UE poursuit un objectif d'intégration du marché énergétique euro-méditerranéen. Dans ce but, la promotion de l'utilisation des sources énergétiques renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique est essentielle. Elle se traduit notamment par le Plan solaire méditerranéen, projet phare promu au sein de l'Union pour la Méditerranée afin de développer des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à l'échelle régionale.

L'Union européenne a joué un rôle crucial pour atteindre ce résultat et a fait preuve d'une capacité unique de compréhension et écoute des préoccupations de ses partenaires. Tout au long des négociations, elle a offert des solutions concrètes sur tous les aspects discutés et recherché des alliances dans le but d'atteindre un accord à la fois ambitieux et contraignant pour toutes les parties.

Le résultat est en adéquation avec l'ensemble des priorités de l'UE : engagements par toutes les parties d'adopter un objectif à long terme, processus de suivi robuste avec la souplesse nécessaire pour renforcer l'ambition au fil du temps, et cadre clair en matière de suivi, traçabilité et reporting des niveaux d'émissions.

La Tunisie a fourni sa contribution aux négociations par la présentation de son plan national. Le document de la Tunisie met notamment en exergue un engagement en termes de réduction de son intensité carbone, accompagné d'un programme d'action en matière d'adaptation



Un recours significatif aux énergies renouvelables devant atteindre 30 % de la production en 2030, contre 4 % en 2015.

Coopération avec la Tunisie

En 2015, plusieurs activités ont été réalisées au sein du programme de coopération UE-Tunisie pour le climat, la promotion de l'efficacité énergétique et l'emploi des énergies renouvelables.

PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE (PEE) (2009-2015)

33 millions €

Démarré en 2009, le programme environnement énergie (PEE) soutient la politique environnementale et de développement durable de la Tunisie, au moyen d'une aide budgétaire au fonds national de maîtrise de l'énergie (FNME), devenu le fonds de transition énergétique (FTE) en 2013, et par la réalisation d'études sectorielles et d'analyses stratégiques. Ce programme permet également de renforcer la compétitivité de l'économie tunisienne en termes de maîtrise de l'énergie, d'impact sur le climat et les milieux naturels.

L'année 2015 a été marquée par le versement d'une sixième tranche d'un montant de 3,6 millions € au FNME au titre de remboursement des primes et subventions versées au profit d'entrepreneurs et de particuliers pour des investissements permettant de promouvoir les mesures de maîtrise de l'énergie (voir tableau ci-dessous)

Type d'action financée

Nbre de dossiers

Secteur industriel

Audits énergétiques, contrats programme, consultations préalables	17
Chauffage de l'eau par l'énergie solaire	15
Substitution par le gaz naturel	2
Cogénération	1

Secteur tertiaire

Audits énergétiques, contrats programme, consultations préalables	4
Chauffage de l'eau par l'énergie solaire	12

Secteur résidentiel

Chauffage de l'eau par l'énergie solaire	18
Photovoltaïque	56
Substitution par le gaz naturel	1

Secteur agricole

Photovoltaïque	10
----------------	----

D'une manière plus globale, le PEE, qui a pris fin en 2015, a notamment permis :

» via le FNME, le soutien à 992 entreprises et institutions dans les secteurs industriel, tertiaire, résidentiel et agricole (16 millions d'euros, de 2011 à 2015) ;

» la sensibilisation d'environ 900 participants aux aspects de gestion environnementale ;

» la formation de 168 personnes dans le management environnemental ;

» l'élaboration d'une stratégie quinquennale de l'Ecolabel tunisien et des plans d'action pour renforcer et promouvoir l'Ecolabel, d'un guide de mise en place de l'ISO 14001, en plus des activités innovantes concernant l'e-coaching environnemental ;

» la substitution des produits pétroliers en faveur du gaz naturel, pour 53 entreprises ;

» l'aide financière à l'investissement d'équipements et matériaux de maîtrise d'énergie pour 102 industriels et tertiaires ;

» l'installation du solaire thermique pour 330 institutions (tertiaires et résidentiels) ;

» l'acquisition de systèmes solaires PV (électrification rurale, pompage, agriculture) pour 405 entreprises et particuliers pour un total de 8,95 MW installés ;

» une amélioration de l'équipement du laboratoire du centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET) ;

» un renforcement de l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME) dans le développement d'outils de gestion, de suivi et d'évaluation, de formations et d'études.

MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE DÉMONSTRATION POUR UN MARCHÉ DU CARBONE SECTORIEL DANS L'INDUSTRIE DU CIMENT EN TUNISIE (2014-2017)

3,6 millions €

Ce projet est financé conjointement par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sureté nucléaire (BMUB) et l'Union européenne (UE). Mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), GmbH et l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Énergie (ANME), il vise à éliminer les barrières organisationnelles, techniques, réglementaires et financières en vue de la **promotion d'un instrument de marché du carbone lié au secteur cimentier en Tunisie.**

Depuis son démarrage fin 2014, plusieurs étapes ont été franchies, dont la signature d'un contrat d'exécution, le lancement d'une étude sur la proposition d'un accord volontaire, la création d'un comité de pilotage, et des progrès dans ses différentes composantes opérationnelles (organisationnelle, réglementaire, technique et financière), avec notamment la définition de 4 plans d'action dédiés à chacune des composantes.



Ci-dessus
Visite au site de la Société des Ciments de Gabès (SCG)



Ci-contre
Station agro-météorologique de Haouaria

APPUI INSTITUTIONNEL AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA MÉTÉOROLOGIE (2015-2018)

1,3 million €

Ce nouveau projet de jumelage, qui a démarré en octobre 2015, vise à améliorer l'information météorologique, climatique et géophysique et à promouvoir son utilisation auprès des différents usagers en s'inspirant de l'acquis et des pratiques de l'UE, avec notamment pour objectif la protection des personnes contre les risques naturels et les effets du changement climatique.

Le projet mis en œuvre par Météo France au profit de l'Institut national de la météorologie comporte quatre axes :

- » affermissement du cadre réglementaire et des coopérations institutionnelles entre les acteurs concernés par l'information météorologique, climatique et géophysique ;
- » renforcement des capacités managériales et organisationnelles de l'INM ;
- » développement des capacités techniques de l'INM ;
- » élargissement des prestations de services commerciales hors aviation.

Le cadre d'intervention a prévu le recours à 30 experts, pour la plupart issus de Météo France, pour un total de 491 hommes/jour.

CE NOUVEAU PROJET DE JUMELAGE, QUI A DÉMARRÉ EN OCTOBRE 2015, VISE À AMÉLIORER L'INFORMATION MÉTÉOROLOGIQUE, CLIMATIQUE ET GÉOPHYSIQUE

Coopération régionale

Plusieurs projets régionaux impliquant la Tunisie ont vu leur montée en puissance ou leur aboutissement en 2015, en soutien aux objectifs climatiques et énergétiques agréés par les pays méditerranéens partenaires et l'UE.

MED-REG II ET III – RÉGULATEURS DE L'ÉNERGIE (2013-2016)

Ce projet, mis en œuvre en lien étroit avec les autorités de régulation de l'énergie de l'Union européenne, soutient le développement d'un cadre réglementaire énergétique moderne et efficace chez les pays méditerranéens partenaires. Il s'agit de promouvoir une harmonisation législative progressive pour accompagner et encourager l'intégration des marchés de l'énergie et les investissements dans les infrastructures dans le but d'assurer la protection des consommateurs. Elle regroupe actuellement 24 régulateurs de l'énergie de 21 pays du bassin méditerranéen, y compris le ministère tunisien de l'Énergie et des Mines. <http://www.medreg-regulators.org>

DES VILLES MÉDITERRANÉENNES PLUS PROPRES ET MOINS ÉNERGIVORES (2012-2015)

Ce projet vise directement les collectivités locales du sud de la Méditerranée en leur apportant un soutien à l'élaboration de leurs politiques, en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique. L'action propose aux municipalités partenaires d'adopter des plans d'action de développement durable local en ligne avec les pratiques et standards de la Convention européenne des maires. Les municipalités tunisiennes bénéficiant d'un appui direct de ce projet sont Sfax, Sousse, et Kairouan. <http://ces-med.eu>

SUDEP - PROJETS DE DÉMONSTRATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN EN MATIÈRE D'ÉNERGIE DURABLE (2014-2018)

8,25 millions €

Un appel à propositions régional a été lancé début 2014 en vue de soutenir des projets de démonstration dans 9 pays partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée. L'objectif est de promouvoir l'emploi de mesures d'économie et d'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables tout en impliquant les autorités et les organisations non gouvernementales locales. Un mécanisme de suivi technique et d'accompagnement aux porteurs de projets est mis en place et réalisé par une équipe

de la GIZ basée à Tunis. Pour la Tunisie, le projet "Commune de Nabeul : solutions renouvelables pour les services publics de base" a été sélectionné (voir ci-après).

COMMUNE DE NABEUL : SOLUTIONS RENOUVELABLES POUR LES SERVICES PUBLICS DE BASE (2015-2017)

1,2 million €

Ce projet cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 975 000 € vise à promouvoir le recours à l'énergie solaire pour les bâtiments administratifs et les installations publiques de la municipalité de Nabeul. Il permettra ainsi l'installation de deux centrales photovoltaïques pour améliorer la performance énergétique de la ville. Les infrastructures publiques visées par le projet sont le siège de la municipalité de Nabeul, une station d'épuration des eaux usées et une portion du réseau routier de la ville. Le projet est réalisé par l'Istituto per la cooperazione universitaria (ICU), en partenariat avec la municipalité de Nabeul, l'Office national de l'assainissement (ONAS), la Société nationale d'électricité et de gaz (STEG) et l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME).

CLIMASOUTH - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ATTÉNUATION DE SES EFFETS (2013-2016)

5 millions €

En ligne avec l'objectif de décarbonation de l'économie, ce projet soutient la transition des pays du sud de la Méditerranée vers des modèles de développement à faible intensité en carbone et résilients face au changement climatique. Il comprend des activités pilotes et un appui à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets à l'attention des institutions locales des 9 pays concernés. www.climasouth.eu/drupal/fr

EUROMED PPRD SOUTH II (PREVENTION, PREPAREDNESS, RESPONSE TO NATURAL AND MAN-MADE DISASTERS), (2013-2017)

4,8 millions €

Le projet PPRD (Prevention, Preparedness, Response to natural and man-made Disasters), financé par l'Union européenne, a démarré sa composante PPRD South II en février 2014 pour une durée de trois ans. Il vise à accroître la résilience de chaque pays partenaire du sud de la Méditerranée (pays participants à la Politique Européenne de Voisinage) face à la menace des catastrophes naturelles ou humaines. Le principal axe de travail est de réduire les risques (prévention, atténuation, sensibilisation du public) et de renforcer la préparation (renforcement des capacités, planification d'urgence), y compris par une meilleure coopération internationale. Le projet a organisé 6 conférences sur le mécanisme de protection civile européen et le concept de Host Nation Support, ainsi que des échanges d'experts. www.euromedpprdsouth2.eu

Transport

Rapprocher l'Europe de son voisinage et renforcer les échanges grâce à des réseaux de transports plus efficaces et mieux connectés dans la région euro-méditerranéenne

Clé des échanges commerciaux, du développement économique et de la lutte contre le chômage, la modernisation des réseaux de transport fait partie des priorités des accords de coopération mis en place par l'Union européenne avec ses voisins. À ce titre, les efforts menés en la matière visent à une **meilleure intégration à la fois entre les pays partenaires du voisinage sud et entre ces pays et l'Union européenne**. Pour y parvenir, un cadre permanent de discussion du développement des axes de transport a été mis en place avec le Forum euro-méditerranéen des Transports (Forum EuroMed Transport).

Le forum EuroMed Transport s'est vu confier par les ministres des Transports de la région la mission d'élaborer un Plan d'action régional transport (PART) pour 2007–2013. Celui-ci prévoyait une série de mesures complémentaires aux projets de coopération concernant les transports maritime, routier, ferroviaire et aérien, notamment des **réformes en matière de réglementation, planification et mise en œuvre des infrastructures**.

Dans la continuité du PART et compte tenu des résultats obtenus à différents échelons (national, sous-régional, régional et international), la conférence ministérielle sur le transport de 2013, qui s'est tenue à Bruxelles, a donné mandat au Forum EuroMed transport pour **mettre en place un second PART pour la période 2014-2020**. Ce nouveau plan d'action renforcera les principes de cohérence et de complémentarité des politiques de transport nationales et régionales ainsi que la mobilisation coordonnée de l'ensemble des partenaires sur des objectifs stratégiques communs : l'établissement du futur Réseau

transméditerranéen de transport (RTM-T) et son cadre réglementaire harmonisé en vue de sa connexion avec le Réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Au niveau européen, les infrastructures pourront être financées par la Facilité d'investissement voisinage (FIV) ou par des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). En plus de ces instruments, et dans la perspective de la connexion entre le RTE-T et le RTM-T, le Mécanisme pour l'interconnexion pour l'Europe (MIE) peut également être mobilisé.



CLÉ DES ÉCHANGES COMMERCIAUX, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE, LA MODERNISATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORT FAIT PARTIE DES PRIORITÉS DES ACCORDS DE COOPÉRATION MIS EN PLACE PAR L'UNION EUROPÉENNE AVEC SES VOISINS

Coopération avec la Tunisie

La coopération avec la Tunisie dans le secteur du transport a enregistré en 2015 des avancées considérables sur les projets en cours et a vu le **lancement de plusieurs nouveaux projets**.

Parmi ces projets, celui du Réseau ferroviaire rapide de Tunis (RFR) constitue le fer de lance de la coopération bilatérale en matière de transport dans la mesure où il va changer la vie quotidienne de centaines de milliers d'habitants du Grand Tunis tout en améliorant la qualité de l'air de la capitale. Tel qu'il est conçu, ce projet est novateur à double titre. D'abord, dans sa dimension socioéconomique : ce projet se propose surtout d'améliorer les conditions de vie des citoyens, notamment des quartiers résidentiels populaires, de maîtriser les coûts économiques et sociaux du transport urbain, de réduire la dégradation de l'environnement et la dépendance énergétique. Ensuite, en termes de coopération : le RFR est un symbole encourageant illustrant la bonne coopération entre bailleurs de fonds européens et autorités locales autour d'un objectif commun.

RÉALISATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE RAPIDE DE TUNIS (RFR) — TRONÇONS PRIORITAIRES (2009-2017)

28 millions €

Le grand Tunis est confronté à un engorgement croissant de ses principales voies de circulation automobile, aggravé par un réseau de transports publics aux limites de ses capacités. Or, la poursuite de l'urbanisation rend urgent le **développement de modes de transports collectifs de plus grande capacité et plus efficace**, de manière à maîtriser la croissance du parc automobile. Ce besoin est d'autant plus important qu'il doit également permettre de réduire la pollution et de maîtriser la dépendance et la facture énergétique induite par l'importation d'hydrocarbures.

Le projet RFR peut constituer une part importante de la réponse à ces problématiques. Il sera composé à l'horizon 2021 de **5 lignes, soit près de 86 km pour une capacité de 600 000 passagers par jour**. Grâce à sa vitesse commerciale de 35 km/h à 40 km/h (18 km/h pour le métro léger de Tunis et 15 km/h pour le réseau d'autobus), il rendra le centre de Tunis bien plus accessible pour les travailleurs résidant en banlieue et sera une alternative séduisante à l'automobile.

Sur le plan environnemental, le RFR contribuera à réduire les pollutions atmosphérique et sonore en ville. De plus,

l'électricité étant principalement produite par des centrales thermiques au gaz, le fonctionnement des rames permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à un accroissement de la place de la voiture. L'étude d'impact estime **les économies de CO₂ à 50 000 tonnes par an** par rapport à une situation future sans projet.

La mise en service de l'important réseau se fera par tranches. La première, incluant la ligne D (Centre-Ville — Gare de Barcelone — Gobaâ : 12 km) et la ligne E (Saida Mannoubia - Bougatfa : 6 km) est désormais prévue pour l'été 2017.

Ces deux tronçons prioritaires représentent à eux seuls un budget estimatif du projet de 550 millions €. Ce projet, qui compte parmi les plus grands chantiers ferroviaires d'Afrique du Nord, reçoit **un soutien important de trois bailleurs de fonds européens : la BEI, la KfW (Allemagne) et l'AFD (France) à hauteur respectivement de 177 millions €, 70 millions € et 50 millions €**. Ces trois institutions se sont constituées en un pool, dont l'AFD est chef de file. Ce cofinancement a permis de mobiliser un financement additionnel de l'Union européenne de 28 millions €, sous forme de don, dans le cadre de la Facilité d'investissement voisinage (FIV).



Toujours dans le cadre de la coopération bilatérale dans le domaine transport, l'année 2015 a vu le lancement de deux projets de jumelage. Ils visent à renforcer les capacités institutionnelles des administrations tunisiennes dans ce secteur et s'inscrivent dans le programme d'appui à l'accord d'association et à la transition.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AUTORITÉ MARITIMES EN TUNISIE (2015-2017)

1,3 million €

Ce projet, qui a démarré en 2015, est réalisé par un consortium de deux États membres de l'UE (France, Allemagne) et a pour objectif la **restructuration de l'administration et de l'autorité maritimes en Tunisie**. Cela passe par la mise en place d'une organisation adéquate qui favorise la gouvernance maritime, la conformité aux dispositions des conventions internationales, ainsi que le développement et l'amélioration de leurs performances et de leurs capacités opérationnelles dans le secteur maritime et portuaire, notamment en matière de sécurité, de sûreté et de protection du milieu marin.

Cette action vise à répondre aux préoccupations du ministère du Transport sur les axes suivants :

» **Réorganisation de l'administration et de l'autorité maritimes**, renforcement de leurs capacités institutionnelles et harmonisation de leurs relations avec l'autorité portuaire ;

» **mise à jour du cadre réglementaire** maritime tunisien, par la transposition des conventions internationales et par son rapprochement avec les normes européennes ;

» **élaboration d'une stratégie nationale** pour le secteur maritime et d'un plan d'action pour le renforcement de la sécurité, de la sûreté et de la protection du milieu marin ;

» **formation maritime** et transfert de compétences.

L'année 2015 a vu le démarrage effectif des activités de ce projet à travers notamment le lancement des missions sur la réorganisation de l'administration et de l'autorité maritimes, l'harmonisation du cadre réglementaire et l'identification des besoins de formation.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE L'AVIATION CIVILE EN TUNISIE (2015-2017)

1,2 million €

Ce projet signé à la fin de l'année 2015 - pour un démarrage effectif début 2016 - est réalisé par la France. Il porte sur le renforcement des capacités institutionnelles de l'aviation civile en Tunisie et permettra, à terme, la restructuration des institutions de l'aviation civile (DGAC et direction de la navigabilité au sein de l'OACA) par la mise en place d'une organisation adéquate. **Cette réorganisation favorisera la gouvernance du secteur aérien, la conformité avec les dispositions des conventions internationales et le rapprochement avec la réglementation européenne**, ainsi que le développement et l'amélioration de leurs performances et de leurs capacités opérationnelles dans le secteur aérien. Sont particulièrement concernés les secteurs de la sécurité, de la sûreté, de la libéralisation des services du transport aérien, des droits des passagers, de la protection de l'environnement et des opérations de recherche et de sauvetage.

Cette action vise à répondre aux préoccupations du ministère du Transport sur les axes stratégiques suivants :

» **Réorganisation des institutions de l'aviation civile et développement d'une stratégie nationale de développement du secteur aérien** ;

» **mise à jour du cadre réglementaire de l'aviation civile** en conformité avec les conventions internationales, notamment en matière de sécurité, sûreté, accès au marché, gestion du trafic aérien, droits des passagers, protection de l'environnement, recherche et sauvetage ;

» **développement et mise en œuvre des plans d'actions, ainsi qu'un système d'information**, pour le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des directions de la DGAC, en particulier en matière de sécurité et de sûreté ;

» **mise en œuvre d'une stratégie de formation et d'un plan de formation et de transfert de compétences** en vue d'une standardisation avec les processus de certification européens.

CETTE RÉORGANISATION FAVORISERA LA GOUVERNANCE DU SECTEUR AÉRIEN, LA CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET LE RAPPROCHEMENT AVEC LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE



Coopération régionale

Les deux PART 2007-2013 et 2014-2020 se sont succédés, permettant le lancement d'initiatives et de projets communs au niveau régional en vue de renforcer les politiques nationales et la coopération bilatérale dans le secteur. La coopération régionale appuie des priorités nationales (sécurité routière, transport urbain) en particulier en Tunisie, qui est partie prenante à plusieurs projets régionaux.

Transport routier et ferroviaire

PROJET EUROMED TRANSPORT RAIL, ROUTE & TRANSPORT URBAIN (RRU) (2011-2016)

6 millions €

Ce projet vise à faciliter la mise en œuvre du volet terrestre – routier, ferroviaire et urbain – du Plan d'action régional de transport (PART). À cette fin, il aide les pays partenaires à mettre en œuvre le réseau transméditerranéen de transport (RTM-T) et encourage le transport durable et efficace dans les zones urbaines. Il entend mettre en place des conditions régionales identiques dans ce secteur en vue de faciliter la **libéralisation progressive et l'harmonisation du transport routier et ferroviaire transfrontalier**. Le projet complète ainsi les efforts menés dans le cadre du développement du réseau transméditerranéen d'infrastructures de transport.

Politique maritime, ports et navigation à courte distance

PROJET SAFEMED III – SÉCURITÉ MARITIME ET PRÉVENTION DE LA POLLUTION (2013-2015)

3 millions €

Ce projet s'emploie à améliorer la capacité des administrations maritimes dans les pays méditerranéens partenaires afin de renforcer la sûreté et la sécurité du transport maritime. Il entend également contribuer à la poursuite de la mise en œuvre des mesures de sûreté et de sécurité maritimes, telles que définies dans le PART 2007-2013.

RÉALISATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE RAPIDE DE TUNIS (RFR) EN CHIFFRES

81

 **28 millions**
Le montant du financement additionnel de l'UE

 **86 km**
5 lignes soit près de 86 km de voies ferrées

 **600 000**
passagers par jour.

 **50 000**
tonnes de CO2 économisées par an.



Youssef BEN ROMDHANE
Directeur général de la Marine marchande

**“ IL DEVIENT DONC
IMPÉRATIF
DE RESTRUCTURER
L'ADMINISTRATION
DES PORTS
ET DE LA MARINE
EN SÉPARANT
CLAIREMENT
LES ACTIVITÉS
RÉGALIENNES
DES ACTIVITÉS
COMMERCIALES
CONFORMÉMENT
AUX RECOMMANDATIONS
DE L'OMI ”**



La parole à nos partenaires...

Quel intérêt pour la Tunisie de réformer son administration portuaire à travers un jumelage au profit du ministère des Transports et plus particulièrement de son secteur maritime et portuaire ?

Youssef BEN ROMDHANE : Quelques chiffres d'abord. 98 % des importations et des exportations tunisiennes (en volumes) se fait par voies maritimes. 65 % de ce tonnage se fait à partir ou à destination de l'Union européenne. Dès lors, le transport maritime revêt une importance cruciale pour la Tunisie et l'Europe. D'autant plus que les liens économiques entre les deux rives de la Méditerranée n'ont de cesse de se renforcer à la faveur des différents accords commerciaux déjà en place ou à venir, comme l'ALECA. Mais, pour échanger davantage, il faut des infrastructures adaptées et surtout des pratiques harmonisées. En effet, les acteurs économiques sont très sensibles aux délais, au coût et à la sécurité de leurs opérations commerciales.

Or, la Tunisie a connu après 2011 une baisse de la performance du port de Radès, principale porte d'entrée et de sortie de marchandises. Par ailleurs, l'Organisation maritime internationale (OMI) a pointé plusieurs irrégularités dans l'organisation du secteur maritime et portuaire tunisien.

C'est pourquoi le ministère des Transports a sollicité un appui européen, qui prend la forme d'un jumelage de deux ans (1,3 million d'euros) entre la Direction générale du transport maritime et des ports (DGTMP) et l'Office de la marine marchande et des ports (OMMP) d'une part et le ministère français de l'Environnement et le ministère allemand des Transports d'autre part.

Quelles mesures sont prévues dans le cadre du projet ?

Y.B.R. Le chantier est ambitieux, à la hauteur des enjeux puisque les ports constituent un véritable poumon pour l'économie nationale. Les axes sont multiples : réorganisation de l'administration avec une séparation plus marquée des activités de l'OMMP et de la DGTMP, mise à jour du cadre réglementaire en adéquation avec les normes internationales, renforcement des capacités des personnels et élaboration d'une stratégie nationale pour le secteur maritime.

En effet, l'organisation actuelle date d'une trentaine d'années et montre clairement ses limites et est de plus non conforme aux standards internationaux. Il devient donc impératif de

restructurer l'administration des ports et de la marine en séparant clairement les activités régaliennes (inspection, sécurité, protection de l'environnement) des activités commerciales (manutention, acconage, etc.) conformément aux recommandations de l'OMI. Il s'agit aussi de transposer dans la loi les différentes conventions internationales telles que MARPOL (prévention de la pollution marine) ou encore Marine Stewardship Council 2006. De même, dans le cadre de cette refonte des textes, nous avons identifié plusieurs directives européennes dont nous souhaitons nous inspirer dans les domaines de la sécurité, de la pêche et de la plaisance notamment.

Ces mesures vont s'accompagner d'un renforcement des capacités des personnels tunisiens. Le jumelage fait intervenir à ce titre le centre de formation STC Group (Hollande), dont les installations et l'expertise sont internationalement reconnues. En parallèle, plusieurs sessions de formation et des stages sont prévus pour plusieurs dizaines de cadres tunisiens. Il est question de pallier une formation parfois déficiente en décalage avec les pratiques européennes notamment.

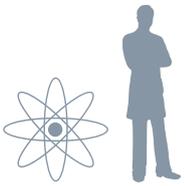
Enfin, pour participer à la relance de l'économie tunisienne, une nouvelle stratégie maritime est nécessaire. Grâce au partage d'expérience avec la France et l'Allemagne, le ministère tunisien des Transports entend encourager l'activité de transport maritime de la compagnie publique (CTN), mais aussi des transporteurs privés.

D'ailleurs, les premiers mois d'activité du jumelage ont déjà permis d'identifier plusieurs axes de réformes pouvant faire l'objet d'une coopération avec l'Europe : refonte des quatre codes maritimes en vigueur en un seul texte commun à toutes les activités en mer (tourisme, industrie, commerce, environnement, etc.), implémentation du guide international pour le transport des matières dangereuses ou encore le renouvellement et le renforcement des capacités de la flotte nationale.

13

Recherche innovation et TIC

Soutenir la recherche tunisienne pour développer une économie créatrice d'emplois à forte valeur ajoutée



La recherche et l'innovation apparaissent de plus en plus vitales pour faire face aux défis posés par le changement climatique et par la concurrence accrue dans un contexte de mondialisation

La recherche et l'innovation forment une puissante locomotive pour l'économie. Il existe des preuves significatives montrant que la voie vers la croissance économique et la compétitivité est largement liée à l'intensification des investissements dans la recherche et l'innovation. Pour maximiser cet investissement, il est nécessaire de puiser dans le potentiel encore inexploité en la matière.

De plus, la recherche et l'innovation apparaissent de plus en plus vitales pour **faire face aux défis posés par le changement climatique et par la concurrence accrue dans un contexte de mondialisation**. Des défis qui ne connaissent pas les frontières, d'où l'intérêt de mettre en place des outils de coopération, notamment avec les pays du voisinage européen.

L'UE s'est donc dotée de mécanismes et de fonds pour mettre en œuvre la communication « **Renforcement et ciblage de la coopération internationale de l'Union européenne dans la recherche et l'innovation : une approche stratégique** » définie par la Commission européenne en 2012¹. La mise en œuvre de cette stratégie est soutenue par le Forum stratégique pour la coopération scientifique et technologique internationale (SFIC)², un organe consultatif du Conseil de l'Union européenne, et par la Commission européenne.

Plusieurs programmes et instruments financiers de l'UE sont mis au service de cette stratégie, principalement l'instrument européen de voisinage (IEV), le programme de coopération transfrontalière (CTF) et les programmes-cadres de l'UE notamment le 7e Programme-cadre de recherche et de développement technologique (FP7) et son successeur actuel Horizon 2020 (H2020).

Dans le même temps, la Tunisie s'est dotée d'un comité interministériel permanent pour la coopération avec l'UE en recherche et innovation, ainsi que d'un bureau de liaison au sein de la Direction générale de la Coopération internationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Cet organe est chargé de la coordination nationale des points de contact et des points d'information H2020, ainsi que de la préparation des ateliers de formation et d'assistance au montage de projets européens.

1. http://ec.europa.eu/research/iscp/pdf/com_2012_497_communication_from_commission_to_inst_fr.pdf

2. <http://ec.europa.eu/research/iscp/index.cfm?lg=en&pg=sfic-general+>





Coopération avec la Tunisie

L'année 2015 a été celle de l'adhésion de la Tunisie en tant que pays associé au Programme Horizon 2020, le programme de recherche et innovation de l'Union européenne. D'un montant global de 77 milliards d'euros, ce programme figure parmi les programmes de recherche et d'innovation les plus importants dans le monde en termes de développement économique global et de création d'opportunités pour l'emploi des jeunes.

Ainsi, le 1^{er} décembre 2015 la Tunisie est devenue le premier pays du Voisinage Sud formellement associé au H2020. L'accord d'association a été signé par Carlos Moedas, Commissaire européen pour la Recherche, la Science et l'Innovation, et Chiheb Bouden, Ministre tunisien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. L'accord, qui vise à renforcer la coopération dans la recherche et l'innovation entre l'UE et la Tunisie, permet aux instituts de recherche, universités et chercheurs tunisiens d'accéder à toutes les possibilités de financement offertes par Horizon 2020 au même titre que leurs homologues des États membres de l'Union européenne et des autres pays associés. Cette association doit permettre de donner l'impulsion nécessaire à la Tunisie pour renforcer son système national de R & I dans le but de le rendre plus compétitif.

La Tunisie demeure parmi les pays les plus actifs dans le Voisinage Sud dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Ceci est bien illustré par la performance globale de la Tunisie dans le FP7 avec 88 propositions retenues, la plupart d'entre elles dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable. L'association de la Tunisie à H2020 constitue un pas en avant dans la coopération bilatérale dans la recherche et l'innovation entre l'UE et la Tunisie, après la signature de l'accord de coopération scientifique et technologique entre les deux parties en 2003.

RENFORCEMENT ET CIBLAGE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : UNE APPROCHE STRATÉGIQUE

PROJET D'APPUI AU SYSTÈME DE RECHERCHE INNOVATION - PASRI (2010-2017)

12 millions €

Formulé en 2009, le PASRI³ visait principalement à renforcer le partenariat et la coopération entre le monde de la recherche et le monde socio-économique afin de développer l'innovation des entreprises tunisiennes et de créer de l'emploi. Il soutient la recherche scientifique et les entreprises sur trois axes :

» **Améliorer la gouvernance du Système national de l'innovation (SNI)** et le renforcer les ressources humaines impliquées.

» **Soutenir des actions pilotes** telles que :

- la création de nouveaux métiers liés au SNI (managers de la recherche, du transfert, de l'innovation) ;
- le rapprochement des établissements de recherche et des entreprises ;
- l'installation d'un système de management de l'innovation (SMI) dans un échantillon de 200 entreprises ;
- l'accompagnement des porteurs de projets innovants dans la phase d'amorçage ;
- l'instauration de bourses de thèses au sein des entreprises.

» **Renforcer la capacité de la Tunisie à intégrer les projets de recherche européens** (H2020) via une aide au montage de projets, un soutien aux points de contact et la réalisation d'études prospectives et d'impact en matière de R&I.

Le Système de management de l'innovation (SMI) a été parachevé en 2014 : 197 entreprises (sur un objectif de 200) ont ainsi bénéficié d'une expertise pour la réalisation de 75 projets innovants identifiés lors de l'installation du SMI. 144 « Responsables management de l'innovation » ont également été formés dans les 200 entreprises ciblées.

Le projet a continué son action de « Transfert de savoir et de technologie » avec pour objectifs le développement d'une stratégie, d'une mission et d'un plan d'action pour les structures de transfert, ainsi que la valorisation et l'introduction du Technology Scouting en Tunisie. De même, la formation-action en transfert des compétences et de technologies et l'élaboration d'une étude stratégique portant sur le système de la propriété industrielle en Tunisie se sont poursuivies.

3. www.pasri.tn

L'action pilote Mobidoc (Bourses de thèses en entreprises) a financé au total **165 thèses de doctorat et 75 projets de recherche post doctorales en entreprises**, les travaux des chercheurs se poursuivront jusqu'en 2017. Le bilan enregistré jusqu'à la fin de 2015 est très encourageant. En effet, en plus des avancées au niveau des réalisations et du facteur de confiance qui commence à se développer entre les entreprises et les chercheurs, l'action Mobidoc a vu la publication de plus de 140 articles scientifiques issus des travaux réalisés - dont une grande partie dans des revues indexées-, le dépôt de trois brevets et le développement d'une synergie avec les mécanismes de financement comme le PIRD et PNRI au moyen de financements complémentaires accordés.

Par ailleurs, le projet a contribué à la réalisation du concours national de l'innovation qui a retenu 255 dossiers sur 284 provenant de toutes les régions du pays. Ce concours a permis d'accorder des prix au niveau régional et national.

Toutes les missions d'assistance technique ont été finalisées à la fin de l'année 2015. Elles visaient tous les domaines liés à la recherche et à l'innovation : diagnostic du potentiel de Recherche-Innovation de la Tunisie, problèmes et défis de la gouvernance, préparation du portail SNI, plan de formation pour les acteurs du SNI, création des BUTT (Bureaux universitaires de transfert de technologique), élaboration d'une stratégie nationale pour les biotechnologies, création d'une structure fédératrice des compétences tunisiennes à l'étranger, mise en place d'un plan d'action pour le développement des clusters en Tunisie, renforcements du réseau des points nationaux de contacts pour les programmes européens, formation de plus de 400 personnes sur les modalités de participation au programme H2020 et coaching des principaux candidats et aide au montage de projets européens pour l'ANPR.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉGULATION DU MARCHÉ DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET POSTALES (2015-2016)

1,2 million €

Ce projet, démarré en 2015, est réalisé par un consortium de trois États membres de l'UE (Italie, France, Espagne). Il porte sur **la mise à niveau des capacités de l'Instance nationale des télécommunications (INT)** et son positionnement en tant que régulateur du secteur des télécommunications et des postes. L'INT est à ce titre garante des règles de concurrence saine et loyale sur le marché des télécommunications et celui des postes.

Le jumelage vise également à rendre l'INT plus efficace et plus transparente dans ses méthodes de travail et dans ses relations avec les acteurs du secteur des technologies de l'information et de la communication (opérateurs, fournisseurs de services, etc.). Il répond aux nouveaux besoins de l'INT en termes

de régulation du secteur des communications électronique qui portent essentiellement sur :

- » le renforcement des compétences et des capacités de l'INT notamment en matière de moyens et procédures de travail de l'INT et accroissement de l'efficacité des processus internes ;
- » le renforcement des compétences et des capacités de l'INT en matière de régulation du secteur des communications électroniques ;
- » le renforcement du cadre juridique et réglementaire postal par la création d'une fonction de régulation postale permettant de définir l'environnement juridique des opérateurs ainsi que les conditions et règlements régissant les domaines réservés et l'octroi des licences.

Cette démarche s'inspire de l'expérience des pays qui ont une plus longue tradition en matière de régulation du domaine des communications électroniques et postales.

PROJET D'APPUI À LA POSTE TUNISIENNE (2016-2017)

1 million €

Ce projet conçu et lancé durant l'année 2015, pour un démarrage effectif en 2016, vise à appuyer La Poste tunisienne dans son processus de modernisation à travers **l'élaboration et l'accompagnement d'une stratégie de développement des services postaux et financiers**, ainsi que le renforcement du management de La Poste.

Plusieurs axes de travail ont été définis pour les trois années du projet :

- » analyse de l'existant et des axes prioritaires de renforcement ;
- » élaboration d'une stratégie sur 5 ans, d'un plan d'action, d'un plan de communication et des mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ces plans ;
- » élaboration d'un organigramme et d'un référentiel métier ;
- » appui à la mise en place d'outils modernes et efficaces d'audit et d'évaluation des performances ;
- » appui à la mise en place d'un système de management de la qualité ;
- » appui au renforcement du système d'information de La Poste.

L'ACTION PILOTE MOBIDOC A FINANCÉ 165 THÈSES DE DOCTORAT ET 75 PROJETS DE RECHERCHE POST DOCTORALES

Coopération régionale

FETRIC: FUTURE EUROPEAN-TUNISIAN RESEARCH INNOVATION COOPERATION (2013-2016)

750 000 €

Lancé en septembre 2013 et financé par le 7^e PCRD (programme INCO), le nouveau projet FETRIC vient compléter les résultats de son prédécesseur ETC et assurer la transition vers H2020. Il vise :

- » le **renforcement progressif de la coopération bilatérale** dans la recherche et l'innovation, en particulier dans le nouveau contexte Horizon 2020 ;
- » l'**appui aux points de contact** nationaux ;
- » le **soutien au dialogue politique en matière de RDI** entre l'UE et la Tunisie et la bonne mise en œuvre de l'accord UE-Tunisie S&T ;
- » le **renforcement de la participation des entreprises et des centres de recherche tunisiens** dans le futur programme Horizon 2020.

FETRIC s'appuie sur un consortium formé par cinq partenaires européens et l'Agence nationale pour la promotion de la recherche, le tout étant coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tunisien.

www.fetric.eu



Ci-contre
1^{er} décembre 2015;
signature par Carlos Moedas, Commissaire européen chargé de la recherche, des sciences et de l'innovation, et Chiheb Bouden, Ministre tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, de l'accord associant la Tunisie à Horizon 2020



Khaled GHEDIRA
Directeur de l'Agence nationale
pour la recherche (ANPR)



**“ LE FAIT DE BÉNÉFICIER
DU PASRI NOUS
A GRANDEMENT FACILITÉ
L'ACCÈS AU PROGRAMME
HORIZON 2020 (H2020),
LE GRAND PROGRAMME
EUROPÉEN POUR
LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
AUQUEL LA TUNISIE
EST DÉSORMAIS ASSOCIÉE ”**



La parole à nos partenaires...

Qu'est-ce que peut apporter le Projet d'appui au système de recherche innovation (PASRI) à la recherche tunisienne ?

Khaled GHEDIRA : Le premier constat est que la recherche tunisienne n'est pas efficace dans la mesure où elle est fragmentée et en manque de stratégie. Jusqu'à récemment, il était difficile de savoir qui fait quoi dans le domaine de la recherche. Le premier axe de travail du PASRI a donc été d'améliorer la gouvernance de la recherche en développant la mise en réseau entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et celui de l'Industrie. Outre cette restructuration, ce volet comporte une composante de formation à destination des cadres des administrations concernées.

La mise en place d'une gouvernance et d'une stratégie est l'un des principaux objectifs du projet. Il reste encore à rattacher à ce réseau les activités de recherche d'autres ministères (Agriculture, Santé, Technologies, Environnement, etc.), mais nous avons déjà fait un pas dans ce sens en faisant adopter le principe de réseautage entre tous les ministères. Ce rapprochement a aussi été réalisé au niveau des technopôles, qui ont fait converger leurs modes de fonctionnement afin de créer un environnement plus homogène.

Au-delà du fonctionnement de la recherche, le PASRI a-t-il eu un effet concret sur la production scientifique ou industrielle tunisienne ?

K.G. Grâce à cet appui, la recherche nationale va mieux valoriser ses résultats. Faire des recherches n'est en effet pas suffisant, il faut passer du laboratoire au marché. C'est l'une des réalisations permises par le volet administratif déjà cité, mais aussi par l'apparition de nouveaux métiers tels que les chercheurs entrepreneurs, les spécialistes de la propriété intellectuelle, etc.

Par ailleurs, le fait de bénéficier du PASRI nous a grandement facilité l'accès au programme Horizon 2020 (H2020), le grand programme européen pour la recherche et l'innovation auquel la Tunisie est désormais associée. Avec le PASRI, 450 chercheurs ont suivi des formations. De même des voyages d'études et des stages ont été organisés pour des entrepreneurs, chercheurs et fonctionnaires, afin de voir de plus près le fonctionnement de la R&D en Europe. Aujourd'hui, le transfert d'expertise est assuré par une équipe de formateurs 100 % tunisienne.

Autre belle avancée permise par le PASRI : l'implantation d'un processus d'innovation dans environ 200 PME tunisiennes grâce à une collaboration avec la GIZ (Allemagne).

Enfin, et ce n'est pas le moindre volet, le PASRI a accru la mobilité et les moyens des chercheurs tunisiens en finançant 165 bourses de doctorat et 75 recherches post-doctorales dans le cadre de Mobidoc. Au total le PASRI a touché 2500 personnes à tous les niveaux de la recherche en Tunisie.

Le PASRI peut-il faire émerger un secteur industriel innovant ?

K.G. L'ANPR est mobilisée pour favoriser l'innovation nationale. Le PASRI constitue un catalyseur important dans la mesure où la réorganisation entamée va faciliter le travail des chercheurs et des industriels.

C'est dans ce cadre que nous tentons de valoriser le travail des chercheurs à travers par exemple le Concours national de l'innovation organisé conjointement par API et l'ANPR). Après le succès de la première édition, une deuxième est prévue en mai 2016. En mettant en avant certaines innovations prometteuses, nous facilitons leur financement et leur mise en production. Pour ce faire, nous nous intéressons au système dit de « business angels » en vogue en Amérique du Nord et en Europe. Il s'agit d'inciter des entreprises et des investisseurs à miser sur le développement de nouveaux produits issus de l'innovation. Plusieurs start-ups ont ainsi été lancées avec le soutien de l'API.

14

Transition démocratique et élections



Appuyer les institutions nouvelles et préparer la démocratie locale

Après les étapes constitutionnelles et électorales majeures de 2014, l'année 2015 restera, pour la Tunisie, dans un contexte géopolitique délicat, l'année de la consolidation de la transition démocratique. En effet, la démocratie ne se limite pas à des consultations électorales ni à l'adoption de textes fondateurs, mais est avant tout un mode de gouvernance à mettre en pratique au quotidien.

En particulier, l'activité des partenaires de l'Union européenne, s'est concentrée sur le renforcement des enceintes de la démocratie, l'Assemblée des représentants du peuple bénéficiant d'une attention spécifique, pendant que, sur le terrain, les organisations de la société civile préparent déjà la prochaine grande échéance démocratique : les élections locales.

C'est précisément pour faire vivre et grandir la jeune démocratie tunisienne qu'en 2015 l'Union européenne a redoublé d'efforts afin d'accompagner la consolidation du système institutionnel tunisien sur plusieurs éléments pivots du système démocratique.

90



C'EST PRÉCISÉMENT POUR FAIRE VIVRE ET GRANDIR LA JEUNE DÉMOCRATIE TUNISIENNE QU'EN 2015 L'UNION EUROPÉENNE A REDOUBLÉ D'EFFORTS AFIN D'ACCOMPAGNER LA CONSOLIDATION DU SYSTÈME INSTITUTIONNEL TUNISIEN SUR PLUSIEURS ÉLÉMENTS PIVOTS DU SYSTÈME DÉMOCRATIQUE

APPUI DE L'UNION EUROPÉENNE AU PROCESSUS CONSTITUTIONNEL ET PARLEMENTAIRE EN TUNISIE (2012-2016)

1,8 million €

Cette action est mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Commencée en 2012, elle avait pour premier objet de mettre la démocratie sur les rails, en apportant à l'Assemblée nationale constituante le soutien nécessaire pour rédiger la Loi fondamentale tunisienne, finalement adoptée le 27 janvier 2014. Poursuivant sur sa lancée, ce projet s'est ensuite attelé à accompagner la nouvelle "Assemblée des représentants du peuple" (ARP) et ses 217 membres dans l'apprentissage de leur métier d'élus de la nation.

Dans cette perspective, on retiendra particulièrement l'organisation par le projet, en septembre 2015, d'une conférence internationale sur les groupes parlementaires, à laquelle le Parlement européen était représenté. Parce que la parité doit commencer au sein même du Parlement, l'appui apporté concerne aussi l'égalité hommes-femmes, et promeut la participation active des femmes au sein de l'ARP. Dans ce cadre, une mission d'étude de huit femmes députées a été organisée en collaboration avec le Parlement européen. L'occasion pour ces élues de visiter l'Assemblée parlementaire de la francophonie, ainsi que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Autre point fort de cette action, la fourniture en 2015 à chaque élu d'un ordinateur portable et la mise en place d'un serveur informatique au sein de cette institution. Par ce geste, l'UE a voulu apporter une première réponse au manque de moyens des élus, qui ne possèdent aujourd'hui ni bureau, ni équipe, ce qui limite en pratique leur capacité à répondre aux attentes de leurs concitoyens, au moment où les attentes sont fortes.

JUMELAGE "RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE" (2015-2018)

1,6 million €

Ce jumelage de trois ans, mis en œuvre par la France et l'Italie avec l'aide d'autres Etats membres, a été signé en décembre 2015. Il renforcera le nouveau parlement tunisien, assurant ainsi l'équilibre des pouvoirs entre exécutif et législatif et un dialogue équilibré entre ces derniers.

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) pour consolider son rôle dans le paysage politique et lui permettre d'exercer efficacement le pouvoir législatif, pilier central de tout État de droit. Il s'agira de mettre à niveau l'administration de l'ARP, en se concentrant sur six grands volets: autonomie administrative et financière, organisation et renforcement de l'action parlementaire, renforcement des services généraux, gestion des ressources humaines, communication, sans oublier la diplomatie parlementaire.

Pour ce faire, une équipe franco-italienne commencera ses travaux en janvier 2016. Le Conseiller résident de jumelage (CRJ) est issu de l'Assemblée nationale française. Il est secondé par le service des relations internationales de la Chambre des députés italienne. Les parlements allemand, hongrois, tchèque et grec apporteront des éclairages complémentaires permettant à l'ARP de disposer d'un large panel de solutions et d'expériences pour mener à bien ses réformes

CITOYENNETÉ ACTIVE, ÉLECTIONS ET TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN TUNISIE - VOX-IN-BOX, (2014-2016)

394 000 €

Le projet « Vox-in-Box », porté par l'Association Lam Echaml, vise au développement de la citoyenneté active et de la culture politique. C'est dans un contexte différent de 2014, année marquée par les élections législatives et présidentielles, que "Vox in Box" a déroulé sa troisième campagne de sensibilisation à la participation aux élections. En ligne de mire, les élections locales, qui nécessiteront, ainsi que le prévoit le chapitre VII de la nouvelle Constitution tunisienne, une réforme profonde de la gestion et du découpage des territoires de la République.

C'est dans cette optique que Lam Echaml a estimé que les activistes mobilisés par le projet « Vox-in-Box » devraient d'abord disposer des informations nécessaires sur cette réforme territoriale laquelle, s'appuie sur deux textes législatifs fondamentaux : le code des collectivités locales et la loi électorale organisant les élections locales. Depuis mars 2015, Vox-in-Box organise ainsi des formations sur la démocratie participative au niveau des municipalités et des régions, ainsi que sur les élections locales.

Cette action destinée à éduquer, informer et former la société civile a été inaugurée par une rencontre internationale intitulée "Regards croisés sur la décentralisation, la démocratie locale et le développement", rencontre qui s'est tenue les 23-25 octobre 2015 avec la participation de 30 conférenciers nationaux et internationaux et la présence d'un large public.

Sitôt la date des élections locales fixée par les autorités compétentes, Lam Echaml lancera une campagne de sensibilisation à la participation, incitant les citoyens des régions et localités marginalisées à prendre part au vote et à faire entendre leur voix.

L'OBJECTIF DE CE PROJET EST DE RENFORCER LES CAPACITÉS DE L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE (ARP) POUR CONSOLIDER SON RÔLE DANS LE PAYSAGE POLITIQUE

OBSERVATION, SUIVI ET ÉVALUATION DES ÉLECTIONS – OSEE (2014 – 2016)

395 000 €

Ce projet, porté par l'Association tunisienne pour l'intégrité et l'éthique des élections (ATIDE) ; poursuit un double objectif : faire réussir le processus électoral, en sensibilisant les citoyens à l'importance de la transparence, pour des scrutins en lignes avec les normes et pratiques internationales, mais aussi, plus généralement, renforcer la culture politique au niveau local, ainsi que la démocratie participative.

En 2015, ATIDE a terminé la collecte des données relatives aux élections présidentielles et législatives de fin 2014, et a donc été en mesure de publier ses rapports finaux d'observation électorale.

Par ailleurs, ATIDE a poursuivi ses activités de renforcement de la culture démocratique locale en concentrant ses efforts sur la thématique de la décentralisation et des pouvoirs locaux telle que prévue par la Constitution tunisienne. Des actions de sensibilisation ont été menées dans plusieurs régions, ainsi qu'une analyse critique du projet de loi relatif au code des collectivités territoriales. Avec ce travail, ATIDE a apporté sa contribution à la réflexion en cours sur le processus et les modalités de mise en œuvre de la décentralisation en Tunisie.

CONNECTER LES AGENTS POLITIQUES: PRÉPARER DES RÉFORMES INCLUSIVES (2014-2015)

211 000 €

Ce projet, mis en œuvre par le Centre des études méditerranéennes et internationales (CEMI) s'est concentré sur le caractère pluraliste et participatif de la transition démocratique tunisienne. Il s'agissait de soutenir les partis politiques en assurant la promotion de trois grands thèmes : culture de dialogue, pluralisme politique, réformes inclusives au niveau local.

Au cours de sa seconde année de mise en œuvre, le projet a réalisé des formations sur la formulation des politiques publiques inclusives et installé des plateformes de dialogue multipartite dans les gouvernorats ciblés. Ces plateformes visent à renforcer la participation des acteurs locaux et à prévenir les conflits. 36 événements ont été organisés en 2015 par ces plateformes.

En outre, CEMI a promu la diffusion des meilleures pratiques de pluralisme et de gouvernance participative par l'organisation d'ateliers au niveau local. Le projet s'est conclu en novembre 2015 par l'organisation d'une conférence finale réunissant toutes les parties prenantes.

SOUTENIR LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN TUNISIE EN APPUYANT LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES ACTEURS POLITIQUES (2013-2015)

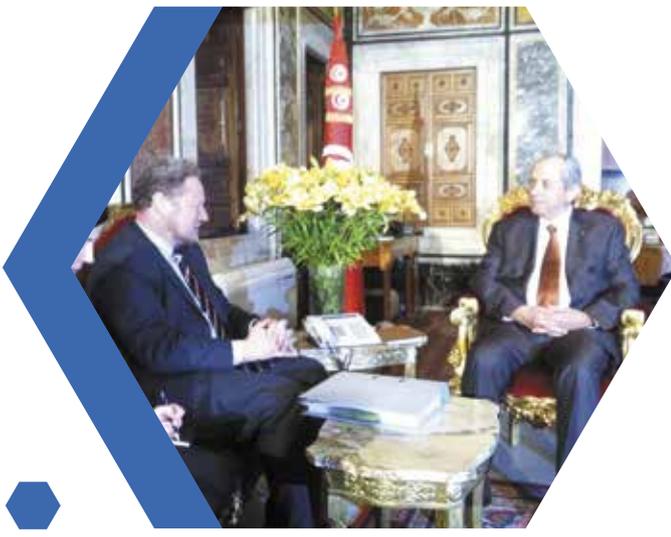
350 000 €

Avec ce projet, Democracy Reporting International (DRI) a soutenu la transition démocratique en Tunisie par la promotion du dialogue entre société civile et acteurs politiques, afin que le processus constitutionnel, électoral et de réforme aboutisse à un système démocratique respectant les standards internationaux de droits de l'Homme. Le projet a soutenu en particulier la société civile et les acteurs politiques dans le dialogue sur les réformes institutionnelles. Il s'agissait en particulier de renforcer le rôle de la société civile dans l'observation électorale.

En 2015, DRI a été en mesure de finaliser les activités de plaidoyer prévues avec la société civile dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution et des réformes institutionnelles.

L'appui technique aux deux réseaux nationaux d'observation électorale (ATIDE et Mourakiboun) s'est poursuivi par un soutien spécifique pour la finalisation des rapports finaux d'observation.

FAIRE RÉUSSIR LE PROCESSUS ÉLECTORAL, EN SENSIBILISANT LES CITOYENS À L'IMPORTANCE DE LA TRANSPARENCE, POUR DES SCRUTINS EN LIGNES AVEC LES NORMES ET PRATIQUES INTERNATIONALES



En haut
10 décembre 2015 - A Oslo, les représentants du quartette pour le dialogue national en Tunisie, composé de l'UGTT, de l'UTICA, de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme et de l'Ordre des avocats
photo : © Cornelius Poppe, AFP

En bas
M. Michael KÖHLER, directeur voisinage Sud à la DG NEAR rencontre M. Mohamed Ennaceur, Président de l'Assemblée des représentants du peuple





Hamdi GUEZGUEZ
Chef de cabinet
du Président de l'Assemblée
des Représentants du Peuple

**“ NOUS PRÉPARONS
DÉJÀ LA MISE
EN PLACE
D'UNE ADMINISTRATION
PLUS MODERNE
ET EFFICACE POUR
LEUR FACILITER
LE TRAVAIL
ET RÉPONDRE
À LEURS ATTENTES ”**

La parole à nos partenaires...

Soucieuse de renforcer les institutions démocratiques, l'Union européenne a annoncé en juin 2015 un projet de jumelage institutionnel au profit de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Celle-ci va bénéficier durant trois ans de l'expertise des Parlements français et italien, ainsi que d'apports plus ponctuels des Parlements allemand, grec, tchèque et hongrois. Le Chef de projet tunisien, M. Hamdi Guezguez, détaille la démarche.

Dans quelle vision globale du rôle parlementaire s'inscrit ce jumelage avec les parlements français et italien ?

Hamdi GUEZGUEZ : L'objectif de ce jumelage doté d'un budget de 1,63 million d'euros, est de renforcer le rôle du parlement en modernisant son fonctionnement. Il s'agit de développer les compétences et de renforcer les moyens – le savoir-faire et le comment-faire – de l'administration parlementaire qui travaille au service des élus. Ceux-ci ont en effet besoin d'un environnement de travail adapté à leurs besoins, d'où ce jumelage axé sur six volets : autonomie administrative et financière, organisation et renforcement de l'action parlementaire, renforcement des services généraux, gestion des ressources humaines, communication, sans oublier la diplomatie parlementaire.

Cette approche multi-facette garantira l'amélioration des services fournis aux députés (services communs, secrétariat général, travail des commissions, communication et diplomatie parlementaire etc.) par l'ARP.

Pourquoi ne pas avoir commencé en 2011, notamment sur les volets d'autonomie administrative et financière et de renforcement de l'action parlementaire, qui ont été des points faibles de l'ANC ?

H.G. La transition démocratique se fait par étapes. De plus, ce genre de projet nécessite un temps de maturation important avant d'être mis en œuvre. En 2011, l'Assemblée nationale constituante avait pour mission principale la rédaction d'une constitution. L'adoption en 2014 de cette nouvelle loi fondamentale constitue le point de départ du processus de renouvellement et de modernisation des institutions. Nous allons faire en sorte que le parlement dispose des moyens pour que la démocratie tunisienne soit synonyme de progrès sociétal, économique et environnemental.

Cela dit, de 2012 à 2015, l'ANC avait déjà bénéficié d'un

programme d'appui dans le cadre d'un partenariat entre l'UE et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Comment est perçu ce jumelage par les parlementaires ? Ont-ils été associés à son élaboration ?

H.G. Le projet a été signé en décembre 2015 et en est encore à sa phase de démarrage, son lancement officiel aura lieu fin avril 2016. Les parlementaires sont informés de nos travaux de modernisation de l'administration. Il y a une forte attente de ce côté, ce n'est pas pour rien que les élus font preuve d'impatience quant au fonctionnement du parlement. Mais nous préparons déjà la mise en place d'une administration plus moderne et efficace pour leur faciliter le travail et répondre à leurs attentes.

Quelle plus value apportent les parlements français et italiens pour mener ce jumelage ?

H.G. Il ne faut pas le nier : la France et l'Italie ont un long parcours démocratique avec des parlements expérimentés qui peuvent nous apporter un éclairage sur le management de l'activité parlementaire et une vision de l'environnement politique dans son ensemble. Un jumelage est à la fois un apport d'expertise et un accompagnement en vue de réformer une institution. L'idée est de nous inspirer de leurs expériences tout en évitant de tomber dans les écueils qu'ils ont pu rencontrer.

Quelle place auront les nouvelles technologies dans la future administration parlementaire ?

H.G. Le recours aux technologies de l'information et de la communication est un important chantier pour l'ARP ; on parle aujourd'hui de e-gouvernement ou encore de e-parlement. Les exemples où les nouvelles technologies peuvent améliorer le fonctionnement de l'administration sont multiples : augmentation de la productivité, limitation de l'usage du papier, transmission plus efficace des informations, textes et autres projets d'amendement, etc.

D'ailleurs, outre le jumelage financé par l'UE, l'ARP ne ménage pas ses efforts de modernisation et travaille sur une série d'autres programmes dans le cadre de coopérations bilatérales et multilatérales.

15

Justice

L'Europe soutient la réforme pour une justice efficace et accessible aux citoyens



LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE JUSTICE EST UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009, les principes de la Charte européenne des droits fondamentaux prennent force de loi et s'imposent désormais aux politiques internes de l'UE. Cette dernière a aussi l'obligation de garantir que toutes ses actions externes participent à la promotion et au respect des droits de l'Homme. C'est pourquoi la politique européenne de voisinage, qui structure les relations entre l'UE et le Sud de la Méditerranée, assure la promotion de valeurs communes – démocratie, droits de l'Homme, État de droit, bonne gouvernance, économie de marché, développement durable – tout en offrant à ses voisins des relations privilégiées.

Parce qu'un pouvoir judiciaire impartial, indépendant et efficace est une condition nécessaire à la préservation de l'État de droit et au respect des droits de l'Homme, la coopération en matière de justice est une composante essentielle de la politique européenne de

voisinage. Soucieuse d'accompagner un développement équilibré du système institutionnel tunisien, l'UE figure parmi les premiers donateurs dans le domaine de la gouvernance, de la justice et de l'État de droit, fondements de la stabilité et de la sécurité juridique pour les citoyens comme pour les investisseurs étrangers.

L'adoption en 2015 de l'Agenda 2030 pour le développement durable offre une occasion sans précédent d'aller de l'avant et d'améliorer la vie des justiciables à travers son objectif 16, afin de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et de mettre en place, à tous niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

L'UE FIGURE PARMIS LES PREMIERS DONATEURS DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE, DE LA JUSTICE ET DE L'ÉTAT DE DROIT, FONDEMENTS DE LA STABILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE POUR LES CITOYENS COMME POUR LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS



Ci-contre
Vue en façade
du TPI Sfax
(Travaux de second
œuvre achevés)

Coopération avec la Tunisie

Le Plan d'Action pour un partenariat privilégié 2013-2017 comprend l'État de droit et la démocratie parmi ses domaines d'intervention, avec un soutien spécifique à la réforme de la justice. C'est en 2011, par une mission de diagnostic - peer review¹ - du secteur de la justice, que les fondements de l'effort actuel ont été établis.



En 2015, l'UE a poursuivi la mise en œuvre de son Programme d'Appui à la réforme de la Justice (PARJ), soit 25 millions d'euros financés sur les fonds SPRING depuis octobre 2012.

L'objectif du programme est le renforcement de l'État de droit et l'appui à la transition démocratique en soutenant le processus de réforme de la justice et du système pénitentiaire, en ligne avec les normes européennes et internationales.

Trois axes de travail ont été définis :

- » Renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice
- » Améliorer l'accès à la justice et au droit
- » Moderniser le système pénitentiaire

<http://www.parj.gov.tn/>

Le PARJ a ainsi été décliné en plusieurs projets

ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE LA JUSTICE (2014-2017)

3,1 millions €

Ce projet vise d'une part le renforcement de l'Unité de gestion du PARJ et d'autre part l'accompagnement de la réforme progressive de certaines législations et administrations clés (contrat mis en œuvre par un consortium Sofreco - British Council).

L'appui à l'unité de gestion du programme d'appui à la réforme de la justice (UGPARJ) s'est poursuivi avec notamment des formations en gestion de projet, la rédaction d'un manuel de procédures ainsi qu'un appui dans la contractualisation de trois jumelages institutionnels. 25 missions d'expertises ont été réalisées dans les thématiques prioritaires de la réforme de la justice, mobilisant 450 jours d'experts internationaux et tunisiens.

Concernant tout d'abord l'organisation du ministère de la Justice (MJ), un état des lieux a permis la formulation de recommandations sur un futur organigramme, notamment la nomination d'une coordonnatrice générale du MJ, dans l'attente du décret modifiant l'organigramme et comportant la création d'un poste de secrétaire général. La direction générale de l'informatique a également bénéficié d'un état des lieux détaillé, assorti de recommandations sur sa restructuration. Le nouveau directeur général de l'informatique a pris en compte les résultats du rapport pour la relance des activités dans l'informatique judiciaire. Enfin, des propositions sur l'organisation et le fonctionnement du casier judiciaire ont été faites en vue de son transfert du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice. Un appui a aussi été apporté au Centre d'études juridiques et judiciaires (CEJJ).

Ensuite, au titre de l'efficacité des juridictions, un projet pilote sur l'amélioration de la chaîne pénale a été engagé au tribunal de première instance de La Manouba avec la formulation de recommandations et la mise en place de plusieurs phases d'expérimentation. La première phase consacrée à la direction effective de la police judiciaire par le procureur en vue de la mise en place d'un traitement expérimental des affaires « en temps réel » (communication accélérée entre les officiers de police judiciaire et le procureur et transmission plus rapide des décisions de poursuites au suspect) permettra d'éviter les très nombreux jugements par défaut.

Par ailleurs, des actions ont été entreprises au bénéfice de la Direction générale des prisons et de la rééducation (DGPR) : amélioration du fonctionnement des greffes des prisons (Borj Roumi et La Manouba) et développement des ateliers pénitentiaires destinés à la formation professionnelle des personnes détenues (Mornaguia, Borj El Amri, La Manouba), proposition de stratégie pour l'amélioration de la gestion d'une ferme pénitentiaire (Houereb). La DGPR a bénéficié également d'une expertise sur la sécurité des prisons et sur l'organisation et l'informatisation de son bureau d'ordre.

Le travail d'harmonisation des législations avec les principes constitutionnels a démarré : des missions d'expertise ont été préparées pour l'analyse du Code pénal et du Code de procédure pénale ainsi que pour la formulation de recommandations à l'intention des commissions de réforme. Un voyage d'études a été réalisé dans deux tribunaux français pour cinq membres de la commission de réforme du Code de procédure pénale. Des contributions ont été apportées à l'élaboration de la loi sur la Cour constitutionnelle. Un voyage d'études a également été organisé au Conseil constitutionnel à Paris pour les membres de l'instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi. Les techniques de contrôle de constitutionnalité utilisée par le Conseil constitutionnel ont été utiles à l'instance provisoire qui a été fortement sollicitée, notamment pour l'examen du projet de loi sur le CSM, qui a fait l'objet à deux reprises de déclarations de non-conformité à la Constitution.

Concernant l'indépendance de la justice, un appui a été apporté à l'instance provisoire de supervision de la justice judiciaire notamment en termes de méthodologique pour la préparation des mouvements de magistrats, ainsi que pour le développement d'une application informatique sur ces mouvements (utilisée dès le mois de juillet 2015). Plusieurs contributions ont été apportées à l'élaboration de la loi organique sur le CSM. La justice administrative a aussi reçu un appui concernant la création de nouvelles juridictions administratives de première instance et d'appel et sur l'amélioration des méthodes de travail du tribunal administratif

Enfin des actions d'appui à la société civile, notamment à l'Ordre national des avocats de Tunisie (ONAT) et aux organisations professionnelles de magistrats se sont concrétisées par des missions d'expertise en vue d'un état des lieux. Des recommandations concernant les modes alternatifs de règlement des conflits et spécialement la médiation ont aussi été développées.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES JURIDICTIONS (2015-2018)

1,8 million €

Ce jumelage d'une durée de 30 mois est conduit par un consortium hispano-italien représenté par le Ministère de la Justice espagnole, l'institution espagnole publique de coopération internationale, la Fondation Internationale et pour l'Amérique Latine d'Administration et Politiques Publiques (FIIAPP) et l'Institut Supérieur International des Sciences Criminelles (ISISC) italien. Le projet qui a démarré fin 2015 est organisé autour de quatre composantes principales : un appui à la révision du cadre organique et du cadre juridique du MJ, le développement des compétences et des capacités des personnels du MJ, un appui à la mise en œuvre de la politique judiciaire et à l'amélioration du fonctionnement des juridictions.

APPUI À LA FORMATION DES PERSONNELS DE JUSTICE (2015-2017)

1,3 million €

Le jumelage d'une durée de 24 mois est mené par un consortium franco-italien représenté par le Ministère de la Justice français, le groupement d'intérêt public Justice Coopération Internationale (JCI) et l'École Supérieure de la Magistrature italienne (SSM). Le projet qui a démarré fin 2015 s'attache à renforcer les capacités de l'Institut Supérieur de la Magistrature (ISM), notamment ses capacités institutionnelles et la stratégie de formation ainsi que l'amélioration de ses compétences pédagogiques.

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (2015-2018)

1,8 million €

Ce jumelage d'une durée de 30 mois se décline en trois composantes, un renforcement des capacités institutionnelles de la Direction générale des Prisons et de la Rééducation (DGPR), un appui à l'École nationale des Prisons et de la Rééducation (ENPR) et une mise en place graduelle d'un système national de probation. Les activités de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles ont démarré en décembre 2015 avec un premier diagnostic de la DGPR ainsi que de la majorité des 28 prisons et 6 centres de rééducation pour mineurs.

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET L'APPUI À LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN SOUTENANT LE PROCESSUS DE RÉFORME DE LA JUSTICE ET DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE, EN LIGNE AVEC LES NORMES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES.

**AMÉLIORATION DE LA JUSTICE POUR LES ENFANTS
EN TUNISIE (2013-2016)****1,8 million €**

Ce volet est mis en œuvre par l'UNICEF en partenariat avec le ministère de la Justice, les ministères concernés et la société civile. Au terme de ce projet, les enfants en conflit avec la loi bénéficieront d'un système de justice plus efficace et respectueux de leurs droits. Dans sa troisième année de mise en œuvre, des progrès ont été enregistrés sur les quatre résultats du projet.

L'année 2015 a connu la finalisation des sessions de renforcement de capacités pour une meilleure application de la loi touchant ainsi 890 acteurs de la justice juvénile. Suite aux sessions de formation, un guide générique et des guides spécifiques pour les magistrats, avocats, officiers de police judiciaire et la garde nationale, acteurs pénitentiaires et conseillers de l'enfance auprès des tribunaux sont en cours de finalisation. Afin de compléter la formation des magistrats par une ouverture sur des expériences internationales réussies, deux visites d'étude au profit de 20 magistrats ont été organisées à Florence et à Barcelone.

Dans le but d'assurer la pérennité des actions de renforcement des capacités des différents acteurs et de toucher les professionnels de la justice juvénile à partir de la formation de base, en intégrant les droits de l'enfant et la justice juvénile dans les curricula de base, une conférence internationale sur l'enseignement de la justice juvénile a été organisée en collaboration avec la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques et Sociales de Tunis. Dans le cadre des études, une analyse des PV des audiences des juges des enfants et un référentiel des études et recherches dans le domaine de la justice juvénile ont été réalisés. Des recherches complémentaires sur la justice juvénile sont également prévues.

Concernant le deuxième résultat attendu, relatif au renforcement des mécanismes de la liberté surveillée et de la médiation, trois ateliers de concertation sur la médiation et trois ateliers de concertation sur la liberté surveillée ont été organisés. Ces ateliers ont permis la formulation de recommandations visant la promotion de ces mécanismes de déjudiciarisation qui sont en train d'être suivies et mises en œuvre.

Le projet a aussi opéré un renforcement des capacités des personnels des Centres de Défense et d'Intégration Sociale (CDIS). Les CDIS sont des intervenants importants dans le suivi des enfants en conflit avec la loi. Ce suivi se fait non seulement pendant la procédure, mais aussi à la libération. Ainsi, 14 projets d'insertion socio-professionnelle au profit de 97 enfants ont été lancés. Pour soutenir ce processus, une stratégie de communication pour le changement social et comportemental a été élaborée et validée. Elle vise notamment la prévention des situations à risques, le suivi et la réinsertion

sociale des enfants en conflit avec la loi et la promotion du recours aux alternatives à la détention. Par ailleurs, un travail de mapping et de renforcement des capacités de la société civile en matière de droits de l'enfant / justice juvénile et d'élaboration et gestion de projets a été appuyé par une visite d'étude en Belgique au profit de six de ces organisations. La formulation de six projets de réintégration des enfants en conflit avec la loi et l'appui à trois d'entre eux sont en cours de mise en œuvre.

Enfin, pour le dernier résultat visant le renforcement de la coordination entre les ministères et les institutions concernés pour chaque étape de la justice juvénile, un comité technique composé de points focaux des différents ministères, de l'UNICEF et l'UE se réunit régulièrement pour suivre la mise en œuvre du projet, mais également pour veiller à aider à l'amélioration de la coordination sur le terrain. Les réunions de concertation organisées ont réuni des professionnels de différents secteurs de plusieurs gouvernorats. Elles ont aussi facilité une synergie en vue d'un travail commun pour une meilleure prise en charge des enfants en conflit avec la loi qui répond aux normes des droits de l'enfant.

Une revue à mi-parcours de la mise en œuvre du projet, réalisée entre juin et novembre 2015, a permis de faire le point des progrès réalisés et de formuler des recommandations. À l'issue de cette revue, une extension du projet sans coûts supplémentaires a été décidée pour finaliser certaines activités et permettre une meilleure durabilité des acquis.

**EXTENSION ET RÉHABILITATION DES JURIDICTIONS
ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES, ET DOTATION
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE EN ÉQUIPEMENT
INFORMATIQUE (2013-2016)****12,8 millions €**

Ce volet du PARJ, mis en œuvre par l'UNOPS, est un exemple réussi qui voit les structures du ministère de la Justice opérer en accord avec les normes internationales de respect des droits de l'Homme dans des conditions de travail renouvées et un environnement favorable. Les travaux de réhabilitation concernent trois tribunaux (Nabeul, Sfax 2, Gabès) et deux établissements pénitentiaires (Sousse et Gabès). En 2015, les travaux ont continué sur l'ensemble des cinq sites, avec une finalisation du TPI se Sfax. Le programme d'archivage électronique a permis la numérisation de plus de 12 400 000 décisions de justice dans les 36 juridictions visées. Désormais ces décisions sont sécurisées et accessibles plus rapidement par le justiciable. Des écrans d'affichage des audiences ont été installés dans 25 tribunaux dont la Cour de cassation. Les écrans sont disposés à l'entrée de la salle des pas perdus et permettent au justiciable de connaître l'ordre des audiences et le lieu de chacune des chambres criminelles et civiles.

**APPUI AUX INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
CONTRIBUANT À LA RÉFORME DE LA JUSTICE ET DU
SYSTÈME PÉNITENTIAIRE EN TUNISIE**

Dans le cadre du PARJ, la Délégation de l'Union européenne en Tunisie a lancé en septembre 2014 un appel à propositions ayant pour objectif général de soutenir et promouvoir la réforme de la justice et du système pénitentiaire. La participation de la société civile tunisienne au processus de réforme de la justice et du système pénitentiaire est une des garanties du succès de la transition démocratique. À l'issue du processus de sélection, deux contrats de subvention ont été signés :

**MODERNISATION DU SYSTÈME PÉNITENTIER TUNISIEN
PAR LA RÉDUCTION DE LA SURPOPULATION ET LA
PRESTATION DE SERVICES AUX DÉTENUS (2015-2017)**

450 000 €

Cette subvention de 24 mois est mis en œuvre par Penal Reform International (PRI) et son partenaire local la Fondation tunisienne pour la Réforme Judiciaire et de Sécurité. L'objectif principal est de réduire la récidive et améliorer les conditions de vie des détenus par la mise en œuvre d'un modèle de prison axé sur la réinsertion et la prestation de services aux détenus. Les activités de démarrage du projet ont eu lieu fin 2015 à la prison de Sousse-Messadine et dans le centre pour mineurs de Sidi Al-Hani (gouvernorat de Sousse).

**ADELA - AMÉLIORER L'ACCÈS À UNE JUSTICE DE QUALITÉ
EN TUNISIE (2015-2018)**

500 000 €

Cette subvention de 30 mois, mise en œuvre par Avocats sans frontière Belgique avec son partenaire local Association Active, a démarré fin 2015. Le projet vise d'une part à améliorer l'accès à la justice pour les personnes en situation de vulnérabilité dans les régions du Grand Tunis, de Gafsa, de Kasserine et de Sidi Bouzid, et d'autre part à contribuer aux réformes institutionnelles du système judiciaire en favorisant le dialogue entre la société civile et les décideurs politiques.

**AU TERME DE CE PROJET, LES ENFANTS
EN CONFLIT AVEC LA LOI BÉNÉFICIERONT
D'UN SYSTÈME DE JUSTICE PLUS EFFICACE
ET RESPECTUEUX DE LEURS DROITS**

**SOUTENIR PLUS
PARTICULIÈREMENT
LA RÉFORME
DE LA CHAÎNE
PÉNALE, L'APPUI
AU PROCESSUS
DE JUSTICE
TRANSITIONNELLE
DANS LE TRAITEMENT
DES DOSSIERS
PAR LES AUTORITÉS
JUDICIAIRES**





La deuxième phase du programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ2) de 15 millions € a démarré en 2015. Elle s'inscrit dans la continuité et en complémentarité au PARJ. Le PARJ 2 va soutenir plus particulièrement la réforme de la chaîne pénale, l'appui au processus de justice transitionnelle dans le traitement des dossiers par les autorités judiciaires, ainsi que la mise en place progressive d'un système d'information et le renforcement de l'infrastructure judiciaire et pénitentiaire et des lieux de détention.

RÉHABILITATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DOTATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE - PARJ 2 (2015-2019)

9,2 millions €

Ce volet, mis en œuvre par l'UNOPS pour une durée de 48 mois, a démarré fin décembre 2015. Dans la mesure où le PARJ 2 va contribuer à la mise en œuvre effective des principes constitutionnels et des priorités nationales relatifs à l'indépendance de la justice, au procès équitable et au traitement des détenus. Ce projet couvre deux objectifs principaux : appuyer le renforcement de l'infrastructure judiciaire, pénitentiaire et des lieux de détention et soutenir la mise en place d'un système d'information. À cet égard, le projet prévoit la rénovation du tribunal de première instance de Tunis, la mise en place de six bureaux de probation, la réhabilitation de la prison de El Houreb pour en faire une ferme pénitentiaire (prison semi-ouverte), des aménagements à la prison de la Manouba, ainsi que la rénovation d'un centre de rééducation pour mineurs. Par ailleurs, les actions de modernisation du système informatique toucheront aussi bien les administrations judiciaires que pénitentiaires. Enfin, dans la mesure où le PARJ 2 vise l'amélioration des principales étapes de la chaîne pénale, le centre de garde à vue de Bouchoucha sera aussi réhabilité.

APPUI AU TRAITEMENT JUDICIAIRE DES DOSSIERS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE ET AUX MÉCANISMES DE PROTECTION DES VICTIMES ET DES TÉMOINS - PARJ 2 (2015-2017)

800 000 €

Une convention de délégation a été signée le 23 novembre 2015 avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Tunisie avec pour objectif d'appuyer les acteurs de la chaîne pénale chargés du traitement des dossiers de justice transitionnelle. Il est prévu en outre d'appuyer la mise en place de mécanismes de protection des victimes et des témoins afin de faciliter et d'inciter leur participation au processus de justice transitionnelle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appui de l'UE et du PNUD à la transition démocratique en Tunisie. Les objectifs poursuivis s'insèrent dans le cadre des actions prévues par le « Programme d'appui à la Réforme de la Justice II (PARJ II) » de l'UE signé en avril 2015 avec les autorités tunisiennes et du « Projet de soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle » du PNUD et du Haut-commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) signé en novembre 2014 avec le ministère de la Justice (MJ), l'Instance Vérité et Dignité (IVD) et l'Instance provisoire de supervision de la justice judiciaire (IPJJ).

EN QUÊTE D'AUTRES REGARDS — RÉFLÉCHIR LES IMAGES DE LA PRISON (2013-2016)

300 000 €

Dans le cadre de l'IEDDH, le projet a été attribué à l'organisation non-gouvernementale « Les Yeux de l'Ouïe » ainsi qu'à des partenaires tunisiens comme la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme et la Fédération tunisienne des Cinés Clubs. Ce projet vise à inscrire la question de la prison dans le débat démocratique qui a suivi les événements de janvier 2011. Stimuler un dialogue au sein de la société, introduire la culture là où elle ne semble pas évidente, et permettre aux personnes détenues de préparer l'avenir hors des murs une fois leur peine accomplie sont les objectifs du projet. En 2015, les actions ont permis la réalisation d'ateliers hebdomadaires cinématographiques et théâtrales dans la prison de Mahdia et au centre de rééducation pour mineurs de l'El Mourouj. Des projections de ces courts métrages ont été organisées à Tunis, Sousse et Mahdia, afin de stimuler la mise en place d'activités culturelles par des ONG tunisiennes dans les lieux de détention.

Coopération régionale

VERS UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE RENFORCÉE DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE - PROGRAMME SUD II, (2015-2017)

7,37 millions €

Dans la continuité du Programme Sud I, ce programme mis en œuvre par le Conseil de l'Europe a démarré en janvier 2015. Son objectif général est promouvoir la bonne gouvernance et renforcer le processus de réforme politique et démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée en se concentrant spécifiquement sur trois objectifs :

- » soutenir les processus constitutionnels et l'élaboration de nouveaux cadres législatifs ;
- » promouvoir la création et la consolidation de l'espace juridique commun entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée ;
- » favoriser la coopération régionale dans le domaine des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la démocratie.

Capitalisant sur le Programme Sud I et notamment la confiance établie dans ce cadre, Le Programme Sud II introduit de nouveaux thèmes sensibles tels que la prévention de la torture, et ce, à la demande des pays partenaires, notamment la Tunisie et le Maroc.

S'agissant de la coopération au niveau de la justice avec la Tunisie, l'année 2015 a été marquée tout d'abord par l'octroi du statut d'observateur auprès de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice. De plus, la consolidation des activités s'est traduite par une augmentation de quatre à dix du nombre des tribunaux pilotes. Dans le cadre du soutien aux processus constitutionnels et législatifs, la Commission de Venise a apporté son expertise pendant la préparation du projet de loi organique sur la Cour Constitutionnelle. Elle a été également impliquée dans la préparation du projet de loi organique sur le Conseil Supérieur de la Magistrature. Bien que la rédaction de cette dernière ait connu des retards, l'expertise de la Commission de Venise a été très appréciée par les autorités.

Au niveau de la lutte contre la corruption, les principales réalisations de 2015 ont été le soutien à la transition de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) vers un nouveau statut constitutionnel avec un mandat étendu. Ce soutien a pris la forme d'un appui à la rédaction de la loi instaurant l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption (IBOGOLUCC), ainsi que du lancement de l'évaluation du cadre anti-corruption tunisien sur la base

de la méthodologie GRECO (mai 2015). Dans le domaine de la promotion de l'espace juridique commun, la Tunisie a confirmé en 2015 son intérêt pour plusieurs conventions du Conseil de l'Europe, notamment celles relatives à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, la cybercriminalité et la prévention de la torture. Ces standards ont constitué la base du soutien à l'Assemblée des Représentants du Peuple pour la mise en place de l'Instance nationale de prévention de la torture et de l'avis fourni aux autorités sur le projet de loi relatif à la prévention et la lutte contre la traite des personnes. La Tunisie a également confirmé son intérêt pour les conventions dans le domaine du terrorisme, y compris le nouveau protocole sur les combattants terroristes étrangers. Par ailleurs, au mois de décembre 2015, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a invité la Tunisie à adhérer à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

En ce qui concerne la coopération régionale dans le domaine des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la démocratie, un séminaire régional des écoles d'études politiques a été organisé par l'École tunisienne d'études politiques en coopération avec l'École marocaine en novembre 2015. Les représentants de la société civile de la région ont échangé sur le thème de la participation démocratique dans les processus constitutionnels. D'autres événements régionaux auxquels la Tunisie a participé ont été organisés par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Centre Nord-Sud autour de thématiques telles que la migration et la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Les représentants tunisiens ont également participé au Programme de formations aux droits de l'Homme, État de droit et démocratie (PATHS) qui a démarré en décembre 2015 à Venise avec un premier module dédié à « la justice constitutionnelle, justice transitionnelle et processus législatif ».

S'AGISSANT DE LA COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE, L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'OCTROI DU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE



**PROJET DE SOUTIEN AUX PAYS EN TRANSITION POUR
LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉCUPÉRATION DES AVOIRS
(2014-2016)**

2,7 millions €

Le projet a pour but de fournir un soutien technique – en particulier à la Tunisie, l’Egypte et la Lybie – afin d’améliorer la capacité des policiers, procureurs, juges et autres responsables dans l’investigation, la localisation, le gel et la récupération des avoirs illicites. Le projet est mis en œuvre par l’Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI).

Le projet a permis l’organisation de réunions de travail en octobre 2015 avec les responsables tunisiens afin de formuler les besoins de l’administration ainsi que des autorités judiciaires. Enfin, les experts ont participé à la réunion annuelle de l’ARFA (Arabe Forum for Asset Recovery) organisé en Tunisie en décembre 2015.

**SOUTIEN AUX ENQUÊTES ET AUX POURSUITES
RESPECTANT L’ÉTAT DE DROIT DANS LA RÉGION
DU MAGHREB (2014-2018)**

3 millions €

Ce projet, mis en œuvre par UNODC, est basé sur l’idée qu’une approche solide fondée sur la justice pénale demeure essentielle en vue de traduire les terroristes devant la justice. L’objectif est d’accroître les capacités des autorités compétentes en matière pénale afin d’accroître l’efficacité des enquêtes en matière terroriste, tout en renforçant la capacité des pays du Maghreb à inscrire leur réponse pénale dans le respect des normes relatives aux droits de l’Homme.

Des ateliers nationaux et régionaux se sont tenus dans les trois pays bénéficiaires du programme à savoir la Tunisie, le Maroc et l’Algérie. Deux ateliers nationaux ont eu lieu en 2015 avec pour thèmes respectivement « l’utilisation des techniques spéciales d’enquête dans les affaires de terrorisme, dans le respect des droits de l’Homme et l’État de droit » et « l’application de la nouvelle législation anti-terroriste en Tunisie ». Concernant les activités régionales, un atelier s’est tenu à Rome pour discuter du contrôle démocratique du parlement sur les forces de l’ordre et de sécurité.

**ACCROITRE
LES CAPACITÉS
DES AUTORITÉS
COMPÉTENTES
EN MATIÈRE
PÉNALE
AFIN D’ACCROITRE
L’EFFICACITÉ
DES ENQUÊTES
EN MATIÈRE
TERRORISTE**





Nicolas JAUNIAUX
Conseiller-résident de jumelage
pour le renforcement
de l'administration pénitentiaire

**“ JE NE ME SOUVIENS
PAS AVOIR VU
D'ADMINISTRATION
AUSSI PRÊTE À SE
REMETTRE EN QUESTION
ET À ALLER AUSSI LOIN
DANS LES RÉFORMES
QUE LA DIRECTION
GÉNÉRALE DES PRISONS
ET DE LA RÉÉDUCATION ”**

La parole à nos partenaires...

Quels constats ont motivé la mise en place de ce jumelage entre les administrations pénitentiaires franco-allemandes et tunisiennes ?

Nicolas JAUNIAUX : La délégation de l'UE est très impliquée dans l'accompagnement de la transition démocratique tunisienne, ce qui implique de réformer un certain nombre de secteurs, notamment la justice. Dans ce cadre, trois jumelages ont été lancés simultanément en octobre 2015 au profit respectivement de l'Institut supérieur de la magistrature, du ministère et de ses juridictions et de la Direction générale des prisons et de la rééducation (DGPR), dont j'ai la charge. L'idée est d'avancer conjointement sur ces trois aspects pour que la réforme globale de la justice soit équilibrée.

Le point de départ est donc celui-ci : une situation héritée d'avant 2011 très carencée et dont les nouvelles autorités ne peuvent pas se satisfaire. Il y a une réelle volonté politique de faire évoluer la situation de la justice vers les standards internationaux. Je ne me souviens pas avoir vu d'administration aussi prête à se remettre en question et à aller aussi loin dans les réformes que la DGPR.

Il faut mentionner qu'en plus de ces jumelages, l'Europe dispose d'autres leviers pour renforcer la justice à travers son programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ). Ce comprend un volet rénovation des tribunaux et établissements pénitentiaires mis en œuvre par l'UNOPS, une assistance technique au ministère de la justice et un soutien à la société civile sur les questions de justice.

De quelle manière ce jumelage se déroule-t-il ?

N.J. Ce projet de 30 mois, pour un budget de 1,85 million d'euros, s'articule en trois composantes. La première concerne la refonte complète du mode de fonctionnement de la DGPR : réflexion sur le statut des personnels, modalités de recrutement, réorganisation des établissements, rédaction du manuel de procédures et de guides de bonnes pratiques, etc. L'objectif est une prise en charge de la population pénale d'une manière plus conforme aux normes internationales.

La deuxième composante touche l'École nationale des prisons et de la rééducation (ENPR) qui forme des fonctionnaires de la DGPR. L'enjeu est de la doter d'un corps professoral permanent et d'un référentiel métier pour faire évoluer les formations dispensées.

La dernière composante – certainement la plus ambitieuse, mais pas la plus simple – concerne la mise en œuvre graduelle d'un système de probation et de peines alternatives. Aujourd'hui, l'aménagement de peine n'est pas suffisamment utilisé dans le système tunisien, qui privilégie la prison comme réponse pénale. Le recours aux aménagements de peine existe dans la loi, mais son cadre juridique est assez contraignant. Les magistrats en prononcent donc assez peu. L'idée est de faire évoluer les choses en montrant qu'aménager une peine ne se résume pas à libérer un détenu, mais plutôt à le rendre acteur de sa peine et à l'aider à se projeter vers la sortie. À partir de l'exemple français, nous montrons à nos homologues tunisiens qu'un détenu qui prépare sa sortie a moins de risque de revenir en prison. Pour ce faire, il faut un meilleur cadre juridique, des magistrats impliqués et un système de probation installé. Le jumelage prévoit d'ailleurs la création de six bureaux de probation pour soutenir cette réforme. Il faut dire que la Tunisie ne part pas de zéro en la matière. À Sousse, cela fait plusieurs années qu'un suivi personnalisé est expérimenté grâce à l'implication du procureur général et du juge de l'exécution des peines.

Concrètement, comment cela se traduit-il ?

N.J. Un jumelage, ce n'est pas de transposer les méthodes d'un autre pays en Tunisie, mais plutôt un travail en partenariat entre des acteurs européens et tunisiens.

Les trois thématiques citées sont déclinées en sous-composantes, qui sont elles-mêmes formulées sous forme d'activités réalisées par des experts français, allemands et espagnols au profit des personnels tunisiens (1175 jours-personnes au total). Chaque activité donne lieu à des livrables concrets : guide de bonnes pratiques, manuel de procédures, nouvel organigramme, fiches de poste, etc. L'administration pénitentiaire doit ensuite s'emparer de ces productions. Le tout se fait en gardant à l'esprit les capacités d'appropriation : cela ne sert à rien de délivrer des préconisations qui n'ont aucune chance d'être mises en œuvre ou qui impliquent des coûts considérables.

Au final, l'imbrication des différentes activités permet de faire évoluer l'ensemble des processus de façon homogène. S'il y a plus d'aménagements de peines, cela réduit le nombre de détenus, ce qui permet par ricochet de libérer des agents pour des formations et de travailler davantage sur l'individualisation du parcours du détenu.

16

Secteur de la sécurité

Affronter ensemble des menaces communes



LE CONSEIL EUROPÉEN A RÉAFFIRMÉ LA NÉCESSITÉ DE DONNER AUX PARTENAIRES LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR PRÉVENIR ET GÉRER LES CRISES

La crise des réfugiés et les attaques terroristes qui ont frappé indifféremment en Europe et au sud de la Méditerranée ont cruellement rappelé à quel point l'Europe et son voisinage sont interdépendants.

En juin 2015, le Conseil européen a réaffirmé la nécessité de donner aux partenaires les moyens nécessaires pour prévenir et gérer les crises, y compris par des projets concrets de renforcement des capacités. Compte tenu des défis spécifiques auxquels les partenaires font face en matière de sécurité, l'UE veut concentrer son action sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

Dans ce cadre, la nouvelle PEV veut en priorité lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation, démanteler la grande criminalité transfrontière organisée et mettre fin à la corruption, ainsi qu'améliorer la coopération judiciaire en matière pénale et lutter contre la cybercriminalité, dans le plein respect de l'État de droit et des droits de l'homme.

Les pays partenaires qui le souhaitent doivent être soutenus dans leurs efforts de réforme du secteur de la sécurité. Cette coopération peut prendre la forme de conseils sur la stratégie et les mesures à adopter, d'activités de renforcement des institutions et des capacités, de dialogues avec la société civile et d'un soutien aux programmes en faveur de la sécurité publique.

En Tunisie, depuis la révolution, plusieurs incidents sécuritaires ont révélé les difficultés que rencontrent les institutions notamment les forces de sécurité, pour répondre efficace-

ment aux nouvelles menaces liées, entre autres, au contexte régional et international, en particulier la crise libyenne.

Dans cette logique, l'UE a répondu positivement à la demande d'appui formulée par la Tunisie. C'est ainsi qu'après une « Peer review » (revue par les pairs) qui a permis de dresser un premier état des lieux du secteur de la sécurité ainsi qu'une liste de recommandations, un important programme de réforme du secteur de la sécurité a pu être formulé.

En complément de cet important programme lancé en novembre 2015, l'UE a proposé à la Tunisie de renforcer son soutien par des actions supplémentaires. Proposition formulée dans le cadre du dialogue politique sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation tenu pour la première fois à Tunis en septembre 2015 à la suite des attentats perpétrés au Bardo en mars et à Sousse en juin.





Coopération avec la Tunisie

L'année 2015 a vu des avancées importantes dans le partenariat entre l'Union européenne et la Tunisie en matière de coopération sécuritaire. Il y a d'abord eu le démarrage effectif du **programme d'appui au gouvernement tunisien dans le domaine de la Gestion intégrée des frontières et de la protection internationale**, et ensuite la signature de la convention de financement du **programme d'appui à la réforme et à la modernisation du secteur de la sécurité**.

PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME ET À LA MODERNISATION DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE (2015-2019)

23 millions €

Ce programme, signé le 4 novembre 2015, est en phase de démarrage et vise à soutenir le processus de réforme du secteur de la sécurité dans la phase transitionnelle que le pays traverse depuis 2011. Trois composantes ont été identifiées comme prioritaires.

1. Réformer et moderniser les forces de sécurité intérieure selon les standards internationaux en matière de contrôle des activités des services, de recrutement et de formation des personnels, de recherche de la preuve scientifique par la qualité des investigations et de gestion de crise. Cet axe prévoit également de rapprocher le citoyen des forces de sécurité à travers les instances prévues par la Constitution dans le respect des libertés publiques et des droits de l'Homme.

2. Renforcer la surveillance des frontières notamment terrestres, par la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie établie sur le concept de mobilité des unités et le regroupement des différents acteurs de la sécurité aux frontières à l'intérieur d'une même structure (gestion intégrée des frontières). Il soutiendra le projet de mise en œuvre d'un contrôle automatisé aux frontières pour les entrées et sorties des personnes ainsi que le renforcement des capacités de détection de la fraude documentaire. Ces actions majeures permettront une interopérabilité entre le ministère de l'Intérieur, les douanes et l'armée de terre. De nouvelles méthodes de travail pourront ainsi être appliquées. La modernisation des moyens et la formation entraîneront une amélioration des capacités opérationnelles.

3. Appuyer, au travers de la réforme législative et de la formation, les services de renseignements chargés de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Un renforcement des capacités matérielles, pédagogiques et en formation est proposé en direction des centres de formation spécialisés de La Manouba et de Mornag. Il sera complété par un soutien technique visant à l'interconnexion des fichiers entre les différents services participant à la lutte contre les nouvelles formes de criminalité au bénéfice du nouveau pôle national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Un appui technique et matériel sera réalisé au profit des services de douanes pour le contrôle des marchandises et de l'Office Nationale de la Protection Civile concernant la protection des populations.

PROGRAMME D'APPUI AU GOUVERNEMENT TUNISIEN DANS LE DOMAINE DE LA GESTION INTÉGRÉE DES FRONTIÈRES (2015-2017)

2 millions €

Le programme qui est mis en œuvre par « International Centre for Migration Policy Development » (ICMPD) est basé sur les recommandations de la peer review « Gestion des frontières : contrôle et surveillance, fraude documentaire et protection des migrants » effectuée en 2013 et des missions d'appui technique ultérieures. Il s'agit d'une action visant à soutenir les autorités dans la mise en place d'une planification stratégique pour la gestion intégrée des frontières et dans la promotion des mécanismes de coopération et de coordination intra-service, inter-agences et internationaux. Cet appui prend la forme d'une assistance technique, ainsi que de formations adaptées, de visites et de stages. Le projet prévoit aussi la mise en place de procédures standardisées et des plans d'exception sur des zones et sites pilotes.

En septembre 2015, une visite d'étude pour des cadres tunisiens consacrée à « l'Information et la coordination » a eu lieu en France. Cette visite a été complétée par un atelier de suivi sur le même thème en novembre en Tunisie permettant la programmation d'un appui ciblé. La conférence de lancement du programme a eu lieu le 18 novembre à Tunis.

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT (2015-2017)

2 millions €

Une décision de 2 millions d'euros en faveur de la Tunisie a été adoptée en décembre 2015 dans le cadre de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix. Les actions prévues par cette décision concernent la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent par la promotion du dialogue en matière de sécurité entre forces de sécurité locales et communautés dans les régions aux frontières avec la Libye et l'Algérie. Deux contrats seront signés en 2016 à cet effet.





Jonas LOETSHER
Chargé de mission DCAF Tunis

**“ NOTRE ACTION
A DEUX VOILETS:
L'AIDE À L'ÉLABORATION
D'UNE LOI SUR
LES RENSEIGNEMENTS
ET LA CONTRIBUTION
À LA MISE EN PLACE
D'UNE COMMISSION
DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE ”**



La parole à nos partenaires...

Quelle est la mission du Centre Démocratique pour le Contrôle des Armées (DCAF) en Tunisie ?

Jonas LOETSHER : DCAF a été invité à mettre en œuvre une partie du Programme d'appui à la réforme et à la modernisation du secteur de la sécurité financé par l'Union européenne au profit du ministère de l'Intérieur. Notre action a deux volets : l'aide à l'élaboration d'une loi sur les renseignements et la contribution à la mise en place d'une commission de déontologie policière.

Il s'agit à cette étape de démarrage - le projet durera 42 mois - de préciser avec tous les partenaires tunisiens les contours de ces nouveaux textes, compte tenu du caractère sensible de ce secteur.

Comment l'expérience de DCAF dans d'autres pays en phase de transition peut-elle contribuer à cette évolution du secteur de la sécurité ?

J.L. DCAF compte 63 pays membres - dont la Tunisie - et est aujourd'hui l'organisation de référence en matière de gouvernance des services de renseignements. Par gouvernance, nous n'entendons pas donner des cours sur la façon de mener des missions de renseignement, mais nous aidons à créer un cadre institutionnel et des mécanismes de coordination et de contrôle des services par des institutions démocratiques.

Dans le monde arabe, cette thématique est peut-être encore plus sensible qu'ailleurs. Nous avons toutefois mené des missions en Palestine, et nous avons eu des échanges avec l'Irak et le Liban. Il s'agit chaque fois de rester réaliste sur ce qu'un intervenant externe peut faire en matière d'appui à la réforme des services de renseignements, parce que nous touchons là au cœur de la souveraineté des États. Notre rôle est de présenter les options et les bons standards en termes de redevabilité. Au final, c'est aux autorités de faire leur choix.

Un cas de figure récurrent est celui du pays sortant d'une période de dictature, comme l'Europe de l'Est dans les années 90. Il y a alors un service de renseignement unique et tout puissant. Dans ce cas, il est préférable de fragmenter les prérogatives entre plusieurs services pour renforcer le contrôle. Dans d'autres pays, comme la Tunisie, les services sont déjà très fragmentés. L'idée est alors de réfléchir à une meilleure coordination. Des pays qui ont une plus longue expérience démocratique, comme la France, la Suisse ou l'Afrique du Sud, ont même entamé le rapprochement entre services.

Renforcer le contrôle démocratique sur les services de renseignement ne risque-t-il pas de pénaliser leur efficacité à l'heure où la Tunisie fait face à d'importants enjeux sécuritaires ?

J.L. Il y a différents types de contrôle. Il peut s'agir uniquement de vérifier la légalité de l'action des services, comme en Norvège, ou bien de mesurer en plus l'efficacité comme le font les Belges à travers des audits de performance.

Mais, il n'y a en tout cas aucune contradiction dans le fait d'avoir un contrôle démocratique et des renseignements efficaces, bien au contraire : le contrôle renforce l'efficacité des services. Un exemple : les services de renseignements suisses ont constaté le vol de plusieurs téraoctets (1 To = 1000 Go) par un informaticien. C'est une commission d'enquête parlementaire suisse qui a mis en lumière les lacunes de la sécurité informatique des services de renseignements, dont la sécurité était d'un niveau inférieur à celui du reste de l'administration suisse par manque de moyens financiers. Les élus ont alors demandé au ministère de tutelle de renforcer cette sécurité.

De manière générale, le contrôle n'est pas uniquement le fait des élus, mais aussi celui des médias et de la société civile. À ce titre, la récente loi sur l'accès à l'information est une bonne chose pour obtenir un bon niveau de redevabilité.

La police tunisienne doit gérer un héritage compliqué en matière de déontologie. Quelles sont les pistes pour y remédier ?

J.L. Il y a déjà une multitude d'acteurs qui contrôlent l'action de la police : Commission des droits de l'Homme, Commission sécurité du parlement, Inspection générale des services et autres instances constitutionnelles. Notre soutien ne doit pas fragmenter davantage ce paysage.

La priorité est d'apporter un appui aux structures existantes. Pour le moment, nous prenons note des attentes en vue de formuler un plan d'action devant aboutir à une meilleure redevabilité de la police. Il y a par ailleurs d'autres initiatives en cours, notamment la préparation du Code de déontologie. Si on ne veut pas que ce texte reste un simple outil de communication, il faudra veiller à avoir les mécanismes de mise en œuvre et de sanction si besoin.

17

Société civile



Une société civile forte : un atout pour bâtir une démocratie participative et une société équitable



La société civile

incarne et favorise le pluralisme et contribue à une efficacité accrue des politiques, à un développement équitable et durable et à une croissance inclusive impliquant davantage les citoyens

L'émergence d'une société civile active et plurielle depuis le 14 janvier 2011 est l'une des meilleures **garanties pour l'avènement d'une démocratie** participative qui contribue à une gouvernance transparente et responsable. Les organisations de la société civile (OSC) sont ainsi devenues des partenaires privilégiés de l'Union européenne, qui voit en elles les éléments essentiels de tout système démocratique.

La société civile incarne et favorise le pluralisme et contribue à une efficacité accrue des politiques, à un développement équitable et durable et à une croissance inclusive impliquant davantage les citoyens. Par ailleurs, la société civile est **un acteur important de la promotion de la paix** et de la résolution des conflits.

Depuis 2011, l'UE propose une approche renforcée et plus stratégique dans son engagement avec les OSC des pays de la région, y compris la Tunisie. Dans ce pays, la société civile s'organise pour **devenir un interlocuteur structuré à la fois des pouvoirs publics et de l'UE** dans tous les processus de définition, de mise en œuvre et de suivi de la politique extérieure et de coopération européenne.

La Communication européenne « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile » a défini **trois priorités** pour ce partenariat stratégique et renforcé entre l'UE et la société civile :

- » **Renforcer** les efforts visant à promouvoir un environnement propice pour les organisations de la société civile dans les pays partenaires
- » **Encourager** une participation constructive et structurée des organisations de la société civile aux politiques intérieures des pays partenaires, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux
- » **Accroître** la capacité des organisations locales à exercer plus efficacement leur rôle d'acteurs indépendants du développement



DANS CE PAYS, LA SOCIÉTÉ CIVILE S'ORGANISE POUR DEVENIR UN INTERLOCUTEUR STRUCTURÉ À LA FOIS DES POUVOIRS PUBLICS ET DE L'UE

En haut
Fondation Jasmin,
atelier de formation

Ci-contre
Première édition
des Jamaity Awards
le 16 mai 2015,
à l'hôtel Carthage
Thalassa
de Gammarth

Coopération avec la Tunisie

En 2015, l'appui européen à la société civile tunisienne a continué de s'accroître, tout en conservant une approche basée sur le respect des valeurs fondamentales. Ainsi, **la Tunisie est devenue un bénéficiaire important des financements alloués à la société civile** à travers, entre autres, l'Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), la Facilité Société civile pour le Voisinage Sud (FSCVS) et la ligne thématique d'appui aux acteurs non étatiques.

Par ailleurs, depuis 2012, le gouvernement tunisien et la Délégation de l'UE ont inscrit dans le programme de coopération un **programme dédié aux OSC (PASC)**. Celui-ci vise à accompagner la société civile dans ses efforts de structuration et de consolidation, à renforcer sa contribution effective au dialogue politique et économique, et sa contribution à la consolidation de l'État de droit et au développement socio-économique.

Au total, l'UE soutient **près de 70 d'initiatives portées par la société civile tunisienne** dans des domaines allant du respect des droits des femmes à l'observation domestique des élections, en passant par la réforme des médias, développement local ou encore la protection de l'environnement. Par ailleurs, l'UE implique directement la société civile dans la mise en œuvre et le suivi de tous ses programmes bilatéraux dans un souci de responsabiliser toutes les parties prenantes et de les mettre en situation de partenariat avec les acteurs publics.

L'engagement européen en faveur des OSC va se poursuivre. En 2014, l'UE et les États membres présents en Tunisie ont élaboré une « **Feuille de route européenne pour un engagement avec les organisations de la société civile tunisienne** » couvrant la période 2014-2017. Ce document vise à améliorer la prévisibilité, la cohérence et l'impact des actions menées avec et en faveur de la société civile en Tunisie.

Cette feuille de route, approuvée par les ambassadeurs de l'UE en décembre 2014 et publiée sur le site internet de la Délégation, se nourrit des résultats de la « mission d'appui à l'amélioration de l'environnement institutionnel et légal des organisations de la société civile tunisienne » financée par l'Union européenne en 2013/2014. Elle a été élaborée par la Délégation de l'Union européenne et les États membres, en consultation avec la société civile, le gouvernement tunisien et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Les quatre priorités de la feuille de route sont les suivantes :

- » **Renforcement** des capacités techniques, de gestion et de structuration des organisations de la société civile.
- » **Mise en place** d'un environnement favorable à l'action de la société civile.
- » **Renforcement** de la participation effective des OSC au dialogue politique et aux politiques nationales et locales.
- » **Renforcement** de la coordination effective entre OSC et PTF.

PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE – PASC TUNISIE (2012-2016)

7 millions €

Le Programme d'Appui à la Société civile (PASC) se propose de renforcer la contribution effective des organisations de la société civile tunisienne au dialogue politique et économique, à la consolidation de l'État de droit, à la démocratisation et au développement socio-économique de la Tunisie.

D'une part, le programme a pour but de renforcer les capacités opérationnelles des OSC tunisiennes afin qu'elles soient en mesure de jouer leur rôle dans le cadre de la transition démocratique et du développement en Tunisie. D'autre part, il vise à améliorer l'environnement institutionnel et légal des OSC, y compris les capacités des partenaires nationaux tels que les acteurs étatiques et collectivités territoriales, ainsi que les procédures et mécanismes institutionnels et les textes législatifs et réglementaires, régissant leur fonctionnement.

Le programme comprend quatre composantes :

- 1. Renforcement des capacités et compétences des OSC** tunisiennes et de leurs partenaires nationaux, y compris les acteurs étatiques et collectivités locales.
- 2. Actions d'amélioration de l'environnement légal et institutionnel** des OSC tunisiennes.
- 3. Communication, dialogue et capitalisation.**
- 4. Actions pilotes de consolidation opérationnelle de renforcement des compétences** et de structuration : un appel à propositions a été lancé fin 2014 pour le financement de projets concrets.

En 2015, toutes ces composantes ont connu une évolution assez importante en termes de réalisations :

PROJET PASC, EPD, 2013-2016

7 millions €

À travers cette composante du programme, lancé en janvier 2014 et mis en œuvre avec l'appui de l'organisation European Partnership for Democracy (EPD), six bureaux de terrain ont été installés à **Tunis, Le Kef, Sousse, Gafsa, Tozeur et Médenine, adossés à 15 points focaux couvrant ainsi les 24 gouvernorats** du pays. Le rôle de ces bureaux est de répondre aux besoins d'appui exprimés par les OSC et de faciliter la concertation entre celles-ci et les acteurs publics et d'appuyer et suivre leurs initiatives.

Plus concrètement, les actions du PASC œuvrent à :

- » professionnaliser les organisations de la société civile ;
- » créer une citoyenneté active en favorisant l'éclosion et la multiplication de nouveaux espaces publics d'initiatives et de responsabilité ;
- » offrir des services et des conseils aux OSC qui répondent à leurs besoins ;
- » engager un travail de capitalisation des pratiques de concertation, de coordination et de réseautage entre les différentes parties prenantes.

D'une manière générale, les appuis du PASC au profit des OSC ont porté sur les problématiques et les enjeux territoriaux exprimés « bottom-up » par les OSC locales et se sont articulés autour de plusieurs thématiques : la décentralisation et le développement local, les politiques publiques de jeunesse, les politiques publiques culturelles et le mécénat culturel, l'abandon scolaire, les défis environnementaux, la participation politique des femmes, l'autonomisation économique des femmes rurales, la cohésion sociale et la déradicalisation.

Outre la **plateforme d'échange et de partenariat** entre OSC, ainsi qu'entre OSC et acteurs étatiques, créée dans le cadre du projet, plus de 3000 associations et 600 acteurs publics ont bénéficié des activités du programme entre 2014 et 2015.

Les activités suivantes ont notamment été conduites :

- » 113 formations ont été dispensées pour 1276 associations.
- » 9 formations au profit de 220 hauts cadres de l'administration sur les thèmes de prévention et gestion des conflits, communication publique et digitale.
- » 218 ateliers inter-associatifs dans les 24 gouvernorats mobilisant 3278 associations.

» 98 cercles de débat sur des thématiques locales avec la participation de 1515 associations.

» 120 ateliers mixtes réunissant plus de 1435 personnes entre représentants des OSC et acteurs publics.

» 70 espaces de dialogue locaux et régionaux, regroupant associations et acteurs publics et facilités par le PASC, sont opérationnels dans les 24 gouvernorats du pays.

» 26 réseaux d'OSC créés et 16 autres réseaux sont accompagnés

» 595 OSC sont suivies par l'indice de performance mis en place par le PASC.

» 281 facilitateurs communaux formés sur le PIC participatif » (Plan d'Investissement communal participatif), dont 53% de femmes.

» 201 journalistes locaux sont accompagnés et formés.

» 400 étudiants formés sur l'approche participative et 240 élèves ingénieurs initiés aux projets sociaux-culturels.

» 13 clubs des droits de l'Homme créés dans des institutions universitaires.

» 8 chartes et conventions élaborées.

» **6 bureaux régionaux avec 15 points focaux** à la disposition des associations, acteurs publics et autres partenaires, pour faciliter les rencontres mixtes dans différentes thématiques, pour couvrir les 24 gouvernorats tunisiens.

» **Plusieurs journées d'information, de dissémination, de conseil et de réseautage** dans diverses thématiques.

» **Une plateforme en ligne** au profit des OSC, acteurs publics et » PTF avec une panoplie d'outils associatifs : 1100 inscrits, 690 ressources documentaires et 60 groupes de discussion thématiques.

Quant à la composante portant sur l'amélioration de l'environnement institutionnel et légal des OSC, deux assistances techniques ont été lancées en 2015 suite à l'étude réalisée en 2014 dans le but :

- » d'appuyer le gouvernement dans la préparation du code de la société civile en Tunisie qui aura pour objectif de consolider les acquis objet du décret-loi 88-2011 en apportant les améliorations nécessaires sur la base d'un diagnostic réalisé auprès des OSC,
- » d'appuyer la Direction générale des Associations et des Partis politiques en vue d'améliorer ses services au profit des organisations de la société civile.



Enfin, suite à l'appel à proposition lancé en 2014, huit nouveaux projets pilotes ont été signés en 2015 et sont mis en œuvre dans différentes régions du pays. **L'appui financier total alloué à ces actions est de 1,7 million €.** Il s'agit des 8 projets suivants :

RENFORCEMENT DES AUTORITÉS LOCALES ET DES OSC POUR L'IMPLÉMENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES (2015-2017)

321 000 €

Ce projet lancé en septembre 2015 sera mis en œuvre par le Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture (CEFA) et l'Association Tunisienne pour le Leadership, l'Auto développement et la Solidarité (Fondation Atlas) dans trois municipalités du Gouvernorat de Jendouba : Bni M'tir, Ain Draham et Tabarka. Sur une période de 24 mois, les autorités locales bénéficieront d'actions de formation afin de les renforcer dans la gestion des politiques publiques, la coordination, la planification et la structuration participative et concertée du processus de développement. Par ailleurs, cette action renforcera et accompagnera 30 organisations de la société civile dans leur rôle de plaider pour consolider la décentralisation et la participation de la société civile dans l'élaboration et l'implémentation des politiques publiques municipales. L'objectif final est de produire un plan de développement municipal qui sera mis en place à travers des projets de services basiques au profit des populations de la région.

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL CONCERTÉ DES TERRITOIRES (2015-2017)

400 000 €

Ce projet sera implanté dans trois régions du Centre-Ouest de la Tunisie, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa. Il est mis en œuvre par Mercy Corps, Initiative France, l'Association Mouatana, ainsi que l'Association Beder pour la Citoyenneté et le Développement.

Cette action a pour objectif de :

- » appuyer les acteurs locaux associatifs, étatiques et privés pour mettre en place une « vision partagée » des priorités de développement économique des gouvernorats de Gafsa, Sidi Bouzid et Kasserine à travers des activités de concertation, de recherche, de partage d'information et de dialogue multi-acteur ;
- » renforcer les capacités de ces acteurs à fournir des services concertés d'appui à l'employabilité et l'entrepreneuriat ;
- » mettre en place et appuyer un collectif associatif qui veillera sur la mise en œuvre des engagements pris par les acteurs de développement économique, et mènera des campagnes de plaidoyer coordonnées pour faciliter le développement économique dans la région.

FILLES RURALES EN ACTION (2015-2017)

163 000 €

Le projet sera mis en œuvre par l'Association Citoyens Gafsa « ACG », en partenariat avec l'association Capsa Al Jadida. Il a pour objectif principal de lutter contre l'abandon scolaire des filles rurales et plus spécifiquement de renforcer et de dynamiser la concertation et la collaboration entre les associations et les acteurs étatiques locaux des régions de Gafsa et Kasserine.

Le projet offre une opportunité pour renforcer la synergie et la concertation entre les membres des commissions régionales de Gafsa et Kasserine (associations locales et acteurs locaux) dans la lutte contre l'abandon scolaire précoce des filles rurales à travers l'instauration d'un dialogue local et la mise en œuvre des actions concrètes de terrain : diagnostic approfondi, consultation citoyenne, développement des plans d'action au niveau local, mise en place d'écoles pilotes.

Plusieurs réunions ont été organisées depuis le démarrage du projet en juillet 2015 avec la commission nationale interministérielle chargée de la lutte contre le départ précoce des écoles pour les filles rurales. Ces réunions ont permis l'intégration des activités du projet au plan de développement des divers ministères. Cela permettra à moyen terme de généraliser les activités du projet sur l'ensemble du territoire. Des commissions régionales pour la lutte contre l'abandon scolaire des filles rurales, regroupant les diverses directions régionales et la société civile, seront créées pour assurer le suivi.

CONTRIBUER À RENDRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTRICE DE LA GOUVERNANCE LOCALE EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (2015-2017)

376 000 €

Avocats sans Frontières et I Watch, bénéficiaires de ce contrat de subvention, ont pour objectif de soutenir l'implication et la participation constructive de la société civile tunisienne dans la planification locale des projets de développement et d'aménagement du territoire et d'appuyer la mise en application des principes constitutionnels et de gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles dans les régions de Médenine et de Tataouine.

Afin de renforcer les capacités de la société civile locale, des formations seront organisées en matière de transparence, d'accès à l'information, de conservation de l'écosystème et d'exploitation durable des ressources naturelles. Les citoyens seront ainsi mieux informés et pourront se mobiliser de manière à participer à la prise de décision et à la gouvernance locale des ressources naturelles. Il est attendu que les autorités locales intègrent les questions sociales, environnementales et de transparence dans la planification de projets de développement et d'aménagement du territoire dans ces régions.

ÉLABORATION D'UNE PLATEFORME ASSOCIATIVE : WWW.JAMAITY.ORG (2014-2016)

218 000 €

La vision du projet est de permettre à la société civile tunisienne d'être forte, visible, solidaire, à la fois unie et plurielle.

Jamaity est une plateforme associative, interactive et participative qui réunit les associations dans un même espace, facilitant ainsi leur mise en réseau, l'accès à l'information et le partage des opportunités. Mise en œuvre par une équipe d'une dizaine de jeunes avec l'appui du British Council et du Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), son objectif est double : d'une part **collecter et diffuser les informations** concernant les associations et les partenaires techniques et financiers, et d'autre part **favoriser le réseautage et la communication** entre les associations et les partenaires techniques et financiers.

La plateforme Jamaity propose les rubriques suivantes :

- » « **Associations** » : un annuaire des associations tunisiennes les plus actives, triées par région et domaine d'activité.
- » « **Partenaires techniques et financiers** », qui contient les coordonnées des PTF tunisiens et internationaux opérant en Tunisie.
- » « **Actualité** » visant à informer sur l'actualité de la société civile concernant les nouveaux projets, les initiatives pertinentes ou les événements qui se déroulent dans le milieu associatif.
- » « **Opportunités** » résumant les différentes offres proposées par et pour la société civile (offres d'emploi et de stages, offres de formations, appels à candidatures, appels à projets, appels à dons et appels à volontaires).
- » « **Projets** », qui contient une base de données des projets menés par la société civile en Tunisie, financés par les partenaires techniques et financiers triés par régions.
- » **Une base de ressources** en ligne utiles à la société civile.
- » **Un Agenda associatif** qui vise à regrouper tous les événements de la société civile (conférences, congrès, séminaires, formations, festivals, expositions, etc.).

Jamaity répertorie en décembre 2015 près de 2504 associations, 156 PTF, 384 projets, 1084 événements, 1209 opportunités et 154 publications, 3315 utilisateurs et 168 articles.

En 2015, des « Jamaity Awards » ont été organisés pour célébrer la société civile et valoriser les associations tunisiennes. Le concours a été couronné par une cérémonie qui

a récompensé et mis en valeur des associations tunisiennes à travers des prix (Awards) selon différentes catégories (innovation, durabilité, impact local, coalition, plaidoyer/mobilisation communautaire). Cette cérémonie a mobilisé 124 représentants d'associations issues des 24 régions ainsi que 27 représentants des PTF.

Des déplacements de terrain labélisés « Jamaity Tour » ont couvert 22 régions et rencontré plus de 300 associations dans le but d'actualiser la base de données des associations et d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement de la société civile par région et des enjeux à l'échelle locale.

Par ailleurs, l'équipe du projet a lancé les « Jamaity Meetings », une série de rencontres mensuelles rassemblant des associations et des PTF dans un espace commun propice aux échanges d'idées, au partage d'expériences et au débat. Ces dernières ont rassemblé près de 165 acteurs de la société civile et traité de thématiques diverses : une consultation sur le financement public des associations en collaboration avec le centre Kawakibi, une consultation sur le cadre partenariat-pays avec la Banque mondiale, une session d'information sur l'appel à propositions d'Euromed Jeunesse, une session d'information sur l'appel à proposition de l'IFT et un événement en collaboration avec Mercy Corps à Djerba rassemblant des associations de Gafsa, Sidi Bouzid et Médenine.

Enfin et en vue de pérenniser l'initiative, l'association Jamaity a été publiée au JORT et du statut de projet est passée au statut d'organisation reconnue. Le projet s'achèvera mi-2016, date à partir laquelle **Jamaity prendra son autonomie** comme association autonome et pérenne.

<http://jamaity.org>

**L'ÉQUIPE DU PROJET A LANCÉ
LES « JAMAITY MEETINGS »,
UNE SÉRIE DE RENCONTRES
MENSUELLES RASSEMBLANT
DES ASSOCIATIONS ET DES PTF
DANS UN ESPACE COMMUN
PROPICE AUX ÉCHANGES D'IDÉES,
AU PARTAGE D'EXPÉRIENCES
ET AU DÉBAT**

**MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE TUNISIENNE
DANS LE SUIVI DES RELATIONS ENTRE LA TUNISIE
ET L'UNION EUROPÉENNE – PHASE II (2015-2019)**

500 000 €

En partenariat avec le Réseau euro-méditerranéen pour les Droits de l'Homme (REMDH), ce projet est une continuité d'un premier programme achevé avec succès et dont l'objectif est double : d'une part, renforcer les capacités de plaider et la participation des organisations de la société civile dans le suivi des relations politiques et des programmes de coopération entre la Tunisie et l'Union européenne, d'autre part, de contribuer au renforcement du dialogue entre l'UE et la société civile tunisienne.

Cette deuxième phase recherche la pérennisation du dialogue tripartite entre l'UE, la société civile et les autorités publiques tunisiennes. Une soixantaine d'OSC, les autorités publiques tunisiennes (députés, représentants du gouvernement et administration) et la Délégation de l'Union européenne sont ainsi impliquées dans des discussions sur les politiques publiques, le Partenariat euro-méditerranéen et la coopération dans les domaines de la justice, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la migration et des droits économiques et sociaux. L'objectif est que la société civile soit mieux informée et plus impliquée sur l'agenda européen de façon à lui permettre de jouer plus efficacement son rôle.

**MARSAD BALADIA : ENGAGEMENT
CITOYEN, REDEVABILITÉ DES MUNICIPALITÉS
ET DÉCENTRALISATION (2015-2018)**

600 000 €

Avec l'adoption d'une nouvelle Constitution consacrant la séparation des pouvoirs et la décentralisation comme grands principes, la Tunisie a ouvert une nouvelle page de son histoire moderne. Après les élections législatives et présidentielles, il s'agira désormais de renouveler les conseils municipaux – et ce pour la première fois depuis la Révolution – mais également d'élire les conseils régionaux, créés par la nouvelle loi fondamentale. Les municipalités sont désormais amenées à jouer un rôle essentiel dans le développement local, en particulier par la mise en place de procédures inclusives pour créer une démocratie locale participative par et pour les citoyens. Pour appuyer cette transformation profonde de la façon de gouverner, l'Union européenne apporte son soutien au projet « Marsad Baladya » (Observatoire municipal) mené conjointement par l'ONG OXFAM Novib et l'association tunisienne Al Bawsala (La Boussole).

Cette action, qui débutera concrètement en 2016, va toucher pas moins de 264 communes dans 18 gouvernorats. Le but est de créer des mécanismes permanents de consultation entre les acteurs locaux et nationaux, d'améliorer la gouvernance locale et d'instituer une culture de la redevabilité – financière en particulier – envers les citoyens afin de leur garantir une

meilleure qualité de services et la prise en considération de leurs besoins.

Pour chacun des conseils municipaux concernés, OXFAM et Al Bawsala travailleront à la fois avec les élus, l'administration, la société civile locale - les associations de jeunes et de femmes principalement - et les médias. La transparence de l'action publique se gagnera progressivement par le renforcement des capacités en matière d'accès à l'information, d'appréhension du processus budgétaire et de plaider budgétaire. La formation et l'appui aux acteurs locaux se doubleront d'une stratégie de plaider nationale auprès des parlementaires et du public pour une participation citoyenne plus importante à la vie publique.

**LES MUNICIPALITÉS SONT Désormais
AMENÉES À JOUER UN RÔLE ESSENTIEL
DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL,
EN PARTICULIER PAR LA MISE EN PLACE
DE PROCÉDURES INCLUSIVES POUR CRÉER
UNE DÉMOCRATIE LOCALE PARTICIPATIVE
PAR ET POUR LES CITOYENS**



Coopération régionale

RENFORCER LES CAPACITÉS DES JEUNES À DEVENIR DES ACTEURS DE CHANGEMENTS EN LIBYE, JORDANIE, PALESTINE, ÉGYPTE ET TUNISIE (2012-2015)

1 million €

Ce projet est mis en œuvre par l'organisation non gouvernementale internationale ACTED, en partenariat pour la composante tunisienne de ce projet régional avec les associations AID dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid et We Love Sousse dans le Gouvernorat de Sousse. Il a pour but de mobiliser les jeunes et les organisations et réseaux de jeunes en vue de fédérer les initiatives contribuant à la cohésion sociale et à la réduction de l'exclusion sociale et économique dans leurs pays. Le projet vise aussi à promouvoir les échanges d'expériences entre les jeunes des différents pays et à les impliquer dans le dialogue sociétal.

En Tunisie, le projet s'est achevé en 2015 après avoir mobilisé plus de 1160 jeunes, dont 485 femmes. Les nombreuses activités réalisées durant les deux ans et demi de mise en œuvre ont permis de renforcer le leadership et l'implication des organisations de jeunes au sein de la société civile. À Tunis, le forum tuniso-libyen de la jeunesse organisé en décembre 2014 en partenariat avec We Love Sousse, le programme CIL d'ACTED en Libye (Civil Initiative Libya) et plusieurs agences des Nations unies a notamment permis d'approfondir en 2015 les échanges d'expérience entre jeunes libyens et tunisiens sur des thématiques liées aux changements transitionnels que subissent les deux pays, la crise libyenne, l'engagement civique des jeunes et les défis auxquels ils font face, et le rôle des médias. D'autre part, AID a poursuivi en 2015 ses actions de soutien aux organisations de jeunes à Sidi Bouzid, notamment en matière d'aide à la recherche d'emploi, l'un des défis majeurs pour développement de la Tunisie.

« WE GOV ! EMPOWERING MENA CSOS PARTICIPATION IN POLICY MAKING » (2015-2018)

990 000 €

Le projet « We Gov ! », géré par GVC, vise à renforcer le rôle actif des OSC dans la réforme des politiques publiques, par l'amélioration de leurs capacités, l'établissement de réseaux entre elles et les autres acteurs locaux, nationale et régionale et par l'amélioration des relations entre la société civile et les autorités.

L'action est développée dans 4 pays (Tunisie, Libye, Jordanie et Palestine) et se compose de quatre éléments-clés :

» Formations à l'adresse des OSC, parmi lesquelles : gouvernance interne des associations, e-gov, analyse des problématiques au niveau local et national, planification stratégique, plaidoyer.

» Tables rondes thématiques entre OSC et autorités publiques afin d'analyser les besoins et les problématiques au niveau local et de construire un dialogue stable qui puisse amener à des solutions partagées.

» Échange de bonnes pratiques, connaissances, compétences et expériences à travers le renforcement des réseaux des OSC nationales et internationales, principalement grâce aux rencontres internationales et à la Virtual Community of Practices.

» Renforcement des expériences innovatrices dans le domaine de la gouvernance et de la participation citoyenne à travers plusieurs subventions à cascade.

En 2015, le projet We Gov! a réalisé les activités suivantes :

» Diagnostic des acteurs institutionnels, de la société civile, des projets et des expériences en matière de bonne gouvernance, afin de créer synergies et de garantir l'efficacité du projet.

» Création de « Focus Groups » dans différents gouvernorats afin de faire émerger et d'analyser les besoins et les attentes de chaque région.

» Organisation de plusieurs forums citoyens sur la thématique de la décentralisation pour créer des panels de discussions entre les OSC sur la responsabilité sociale et les principes de bonne gouvernance.

» Formation de formateurs en matière de gouvernance organisée en Jordanie dans le but de former des professionnels qualifiés en matière de gouvernance, d'e-gouvernance et de plaidoyer ainsi que d'autres thématiques pour qu'ils puissent à leur tour dispenser des formations dans leurs pays respectifs.

LES NOMBREUSES ACTIVITÉS RÉALISÉES DURANT LES DEUX ANS ET DEMI DE MISE EN ŒUVRE ONT PERMIS DE RENFORCER LE LEADERSHIP ET L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS DE JEUNES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



Tasnim CHIRCHI

Présidente de la Fondation Jasmin

Wiem POUSSE

Coordinatrice de projet

**“ UN EFFET COLLATÉRAL
DES ACTIVITÉS A AUSSI
ÉTÉ DE RENFORCER
LES CAPACITÉS
ET L’ESTIME DE SOI
DE CES JEUNES.
CELA LEUR PERMET
DE MIEUX ABORDER
LEUR RECHERCHE D’EMPLOI
ET DE MIEUX
COMMUNIQUER DANS
LEUR ENVIRONNEMENT ”**



La parole à nos partenaires...

Pourquoi avoir sélectionné les quartiers les plus sensibles du Grand Tunis pour expérimenter ce projet de gouvernance locale ?

Tasnim CHIRCHI : Le but est de mettre en œuvre la gouvernance locale en y faisant participer les jeunes. Le point de départ est le constat qu'après avoir été en première ligne pendant la Révolution, les jeunes se sont désintéressés de la vie publique. Nous avons donc tenté de comprendre ce désintérêt et les mécanismes qui font qu'ils ne participent pas à la vie de la cité.

Comment les jeunes ont-ils vu arriver ce projet ? Quel est le profil type du participant ?

T.C. Nous avons ciblé un public de jeunes de 18 à 35 ans, diplômés ou étudiants et sans-emplois, en faisant attention à avoir un équilibre entre femmes et hommes. Cette catégorie a été identifiée comme la moins intéressée par l'activité civique, en particulier dans les zones défavorisées.

Nous nous sommes intéressés particulièrement aux quartiers populaires du Grand Tunis, parce que la population y est dense et pas moins marginalisée que dans les régions de l'intérieur du pays, mais sans bénéficier de la même attention de la part des acteurs de la société civile. De plus, les habitants de ces quartiers sont souvent déracinés et ne peuvent pas compter sur la solidarité familiale et sociale traditionnelle qui existe encore dans le reste du pays. Cela crée un terreau favorable à la marginalisation, voire à la délinquance et à la radicalisation, qui menacent la paix sociale et donc la démocratie.

Le projet actuel s'inscrit dans la lignée d'un précédent qui a consisté à vulgariser la Constitution à Ettadhamen, un quartier populaire de Tunis. Il nous a permis de connaître le terrain et notre cible en mêlant recherche scientifique et action concrète.

Quel genre d'actions mène-t-on pour intéresser les jeunes à la gouvernance locale ?

Wiem POUSSE : Il y a une première étape de recherche. Elle a pris la forme d'un sondage auprès de 1200 jeunes de ces quartiers. Nous leur avons posé des questions sur l'appartenance à leur quartier, leurs problèmes et leur intérêt pour la décentralisation.

La deuxième étape a été celle des rencontres informelles

auxquelles nous avons invités les sondés de l'étape précédente. L'idée était, dans un cadre familial, de leur offrir un espace d'expression libre et uniquement modérée par des facilitateurs venant des mêmes quartiers, qui ont donc le même langage et le même vécu. Ils ont été appuyés par des experts venus les initier à la gouvernance locale. Mais, au-delà de leur apprendre des notions, le défi est, face à des jeunes blasés par la situation actuelle, de faire un travail de sensibilisation à la citoyenneté active en les amenant à proposer des solutions.

À partir de ce sondage et par l'intermédiaire des facilitateurs, 659 jeunes ont adhéré aux activités. Pendant la seule durée des cafés jeunesse, le changement d'attitude a été réellement perceptible. Ils arrivent avec un a priori négatif et ressortent de là plus intéressés avec le sentiment qu'ils peuvent agir. C'est pourquoi ils ont été nombreux à revenir aux formations. 20 sessions au total sont prévues avec des modules de développement personnel et de compétences techniques.

Quels sont les effets perceptibles et ceux attendus ?

W.P. Il y a deux finalités principales au projet. Avant les élections locales (prévues au printemps 2017), il s'agit d'intéresser ces jeunes à la démocratie locale. Le second est de former les jeunes qui ont intégré le projet pour qu'ils mobilisent à leur tour d'autres personnes de sorte de faire inscrire sur les listes électorales 100 000 nouveaux électeurs, jeunes et moins jeunes.

Le premier volet est en bonne voie, et un dialogue démocratique est en train de se construire grâce à nos rencontres avec les autorités publiques. L'idée est que les jeunes proposent un plan d'amélioration des services locaux qu'ils discuteraient avec les exécutifs locaux.

Un effet collatéral des activités a aussi été de renforcer les capacités et l'estime de soi de ces jeunes. Cela leur permet de mieux aborder leur recherche d'emploi et de mieux communiquer dans leur environnement. À côté de la conscientisation politique, c'est là l'autre gain à long terme de ce projet.

18

Droits de l'Homme



La promotion des droits de l'Homme, une garantie pour la démocratie



LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT SONT DES VALEURS ESSENTIELLES ANCRÉES DANS LES TRAITÉS FONDATEURS DE L'EUROPE

122

La promotion et la défense de l'universalité des droits de l'Homme sont l'une des pierres angulaires de la politique extérieure européenne. Les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit **sont des valeurs essentielles ancrées dans les traités fondateurs de l'Europe**. Tous les accords commerciaux et de coopération conclus avec des pays tiers stipulent que les droits de l'Homme sont une composante importante des relations entre les parties.

Ces valeurs ont encore été renforcées par l'adoption en 2000 de la Charte des droits fondamentaux par l'UE. Ce texte est devenu juridiquement contraignant pour les États membres depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009. Pour **promouvoir avec davantage de moyens les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels**, une nouvelle Politique de voisinage a été mise en place depuis les bouleversements politiques et sociétaux survenus sur la rive sud méditerranéenne à la faveur du Printemps arabe.

Les populations les plus vulnérables sont particulièrement prises en compte dans les programmes de coopération européenne, qui ciblent prioritairement les droits des femmes et des enfants, des minorités et des personnes déplacées.

Ces thématiques figurent dans le **Plan d'action 2013-2017 lancé conjointement par l'UE et la Tunisie**, qui se décline en 12 grandes priorités du Plan d'action, en tête desquelles figurent :

- » la mise en place d'un système électoral démocratique par la consolidation de la nouvelle Instance supérieure indépendante pour les élections ;
- » l'amélioration de l'indépendance de la justice et de son efficacité ;
- » la lutte contre la torture ;
- » la lutte contre toutes formes de discrimination en particulier envers les femmes ;
- » le respect de la liberté d'expression, d'association et d'assemblée et le renforcement du rôle et des capacités de la société civile.

Dans le domaine des droits sociaux et politiques, l'Union européenne finance plusieurs projets à travers l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme.



PROMOUVOIR AVEC DAVANTAGE DE MOYENS LES DROITS CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS



LUTTE CONTRE LA TORTURE ET PRÉVENTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS EN TUNISIE (2012-2015)

440 000 €

Ce projet a été mené entre septembre 2012 et février 2015 par l'Organisation Mondiale de Lutte contre la Torture (OMCT). L'année 2015 a vu la poursuite des activités avec l'appui d'autres bailleurs de fonds comme les gouvernements de Suisse et de l'Allemagne, ainsi que le Programme des Nations-Unies pour le développement.

Les deux **centres SANAD d'assistance juridique et socio-médicale** basés au Kef et à Sidi Bouzid ont continué à accueillir et à accompagner des victimes de torture et de mauvais traitements. Les coordinateurs juridiques de SANAD ont tenu des réunions régulières avec les procureurs et juges d'instruction à Tunis, Sidi Bouzid, le Kef et Kasserine pour appuyer les procédures en cours. Ces travaux ont abouti sous la forme de 60 plaintes défendues par 56 avocats. 106 bénéficiaires ont également reçu une assistance sociale, médicale et psychologique. Cette assistance a permis de répondre à un certain nombre de besoins et d'attentes et a participé à améliorer la qualité de vie des bénéficiaires de façon concrète. Ils ont ainsi pu accéder à des soins médicaux et aux services sociaux de façon permanente ou occasionnelle. Des solutions ont aussi été trouvées en matière d'accès à l'emploi, de logement ou encore de problèmes familiaux.

Le 6 novembre 2015, l'OMCT a organisé une conférence de presse à Tunis intitulée « Impunité = Persistance de la torture ? » qui a permis de présenter au public le rapport d'activités des deux premières années d'exercice des centres SANAD.

Au cours de l'année 2015, plusieurs **interventions et activités de plaidoyer** ont en outre été organisées par l'OMCT avec ses partenaires de la société civile afin de prévenir la torture et de lutter contre l'impunité. L'OMCT a notamment soumis ses observations à l'Assemblée des représentants du peuple au sujet du projet de loi contre le terrorisme et le blanchiment d'argent et au sujet des modifications du Code de procédures pénales, principalement concernant la réforme de la garde à vue. L'OMCT a continué son travail avec le Parlement et des partenaires internationaux et tunisiens pour appuyer la mise en œuvre de l'Instance Nationale pour la Prévention de Torture (INPT) à travers des ateliers et des actions de plaidoyer.

L'OMCT a également entamé des réunions de haut niveau avec les ministres de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires sociales. Le projet a aussi permis la tenue de **formations spécifiques** en 2015 au profit des professionnels impliqués dans les enquêtes concernant des affaires de torture et de mauvais traitements (police judiciaire, magistrats, avocats et médecins légistes), mais aussi au profit des avocats et des professionnels des Centres de défense et d'intégration sociale (structures dépendant du ministère des Affaires sociales en régions) et des associations d'aide aux personnes vulnérables.



MARSAD MAJLESS : RENFORCEMENT DE LA REDEVABILITÉ ET DES CAPACITÉS DES ÉLUS ET PLAIDOYER POUR UNE RÉFORME DÉMOCRATIQUE, INCLUSIVE ET PARTICIPATIVE DE LA LÉGISLATION TUNISIENNE (2015-2018)

411 990 €

Ce projet réalisé avec l'organisation Al Bawsala s'inscrit dans la vision de l'association qui consiste à consolider la transition démocratique en Tunisie par le biais du renforcement des institutions publiques et notamment de l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Dans le cadre de ce projet, ce renforcement se fait à deux niveaux. Le premier est celui de la redevabilité des élus à travers l'observation des travaux de l'Assemblée des Représentants du Peuple en commissions et en séances plénières et l'évaluation du rendement de l'Assemblée de manière générale et des députés de manière plus spécifique. En effet, ces travaux d'observation, entamés avec l'Assemblée Nationale Constituante, ont permis aux citoyens tunisiens de suivre le processus de rédaction de la Constitution. Al Bawsala estime que ce volet est tout aussi important pour une assemblée élue en charge de la mise en œuvre de la Constitution et de discuter des principales réformes économiques et sociales.

CONSOLIDER LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN TUNISIE

Le second niveau est relatif au renforcement des capacités des députés à travers leur formation sur des thématiques telles que l'économie, la sécurité ou encore la lutte anti-corruption. Des formations sur des « soft skills » tels que la prise en parole en public sont aussi proposées aux élus. Ceci est nécessaire afin de permettre à des députés, qui n'ont pas l'expérience du travail parlementaire, d'exercer leur fonction d'une manière efficace.

Par ailleurs, des débats avec les citoyens seront organisés afin de leur permettre d'établir des liens de proximité avec les citoyens, de débattre des principales réformes et de remettre le citoyen au cœur de l'activité politique.



Lilia REBAÏ

Directrice de la mission Tunisie
du Réseau EuroMed Droits

**“ TRANSPOSER
AU NIVEAU RÉGIONAL
CETTE PRATIQUE
DU DIALOGUE ENTRE
SOCIÉTÉ CIVILE
ET AUTORITÉS DANS
UNE DÉMARCHE
DE DÉCENTRALISATION
ET D’INCITATION
À LA DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE ”**



La parole à nos partenaires...

Dans quelle mesure cette nouvelle phase du projet s'inscrit-elle dans la continuité de la première ?

Lilia REBAÏ : Il s'agit davantage d'un approfondissement des réalisations de la première édition du projet que d'une simple reconduction à l'identique. De 2014 à 2015, nous avons atteint – voire dépassé – nos objectifs en termes de mise en place d'un dialogue tripartite entre la société civile, l'Union européenne et les autorités tunisiennes. Mais, il reste encore à donner à ce dialogue une pérennité qu'il n'a évidemment pas atteinte pendant ces 18 mois. Les parties ont toutes été réceptives et mobilisées, en particulier la société civile, dont une partie était plus dans une posture de contestation que de négociations.

De plus, au sein même de la société civile tunisienne, nous avons réussi à faire travailler ensemble des organisations entre lesquelles pouvaient exister des différends.

Quels sont les nouveaux objectifs ?

L.R. L'objectif premier est d'abord de maintenir ce cadre de dialogue et donc de réfléchir à des mécanismes pour l'institutionnaliser en quelque sorte. C'est notre priorité : même si les interlocuteurs d'aujourd'hui venaient à être remplacés, il faut que ce dialogue continue d'exister. Pour cela, prolonger ce projet de 18 mois est le meilleur moyen de l'inscrire dans la durée.

Le deuxième objectif est d'impliquer davantage les élus de l'ARP, qui n'étaient pas directement concernés lors de la première phase. En 2014, nous avons simplement fait participer quelques élus de l'ANC afin d'introduire par exemple la parité horizontale et verticale pour les élections législatives. Cette fois, nous avons explicitement fait du plaidoyer auprès des parlementaires une composante de notre démarche, au même titre que le plaidoyer auprès de la Délégation de l'UE et du gouvernement.

Autre nouveauté, le projet comporte une dimension locale, alors que nous avons surtout mené un dialogue avec les autorités centrales en 2014 et 2015. Six conférences régionales couvrant toute la Tunisie doivent ainsi se tenir avant mi-2016. L'idée est de mobiliser des experts de nos groupes de travail pour présenter et discuter les recommandations qui ont déjà été émises en présence des parlementaires de chaque circonscription et de la société civile locale. Le débat sur chacune des quatre thématiques sera d'ailleurs décliné en tenant compte des disparités régionales très marquées, notamment en

matière de droits économiques et sociaux ou d'égalité homme-femme. Ces discussions viendront enrichir les réflexions et les recommandations de cette nouvelle phase du projet. Le but de ces conférences est de transposer au niveau régional cette pratique du dialogue entre société civile et autorités dans une démarche de décentralisation et d'incitation à la démocratie participative.

Le plaidoyer auprès de l'Union européenne porte-t-il également ses fruits ?

L.R. Notre relation avec la Délégation et nos interlocuteurs, rencontrés à Bruxelles notamment, est constructive. Nous savons que notre message et nos recommandations sont entendus côté européen, même s'il faut du temps pour en mesurer l'impact. Cela a d'ailleurs un côté frustrant pour les membres des groupes de travail. Il reste évidemment à mieux déterminer le cadre dans lequel doit se faire le dialogue et fixer des mécanismes de travail pour que la société civile se sente pleinement à sa place. C'est d'ailleurs l'un de nos sujets de discussion avec nos partenaires, et le fait de prolonger le projet permettra, nous l'espérons, d'avancer plus rapidement sur ce terrain.

19

Égalité femmes-hommes

L'Union européenne s'engage auprès des autorités nationales et de la société civile pour faire de l'égalité femmes-hommes une réalité dans la Tunisie nouvelle

Lémancipation des femmes et l'octroi de droits égaux à tous contribuent à la consolidation de la démocratie, au développement économique et à la paix sociale. Avec le Traité de Rome (1957) et encore plus avec le Traité de Lisbonne (2009), l'Europe s'est dotée de textes forts faisant de la défense de l'égalité entre femmes et hommes l'une des valeurs communes de l'Union.

L'Union européenne est déterminée à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, que ce soit dans la sphère politique, économique, publique ou culturelle. C'est dans cette perspective que le 22 septembre 2015, la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure ont adopté **un plan d'action en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes pour les actions européennes dans le contexte des relations extérieures de l'Union pour la période 2016-2020.**

Ce plan d'action s'articule autour de 4 axes :

- » garantir l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes ;
- » promouvoir leurs droits économiques et sociaux, ainsi que leur autonomisation ;
- » renforcer la voix et la participation des filles et des femmes ;
- » induire un changement de culture institutionnelle pour davantage de résultats sur les engagements de l'UE.

Concernant la violence faite aux filles et aux femmes, des lignes directrices claires ont été adoptées en 2008 par l'Union européenne. **Elles établissent des objectifs opérationnels et des outils d'intervention** dans le cadre de l'action extérieure, à la fois en matière de lutte contre la violence faite aux filles et aux femmes, mais aussi pour l'abolition de toutes formes de discrimination à leur rencontre.



126

L'UE EST DÉTERMINÉE À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES



L'EUROPE S'EST DOTÉE DE TEXTES FORTS FAISANT DE LA DÉFENSE DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES L'UNE DES VALEURS COMMUNES DE L'UNION

Coopération avec la Tunisie

Dans le cadre des relations UE-Tunisie, la consolidation de la promotion et de la protection des droits des femmes est l'un des domaines clés d'intervention du Plan d'action 2013-2017 du Partenariat privilégié. Ce Plan d'action est particulièrement ambitieux à cet égard puisqu'on y relève la mise en œuvre de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)**. Cela passe par la consolidation du dispositif législatif de lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes, la promotion de l'égalité de genre, ainsi que la participation pleine et entière des femmes à la vie publique, politique, culturelle et économique en Tunisie. Le rôle de la société civile dans la promotion et la protection des droits des femmes et le développement de réseaux est aussi à l'ordre du jour.



PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN TUNISIE (2015-2018)

7 000 000 €

Le 30 avril 2015, une convention de financement a été signée pour mettre en place le **premier programme bilatéral** entièrement dédié à **l'égalité femmes-hommes**.

Le programme pour la « **Promotion de l'égalité femmes-hommes en Tunisie** » est doté d'une enveloppe financière de **7 millions d'euros** et est géré par le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE). Il vise **le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en matière d'intégration du genre** à l'échelle nationale, régionale et locale.

Le programme vise aussi l'amélioration de la participation des femmes dans la vie économique et publique tunisienne. En 2016, un appel à propositions sera lancé pour financer des actions ayant pour objet **l'insertion économique des femmes**, le soutien à **l'entrepreneuriat féminin** et l'amélioration de la participation des femmes à la **gouvernance locale**.

Enfin, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le programme contribue à **la lutte contre toutes les discriminations et violences fondées sur le genre**. Dans ce cadre, l'UNFPA continue d'appuyer le MFFE dans le processus de révision et de validation du plan national d'intégration du genre (PANIG). Concernant **le renforcement des droits égalitaires**, il s'agit d'appuyer le plaidoyer et les actions de sensibilisation pour l'adoption et la mise en œuvre de la loi intégrale contre les Violences Faites aux Femmes (VFF) et pour la révision des dispositions législatives discriminatoires. Un plaidoyer sera développé pour la **prise en charge multisectorielle et intégrée des femmes victimes de violences et la protection des femmes en situation de vulnérabilité**. Il s'agit d'accélérer le développement, l'adoption et la mise en œuvre de procédures opérationnelles standard de prise en charge des Femmes Victimes de Violence, ainsi que de plans sectoriels de prévention et d'expériences pilotes.





PROJET « KARAMA-DIGNITÉ » (2014-2015)

211 000 €

Le projet « KARAMA - Dignité » a été développé suite au partenariat établi entre le British Council et l'Association Tunisienne de gestion et de Stabilité Sociale (TAMSS). Il a pour objectif de soutenir la transition démocratique en Tunisie par **une représentation et un rôle accrus de la société civile dans la promotion et la protection des droits des femmes dans les zones défavorisées.**

Le but est de favoriser la citoyenneté participative des femmes, ainsi que de renforcer le respect de leur dignité et de leur sécurité. Six associations locales de Gafsa, Kairouan, Sousse, Sfax et l'Ariana sont devenues partenaires du projet et sont engagées dans la poursuite des objectifs suivants :

» **la consolidation de leurs capacités organisationnelles** et techniques à travers des formations diverses ;

» **la contribution à la conscientisation des femmes** quant à leurs responsabilités civiques et à leurs droits à travers le renforcement de la participation des membres féminins des associations des quartiers défavorisés ;

» **l'assistance aux femmes victimes de violence** et leur sensibilisation aux droits fondamentaux à travers la mise en place d'une cellule d'écoute dans chaque association assurant l'accueil et l'orientation des femmes victimes en leur offrant un soutien psychologique, social et juridique.

Depuis le démarrage du projet :

» **12 représentants d'associations partenaires ont été formés** en gestion de projet et recherche de financements ;

» **10 animatrices recrutées** par le projet ont été formées en citoyenneté, techniques d'animation et de communication, plaidoyer et affaires publiques et en échanges de bonnes pratiques liées à la prévention de toutes formes de violences à l'égard des femmes ;

» **71 ateliers de sensibilisation ont été organisés** avec la participation de 1420 femmes sur différents thèmes à savoir : sensibilisation sur la citoyenneté, Convention CEDAW, situation de la femme en Tunisie entre législation et réalité, droits fondamentaux ;

» **5 évènements « Tunisienne et Active » réunissant 350 personnes se sont tenus et ont été l'occasion d'honorer** 15 femmes ayant réussi dans leur domaine (avocates, médecins, poétesses, journalistes, managers, artistes, artisanes, etc.). Les intervenantes ont témoigné de leur expérience sociale, familiale, professionnelle et associative. Par la suite, des tables rondes et des débats ont permis aux participants de partager leurs expériences ;

» 5 évènements « Le chemin des droits de la femme » ont été animés par une juriste afin de faire connaître les cellules d'écoute et d'orientation appelées « **Centres Karama** » et de dialoguer avec toutes parties prenantes dans la lutte contre les violences. En tout, 816 personnes y ont participé ;

» **Des « Centres Karama » ont été mis en place dans 5 régions** et ont commencé à proposer leurs différents services à partir de février 2015 :

- sensibilisation à la violence fondée sur le genre en intervenant dans différents lieux tels que les associations, les institutions publiques ou même directement chez des femmes ;
- animation de groupes de parole par un psychologue afin de libérer la parole et de casser la normalisation de la violence vécue au quotidien ;
- accueil et écoute personnalisés par les animatrices afin d'être au plus proches des femmes et de mettre des mots sur leurs besoins ;
- orientation personnalisée vers des spécialistes (psychologue, assistant social ou avocat) ;
- conseil et assistance juridique.

De septembre 2014 à décembre 2015, 140 ateliers de sensibilisation réunissant 2800 femmes ont été organisés. De plus, 180 séances d'écoute personnalisées et collectives et interventions ont été organisées et ont ciblé 420 femmes. 11 femmes ont bénéficié de l'appui juridique d'un avocat.

www.karama-dignite.org



PROJET DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE À L'ÉGARD DES ENFANTS ET NOTAMMENT DES PETITES FILLES (2014-2016)

229 000 €

Exécuté conjointement par l'Association femmes et leadership et l'Association de la défense des droits de l'enfant, ce projet a démarré en septembre 2014. L'objectif principal est d'aider à une **prise de conscience** par la famille, les institutions éducatives et les intervenants institutionnels concernés par la petite enfance du phénomène de la violence sexuelle et à la **mise en place d'un système intégré de prévention et de prise en charge**.

La population ciblée regroupe les enfants des deux sexes en âge préscolaire et leurs familles. Le programme est réalisé avec la collaboration de trois organisations qui gèrent des jardins d'enfants : l'Union tunisienne de solidarité sociale, la Chambre des jardins d'enfants relevant de l'UTICA et l'Union nationale de la femme tunisienne.

Le Projet se décline en quatre composantes :

- » **Formation de 60 animatrices** et futures formatrices ;
- » élaboration d'un **plaidoyer pour une meilleure prévention** et une prise en charge plus intégrée des cas de violence ;
- » **production de supports** et d'un plan de communication ;
- » **sensibilisation des familles**, des milieux sociaux institutionnels et de l'opinion publique.

En 2015, les efforts se sont concentrés sur le premier objectif du projet à savoir l'amélioration de la prévention par la formation de 60 formateurs (30 de l'UTSS et 30 UTICA-UNFT) et la sensibilisation de 1000 enfants et 500 familles. Dans ce cadre, les quatre guides prévus par le projet ont été élaborés et utilisés comme outils pédagogiques lors des séances de formation et de sensibilisation. Il a également été procédé au suivi et à l'encadrement des formateurs dans l'exécution des sessions de formation pour les filles et les familles tout en veillant à l'établissement d'un rapport pour chaque session.

Concernant l'amélioration de la législation, un expert a préparé une étude sur le cadre juridique de la lutte contre la violence sexuelle envers les enfants, notamment les filles. Des tables rondes avec les spécialistes ont été organisées afin d'identifier les questions majeures à traiter dans ce cadre.

www.enfant.tn

SENSIBILISATION DES ÉTUDIANT(E)S TUNISIENS À LA PRÉSERVATION DES DROITS DE LA FEMME ET À UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU MODÈLE PATRIARCAL (2014-2016)

300 000 €

Ce projet, mis en œuvre par l'association tunisienne Images et paroles de femmes, vise à la **promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes en Tunisie par des projections suivies de débats auprès des étudiant(e)s**. De nombreux débats ont été animés dans les foyers universitaires par des juristes, militants des droits de l'homme, sociologues, psychologues, éducateurs et responsables de l'orientation du ministère de l'Enseignement supérieur, **sensibilisant environ 20 000 étudiants au total**.

Durant la première année, les débats ont mis en lumière un faible niveau de conscience citoyenne, ainsi qu'une résistance aux sujets centrés sur la condition féminine, surtout chez les étudiants. Pour y remédier, le programme a été proposé à une population plus jeune de 15 à 19 ans dans 35 maisons de jeunes de 20 gouvernorats. La durée de mise en œuvre du projet a été prolongée de six mois jusqu'en août 2016.

www.imagesetparoles.com

POUR UNE MEILLEURE APPLICATION DES DROITS DES ENFANTS SANS SOUTIEN FAMILIAL EN TUNISIE (2016-2019)

600 000 €

Le projet, mis en œuvre par l'association Santé Sud a démarré en décembre 2015 et vise à renforcer et pérenniser la protection des enfants abandonnés en Tunisie. Pour ce faire, le projet soutiendra les actions du Réseau Amen Enfance Tunisie (RAET) qui fédère 12 pouponnières associatives réparties sur l'ensemble du territoire tunisien.

Les actions du projet visent:

- » le renforcement institutionnel, organisationnel et technique du RAET pour lui permettre de mieux défendre les intérêts de ses pouponnières membres ;
- » la mise en place de mécanismes de concertation et de collaboration entre le RAET et les pouvoirs publics pour renforcer la viabilité des pouponnières ;
- » le renforcement des actions de plaidoyer et de sensibilisation du RAET pour une meilleure application du droit des enfants sans soutien familial.

Coopération régionale

La Tunisie participe activement aux programmes de coopération régionale suivants financés par l'UE.

COOPÉRATION POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES « SPRING FORWARD - UN BOND EN AVANT POUR LES FEMMES » (2012-2016)

7 millions € dont 600 000 € pour la Tunisie

Au lendemain du Printemps arabe de 2011, l'Union européenne a lancé ce nouveau **programme régional « Spring Forward » (SFW) en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le voisinage Sud**. Démarré en octobre 2012, peu après la signature de l'accord de partenariat stratégique entre ONU Femmes et la Commission européenne la même année, il vise à soutenir les acteurs nationaux et régionaux dans leurs efforts pour la participation des femmes à la vie politique et leur autonomisation économique.

Durant sa troisième année de mise en œuvre, SFW a poursuivi sa collaboration avec le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE) en l'appuyant dans la conception de son programme national de développement de l'entrepreneuriat féminin (PNEF) 2016-2020. Celui-ci vise à créer 1200 PME promues par des diplômées du supérieur et au moins 4800 emplois sur tout le territoire tunisien.

En vue du lancement du PNEF début 2016, SFW a entamé la formation des cadres régionaux du MFFE appelés à piloter la mise en œuvre du PNEF.

Le programme SFW a poursuivi son appui aux ONG locales pour la formation de plus de 200 femmes entrepreneuses potentielles aux techniques de gestion de projet ainsi qu'aux concepts et principes de citoyenneté et droits humains des femmes. Sur le volet de la participation politique, SFW a poursuivi son appui à des ONG pour :

» **La sensibilisation de jeunes hommes et femmes** et des professionnel(le)s (juristes, journalistes, enseignant(e)s, professionnel(le)s de santé) à la culture de l'égalité. Une pièce de théâtre a été écrite et jouée par certains de ces jeunes ;

www.youtube.com/watch?v=pPdmw3ZkEaw

» **la formation de 30 jeunes pour devenir des éducateurs/éducatrices** dans le domaine de l'égalité Femmes-Hommes ;

» la formation de femmes (leaders dans leur communauté,



activistes de la société civile, membres de partis politiques, syndicalistes, etc.) sur la **gouvernance locale et les élections municipales** ;

» **le renforcement de capacités des femmes en matière de citoyenneté** ;

» le lancement d'un site web.

<http://spring-forward.unwomen.org/en>

APPUI À L'ÉMANCIPATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES RURALES EN TUNISIE ET AU MAROC À TRAVERS LEUR INCLUSION DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2012-2016)

940 000 €

Le projet « Eco de Femmes » est implémenté par le GVC (Gruppo di Volontariato Civile - Italie) en partenariat avec le CEFA (Italie), le RTES - Réseau Tunisienne de l'Economie Sociale (Tunisie), le REMESS- Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaire (Maroc) et en collaboration avec les ministères de l'Agriculture des deux pays. Il vise à soutenir **la participation socio-économique de la femme rurale au Maroc et en Tunisie** via un appui structurel à la création, au renforcement et à la mise en réseau des coopératives de femmes en tant qu'acteurs-clés de l'économie sociale et solidaire. En 2015, les activités clés ont été les suivantes :

» accompagnement à la légalisation des groupements informels bénéficiaires qui a conduit à la constitution et formalisation de 8 groupements de développement agricole (GDA) et d'une coopérative d'artisanat ;

» appui aux groupements cibles pour la réalisation des premiers investissements productifs à travers l'achat des matériels et équipements nécessaires pour la mise en place des activités économiques identifiées dans le cadre des plans de renforcement de chaque groupement ;

» visite d'échange de bonnes pratiques au Maroc, dans laquelle une délégation de la Tunisie (dont trois femmes du ministère de l'Agriculture, deux femmes de RTES et une représentante des groupements des femmes impliquées dans le projet, accompagnées par des représentantes de GVC) a visité quatre coopératives ciblées par le projet au Maroc ;

» attribution de micro-subventions pour le développement de microprojets présentés par les groupements de femmes ;

» formation et accompagnement des groupements cibles dans la gestion administrative des activités mises en place et des microprojets ;

» réalisation de 7 cours d'alphabétisation au domicile des groupements cibles, en collaboration avec le ministère des Affaires Sociales et de l'Éducation ;

» réalisation du documentaire «ECO DE FEMMES» dans le cadre du projet. Le film a été présenté lors de nombreux événements et sélectionné dans plusieurs festivals en Italie et à l'étranger. Le film a reçu plusieurs prix, dont le prix « Documentaristi Emilia Romagna ».

www.facebook.com/EcoDeFemme

POUR UNE MEILLEURE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES MÈRES CÉLIBATAIRES AU MAGHREB (2013 – 2016)

845 000 €

Le projet a pour objectif de promouvoir **l'accès des mères célibataires aux droits fondamentaux et de développer leur émancipation économique et sociale**. Il est mis en œuvre par l'association Santé Sud avec les associations SOS Femmes en détresse en Algérie, l'Institut National de Solidarité avec les femmes en détresse (INSAF) au Maroc et le réseau Amen Enfance Tunisie (RAET) et ses membres en Tunisie (associations gestionnaires d'unités de vie chargées de la protection des enfants sans soutien familial).

Durant l'année 2015, les professionnels des associations partenaires ont bénéficié d'une formation au développement des compétences sociales des mères célibataires.

Des réunions multisectorielles ont été organisées dans le but de mettre en réseau les acteurs (centres de formation, associations, entreprises, instituts de micro-finance, etc.) susceptibles de jouer un rôle dans la qualification pour l'emploi des mères célibataires.

Un échange a été organisé entre partenaires du projet et membres de l'association Beity en Tunisie et deux centres maternels français.

Le recueil d'expériences « Mères célibataires au Maghreb – défense des droits et inclusion sociale » a été présenté le 25 novembre 2015 à l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, lors d'une conférence de presse. Le recueil est téléchargeable en version arabe et française.

<http://merescelibatairesmaghreb.santesud.org/>.

A cette occasion le « teaser » d'un film en cours de finalisation et présentant des témoignages de mères célibataires a été diffusé à Tunis.

A l'approche de la fin de ce projet, les effets du plaidoyer se font sentir et l'on assiste à une libération de la parole sur ce sujet sensible. À l'occasion de la journée de la femme, un séminaire de clôture du projet a été organisé à Tunis.

www.raet.tn

WOMEN'S RESPONSE TO THE ARAB SPRING (2013-2015)

588 000 €

Ce projet régional a été mis en œuvre par Oxfam Novib jusqu'à mars 2015 et couvrait la Tunisie, le Maroc, le Liban, les territoires palestiniens et l'Égypte. Il a contribué à la démocratie et aux droits de l'Homme, et en particulier à **l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère politique**.

En Tunisie, le projet a été mis en œuvre par l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (IADH) sous la coordination de l'association « Rassemblement Démocratique de Femmes Libanaises ».

Dans ce pays, l'action s'est principalement articulée autour de quatre activités :

» la production d'une **étude portant sur la place des femmes au sein des partis** politiques et des syndicats ;

» **le renforcement de capacités de plaidoyer de 24 femmes** membres de partis politiques et de syndicats ;

» l'organisation d'**activités sur le genre et la communication politiques** ;

» le lancement de la campagne média grand public « Femme Tunisienne, Compétence Nationale » visant à **sensibiliser et à mobiliser le grand public quant au rôle des femmes** dans la société Tunisienne, avec un focus sur la femme en tant que compétence.



En 2015, la conférence régionale du projet a été organisée à Beyrouth du 27 au 28 février, avec la participation de 140 personnes, dont 110 femmes, venant des différents pays de la région. La conférence été l'occasion :

- » de mettre en valeur la dimension régionale ;
- » d'échanger les expériences autour de la promotion de la participation politique des femmes ;
- » de discuter la mise en œuvre des conventions internationales et de mesurer dans quelle mesure les États honorent les engagements sur la participation politique des femmes ;
- » de discuter des défis et des implications pour les organisations des femmes et les activistes ;
- » de développer des coalitions régionales et internationales pour la promotion de la participation des femmes dans la sphère publique ;
- » de discuter la participation politique des femmes pour la préparation de la conférence Pékin+20 ;
- » de développer des plans d'action à l'échelle nationale et régionale ;
- » d'imaginer des stratégies pour renforcer la participation politique des femmes et pour promouvoir la démocratisation pendant la période de transition dans la région.

RENFORCER LES CAPACITÉS DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE AFIN D'OUVRIRE LE DIALOGUE ET LE SUIVI DES POLITIQUES POUR LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ (2015-2017)

969 000 €

Le projet CSO WINS est coordonné par l'Institut Européen de la Méditerranée (Espagne), en partenariat avec l'Association des victimes du terrorisme Djazairouna (Algérie), le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (Tunisie), la Fédération de la Ligue démocratique des droits des femmes (Maroc), le Forum Femmes Méditerranée (France), la Palestinian Businesswomen Association Asala (Territoires palestiniens) et le Réseau Universitaire et Scientifique Euro-Méditerranéen sur le Genre et les femmes (France).

CSO WINS s'adresse aux **organisations de la société civile œuvrant pour l'égalité entre les sexes, notamment hors des grandes villes** dans le sud de la Méditerranée : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Territoires palestiniens, Tunisie.

Il poursuit les objectifs suivants :

- » renforcer la capacité des organisations à effectuer un **plaidoyer en faveur des femmes** dans les secteurs

économique, politique, social ou culturel ;

- » favoriser la participation de ces organisations au **suivi des politiques concernant les femmes**, au niveau national et euro-méditerranéen.

Pour réaliser ses objectifs, le projet encourage le transfert d'expérience, les échanges d'apprentissage entre les organisations de la région euro-méditerranéenne, la production de ressources sur le plaidoyer, la mise en œuvre de campagnes de plaidoyer et le dialogue avec les décideurs politiques.

Depuis son démarrage le projet a permis :

- » le lancement d'un **appel à pratiques réussies de plaidoyer et de dialogue politique** en faveur de l'égalité dans la région euro-méditerranéenne ;
- » l'analyse des 82 propositions reçues et la **sélection de 12 pratiques dans des domaines comme la participation politique des femmes et les violences basées sur le genre**, en prenant en compte des critères comme l'efficacité, l'originalité et la duplicabilité des pratiques dans le sud de la Méditerranée ;
- » le lancement d'un appel à experts pour modéliser les 12 pratiques réussies sélectionnées afin d'encourager les effets multiplicateurs et la mutualisation des expériences ;
- » la réalisation d'une **étude sur les facteurs critiques de succès pour se lancer dans le plaidoyer en faveur de l'égalité** à partir de l'analyse des 12 pratiques réussies sélectionnées ;
- » la publication d'un appel à formateurs spécialisés dans des sujets stratégiques pour le développement d'actions de plaidoyer et de dialogue politique en faveur de l'égalité pour concevoir et animer un **atelier de renforcement des capacités prévu au Maroc en avril 2016** ;
- » la sélection des formateurs et la préparation des contenus de l'atelier ;
- » l'ouverture de l'appel à participants pour l'atelier afin de **sélectionner 24 organisations du sud de la Méditerranée désirant mener des actions de plaidoyer** en faveur de l'égalité à l'échelle locale et/ou nationale.



Karima BRINI

Fondatrice et Présidente
de l'Association Femme
et Citoyenneté

**“ C’EST POURQUOI,
AVEC LE SOUTIEN DE L’UE
ET LA COOPÉRATION
TECHNIQUE DE CIDEAL,
AFC A CRÉÉ
LE CENTRE MANARA
AVEC L’IDÉE DE RENDRE
ACCESSIBLES TOUTES
LES INFORMATIONS
ET D’ASSURER
UN ACCOMPAGNEMENT
DE PROXIMITÉ ”**



La parole à nos partenaires...

La Tunisie est souvent montrée en modèle en matière d'avancée des droits des femmes, mais la nécessité du projet d'accompagnement des femmes victimes de violence ne démontre-t-elle pas de fortes disparités régionales en la matière ?

Karima BRINI : En théorie, les droits des femmes, qui ont encore été renforcés par la nouvelle Constitution, sont les mêmes pour toutes, qu'elles habitent Tunis ou les campagnes de l'intérieur du pays. Mais, sur le terrain, nous constatons de fortes disparités qui coïncident généralement avec les disparités économiques et sociales. Aux problèmes économiques s'ajoutent le poids des traditions et la faiblesse des infrastructures de santé et d'éducation.

Ainsi, même si l'éducation est obligatoire en Tunisie, nous rencontrons des femmes qui n'ont jamais été à l'école ou très peu, ce qui les maintient dans une situation de dépendance. De même, nous savons que le taux de plainte pour violences est faible et sans commune mesure avec l'ampleur du phénomène. Cela s'explique par le fait qu'une part des policiers ne prennent pas les plaintes des victimes et les renvoient souvent à leur domicile, parfois sous le même toit que leur agresseur. C'est une façon de banaliser la violence contre les femmes.

Quelles actions menez-vous pour venir en aide à ces victimes ?

K.B. Le projet financé par l'UE est né de la constatation qu'il y avait un manque criant de structures de soutien à ces femmes. Tout au plus y avait-il une prise en charge par les urgences et la possibilité de rencontrer une psychologue du bureau local de l'Office national de la Famille et de la Protection (ONFP). Mais, face à des structures intimidantes et/ou payantes, une femme qui ne sait pas à qui s'adresser ou n'en pas les moyens est rapidement découragée.

C'est pourquoi, avec le soutien de l'UE et la coopération technique de CIDEAL, AFC a créé le centre Manara avec l'idée de rendre accessible toutes les informations et d'assurer un accompagnement de proximité. Cela commence d'ailleurs au téléphone grâce à notre numéro vert qui sert aussi bien aux situations d'urgence qu'à de l'écoute et du conseil.

Nous assurons ainsi un suivi complet qui peut aller jusqu'à accompagner une victime pour un dépôt de plainte et le montage d'un dossier avec nos assistantes sociales et juridiques. Si besoin, le centre peut également contribuer aux frais

d'huisiers, d'experts et d'avocats. Parallèlement, nous veillons à prendre en charge psychologiquement notre public, qui peut aussi rejoindre l'un de nos groupes de paroles.

Enfin, dans certains cas, le centre octroie une aide financière, en particulier si la victime n'est pas indépendante financièrement et/ou si elle doit prendre en charge seule ses enfants.

Tout en traitant le phénomène, comment faire pour éradiquer la violence faite aux femmes ?

K.B. Le projet prévoit un axe de prévention dirigé vers l'ensemble de la communauté. Nous avons réalisé un spot de sensibilisation et d'information et de l'habillage de bus. Il y a également un réseau d'éducateurs formés pour mener une campagne auprès de 500 femmes et de 500 jeunes hommes et jeunes femmes sur le thème du droit des femmes et des violences. Ils vont ainsi à la rencontre des populations vulnérables, par exemple dans les campagnes auprès des ouvrières agricoles.

Par ailleurs, alors que des hommes sceptiques se basaient sur un argumentaire religieux pour justifier le recours à la violence, des imams ont plaidé contre cette brutalité lors de prêches du vendredi.

Enfin, le projet comporte un volet d'implication et de plaidoyer auprès des institutions publiques et non gouvernementales à travers des séminaires et des conférences.

20

Médias



Accompagner la transformation du paysage médiatique tunisien pour renforcer la liberté d'expression et affermir la démocratie

Dans son article 31, la Constitution de 2014 garantit explicitement les grandes libertés liées aux médias et à la presse : « les libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication sont garanties ». Il est aussi prévu que le pays se dote d'une instance constitutionnelle responsable de la communication audiovisuelle (article 127), que préfigure la Haute autorité indépendante de la Communication audiovisuelle (HAICA). De toute évidence, la dynamique est plus favorable depuis 2011 au développement d'un secteur médiatique pluriel et libre.

Ce changement a créé incontestablement un contexte plus porteur pour les médias qui se sont multipliés et diversifiés : plus grandes libertés, meilleur accès, plus grande diversité des organes et des sources d'information, nouvelles fonctions d'animateurs du débat public...

Cependant, cette soif d'information, des citoyens et des organes médiatiques, implique aussi des obligations sur la qualité de l'information, sa vérification, son analyse et son accessibilité. Ce nouvel environnement induit aussi une plus grande responsabilisation des médias dans la sphère publique.



LA CONSTITUTION DE 2014 GARANTIT EXPLICITEMENT LES GRANDES LIBERTÉS LIÉES AUX MÉDIAS ET À LA PRESSE : « LES LIBERTÉS D'OPINION, DE PENSÉE, D'EXPRESSION, D'INFORMATION ET DE PUBLICATION SONT GARANTIES »



En haut et ci-contre
RSF - actions en faveur des journalistes Sofiane Chourabi et Nadhir Ktari

Image de gauche
Prix Lorenzo Natali

Coopération avec la Tunisie

Consciente de l'importance de cet enjeu, l'Union européenne avait anticipé ce développement et avait intégré la dimension « audiovisuels et médias » dans son plan d'Action 2013-2017 pour un Partenariat Privilégié, y prévoyant qu'« une attention particulière sera accordée pour garantir un système réglementaire transparent, efficace et prévisible avec une autorité de régulation indépendante dans le secteur audiovisuel et des médias ».

Dans la foulée, le cadre de coopération 2014-2016 a inscrit l'appui aux médias parmi les actions contribuant à la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie, et de la liberté d'expression. Ainsi, un programme destiné à renforcer le secteur des médias professionnels tunisiens et à garantir la diffusion d'une information indépendante et plurielle auprès de toute la population tunisienne a été élaboré, en associant les autorités, les partenaires et les opérateurs médiatiques. Le « Projet d'appui au secteur des médias » a été finalisé et signé en juin 2015.

Au lendemain de la révolution, les partenaires internationaux de la Tunisie ont vu dans le soutien aux médias une clef du succès de la transition démocratique. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour accompagner la réforme du secteur. Plus de 250 actions en ce sens ont eu lieu de 2011 à fin 2015. Des organisations multilatérales ont été particulièrement actives : l'Union européenne, l'UNESCO, l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Conseil de l'Europe et les Nations Unies. Les autres grands contributeurs sont l'Allemagne, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Au niveau des opérateurs, plus de 40 institutions médiatiques, majoritairement européennes, travaillent en appui aux acteurs médiatiques tunisiens.

AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION, LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX DE LA TUNISIE ONT VU DANS LE SOUTIEN AUX MÉDIAS UNE CLEF DU SUCCÈS DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE

PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DES MÉDIAS EN TUNISIE (2015-2019)

10 millions €

L'objectif global du projet est de renforcer le secteur des médias professionnels en Tunisie et de garantir la diffusion d'une information indépendante et plurielle auprès de toute la population tunisienne. Les objectifs portent sur l'accompagnement des réformes de modernisation du secteur, la professionnalisation des acteurs concernés et la décentralisation de l'accès à l'information et le développement des médias régionaux.

Les principaux résultats attendus de ce projet sont multiples :

- » l'application des lois existantes pour les médias en général et la réforme législative et structurelle des médias, y compris sa viabilité économique ;
- » une dynamique soutenue et structurante de réformes législatives et internes des médias (notamment publics) ;
- » le renforcement des capacités des acteurs du secteur médiatique (médias, journalistes, institutions, autorités politiques, institutions de formation initiale et continue, société civile, au niveau central et dans les régions) ;
- » un renforcement opérationnel de la déontologie des journalistes et de la bonne gouvernance des dirigeants de médias ;
- » un renforcement et le travail constructif de structures de concertation intersectorielles, ainsi que des interactions avec la société civile ;
- » un accès à une information indépendante, plurielle et de qualité, au niveau local, régional et national pour la population tunisienne ;
- » une plus forte appropriation du public ;
- » une coordination renforcée des partenaires et opérateurs nationaux et internationaux actifs en Tunisie.

Le secteur de l'audiovisuel public, les médias de proximité et l'ensemble du paysage médiatique de Tunisie seront concernés par ce projet ambitieux. Le programme sera mis en œuvre étroitement avec les autorités tunisiennes et la Présidence du gouvernement à travers le Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs (CAPJC) qui sera le chargé de sa mise en œuvre.

DÉFENSE DE LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION EN TUNISIE (2013-2015)

200 000 €

L'Union européenne a appuyé l'association Reporters sans Frontières dans son mandat de veille citoyenne et de défense de la liberté de l'information en Tunisie. Ce projet, qui a pris fin en 2015, visait à accompagner et consolider le processus de réforme et de transition démocratique, de veiller au respect des droits des journalistes et de favoriser le développement de médias de proximité, afin qu'une information libre et indépendante soit diffusée en tout point du territoire. Tout au long de ces deux dernières années, RSF a poursuivi ses activités de veille et de monitoring des atteintes à la liberté de l'information en Tunisie, continuant en outre à apporter un soutien institutionnel, juridique et de plaidoyer auprès des autorités, tout en aidant les journalistes, net-citoyens, et blogueurs en difficulté.

PÉRIPHÉRIES ACTIVES : APPUI À LA PARTICIPATION ET LIBRE EXPRESSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES GROUPES VULNÉRABLES DU GOUVERNORAT DE SIDI BOUZID (2012-2015)

206 489 €

Le projet Périphéries Actives, qui a pris fin au cours de l'année 2015, avait pour objectif de renforcer l'action citoyenne dans le cadre de la transition démocratique et de promouvoir les droits humains en Tunisie, notamment dans le gouvernorat de Sidi Bouzid. Il a permis de renforcer les associations locales, groupements, jeunes et femmes, par la mise à disposition des techniques de l'information et de la communication et par la diffusion des principes de liberté d'expression, de démocratie, de travail en réseau et d'inclusion des groupes vulnérables.

Par l'ouverture de trois centres médiatiques citoyens dans les villes de Sidi Bouzid, Regueb et Menzel Bouzayenne, le projet mis en œuvre par l'association Citoyenneté et Culture Numérique et par les ONG Ya Basta et GVC a soutenu la diffusion des technologies de la communication et de l'information indépendante, comme base du respect des droits de l'homme. Le projet a ainsi encouragé une participation active et citoyenne des jeunes, à travers des activités culturelles dans leur région.

LE TUNISIE BONDY BLOG : UNE ÉCOLE DE JOURNALISME PAR LES CITOYENS (2012-2015)

236 987 €

Installé à Gafsa, le Tunisie Bondy Blog poursuivait un objectif particulièrement ambitieux, à savoir ouvrir un centre de formation au journalisme en plein cœur de la Tunisie. Le Tunisie Bondy Blog, dans la mise en œuvre de son projet qui a pris fin en 2015, s'est focalisé sur le développement des compétences des journalistes citoyens en devenant, en mettant l'accent sur leur insertion dans le terrain local. Par cette action, le Tunisie Bondy Blog a permis aux jeunes qui souhaitaient s'orienter vers les métiers du journalisme, de la communication et des métiers du web, de développer des partenariats avec des médias professionnels. Outre l'appui de la Commission européenne, ce projet bénéficiait également soutien de Canal France International et de l'Institut français en Tunisie.

L'UNION EUROPÉENNE A APPUYÉ L'ASSOCIATION REPORTERS SANS FRONTIÈRES DANS SON MANDAT DE VEILLE CITOYENNE ET DE DÉFENSE DE LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION EN TUNISIE



Ci-contre
Journée de dialogue pour une réconciliation des journalistes et des forces de l'ordre (RSF)

Coopération régionale

FORMATION ET APPLICATION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DE LA PRESSE ÉCRITE AU MAGHREB (2013-2016)

300 000 €

En partenariat avec l'École Supérieure de Journalisme ESJ Pro Montpellier, la Délégation de l'UE en Tunisie a initié une action d'appui aux rédactions de journaux de presse écrite en Algérie, Maroc et Tunisie, dans le but de renforcer l'éthique et la déontologie dans le traitement de l'information et d'améliorer la qualité du contenu des journaux de presse écrite et des médias du Maghreb. En Tunisie, cette assistance technique s'est élargie aux médias électroniques et à l'agence officielle TAP. Un code de déontologie a été préparé et signé, en 2015, par les principaux organes tunisiens de la presse écrite. Il est prévu que ce code, soit mis à jour et adapté, aux médias électroniques tunisiens.

MED MEDIA, (2014-2018)

Développé dans le cadre d'un programme de 17 millions d'euros financé par l'UE et intitulé « Médias et Culture pour le développement du sud de la Méditerranée », MedMedia est développé au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Libye, en Égypte, en Jordanie, au Liban, en Israël et en Palestine. Lancé en janvier 2014, il durera 48 mois. MedMedia est mis en œuvre par un consortium dirigé par BBC Media Action et comprenant la Fédération internationale des journalistes, IREX Europe, l'École de Communication Blanquerna et le Jordan Media Institute.

MedMedia offre une occasion unique d'engager un dialogue constructif et concret avec les décideurs politiques et les dirigeants des médias en vue d'appuyer la réforme des médias. Il propose un programme « pair-à-pair » ambitieux qui permettra aux partenaires clés du projet de se faire une idée de la façon dont les obstacles ont été surmontés dans des environnements comparables. MedMedia a pour ambition d'aboutir à un consensus sur les priorités nationales en matière de réforme des médias dans les pays partenaires. Il comprend un programme novateur qui jumelle des institutions de l'UE et de la région MENA afin de trouver entre pairs des solutions aux problèmes perçus. Il vise aussi à améliorer la coordination des efforts internationaux appuyant le développement des médias dans la région sud de la Méditerranée.

Le projet apporte une assistance au développement des médias en facilitant les échanges entre les agences d'exécution des projets financés grâce à des subventions et en cherchant à améliorer la coordination entre les bailleurs agissant dans la région.

MED NET : SOCIÉTÉ CIVILE ET DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS (2013-2016)

1 501 688 €

Ce projet régional, porté par COSPE, a pour but de renforcer les organisations de la société civile et les médias indépendants dans leurs rôles de défense des intérêts des citoyens, d'information, de plaidoyer et d'action pour la mise en œuvre des réformes démocratiques et pour garantir la liberté d'expression et d'association en Égypte, Maroc, Palestine et Tunisie. En Tunisie, le projet est mis en œuvre en partenariat avec l'Association Liberté et Développement de Regueb et le Syndicat Tunisien des Radios Libres.

OPEN - MEDIA HUB PROJECT (2015-2019)

Ce nouveau projet régional a été lancé en 2015. Il vise à contribuer au développement de médias indépendants dans la région du voisinage, à présenter et expliquer les politiques et les stratégies de l'Union européenne et à établir une culture de la transparence, du dialogue et de la compréhension mutuelle entre les citoyens européens et ceux de la région du voisinage. Les principales actions de ce projet seront des formations de journalistes, un soutien aux médias professionnels, un appui à la production audio-visuelle et en ligne. Ce projet est mis en œuvre par un consortium conduit par Thomson Foundation avec Action Global, European Journalism Centre, France Media Monde, Free Press Unlimited, Ipsos Mori et Particip.

MED MEDIA EST DÉVELOPPÉ DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE 17 MILLIONS D'EUROS FINANCÉ PAR L'UE ET INTITULÉ « MÉDIAS ET CULTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE »

La parole à nos partenaires...

Le secteur médiatique tunisien souffre d'une fragmentation et d'un manque d'expérience qui se ressentent sur la qualité de la production journalistique. Quelles solutions sont envisagées pour corriger cette situation ?

Sadok HAMMAMI : Le Programme d'appui au secteur des médias en Tunisie s'inscrit dans cette volonté de rehausser le niveau global. Pour y arriver, il est orienté principalement sur les médias et organismes publics du secteur : télévisions nationales, radios nationales et régionales, l'agence Tunis Afrique Presse (TAP), l'Institut de presse et des sciences de l'information (IPSI) et la Haute autorité indépendante de la communication et de l'audiovisuel (HAICA). Il y a aussi d'autres organismes visés plus ou moins directement, dont le CAPJC lui-même, qui est à la fois bénéficiaire et maître d'œuvre de ce projet financé par l'Union européenne à hauteur de 10 millions d'euros (2015-2019).

Il s'agit d'améliorer l'environnement dans lequel évoluent les médias publics, notamment en matière de politiques publiques. Même s'il n'a pas à intervenir dans la pratique journalistique, l'État a des obligations à respecter en termes de soutien aux médias dans leur gouvernance. C'est au final la chaîne médiatique qui va être revue, de la formation initiale de l'IPSI aux processus de supervision de la HAICA.

Y a-t-il une réelle volonté de réforme de la part du secteur médiatique public ?

S.H. Tous les organismes concernés par le projet ont été associés dès le départ à la définition du projet. Celle-ci a fait l'objet d'une démarche participative et inclusive à toutes les étapes. Il y a d'ailleurs une interaction largement positive et une forte attente de la part des bénéficiaires. Après la phase de sélection des prestataires, les activités concrètes doivent démarrer fin 2016.

Compte tenu de la prépondérance des médias publics, notamment dans le paysage audiovisuel, le projet aura un effet d'entraînement sur tout le secteur. De plus, la modernisation de la TAP, dont les dépêches sont reprises par tous les médias tunisiens, sera bénéfique pour tout le secteur et donc pour tous les Tunisiens. En effet, les médias publics sont payés par les contribuables, il est donc normal qu'ils soient au service de l'intérêt public en devenant des vecteurs d'une information pluraliste et fiable.

D'ailleurs, l'un des aspects importants sur lequel nous allons travailler, c'est la mise en place d'un système de mesure d'audience modernisé. Les mesures actuelles réalisées par des bureaux de sondages ne répondent pas aux normes internationales, ce qui handicape le secteur. Cette réforme est donc également un moyen de mieux répondre aux attentes du public en connaissant mieux son comportement.

21

Culture

La Culture au cœur du dialogue et du rapprochement entre la Tunisie et l'Europe

Dans le cadre de l'agenda européen pour la culture, l'Union européenne encourage ses institutions, ses États membres et le secteur culturel européen, ainsi que les pays partenaires à promouvoir ensemble la diversité culturelle et le dialogue interculturel, à renforcer la culture comme catalyseur de la créativité et de l'innovation, et à inclure celle-ci au cœur des relations extérieures de l'Union européenne.

Au titre de sa politique de voisinage renouvelée et de son engagement avec la société civile à la suite des bouleversements intervenus dans le monde arabe en 2011, l'UE a adopté une série de mesures qui soulignent l'importance de la culture comme vecteur de démocratisation, de soutien à la liberté d'expression et de résolution de conflits.



AFFIRMER LE RÔLE STRATÉGIQUE DE LA CULTURE COMME VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CITOYEN, ET COMME CONTRIBUTEUR À L'ÉTABLISSEMENT D'UN ÉTAT DE DROIT



En haut
Les Journées du Cinéma Européen partenaire des Journées Cinématographique de Carthage 2015

Ci-contre
Le Projet Kairouan
Photographies de Tomasz Tomaszewski © (à gauche) et José Manuel Navia © (à droite)



Coopération avec la Tunisie

La dimension culturelle, en tant que catalyseur de créativité, de diversité culturelle et de promotion du dialogue interculturel, constitue ainsi un aspect essentiel des relations extérieures de l'UE.

Aujourd'hui, dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen et du Partenariat privilégié, l'UE et la Tunisie font de la culture un axe essentiel de leur coopération, contribuant au développement, facilitant l'échange et le partage de connaissances, et permettant de valoriser la richesse et la diversité de la création et du patrimoine culturel en Tunisie. Le dialogue et la coopération culturelle de l'UE avec la Tunisie constituent de réels facteurs de développement, d'intégration, d'innovation, de compréhension mutuelle et de tolérance. Ainsi, un programme d'appui au secteur de la culture, le premier du genre dans la région, a été initié et signé en 2015. Il complète les différentes actions mises en œuvre dans ce secteur.

PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE LA CULTURE EN TUNISIE (2015-2019)

6 millions €

Ce programme soutient la redéfinition de la politique culturelle et la restructuration du secteur culturel en Tunisie. Il s'agit d'affirmer le rôle stratégique de la culture comme vecteur de développement économique, social et citoyen, et comme contributeur à l'établissement d'un État de droit. Ainsi, le programme promouvra la liberté d'expression et valorisera l'apport de la diversité et de la production culturelle tunisienne dans l'effort de cohésion sociale, de développement économique, de tolérance et de lutte contre toute forme de radicalisme.

Le programme se décline sur trois axes stratégiques :

» **soutenir la structuration du secteur culturel** afin de développer son impact social et économique. Le but est d'encourager une politique culturelle à travers la révision et amélioration de la législation, règlements et une utilisation efficace des ressources du secteur ;

» **promouvoir la diversité culturelle tunisienne et l'accès à la culture**, aux échelons local, national et international. Cela passe par le développement des capacités des opérateurs culturels, l'inventaire et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel tunisien ;

» **soutenir la liberté d'expression** et de création notamment des jeunes générations, par la professionnalisation des métiers de la culture et développement des opportunités, activités et espaces de participation et d'ouverture culturelle.

Les deux premiers axes se feront à travers la mise à disposition d'une assistance technique ciblée et d'un jumelage institutionnel. Le troisième axe sera mis en œuvre à travers des subventions sur la base d'appels à propositions. Une convention de délégation avec le British Council, représentant tous les instituts culturels européens regroupés au sein du réseau EUNIC (European Union National Institutes for Culture), sera signée début 2016.

APPUI AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE POUR LA CONCRÉTISATION D' ACTIONS PRIORITAIRES DU PROGRAMME DE L'ANNÉE (2015-2016)

300 000 €

Le ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine a sollicité l'appui de la Délégation et du projet P3AT pour la concrétisation de quatre actions prioritaires de son programme pour l'année 2015, à savoir :

» **développer un statut pour les artistes et les corps de métiers artistiques** tunisiens conforme à leurs besoins et attentes et régularisant leur situation précaire ;

» **renforcer les capacités des institutions culturelles**, comme les maisons de culture, en matière de fonctionnement, de programmation et d'organisation d'activités ;

» **développer le portail documentaire de la Bibliothèque Nationale** de Tunisie ;

» **mener une campagne de communication sur le patrimoine culturel immatériel.**

Ces actions, qui mobilisent une expertise spécialisée, sont en cours, et préparent ainsi le démarrage du projet d'appui au secteur de la culture.

EN MAI 2015, 27 PHOTOGRAPHES MAGHRÉBINS ET EUROPÉENS RECONNUS ONT ÉTÉ INVITÉS À PARTAGER ET À CONFRONTER LEURS REGARDS

21^{ÈME} SESSION DES JOURNÉES DU CINÉMA EUROPÉEN DANS LE CADRE DES JOURNÉES DU CINÉMA DE CARTHAGE (JCC)

50 000 €

Cette année 2015, les Journées du Cinéma Européen, organisées en collaboration avec les États membres de l'UE en Tunisie et le ministère de la Culture dans le cadre des Journées du Cinéma de Carthage (JCC). Des projections ont eu lieu à Tunis, Beja, Monastir, Kairouan, Guebelle, Bizerte, Gafsa, Kasserine, Sfax et Médenine.

Ainsi, une quarantaine de films européens ont pu être proposés pendant les JCC. Comme chaque année, ce festival cinématographique a attiré un nombre très important de spectateurs à Tunis et en province, et ce, malgré les restrictions horaires imposées par le couvre-feu. Cet engouement populaire malgré l'attentat survenu au démarrage des JCC a valu au festival une couverture médiatique importante, y compris en Europe.

LE PROJET KAIROUAN, DEUXIÈME RÉSIDENCE EUROMAGHRÉBINE DE PHOTOGRAPHES

815 000 €

Dans le cadre de l'appui au dialogue interculturel et de la valorisation des médinas tunisiennes, la Délégation de l'Union européenne a pris l'initiative d'organiser ces dernières années des résidences euromaghrébines de photographes, à Sfax en 2013, puis à Kairouan en 2015. L'objectif de ces projets est d'accompagner ces villes dans leur processus d'adhésion ou de consolidation de leur appartenance à la liste du Patrimoine mondial de l'humanité.

Ainsi, en mai 2015, 27 photographes maghrébins et européens reconnus ont été invités à partager et à confronter leurs regards et leurs perceptions sur Kairouan, ville millénaire, sous la direction de Mme Leïla Souissi, commissaire de l'évènement. Le pari était osé, et l'alchimie entre ces artistes aux parcours si divers était incertaine. L'atmosphère si particulière de Kairouan a inspiré le regard de ces photographes qui ont su transcrire des scènes de vie. Là, dans l'obscurité de la médina protégée par ses remparts, ces artistes ont illustré la richesse et la diversité de cette ville.

Suite à cette Résidence, une exposition de photographies a été organisée par la Délégation de l'UE à Kairouan en novembre, puis à Tunis en décembre. Cette exposition de grande qualité a vocation à voyager en Europe en 2016.

TROISIÈME RENCONTRE EUROMAGHRÉBINE D'ÉCRIVAINS SUR LE THÈME « LITTÉRATURE ET FRONTIÈRE » (2015)

70 000€

Initiées par la Délégation de l'Union européenne en Tunisie, en 2012, les résidences d'écrivains euromaghrébins s'installent progressivement sur la scène culturelle tunisienne. Elles offrent un espace de dialogue et de confrontation entre des réalités perçues et vécues différemment de chaque côté de la Méditerranée. Cette 3^{ème} édition a réuni une trentaine d'écrivains euromaghrébins qui se sont interrogés et se sont interpellés autour du thème « Littérature et frontières ». Cette résidence a aussi accueilli une « Journée de la traduction », animée par le PEN international, et ouverte tout particulièrement pour les éditeurs européens et tunisiens qui ont réfléchi ensemble sur comment promouvoir les littératures arabes sur le marché littéraire européen. Un livre d'art reprendra l'ensemble des contributions



Coopération régionale

La coopération régionale vise à placer la culture comme vecteur de démocratisation et de développement économique et social

20^{ÈME} "MEDCULTURE" : PROMOUVOIR UN SECTEUR CULTUREL PLUS DIVERSIFIÉ, PROFESSIONNEL ET DURABLE DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE (2014-2018)

6 millions €

Grâce à la mise à disposition d'une assistance technique, les actions en cours de ce projet contribuent à développer les capacités et les compétences des opérateurs culturels. Le but est de les professionnaliser et de les adapter à la mondialisation en vue d'attirer du public, de favoriser l'accès aux marchés aux niveaux local et régional et d'attirer les investisseurs.

Le programme permet aussi d'améliorer l'accès à une gamme plus étendue de biens et services culturels, y compris indépendants, en particulier dans les régions rurales et reculées.

La majeure partie des subventions octroyées via des appels à propositions ciblés bénéficient aux acteurs culturels des pays du sud de la Méditerranée, dont la Tunisie.

145

PROMOUVOIR LES LITTÉRATURES ARABES SUR LE MARCHÉ LITTÉRAIRE EUROPÉEN



Ci-contre
Troisième rencontre euromaghrébine d'écrivains au Palais Ennejma Ezzahra, à Sidi Bou Saïd



Nigel BELLIGHAM
Directeur
British Council Tunisia

**“ IL NE S’AGIT
PAS DE DIRE
AUX TUNISIENS
APPRENEZ
DE CE QUE NOUS
FAISONS!
MAIS PLUTÔT : VOICI
NOTRE EXPÉRIENCE,
PRENEZ-EN CE QUI
VOUS INTÉRESSE,
ET PERMETTEZ-NOUS
AUSSI D’APPRENDRE
DE VOTRE EXPÉRIENCE ”**

La parole à nos partenaires...

Le British Council est une institution de référence pour la diffusion de la culture anglaise partout dans le monde, mais c'est aussi un acteur de premier plan en matière de coopération. Quelles sont ses activités en Tunisie ?

Nigel BELLIGHAM : Le British Council est le vecteur d'une diplomatie grand public à travers le renforcement de liens culturels en Tunisie et partout dans le monde. Nous nous efforçons de renforcer la confiance et la compréhension entre les individus. Pour ce faire, nous menons des activités apolitiques et non sujets à la controverse, en particulier dans le domaine des arts et de l'éducation.

L'enseignement de la langue anglaise représente une part importante de notre activité, comme c'est le cas d'ailleurs pour chaque institut européen pour sa langue propre. Développer le multilinguisme est une priorité pour l'UE, parce qu'un voisinage ne peut se construire qu'avec des voisins capables de communiquer avec des Européens.

Cette approche ne doit cependant pas être vue comme une forme de colonisation culturelle. Le British Council travaille d'ailleurs ardemment au développement de l'enseignement de l'arabe au Royaume-Uni. En outre, nous permettons chaque année à des artistes tunisiens de se produire en Europe, de même que nous envoyons également des experts tunisiens. Ces échanges illustrent la vision faite de respect mutuel que nous avons des relations entre l'Europe et la Tunisie. Il ne s'agit pas de dire aux Tunisiens « apprenez de ce que nous faisons ! », mais plutôt « voici notre expérience, prenez-en ce qui vous intéresse, et permettez-nous aussi d'apprendre de votre expérience ».

Dans ce cadre, quel est le rôle du réseau EUNIC, dont le British Council est le coordonnateur à l'échelle tunisienne ?

N.B. Le réseau European Union National Institutes for Culture (EUNIC) est un organe de l'UE basé à Bruxelles et rassemble depuis 2007 tous les instituts culturels européens. En Tunisie, EUNIC a été implanté en 2011 et compte 10 membres, à savoir les différents instituts culturels présents et quelques ambassades.

L'objectif principal est de partager nos informations afin que chaque membre ait une idée précise des activités des autres parties et que des synergies puissent être identifiées.

Même si ce n'est pas sa vocation première, EUNIC mène quelques activités communes. Par exemple, chaque année en septembre, nous organisons une célébration à l'occasion de la Journée européenne des langues et nous avons un stand à la Foire du livre de Tunis. EUNIC dote également financièrement l'un des prix décernés par les Journées cinématographiques de Carthage et organise des ateliers en matière de gestion du patrimoine.

Mais, nous ne nous substituons pas aux instituts nationaux, qui sont déjà bien implantés et qui réalisent depuis longtemps un grand nombre d'activités. Chacun d'eux a pour mission d'établir ses propres liens culturels avec la Tunisie. De fait, les budgets ne sont absolument pas comparables : EUNIC, c'est 6 millions d'euros pour 4 ans accordés par l'Union européenne. Cela dit, EUNIC n'est pas le seul outil de coopération culturelle de l'UE, qui fait beaucoup d'autres choses par ailleurs.

Avez-vous adapté ou réorienté votre action après l'attaque du Bardo, icône culturelle tunisienne ?

N.B. Tous les instituts membres d'EUNIC sont des cibles potentielles. De plus, nous sommes ouverts au public, contrairement à des ambassades qui peuvent s'abriter derrière des murs épais. Mais, l'attaque du Bardo n'a pas modifié notre action, même si nous avons évidemment renforcé notre sécurité. Nous voulons rester accessibles ; le British Council accueille par exemple 3000 visiteurs par semaine.

La montée du terrorisme démontre que la situation des jeunes est compliquée en Tunisie. C'est pourquoi nous en faisons une priorité, notamment en développant leurs compétences, mais surtout leur estime de soi. C'est en créant des opportunités pour les jeunes et en construisant des liens de confiance et de compréhension entre les peuples que l'on peut espérer avoir une société plus forte et plus paisible.

22

Migration et mobilité



Faire face à la crise migratoire



la migration & la mobilité

sont des thèmes prioritaires de la politique extérieure de l'Union européenne et s'appuie sur un véritable partenariat avec les pays tiers

148

La migration et la mobilité sont des thèmes prioritaires de la politique extérieure de l'UE. Celle-ci s'appuie sur un véritable partenariat avec les pays tiers, s'intègre pleinement dans les autres politiques extérieures de l'Union et couvre l'ensemble des sujets liés aux migrations et à l'asile.

L'approche globale pour la migration et la mobilité, adoptée en 2005 et révisée en 2011, suite au « Printemps arabe », constitue le texte de référence dans ce domaine. Elle illustre la volonté de l'UE de définir un **cadre global permettant une gestion cohérente des migrations**, fondé sur le dialogue politique et une étroite coopération avec les pays tiers.

Les progrès réalisés dans le dialogue institué avec les pays du voisinage Sud en matière de gestion des flux migratoires et de la mobilité circulaire, en cohérence avec l'approche globale mentionnée, ont abouti à la conclusion de Partenariats de Mobilité avec le Maroc en 2013.

En Tunisie, la déclaration conjointe du Partenariat de Mobilité (PPM) a été signée en mars 2014. Au moment de la rédaction de ce rapport de coopération, les négociations étaient toujours en cours sur le contenu de l'annexe à la déclaration où sont précisées les grandes lignes de la coopération entre UE et Tunisie sur les **4 axes prioritaires du PPM**, notamment :

- » mobilité, migration régulière et intégration ;
- » lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains, sécurité des documents d'identité/voyage et gestion des frontières ;
- » migration et développement ;
- » asile et protection internationale.

Plusieurs actions bilatérales ou régionales dans les domaines de la migration ont déjà été financées par l'UE et sont en cours de mise en œuvre, en particulier en matière de migration et de développement, de prévention de la migration irrégulière, d'appui à la gestion des frontières et de protection internationale et d'asile. Celles-ci ont contribué de manière concrète à **promouvoir un dialogue régional stratégique pour une meilleure compréhension et coordination mutuelle** dans les domaines de la migration et de la mobilité en tenant compte à la fois du souci sécuritaire aux frontières et du respect des droits fondamentaux.

PROMOUVOIR UN DIALOGUE RÉGIONAL STRATÉGIQUE POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET COORDINATION MUTUELLE





SOMMET DE LA VALETTE SUR LA MIGRATION 11-12 novembre 2015

Le sommet de La Valette sur la migration a réuni les chefs d'État ou de gouvernement européens et africains en vue de renforcer la coopération et de relever les défis que représente la migration, mais aussi d'exploiter les possibilités qu'elle offre. Ce fut l'occasion de reconnaître que la gestion des migrations relève de la responsabilité commune des pays d'origine, de transit et de destination. L'UE et l'Afrique ont travaillé dans un esprit de partenariat afin de trouver des solutions communes aux défis d'intérêt commun.

Le Sommet de La Valette a permis d'adopter une **déclaration politique et un plan d'action commun en vue de** renforcer la coopération concernant la migration en visant à :

- » maximiser les avantages, en termes de développement, de la migration et à lutter contre ses causes profondes ;
- » mieux organiser les canaux légaux pour la migration et la mobilité ;
- » assurer la protection internationale des migrants et des demandeurs d'asile ;
- » intensifier la lutte contre les réseaux criminels engagés dans le passage clandestin de migrants et le trafic d'êtres humains ;
- » organiser la coopération en matière de retour et de réadmission.

LANCEMENT D'UN FONDS SPÉCIAL D'URGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LUTTER CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE EN AFRIQUE

Lors du Sommet de La Valette, la Commission européenne a lancé un « fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique » d'un montant de **1,8 milliard d'euros** issus du budget de l'UE et du Fonds européen de développement (FED). Cette enveloppe est complétée par des contributions des États membres de l'UE et d'autres donateurs.

Ce fonds d'urgence est un outil complémentaire à la coopération au développement de l'UE déjà existante pour aider les pays touchés par ces phénomènes. Il viendra en aide aux régions du Sahel, du Lac Tchad, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord. Ensemble, ces régions couvrent les principales routes de migration africaines vers l'Europe. Les pays voisins de ces régions pourront également bénéficier des projets du Fonds pour faire face aux flux de migration régionaux et aux difficultés transfrontalières qu'ils occasionnent.

LE 4 AXES PRIORITAIRES DU PPM

01

MOBILITÉ
migration régulière
et intégration

02

LUTTE
contre la migration
irrégulière

03

MIGRATION
et développement

04

ASILE
et protection
internationale

**LA COMMISSION
EUROPÉENNE
A LANCÉ UN
FONDS FIDUCIAIRE
D'URGENCE EN FAVEUR
DE LA STABILITÉ
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CAUSES PROFONDES
DE LA MIGRATION
IRRÉGULIÈRE ET
DU PHÉNOMÈNE
DES PERSONNES
DÉPLACÉES EN AFRIQUE
D'UN MONTANT
DE 1,8 MILLIARD D'EUROS**

Coopération avec la Tunisie

SOUTENIR LE PARTENARIAT UE-TUNISIE POUR LA MOBILITÉ (2016-2019)

5 millions €

Un Partenariat de mobilité a été signé le 3 mars 2014 entre l'UE, dix de ses États membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Suède et Royaume-Uni) et la Tunisie. Cadre flexible et juridiquement non contraignant, le partenariat de mobilité UE-Tunisie fixe un ensemble d'objectifs politiques et prévoit une série d'initiatives pour garantir une bonne gestion de la circulation des personnes. L'une de ces initiatives est le « Projet de soutien au Partenariat pour la mobilité UE-Tunisie », mis en œuvre dans le cadre d'une subvention coordonnée par Expertise France. D'une durée de 3 ans, ce projet a pour objectif de soutenir la mise en œuvre du PPM UE-Tunisie en renforçant les capacités du gouvernement tunisien à développer et à mettre en œuvre sa politique nationale migratoire.

Il tend plus spécifiquement à :

» renforcer la capacité des autorités tunisiennes compétentes à gérer la migration de travail et la mobilité professionnelle à travers une coopération accrue avec leurs partenaires européens ;

» améliorer la connaissance des caractéristiques et tendances des principales communautés tunisiennes en Europe et mettre en place un programme ciblé de mobilisation des diasporas ;

» renforcer les capacités des autorités tunisiennes compétentes et des organisations de la société civile à apporter un soutien à la réinsertion des personnes retournant au pays.

Il associe les États membres suivant : Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal et Suède, représentés au sein du consortium par différents acteurs : agences de développement, ministères concernés, opérateurs techniques. L'Union européenne mobilisera un budget de 5 millions d'euros au moyen de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) tandis que les contributions des États membres sont apportées sous forme d'expertise publique.

L'UNION EUROPÉENNE MOBILISERA UN BUDGET DE 5 MILLIONS D'EUROS PAR LE BIAIS DE L'INSTRUMENT ICD

PROTECTION ET ASSISTANCE EFFECTIVE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE EN TUNISIE (2015-2018)

900 000 €

L'objectif général de l'action, mise en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), est d'accroître et de formaliser l'espace de protection disponible pour les réfugiés et demandeurs d'asile en Tunisie en permettant aux autorités tunisiennes compétentes de les prendre en charge.

Cette action s'inscrit dans le cadre des obligations de la Tunisie telles qu'elles découlent de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967, dont elle est signataire. En 2011, les nouvelles autorités tunisiennes ont pris la décision de développer un cadre législatif national en matière de protection des réfugiés. Cette décision s'est en outre formalisée par l'adoption de la Constitution de 10 février 2014 qui prévoit à son article 26 l'adoption d'une législation nationale en matière de protection des réfugiés et la protection contre le refoulement. Il résulte de ces développements que l'adoption d'une loi nationale sur l'asile et la mise en place d'un cadre national de protection en Tunisie sont des objectifs de politique publique. Les projets de textes sont à ce jour à l'état d'avant projets. Ils ont été développés par le Centre des Études Juridiques et Judiciaires (CEJJ) du ministère de la Justice au printemps 2012. L'UNHCR a soumis des commentaires sur ces textes en septembre 2014. Ces textes ont besoin d'être revus à la lumière des dispositions de la Convention de Genève de 1951 afin d'en assurer la conformité et de permettre la mise en place d'un mécanisme d'éligibilité efficace permettant l'identification des personnes ayant des besoins de protection internationale.

À ce jour, le cadre juridique national en matière de protection des réfugiés est incomplet. Il n'existe pas de procédure nationale permettant de déterminer le statut de réfugié et la Loi de 1968 sur l'entrée et le séjour des étrangers ne réglemente pas la situation spécifique des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les lacunes du cadre juridique national ont été particulièrement mises en lumière en 2011, lorsque la Tunisie a fait face à un afflux massif de migrants et de demandeurs d'asile en provenance de Libye.

Ainsi, le développement d'un cadre législatif est essentiel pour garantir les droits et préciser les obligations des personnes bénéficiaires de la protection internationale en Tunisie et pour faire face aux nouveaux phénomènes de déplacement qui se manifestent dans la région Afrique du Nord. En outre, le cadre national de protection des réfugiés et demandeurs d'asile est aujourd'hui une composante essentielle du dispositif législatif des États modernes en matière de gestion intégrée des frontières.

L'objectif général de l'action s'accompagne donc d'activités à mettre en œuvre pendant le temps de l'action et en fonction de l'état d'avancement des travaux législatif sur le projet de loi.



BRISER LE TABOU : LUTTER CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN TUNISIE (2016-2018)

500 000 €

Ce projet, fruit d'un partenariat entre Avocats sans Frontières, le Forum Tunisien pour les Droits économiques et Sociaux et NOVACT, vise à soutenir la société civile dans la promotion et la protection des droits humains en Tunisie en renforçant son rôle dans la lutte contre la traite des êtres humains. À ce jour, très peu de données fiables existent car les victimes, en raison de leur situation socioéconomique et psychologique, sont dans l'incapacité de faire valoir leurs droits, de dénoncer leurs trafiquants et exploitants, et d'obtenir réparation. Ainsi, l'un des défis majeurs dans cette lutte réside donc dans la collecte de données permettant d'estimer l'ampleur du problème en Tunisie et d'identifier correctement les victimes selon la définition donnée par le Protocole de Palerme et le projet de loi organique sur la prévention et la lutte contre la traite, examiné par le gouvernement tunisien en mai 2015.

Pour atteindre cet objectif, le projet tentera de rapprocher les victimes de la traite du système judiciaire et des canaux institutionnels de prise en charge. Il s'agit d'accompagner les acteurs associatifs et institutionnels dans la définition et la mise en œuvre des mécanismes de prévention, de prise en charge, de punition et de partenariat, notamment dans les quatre régions d'intervention : Monastir, Kairouan, Siliana et Kasserine. À cet effet, les quatre sections régionales du FTDES et un pool d'avocats seront formés et accompagnés dans la prise en charge des victimes.

Par ailleurs, les porteurs du projet souhaitent développer des collaborations et des synergies avec les acteurs déjà mobilisés sur la question en apportant leur expertise juridique et d'accompagnement des victimes au niveau local.

D'autre part, compte tenu du tabou social et du peu d'information en matière de traite des personnes en Tunisie, des campagnes de sensibilisation et d'information des victimes (réelles ou potentielles) et de l'opinion publique seront organisées dans le cadre du projet.

LE PROJET PRÉVOIT LA POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE DIRECTE AUX MIGRANTS AU SEIN DE LA PLATE-FORME DE LA MAISON DU DROIT ET DES MIGRATIONS



ADEM POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA DÉFENSE DES MIGRANTS (2016-2018)

473 000 €

Le projet « ADEM, pour l'Accompagnement et la défense des migrants » a pour objectif global la consolidation et le renforcement du rôle, des moyens et de la stratégie de la société civile au sens large (associations, avocats, universitaires, opinion publique) en matière de promotion des droits des migrants, réfugiés, mineurs non accompagnés et victimes de la traite des êtres humains, ainsi qu'en matière de lutte contre l'exclusion et la discrimination.

Mis en œuvre avec l'appui de la Terre d'Asile Tunisie en partenariat avec l'association Beity, le projet prévoit la poursuite de l'accompagnement global et de l'assistance juridique directe aux migrants au sein de la plate-forme de la Maison du Droit et des Migrations. Celle-ci mobilise l'équipe projet, des associations partenaires et un réseau d'avocats. En complémentarité, un projet de clinique juridique de lutte contre l'exclusion et les discriminations sera développé avec la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, en tant que projet innovant d'assistance juridique gratuite des migrants vulnérables. Ces actions contribueront à alimenter une base de données qui recense déjà les situations vécues par plus de 300 personnes migrantes. L'analyse, l'exploitation et la diffusion de ces données seront réalisées au travers de rapports d'activités trimestriels et la réalisation de 5 études thématiques. Cette activité participera à la documentation, l'analyse et la qualification juridique de cas réels et à leur diffusion auprès des acteurs clés en matière de gestion des migrations en Tunisie.

Enfin, le projet ADEM s'inscrivant dans le prolongement du projet de la Maison du Droit et des Migrations, les activités d'information et de sensibilisation sur les migrations en Tunisie seront maintenues au travers de la réalisation de veilles mensuelles et juridiques, de l'organisation de rencontres-débats sur des sujets d'intérêts directs pour la Tunisie ainsi que de la tenue d'un colloque international. Ces activités cibleront le développement d'un dialogue constructif entre la société civile et les institutions, ainsi que la mise à l'agenda politique des questions migratoires. En outre, des cycles de formations et des réunions d'échanges de bonnes pratiques en matière d'assistance des personnes migrantes seront organisées à destination de la société civile.

Coopération régionale

EUROMED MIGRATION IV (2016-2019)

6,8 millions €

Le projet EUROMED Migration IV financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) succède à trois projets menés depuis 2004. Son objectif est de maintenir une approche globale et partagée afin de renforcer le dialogue et la coopération entre les pays partenaires du voisinage Sud et les États membres de l'UE sur les thématiques suivantes : les migrations, la mobilité, et la protection internationale et asile.

À cette fin, le projet soutient ces pays partenaires dans le renforcement d'un cadre global, constructif et opérationnel au niveau du dialogue et de la coopération, avec un accent particulier sur le renforcement des instruments et des capacités nationales dans le but de développer et de mettre en œuvre des politiques cohérentes sur la migration et la protection internationale fondées sur des faits.

Le projet travaillera autour de deux axes principaux : une plateforme de dialogue et de coopération régionale et le renforcement des capacités et des actions ciblées. Ces deux axes seront soutenus par une composante horizontale ainsi que par la gestion de la connaissance, notamment avec l'initiative i-Map : une plateforme interactive en ligne servant de source d'information et d'instrument d'échange pour les gouvernements des États participants. L'i-Map établira un programme de stage dans le but d'investir dans le futur et le développement de la jeunesse.

Le projet couvre désormais tous les piliers de l'approche globale sur les migrations et la mobilité (GAMM), qui est le cadre de l'action extérieure de l'UE sur les questions migratoires avec les pays tiers, et contribue également au plan d'action du Sommet de La Valette.

RENFORCER LE DIALOGUE ET LA COOPÉRATION ENTRE LES PAYS PARTENAIRES DU VOISINAGE SUD ET LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

PRÉVENIR LES MIGRATIONS IRRÉGULIÈRES DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DU MAGHREB ET DU MASHREQ VERS L'UE

SOLIDARITÉ AVEC LES ENFANTS DU MAGHREB ET DU MASHREQ SALEMM (2013-2015)

1,45 million €

Ce projet régional vise à **prévenir les migrations irrégulières des mineurs non accompagnés** du Maghreb et du Mashreq vers l'UE par une plus grande inclusion sociale des jeunes à risque et de leurs familles. L'idée est de renforcer les capacités des autorités et de mettre en place une coopération entre associations des pays d'origine et celles des pays de destination. Cette opération est mise en œuvre par le Fonds Provincial milanais pour la Coopération internationale en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OMI) et l'Association ANOLF Piémont. Sur la rive sud de la Méditerranée, le projet se déroule en Tunisie (Grand Tunis) et au Maroc (Beni Mellal et Khouribga).

Une « **Étude régionale sur la propension des jeunes et des enfants à migrer vers l'Europe** » a été réalisée et a été diffusée au cours du premier trimestre 2015. Ce document permet de mieux connaître les parcours, les profils et les motivations des jeunes d'Afrique du Nord susceptibles de migrer irrégulièrement vers l'Europe. En parallèle, une série de formations ont été mises en place en 2014 pour un groupe d'intervenants sociaux du gouvernement et de la société civile tunisienne, en vue de renforcer leurs capacités en matière de prise en charge des jeunes vulnérables à la migration irrégulière.

Le 11 décembre 2014, une campagne de sensibilisation « **20 jeunes, 20 regards sur les migrations** » a été lancée, à l'occasion de laquelle les « jeunes ambassadeurs » du Projet SALEMM ont pu faire découvrir au public les films et documentaires qu'ils ont produits sur le sujet de la migration au cours de l'été précédent. La campagne est visible sur le Site du Projet SALEMM¹. La composante « subventions en cascade » pour les ONG ayant participé au processus de renforcement des capacités mis en place par le projet a également débuté.

Le projet s'est achevé fin janvier 2016 par une conférence finale tenue à Rabat avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. Cet événement a permis de faire le bilan des activités du projet et des leçons apprises, ainsi que de consolider le réseau entre les acteurs impliqués.

1. www.salemm.org



SOUTENIR LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI AU MAGHREB – LA MIGRATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL, DIAMED (2012-2015)

2,34 millions €

Le projet DIAMED vise à **tirer le meilleur parti des capacités innovantes** des deux rives de la Méditerranée avec les opportunités d'investissement présentes au sud de cette dernière. L'engagement des acteurs institutionnels et économiques locaux, l'implication des diasporas, la valorisation des jeunes diplômés du Maghreb, la promotion de l'esprit d'entreprise et la circulation des compétences sont les principaux moteurs du projet.

DIAMED contribue au développement local et renforce le tissu entrepreneurial du Maghreb en soutenant des projets d'investissements, de transfert d'innovation, de formation et coaching, tout en offrant un accompagnement personnalisé.

STABILISATION DES COMMUNAUTÉS À RISQUE ET RENFORCEMENT DE LA GESTION DES MIGRATIONS AFIN D'ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS EN ÉGYPTÉ, TUNISIE, ET LIBYE – START (2012-2016)

9,9 millions €

À travers ce projet, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) apporte son soutien aux gouvernements d'Égypte, de Tunisie et de Libye afin de stabiliser les communautés à risque et de renforcer la gestion des migrations. Il s'agit d'établir les conditions nécessaires à une transition sans heurt et à une reprise économique durable dans ces trois pays.

En 2015, dans le volet « gestion des frontières », un appel d'offres a été lancé pour la fourniture et installation d'un système informatisé de gestion de l'immigration et des frontières au bénéfice du ministère tunisien de l'Intérieur.

En ce qui concerne l'attribution de subventions pour la mise en œuvre de projets par cinq ONG, plusieurs projets de création d'emplois ont été soutenus. Selon les données disponibles actuellement, celles-ci ont contribué à la création de 44 initiatives d'emploi qui ont bénéficié à 205 personnes, dont 173 ont reçu une formation adaptée à leurs besoins.

Enfin, dans le cadre de la composante « protection des migrants », un réseau de partenaires pouvant identifier et assister les migrants vulnérables en Tunisie a été mis en place. Le droit des migrants à accéder aux services médicaux a été promu, notamment avec une étude sur l'accès aux soins pour les migrants en collaboration avec l'ONFP. En outre, via le projet START², 139 migrants ont bénéficié d'une assistance directe pour répondre à un besoin médical, social ou à une demande de retour volontaire.

2. www.starttunisie.com

INITIATIVE CONJOINTE POUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT (ICMD) : RENFORCER LA CONTRIBUTION DE LA MIGRATION AU DÉVELOPPEMENT EN RENFORÇANT SA DIMENSION LOCALE – PHASE II (2013-2015)

7,4 millions €

Par un appui aux autorités locales et aux acteurs non étatiques, cette initiative vise à **optimiser la contribution des migrants au développement local**. En pratique, il s'agit de soutenir des actions locales renforçant le lien entre migration et développement et de développer le réseautage entre les acteurs.

En 2015, la mise en œuvre de deux projets, en lien avec les Tunisiens résidents à l'étranger (TRE), a été soutenue dans les régions de Sidi Bouzid et de Kasserine. À Kasserine, le projet vise à améliorer les conditions socio-sanitaires des femmes et des enfants en coopération avec la diaspora tunisienne en Toscane (Italie). Le second projet porte sur la création d'ateliers d'engraissement au profit de femmes rurales de la région de Sidi Bouzid en coopération avec l'association française Tunisien/nes des Deux Rives. Les projets sont appuyés par un dispositif de coaching et de renforcement des capacités des partenaires locaux par le point focal de l'ICMD basé en Tunisie. Ce dispositif se matérialise par des sessions d'accompagnement de terrain et des formations visant à améliorer les connaissances des autorités locales et de la société civile impliquées dans les projets sur la migration et le développement local.

Le projet de Kasserine a notamment permis d'améliorer le fonctionnement du centre de stérilisation de l'hôpital de Kasserine, de sensibiliser son personnel médical à travers des cycles de formation, de soutenir l'implication de la diaspora tunisienne établie en Toscane sur des actions de développement dans la région de Kasserine. Celui de Sidi Bouzid est à l'initiative de la création d'un Groupement de Développement Agricole, de la mise en place d'activités génératrices de revenus et de l'impulsion de processus d'autonomisation des femmes bénéficiaires.

Anais ELBASSIL
Directrice Terre d'asile Tunisie

**“ L'IDÉE EST NON
SEULEMENT
DE DÉFENDRE
LES MIGRANTS,
MAIS AUSSI
À TERME TOUS
LES TUNISIENS
VICTIMES
DE DISCRIMINATION
AU SENS LARGE ”**



La parole à nos partenaires...

De quelle manière ADEM s'inscrit dans la continuité de l'action de Tunisie Terre d'Asile, qui existe depuis 2012 ?

Anais ELBASSIL : Nous avons présenté cette année notre proposition dans le cadre d'un appel à projets de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH). Il s'agit d'un projet d'accompagnement et de défense des migrants (ADEM) qui s'inscrit dans le prolongement de la Maison du droit et des migrations (MDM) lancée en 2012, déjà grâce à des financements européens. Elle a permis de créer un espace de ressources, de débats et d'information sur la thématique de la migration et de l'asile. La MDM a été prolongée jusqu'en 2015, et à partir de 2016 l'ADEM doit en prendre le relais jusqu'en 2018.

ADEM capitalise sur le succès de la MDM qui a réussi à créer un espace où se rassemblent les acteurs et des associations sur la thématique. Mais, il manquait une passerelle vers le migrant lui-même qui est pourtant le sujet de notre action.

Comme certains migrants venaient vers nous à la recherche d'information et d'assistance, nous avons mis sur pied avec la coopération suisse une structure d'accueil pour la période 2014-2016.

À la fin du premier projet financé par l'UE, cela faisait donc huit mois que la plateforme d'accueil existait, et il devenait évident qu'il fallait la développer. Elle a permis de mieux connaître la situation des migrants et de mieux répondre à leurs besoins. Cela nous a incités à présenter notre projet afin de prolonger notre action au-delà de 2016 avec un nouveau financement européen.

Pourquoi avoir eu recours à l'IEDDH qui est un outil très orienté sur l'aspect juridique des droits de l'Homme ?

A.E. Au fil des mois, nous avons tissé un réseau d'associations, chacune spécialiste dans un domaine. Par exemple, Médecins du monde a développé un accompagnement médical des migrants, qui ont parfois du mal à accéder au système de santé tunisien.

Cette répartition des missions a permis à Tunisie Terre d'Asile de se concentrer sur le développement du volet juridique de l'aide aux migrants. Nous faisons du conseil à travers un réseau d'avocats et nous sommes capables de financer des procédures judiciaires si nécessaire. Par ailleurs, nous veillons à impliquer

des universitaires tunisiens pour faire de la recherche sur le droit des étrangers. D'ailleurs, il est prévu de mettre sur pied une clinique juridique avec nos partenaires, notamment l'association Beity (cf. Égalité femmes-hommes) et la Faculté de sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis.

L'idée est non seulement de défendre les migrants, mais aussi à terme tous les Tunisiens victimes de discrimination au sens large. Ce sera notamment le cas avec les femmes en situation vulnérables suivies par Beity.

Qu'est-ce que ADEM peut faire pour que les migrants voient leur situation s'améliorer ?

A.E. Nous accueillons ici tous les jours des personnes migrantes, quels que soient leurs origines et leurs statuts. À partir des informations que nous recueillons, nous avons créé une base de données qui nous servira à produire des études. Nos accompagnateurs renseignent, orientent et assurent le suivi de chaque personne qui nous sollicite. Cela peut aller de simples renseignements sur l'obtention d'un visa jusqu'à une assistance juridique pour le montage de dossiers et l'orientation vers l'un de nos avocats en vue d'aller devant un tribunal. Nous faisons aussi de la médiation avec des bailleurs, des administrations ou des policiers par exemple.

Grâce à ADEM, nous allons être en mesure de poursuivre ces actions. Sur la période 2014-2016, nous avons suivi plus de 430 personnes alors que l'estimation de départ était de 150. Avec le nouveau projet, nous tablons sur 300 dossiers, mais nous en aurons probablement bien plus compte tenu de la tendance.

ADEM apporte aussi plusieurs nouveautés à notre action. Nous allons développer des actions de plaidoyer grâce aux données collectées depuis 2012. Outre les rencontres que nous organisons déjà avec des acteurs institutionnels, il y aura une publication par semestre et plusieurs études thématiques réalisées avec nos partenaires (santé mentale, précarité sociale, traite, accès au séjour, etc.). Toutes ces informations visent à fournir à la société civile des données chiffrées qui font défaut aujourd'hui. Enfin, nous allons dispenser des formations à l'attention en particulier des juristes, avocats, magistrats et cadres de l'administration.

23

Relations commerciales, investissements et négociations

Evolution des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE



L'Union européenne est de loin le premier investisseur étranger en Tunisie

avec un peu plus de 3 000 entreprises à participation majoritaire européenne employant plus de 315 000 personnes

L'Union européenne est de loin le premier partenaire commercial de la Tunisie.

Au cours de l'année 2015, 74,6 % des exportations tunisiennes de biens étaient destinées au marché unique européen, et 55,7% du total des importations étaient d'origine européenne. Ces échanges commerciaux ont toutefois connu une légère décélération en 2015 par rapport à l'année 2014 (-2,4% pour les exportations et -0,4% pour les importations), qui s'est inscrite dans la tendance générale à la baisse du commerce extérieur de la Tunisie. Le déficit commercial de la Tunisie vis-à-vis de l'Union européenne était de 1516,9 millions de dinars tunisiens, ce qui représentait seulement 12,6% du déficit global de la Tunisie en 2015 malgré le volume élevé des échanges.

Le réaménagement des quotas mensuels pour l'huile d'olive tunisienne accordé par l'Union européenne au cours de l'année 2015 a favorisé les exportations de l'huile d'olive sur le marché unique de l'UE, puisqu'il a permis l'utilisation de la totalité du contingent tarifaire à droit de douane nul de 56 700 tonnes. Ces exportations sous contingent tarifaire, accompagnées par des ventes en hausse vers l'UE sous le régime du perfectionnement actif, ont permis à la Tunisie d'écouler son excellente récolte et d'alléger son déficit commercial global pour 2015.

La France, l'Italie et l'Allemagne demeurent les trois principaux partenaires commerciaux de la Tunisie. Les exporta-

tions vers la France ont constitué 29,3% des exportations totales de la Tunisie, celles vers l'Italie et l'Allemagne représentant respectivement 18,5% et 10,5% du total. De même, les importations tunisiennes proviennent essentiellement de France (17,8%), d'Italie (14,9%) et d'Allemagne (7,3%). La participation accrue de la Tunisie au réseau d'affaires Europe Enterprise Network depuis mai 2015 va dans le sens de sa volonté de diversification des marchés en favorisant les exportations à destination des partenaires européens non traditionnels.

L'Union européenne est aussi de loin le premier investisseur étranger en Tunisie avec un peu plus de **3 000 entreprises** à participation majoritaire européenne employant plus de 315 000 personnes. Les investissements directs européens représentent 85% du total des entreprises étrangères en Tunisie et 49% du stock total des Investissements directs étrangers (IDE).

Selon les données de l'Agence tunisienne de promotion de l'investissement extérieur (FIPA), les flux **des IDE** en provenance de l'UE vers la Tunisie se sont accélérés en 2015 pour s'établir à 586,6 millions de dinars hors énergie, soit une hausse de 3,4% par rapport à 2014. La France reste de loin le premier investisseur européen en Tunisie, suivie par l'Italie et l'Allemagne⁽¹⁾.

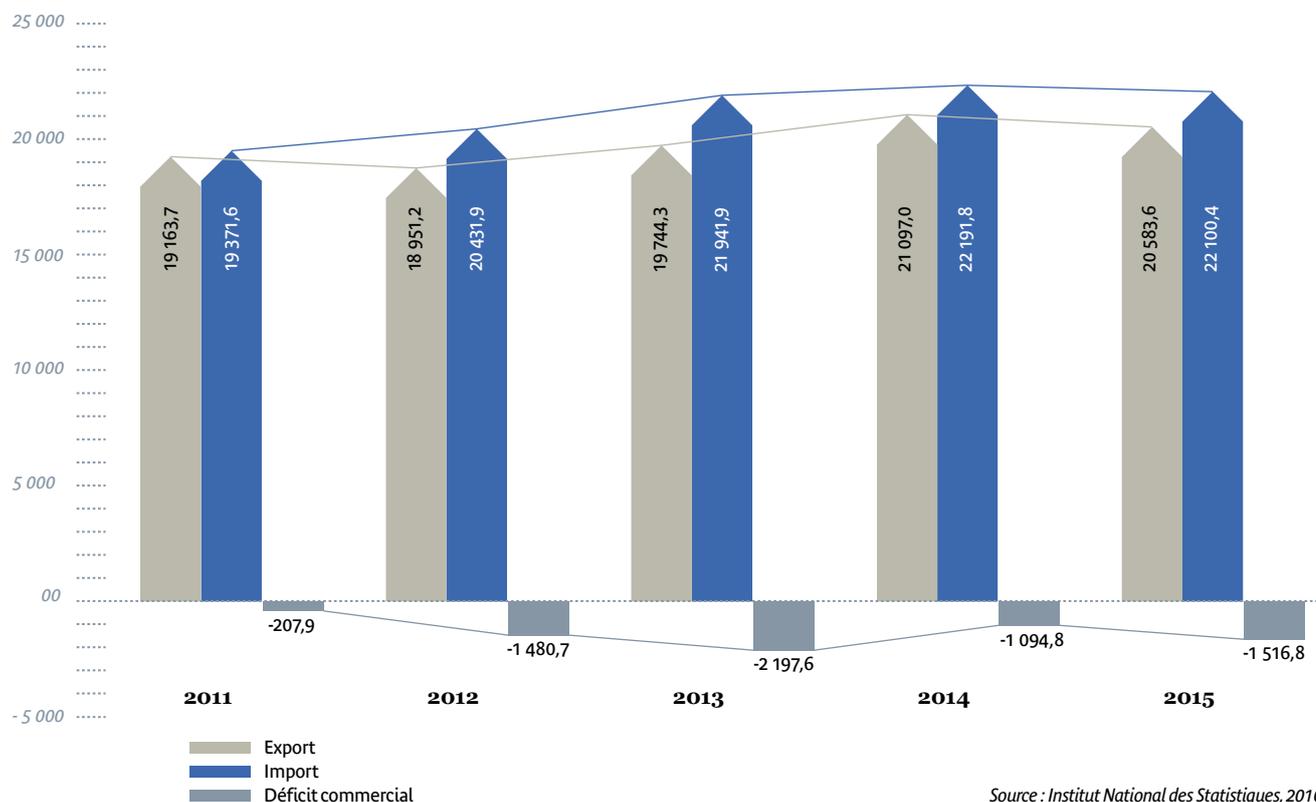
(1) IDE hors énergie

Valeur des échanges commerciaux des biens entre la Tunisie et l'UE (en millions de dinars tunisiens)

	2011	2012	2013	2014	2015
Export	19 163,7	18 951,2	19 744,3	21 097	20 583,6
Import	19 371,6	20 431,9	21 941,9	22 191,8	22 100,4
Déficit commercial	-207,9	-1 480,7	-2 197,6	-1 094,8	-1 516,8

Source : Institut National des Statistiques, 2016

Évolution des échanges et de la balance commerciale Tunisie-UE (en millions de dinars tunisiens)



Accords et négociations : ALECA

Les négociations en vue d'un Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (voir page de droite) ont été officiellement lancées le 13 octobre 2015

au palais de la Kasbah à Tunis, par la Commissaire européenne au Commerce, Mme Cecilia Malmström, le Chef du gouvernement tunisien, M. Habib Essid et le Ministre du Commerce de l'époque M. Ridha Lahouel. Le lancement a été l'aboutissement d'un processus préparatoire entamé en 2012. Il témoigne de la volonté politique de l'UE et de la Tunisie de consolider davantage leurs relations économiques historiques et de favoriser l'intégration de l'économie tunisienne au marché unique européen. L'ALECA figure également comme une priorité de la note d'orientation stratégique du plan quinquennal de la Tunisie pour la période 2016-2020.



Suite au lancement officiel des négociations, une rencontre préliminaire entre les équipes tunisienne et européenne a eu lieu à Tunis du 19 au 22 octobre 2015.

Cette rencontre a été l'occasion pour les négociateurs des deux parties d'échanger leurs points de vue et de discuter d'une manière générale les différents chapitres du futur accord. La rencontre a été clôturée par une session de restitution avec la société civile tunisienne, qui a à son tour montré son grand intérêt à être pleinement impliquée dans le processus. Le premier cycle de négociations aura lieu en avril 2016 à Tunis et a permis une première lecture détaillée du cadre général des propositions européennes.

Dans le domaine de la libre circulation des produits industriels, les préparatifs pour la négociation entre la Tunisie et l'UE d'un Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (accord ACAA) se sont poursuivis en 2015. Des progrès ont été réalisés par la Tunisie dans la préparation de la loi sur la sécurité de produits industriels. Cette loi, transposant la Directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits, est essentielle pour progresser dans cette direction. La loi est en cours de révision dans le cadre d'une consultation interministérielle et sera soumise à l'ARP prochainement. Il est à rappeler que l'adoption de cette loi par le gouvernement est une mesure prévue dans la dernière tranche de l'assistance macro-financière de 300 millions d'euros accordée par la Commission européenne.

Des échanges ont également eu lieu entre le gouvernement tunisien et la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission européenne (DG GROW) afin d'harmoniser la réglementation tunisienne avec la directive 2010/30/UE et le règlement 2012/874/UE relatifs à l'étiquetage énergétique ainsi qu'avec la directive RoHS relative aux substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Un échange a également eu lieu pour la transposition du règlement 2011/305/UE relatif aux produits de construction.

L'ALECA FIGURE ÉGALEMENT COMME UNE PRIORITÉ DE LA NOTE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE DU PLAN QUINQUENNAL DE LA TUNISIE POUR LA PÉRIODE 2016-2020

En haut
Cecilia Malmström,
Commissaire européen
au Commerce
et Habib Essid,
Premier ministre tunisien



Qu'est-ce que l'ALECA ?

l'Accord de Libre Échange Complet et Approfondi – connu par son acronyme ALECA – n'est pas un accord commercial classique, mais une intégration plus profonde de l'économie tunisienne dans l'espace économique européen. Il vise à compléter et à approfondir la zone de libre-échange pour les produits manufacturés mise en place depuis la signature de l'Accord d'Association de 1995. Cet accord prévoyait uniquement l'élimination des tarifs douaniers pour le commerce des produits industriels. En d'autres mots, le seul avantage de cet accord réside dans le fait de pouvoir commercer entre la Tunisie et l'UE sans avoir à payer de taxes douanières.

L'ALECA viendra compléter cette ouverture existante par une intégration plus poussée de la Tunisie dans l'espace économique européen. Comment ? En réduisant les obstacles non tarifaires, en simplifiant et facilitant les procédures douanières, en libéralisant le commerce des services, en assurant la protection de l'investissement et en harmonisant les réglementations dans plusieurs domaines touchant à l'environnement commercial et économique. Ceci devrait améliorer les possibilités d'accès au marché, le climat d'investissement et le soutien aux réformes économiques entreprises par la Tunisie.

L'ALECA couvre plusieurs domaines très diversifiés : commerce des services, établissement et protection des investissements, commerce des produits agricoles, des produits agricoles transformés et des produits de la pêche, marchés publics, mesures sanitaires et phytosanitaires, obstacles techniques au commerce, politique de concurrence, propriété intellectuelle, transparence des réglementations, mesures anti-dumping et de sauvegarde, ou encore développement durable et aspects liés au commerce de l'énergie.

L'ALECA concrétise un objectif majeur du Partenariat Privilégié agréé en novembre 2012. L'approche adoptée par les deux parties se fonde sur deux principes-clés : l'asymétrie et la progressivité en faveur de la Tunisie. En pratique, cela signifie que l'ouverture commerciale et le rapprochement réglementaire s'adapteront aux priorités choisies par la Tunisie et iront de pair avec ses efforts de réformes en tenant compte des spécificités de son économie. De la sorte, l'économie tunisienne bénéficiera du temps et de l'appui nécessaires pour tirer profit de cette intégration dans l'espace économique européen. De son côté, l'Union européenne s'engage à respecter les choix souverains de la Tunisie. Un soutien adéquat sera accordé pour appuyer la mise en œuvre des dispositions qui seront contenues dans le futur ALECA, notamment en matière de rapprochement réglementaire.

**L'ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE
COMPLET ET APPROFONDI
(ALECA) N'EST PAS UN ACCORD
COMMERCIAL CLASSIQUE, MAIS
UNE INTÉGRATION PLUS PROFONDE
DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE DANS
L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN**

**L'APPROCHE
ADOPTÉE
PAR LES DEUX
PARTIES SE FONDE
SUR DEUX
PRINCIPES-CLÉS:
L'ASYMÉTRIE ET
LA PROGRESSIVITÉ
EN FAVEUR
DE LA TUNISIE**



La parole à nos partenaires...

Le commerce extérieur tunisien traverse une période de stagnation. À quoi peut-elle être due ?

Alexandre RATLE : La stagnation constatée en 2014 et pendant presque tout 2015 est due à la faible croissance des marchés de la Tunisie. Le pays réalise 85 % de ses échanges avec l'Union européenne. Donc, tout ralentissement économique en Europe affecte la Tunisie.

Mais, la reprise est là. Les choses ont commencé à bouger fin 2015 et le commerce se reprend. Il y a également une hausse sensible des investissements européens vers la Tunisie. Pour le moment, il s'agit principalement d'entreprises déjà présentes qui investissent pour augmenter leurs capacités de production. Il y a aussi quelques nouveaux investisseurs, mais il est normal que leur implantation prenne plus de temps à se refléter dans l'activité économique nationale.

85 % des échanges tunisiens se font avec l'Europe, mais sont surtout concentrés sur trois pays : la France, l'Allemagne et l'Italie. N'y a-t-il donc pas un risque de dépendance à la situation économique de ces marchés ?

A.R. C'est la situation actuelle, mais elle signifie surtout que la Tunisie dispose d'un important potentiel de croissance en attaquant les autres marchés européens. Elle exporte peu au Royaume-Uni et en Espagne et elle est presque inexistante dans les pays d'Europe du Nord et de l'Est. Si elle est capable d'exporter en France et en Allemagne, elle devrait également arriver à accroître sa part de marché dans les autres pays de l'UE.

Quels sont aujourd'hui les freins aux investissements européens en Tunisie ?

A.R. En premier lieu, la Tunisie souffre malheureusement d'une mauvaise image en termes de sécurité. Mais, concrètement, ce sont plutôt les aspects logistiques qui posent problème. Pour une entreprise, c'est compliqué de prévoir des investissements quand elle ne maîtrise pas les délais et les coûts de ses opérations. Il y a également le contexte social. Les mouvements plus ou moins pacifiques qu'on a pu voir ces derniers temps n'incitent pas à créer ou développer des activités.

Cela dit, beaucoup d'investisseurs continuent de croire dans la Tunisie. Si la majorité des récents investissements sont

le fait d'entreprises déjà présentes, c'est encourageant. Cela signifie qu'elles connaissent le terrain et qu'elles sont confiantes. C'est extrêmement positif pour attirer de nouveaux investissements.

À l'association des investisseurs européens en Tunisie, nous recevons aussi régulièrement des investisseurs qui veulent s'installer. Nous nous chargeons ensuite de les rediriger vers leurs chambres de commerce respectives. En tant qu'association, nous discutons également avec les instances européennes pour défendre la Tunisie et faire en sorte que des aides lui soient allouées pour la soutenir.

Dans ce contexte l'ALECA peut-il donner un coup d'accélérateur aux échanges entre l'UE et la Tunisie ?

A.R. L'ALECA est une formidable opportunité dans la mesure où il permettra à la Tunisie d'accéder à un marché de 500 millions de consommateurs. Je sais que tout le monde ne le voit pas de cette manière, en particulier une partie de société civile tunisienne.

Il est humain d'avoir des réticences. C'est pourquoi nous devons faire preuve de pédagogie pour démontrer qu'il y a de réelles opportunités, notamment grâce à la convergence réglementaire. Si demain, les produits tunisiens sont aux normes européennes, ils pourront non seulement continuer de conquérir le marché européen, mais aussi permettre à la Tunisie de continuer son développement en direction d'autres marchés à fort potentiel, comme l'Afrique subsaharienne.

24

Coopération transfrontalière

La Tunisie, acteur de premier plan d'une coopération euro-méditerranéenne dépassant ses frontières

La coopération transfrontalière (CTF) joue un rôle distinct des autres formes de coopération par le fait qu'elle fonctionne au profit des deux côtés de la frontière extérieure de l'Union européenne et fait appel à des fonds provenant à la fois des rubriques externes et internes du budget de l'UE. Elle repose sur certains principes clés tels que l'appropriation commune et les bénéfices conjoints qui reflètent le fort degré d'engagement de tous les pays associés, qu'ils soient européens ou provenant du sud de la Méditerranée.

Un Comité de suivi conjoint, organe de décision composé des représentants des pays participants, supervise et assure la bonne mise en œuvre du programme et approuve les projets financés. Une autorité de gestion commune est responsable de la gestion opérationnelle et financière du programme. Elle est appuyée par un secrétariat technique conjoint. Un réseau de points de contact nationaux contribue à la promotion des opportunités offertes par le programme et à la diffusion de ses résultats dans les territoires éligibles.

Deux programmes CTF concernent plus particulièrement la Tunisie, très engagée dans cette coopération :

» **Le programme régional « Bassin Maritime Méditerranée » (IEVP CTF Med)**, géré par la Région Autonome de la Sardaigne et qui rassemble 13 pays participants (Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Territoires palestiniens, Portugal et Tunisie) ;

» **Le programme bilatéral « Italie-Tunisie »**, porté par la région Sicile.

Tous deux sont mis en œuvre avec l'appui du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale qui représente la Tunisie au sein des organes de décisions. Ces deux programmes ont été renouvelés fin 2015.



LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (CTF) FONCTIONNE AU PROFIT DES DEUX CÔTÉS DE LA FRONTIÈRE EXTÉRIÈRE DE L'UE ET FAIT APPEL À DES FONDS PROVENANT À LA FOIS DES RUBRIQUES EXTERNES ET INTERNES DE SON BUDGET

Ci-contre
Le projet LACTIMED présenté au Commissaire européenne Johannes Hahn lors de la Conférence NEXTMED (Bruxelles, le 28 mai 2015)



182 €
MILLIONS

Programme
"Bassin Maritime
Méditerranée"

2007-2013

Au cours de la première génération du Programme IEVP CTF Med, qui arrive à son terme, ce sont 95 projets qui ont été financés pour un montant total de 204 millions d'euros (contribution de l'UE équivalente à 182 millions).

Ces projets, qui impliquent plus de 730 acteurs de 13 pays, portent sur les thématiques suivantes :

- Croissance économique et développement territorial ;
- Durabilité environnementale ;
- Patrimoine culturel et tourisme durable ;
- Capital humain.

En **Tunisie**, on compte **70 acteurs** mobilisés – ministères, agences sectorielles nationales, administrations régionales et locales, universités et centres de recherche, ONG et entreprises – au sein de **49 projets**. Les ressources financières UE destinées aux partenaires tunisiens s'élèvent à 18 millions d'euros, ce qui fait de la Tunisie le quatrième pays bénéficiaire au niveau euro-méditerranéen en termes de fonds alloués.

www.enpicbmed.eu

PARMI LES 49 PROJETS IMPLIQUANT DES PARTENAIRES TUNISIENS, ON PEUT CITER...

LACTIMED : « Agroclusters locaux pour des produits laitiers méditerranéens typiques et innovants », portés en Tunisie par le Pôle de Compétitivité de Bizerte (2012-2015)

4,35 millions €

Le projet a permis de mener un diagnostic des filières laitières dans les régions de Bizerte et Béja et a débouché sur la création de deux clusters - un pour la filière bovine de Bizerte et un pour la filière ovine de Béja - qui mettent en réseau les éleveurs, les centres de collecte, les structures d'appui et les institutions financières. Un point de collecte opérationnel de lait ovine est opérationnel à Béja, avec une capacité de 500 litres par jour. En outre, la Banque Nationale Agricole, associée au projet, a mis en place deux produits de financement pour répondre aux besoins de crédits spécifiques des éleveurs notamment en termes de frais d'exploitation et de développement (acquisition du cheptel, matériel d'élevage). Parmi les résultats obtenus, on peut aussi mentionner la valorisation des produits laitiers typiques par le biais de la participation de 15 producteurs tunisiens à 5 événements de promotion à l'étranger. Le projet a voyagé jusqu'à l'Exposition Universelle de Milan où l'expérience tunisienne a été présentée lors d'une conférence au pavillon français en juin 2015.

www.lactimed.eu

NET KITE: « Réseau transfrontalier pour la promotion de l'incubation d'entreprises à haute intensité de connaissances et du transfert technologique », porté par StartUp System en Tunisie (2013-2015)

1,6 million €

Le projet vise à favoriser la création de startups en facilitant le passage des idées innovantes à l'entreprise. Les jeunes talents ont été mobilisés à travers une « business competition » qui a permis la présentation de plus de 400 idées innovantes à l'échelle de la Méditerranée, dont 50 tunisiennes. Un nombre restreint de futurs entrepreneurs a bénéficié d'un accompagnement spécialisé et personnalisé incluant un soutien à la rédaction des business plans, des services de coaching et de mentoring ainsi qu'une période de mobilité à l'étranger. Une jeune tunisienne, Mlle Aida Selmi, fait partie des 12 projets récompensés par NET KITE. Elle s'apprête à développer l'entreprise « Bio-Wonder » qui valorise la figue de Barbarie à travers des produits alimentaires et cosmétiques.

www.netkite.eu

ACCBAT : « Adaptation au changement climatique pour l'amélioration de la gestion des besoins d'approvisionnement en eau dans l'agriculture », porté par le Ministère de l'Agriculture en Tunisie (2012-2015)

4,5 millions €

En réponse à la grave pénurie en eau qui touche tous les pays de l'espace méditerranéen, le projet ACCBAT a mis l'accent sur l'utilisation efficace des ressources hydriques dans l'agriculture, secteur qui consomme à lui tout seul près de 80% des ressources disponibles. En Tunisie, le projet a travaillé sur deux volets : d'une part, réduire les volumes d'eau consommés pour l'agriculture irriguée et d'autre part, augmenter le recours à des sources d'eau non conventionnelles (eaux usées, dessalement d'eau saumâtre). C'est ainsi que plus de 50 exploitants agricoles du gouvernorat de Nabeul ont bénéficié de la mise en place de systèmes d'irrigation modernes et efficaces qui font notamment appel aux techniques de micro-irrigation et de fertigation (technique agricole consistant à appliquer des éléments fertilisants solubles dans l'eau par l'intermédiaire d'un système d'irrigation), réduisant au minimum l'utilisation de l'eau et des engrais. En complément, trois installations pilotes de plus grande taille ont été réalisées pour démontrer l'efficacité de l'utilisation des eaux usées et du dessalement pour l'irrigation. Enfin, quatre stations agro-météorologiques ont été mises en place pour mieux planifier les cycles d'irrigation en fonction des besoins réels des cultures.

www.accbat.eu

EGREJOB : « Emplois verts euro-méditerranéens », porté par le Commissariat Général au Développement Regional en Tunisie (2012-2015)

1,5 million €

Afin d'encourager l'intégration d'une nouvelle génération d'étudiants et d'entrepreneurs dans le marché des emplois verts, le projet EGREJOB a formé 150 jeunes - dont 50% de femmes - provenant d'Italie, du Liban, d'Espagne et de Tunisie dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'éco-construction, l'efficacité énergétique, l'agriculture durable, l'éco-tourisme et le recyclage des déchets. La Tunisie a d'ailleurs accueilli à Sousse un des deux ateliers transfrontaliers voués au partage d'expérience, à la formation et au développement d'idées d'entreprise dans le secteur de l'environnement. Le projet a débouché sur des opportunités concrètes d'emploi ou de création d'entreprise pour les jeunes tunisiens, comme en témoigne Mohamed el Hedi Kortas, un stagiaire de Sousse : « le travail en équipe avec des étudiants provenant de différents pays a eu un énorme impact sur moi », estime Mohamed. « Le défi principal ici en Tunisie c'est l'emploi. La formation offerte par le projet EGREJOB est une opportunité pour acquérir des compétences professionnelles qui me permettront de créer une entreprise tout en préservant l'environnement ».

www.egrejob.eu

LE DÉFI PRINCIPAL ICI EN TUNISIE C'EST L'EMPLOI. LA FORMATION OFFERTE PAR LE PROJET EGREJOB EST UNE OPPORTUNITÉ POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES QUI ME PERMETTRONT DE CRÉER UNE ENTREPRISE TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

Ci-dessous

Un agriculteur de la région de Nabeul pose à côté d'un système d'irrigation installé dans le cadre du projet ACCBAT

Séminaire de formation à Sousse les 11 et 12 juin 2015





La Commission européenne a adopté le 17 décembre 2015 le nouveau Programme de coopération transfrontière (CTF) "Bassin Maritime Méditerranéen" qui bénéficie d'un financement communautaire de 209 millions d'euros au titre de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV).

Le Programme vise à favoriser un développement économique, social et territorial juste, équitable et durable dans les régions situées le long des côtes de la mer Méditerranée.

La Tunisie, à l'instar de 12 autres pays participants a déjà adhéré au Programme qui est caractérisé par une stratégie plus ciblée autour des 4 objectifs thématiques suivants :

- **Développement des entreprises et des PME**, au travers du soutien aux nouvelles entreprises et à la valorisation des chaînes de valeur et des clusters euro-méditerranéens. La diversification du tourisme dans de nouveaux segments et niches fait également partie de cet objectif ;
- **Soutien à l'éducation, à la recherche, au développement technologique et à l'innovation**, avec un accent sur le transfert technologique, la commercialisation des résultats de la recherche et le renforcement des liens entre l'industrie et la recherche ;
- **Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté**, priorité destinée à la catégorie des NEETS (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), des femmes ainsi qu'aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- **Protection de l'environnement, adaptation et atténuation du changement climatique**, incluant l'efficacité en matière de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie ainsi que la protection des zones côtières.

Le premier appel à propositions devrait être lancé d'ici la fin de l'année 2016.



**PRIORITÉ N°2
PROMOTION
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

DIVIN : "Développement des Interventions innovantes sur les cépages de vignes autochtones pour l'Intégration italo-tunisienne"

674 108 €

DIVIN vise à soutenir l'intégration des filières productives dans le secteur agroalimentaire, notamment du domaine de la vigne et du vin, en promouvant des stratégies innovantes d'analyse et valorisation génétique des cépages de vignes autochtones selon des modèles homogènes. DIVIN met en œuvre différentes méthodes d'analyse et contribue à améliorer la qualité des produits en ce qui concerne les techniques de diagnostic virologique, d'assainissement et gestion du matériel, en accord avec les régulations nationales et européennes, le fonctionnement des entreprises agricoles et les principes de la haute qualité des filières.

www.projetdivin.eu

CUL.TUR.A.S. : "CULTure et ToURisme Actif et Soutenable"

1,3 million €

Le projet vise à identifier des nouveaux modèles de valorisation du patrimoine archéologique, à travers un projet pilote impliquant la spécialisation sur deux segments spécifiques du marché du tourisme: la plongée et le vélo. En outre, le projet vise à contribuer à l'amélioration et à l'efficacité des politiques régionales, ainsi qu'à des actions concrètes pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel transfrontalier.

www.culturas-italietunisie.eu

APER : " Architecture Domestique Punique, Hellénistique et Romaine : Sauvegarde et mise en valeur"

752 783 €

Le projet vise à améliorer la conservation, la mise en valeur et la connaissance du patrimoine archéologique et architectural de sites sélectionnés (Kerkouane, Pupput, Agrigente) où se superposent les cultures punique, hellénistique et romaine. Cela se fait notamment par des activités de reconstitution tridimensionnelle et virtuelle des bâtiments.

www.projetaper.eu

PROHUVÉ : "Evaluation technico-économique des systèmes de culture pour la production d'huile végétale dans un but énergétique en Tunisie"

499 000 €

Le projet soutient des champs "pilotes" cultivés avec différentes cultures énergétiques afin de procéder à une évaluation technique, économique et environnementale. Ces champs sont mis en place dans la partie septentrionale de la Tunisie. Vu la similarité climatique entre le nord de la Tunisie et la Sicile, les systèmes de culture pourront être utilisés en Sicile. Différents types de cultures ont été testés en différentes parcelles à l'intérieur d'un même site. Les espèces cultivées ont été choisies avec un niveau de rusticité suffisant pour permettre à la plante de pousser dans des terrains et environnements à moyenne ou basse fertilité.

www.prohuve.eu

AU COURS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU PROGRAMME 31 PROJETS ONT ÉTÉ SOUTENUS, SÉLECTIONNÉS À TRAVERS DES APPELS À PROPOSITIONS, IMPLIQUANT AU TOTAL 163 PARTENAIRES DONT 103 ITALIENS ET 60 TUNISIENS



**PRIORITÉ N°3
COOPÉRATION CULTURELLE
ET SCIENTIFIQUE,
ET APPUI AU TISSU ASSOCIATIVE**

DO.RE.MI.HE : "Doctorat de REcherche pour la Mise en valeur de l'Héritage naturel et culturel"

500 724 €

Le projet Doremihe veut consolider la coopération et les échanges des Doctorants et des jeunes chercheurs universitaires pour produire des outils innovants pour la gestion conjointe du patrimoine culturel, archéologique et naturel dans les deux pays.

www.doremihe.eu/projet

COURAGE : "Création d'OpportUnités pour Renouveler le tissu Associatif local pour les futures Générations Euro-Méditerranéennes"

390 036 €

COURAGE cible l'amélioration des conditions pour le démarrage d'entreprises sociales innovantes, à travers le développement et la consolidation des projets civiques d'entreprise sociale. Parmi ses activités sont proposés :

» des cours de formation pour jeunes talents siciliens et tunisiens qui deviendront la première équipe transfrontalière de "promoteurs de l'innovation sociale" ;

» l'introduction des outils e-learning pour l'apprentissage et l'évaluation des compétences techniques et transversales nécessaires au démarrage et gestion des entreprises sociales et sanitaires ;

» la création en réseau de lieux physiques et virtuels pour faire ressortir et développer de nouvelles idées associatives à durabilité élevée et encourager l'esprit d'entreprise.

www.projet-courage.eu

TATRAC : "Tissu Associatif et TRAnsfert de Connaissances"

374 878 €

L'objectif du projet TATRAC est de renforcer le rôle du tissu associatif dans le système national d'innovation en Tunisie et en Italie. Le partenariat du projet vise au transfert des connaissances scientifiques produites dans les laboratoires de recherche ou de bonnes pratiques vers les différents domaines d'activité de la société et en particulier aux acteurs socio-économiques sélectionnés. A travers l'injection de nouvelles connaissances dans le circuit des centres de décision le projet vise à améliorer les capacités de gestion des problèmes qui s'imposent de par le caractère changeant des réalités démographiques, socio-économiques et politiques.

www.tatracs.tn

**LE PROJET COURAGE CIBLE
L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS
POUR LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES
SOCIALES INNOVANTES,
À TRAVERS LE DÉVELOPPEMENT ET
LA CONSOLIDATION DES PROJETS CIVIQUES
D'ENTREPRISE SOCIALE**

33,5 €
MILLIONS

Programme de coopération
transfrontalière
Italie-Tunisie, CT-IEVP
Deuxième génération
2014-2020

Cette nouvelle phase du Programme de Coopération Transfrontière Italie-Tunisie 2014-2020, a été adoptée en décembre 2015 par la Commission européenne.

Elle bénéficie d'un financement de 33,4 millions d'euros au titre de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV), et vise à contribuer à l'objectif global d'une zone de prospérité partagée et de bon voisinage entre les États membres de l'UE et leurs voisins.

Cette deuxième édition du programme augmente son espace de coopération de part et d'autre de la route maritime qui borde la Sicile et la Tunisie.

C'est ainsi qu'en plus des territoires déjà bénéficiaires lors de la première phase, trois provinces siciliennes (Catane, Enna et Palerme) et six gouvernorats tunisiens (Béja, Manouba, Zaghuan, Kairouan, Sidi Bouzid et Gabès) sont désormais également considérés dans le cadre du Programme. Toutes les autres zones territoriales siciliennes et tunisiennes sont éligibles dans la limite du 20% de l'allocation du budget UE.

**CETTE NOUVELLE
PHASE DU PROGRAMME
DE COOPÉRATION
TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE-TUNISIE 2014-2020
BÉNÉFICIE D'UN FINANCEMENT
DE 33,4 MILLIONS D'EUROS
AU TITRE DE L'INSTRUMENT
EUROPÉEN DE VOISINAGE
(IEV)**

Les trois objectifs thématiques de cette nouvelle phase sont :

Objectif 1

Développement des petites et moyennes entreprises (PME), en particulier par le renforcement des clusters économiques et la promotion et appui à l'entrepreneuriat

Objectif 2

Soutien à l'éducation, la recherche, le développement technologique et l'innovation par la promotion et appui à la recherche et à l'innovation dans les secteurs clés, la promotion de la coopération entre entreprises et opérateurs de la formation professionnelle et l'appui à la coopération locale dans le domaine de l'éducation

Objectif 3

Protection de l'environnement et adaptation au changement climatique, surtout à travers des actions conjointes pour la protection de l'environnement et des mesures de conservation et utilisation durable des ressources naturelles.

Comme pour la période de programmation 2007-2013, la Région Sicile aura la responsabilité de l'Autorité de gestion, et sera en charge de la gestion et de la réalisation du programme.

Un premier appel à propositions devrait être lancé d'ici fin 2016.

www.italietunisie.eu/images/JOP_IT-TU.pdf



Allemagne

L'Allemagne a considérablement accru sa coopération avec la Tunisie dans les domaines identifiés comme primordiaux depuis la Révolution à savoir la promotion de l'emploi, le développement des régions intérieures et la bonne gouvernance. En 2015, l'Allemagne a annoncé de nouveaux engagements en faveur de la Tunisie à hauteur de 215 millions d'euros portant le total de la coopération bilatérale à près de 950 millions d'euros depuis la Révolution.

En 2015, les principaux engagements ciblaient la protection contre les inondations, l'énergie photovoltaïque, les finances communales, le développement régional et la production agricole durable.

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

La Tunisie, dont les ressources renouvelables en eau douce s'élèvent à environ 440 m3 par an et par habitant, souffre d'une grave pénurie d'eau et de bilans hydrologiques déficitaires dans une large partie du territoire. Par ailleurs, la disponibilité de cette eau est caractérisée par de grandes disparités régionales et d'importantes fluctuations saisonnières. Ces fluctuations, qui prennent la forme de phénomènes climatiques extrêmes (pluies torrentielles, périodes de sécheresse prolongée, etc...), s'ajoutent l'insuffisance des infrastructures de stockage et de transfert des eaux et compliquent de plus en plus l'exploitation viable et coordonnée de ces ressources hydriques limitées. Malgré la raréfaction générale des ressources en eau, des inondations désastreuses causées par des pluies torrentielles spontanées et isolées constituent une menace pour les productions de base des populations locales.

C'est notamment le long du fleuve de la Medjerda que chaque année des crues provoquent l'inondation de terres agricoles. Les populations et les infrastructures sont particulièrement exposées sur 350 km du cours du fleuve et subissent régulièrement des dommages importants. À titre d'exemple, les dégâts causés par les crues dans le delta de la Medjerda au cours de la seule année 2011 sont estimés à 25 millions d'euros. Beaucoup de petits paysans dont les champs se trouvent le long du fleuve subissent des pertes considérables. En conséquence, l'État

doit supporter des charges imprévues se chiffrant en millions de dinars pour les interventions d'urgence en faveur des populations sinistrées et la reconstruction des infrastructures détruites. Après les inondations, une grande partie de l'eau excédentaire s'écoule dans la mer et est perdue. Or, ces quantités d'eau manquent cruellement pendant les périodes de sécheresse et dans les régions arides ou déficitaires en eau du sud et du centre de la Tunisie. Elles devraient en effet être utilisées au profit de l'agriculture, de l'industrie et de l'approvisionnement en eau potable des populations.

Pour faire face à ces défis et pour augmenter la résilience de la gestion de l'eau en Tunisie face au changement climatique, les partenaires tunisiens prévoient la réalisation de divers projets de stockage de l'eau ainsi que des mesures de protection contre les inondations dans la vallée du fleuve de la Medjerda. L'Allemagne, par le biais de la coopération financière avec la Tunisie, soutient cette approche dans le cadre de sa planification-cadre pour l'année 2015. Berlin mobilise ainsi 111 millions d'euros pour le programme intitulé « stockage de l'eau pour adaptation au changement climatique dans le cadre de GIRE – Gestion Intégrée des Ressources en Eau ». Ces actions se situeront notamment dans les régions défavorisées de l'intérieur du pays - en premier lieu dans le gouvernorat de Jendouba - afin de contribuer directement à l'amélioration des conditions de vie de la population locale et à la protection de leur activité de subsistance. De plus, ce programme doit avoir un impact positif sur l'emploi, de manière directe durant la phase de construction et indirectement après son achèvement.





L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

L'Allemagne apporte à la Tunisie son savoir-faire en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. La loi sur les énergies renouvelables a été approuvée en 2015 par le Parlement, preuve des ambitions tunisiennes pour ce secteur. D'ici 2030, la Tunisie compte augmenter la part de l'électricité produite sur la base des énergies renouvelables à 30%. Une politique plus active de l'État dans ce domaine est indispensable : il devient nécessaire de réduire la dépendance vis-à-vis des importations de gaz naturel, d'utiliser les sources d'énergie locales comme facteur de croissance et de délester le budget de l'État des subventions croissantes pour les énergies fossiles. Des ménages ainsi que des entreprises ont déjà commencé à investir dans le photovoltaïque, qui s'avère rentable. De 2013 à 2015, la capacité des installations photovoltaïques installées en Tunisie par les investisseurs privés a augmenté d'environ 100% par an. La STEG a également programmé la réalisation d'une première centrale photovoltaïque près de la ville de Tozeur avec une capacité de 2x10 MW et prévoit plusieurs autres installations photovoltaïques, parcs éoliens ainsi qu'une centrale de pompage-turbinage. En 2015, la Coopération allemande a encouragé le secteur photovoltaïque avec un nouvel engagement de 12 millions d'euros au profit de la deuxième tranche dans la centrale de Tozeur.

LES FINANCES COMMUNALES

Les mesures visant à soutenir le travail communal consistent en premier lieu en l'amélioration des services communaux par l'installation de bureaux modernes, la formation d'agents communaux et le renforcement de l'action communale au profit des jeunes. En 2015, un fonds pour financer l'équipement et des investissements dans 85 nouvelles municipalités sur l'ensemble du pays a été décidé. A cette fin, un premier crédit de 45 millions d'euros ainsi qu'un don de 3 millions d'euros ont été accordés en 2015.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET L'AGRICULTURE

L'amélioration des chaînes de valeur ajoutée dans l'agriculture, notamment dans les régions de Kasserine, Le Kef, Béja, Siliana, Sidi Bouzid et Kairouan, vise à augmenter les revenus des agriculteurs. Ce programme cible le développement d'une production durable et une commercialisation optimisée du lait, des pistaches, des abricots et des pommes de terre, et ce, en collaboration directe avec les petits agriculteurs de ces régions.

En 2015, des plans pour le développement régional ont été élaborés en coopération avec des acteurs étatiques et non-étatiques dans 18 gouvernorats et constituent des contributions au plan quinquennal de développement 2016 -2020 du gouvernement tunisien. La Coopération allemande accompagnera activement la réalisation de ces plans dans les régions sélectionnées du nord-ouest et du centre-ouest de la Tunisie pendant les années à venir.



Ci-dessus
Berlin, 5 novembre 2015,
la chancelière allemande
Angela Merkel
avec le Premier ministre
tunisien Habib Essid
(photo : afp.com/ODD ANDERSEN)



Ci-contre
27-29 avril 2015,
À l'occasion de sa visite d'Etat,
le Président fédéral
M. Joachim Gauck est accueilli
par le Président Béji Caïd Essebsi



Belgique

Dans le cadre du processus de transition démocratique amorcé dans certains pays arabes début 2011, plusieurs initiatives d'appui et de coopération ont été mises en œuvre, via divers canaux, au titre de la coopération menée par le gouvernement fédéral belge en faveur de la Tunisie.

PROJETS DE COOPÉRATION RÉGIONALE

La Belgique travaille notamment avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), particulièrement actif en Tunisie. Les programmes mentionnés dans le rapport précédent ont été clôturés avec succès. Il reste cependant un reliquat, la Belgique et le PNUD étudient actuellement les meilleurs moyens de l'utiliser à bon escient.

En septembre 2015, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a lancé avec entre autres le soutien de la Belgique un programme de retour volontaire des migrants qui souhaitaient rentrer en Tunisie. Il a été décidé de prolonger ce programme en 2016.

DÉLÉGATION WALLONIE-BRUXELLES

La Délégation Wallonie-Bruxelles à Tunis a continué à suivre de près l'évolution de la situation politique, économique, sociale et culturelle dans le pays et a notamment contribué à l'organisation de visites politiques au cours de l'année. 2015 a ainsi vu le déplacement du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte, à Tunis en mars et la rencontre à Bruxelles, en novembre, des ministres tunisien et wallon de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Chiheb Bouden et Jean-Claude Marcourt.

Ces visites s'inscrivent dans une perspective de renforcement de la coopération institutionnelle avec la Tunisie. Ainsi, l'Assemblée des Représentants du Peuple et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont conclu une entente en avril à l'occasion de la visite du Président Philippe Courard.

Par ailleurs, le 5^e programme de coopération entre la Tunisie, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris fin courant 2015.

Son évaluation lors de la Commission mixte tenue à Tunis en décembre a permis de définir les orientations du 6^{ème} programme bilatéral qui doit couvrir la période 2016-20. Les activités de ce dernier porteront sur l'éducation et la formation, l'environnement et le développement durable. Dans cette nouvelle programmation, un engagement plus prononcé sera donné à la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique à travers un soutien particulier apporté aux mobilités, formations et expertises afférentes à une quinzaine de projets inter-universitaires.



Danemark

Depuis 2011, le Danemark a renforcé la coopération avec la Tunisie afin de soutenir le processus de transition et de démocratisation. La coopération avec la Tunisie est une partie intégrée du Programme de Partenariat Dano-Arabe, doté de 8 millions d'euros, lancé en 2003 par le gouvernement danois avec un double objectif : promouvoir les processus de réforme et de démocratisation et améliorer le dialogue, la compréhension et la coopération entre le Danemark et la région MENA.

Depuis 2011, la Tunisie est devenue un des pays prioritaires du programme. Celui-ci favorise aussi le dialogue et la collaboration régionale en organisant des rencontres entre des partenaires de différents secteurs de la région arabe et des partenaires danois pour collaborer et partager des expériences.

Un des principes fondamentaux du programme est que les activités de partenariat reposent sur un principe d'égalité – l'accent étant tout particulièrement mis sur la coopération professionnelle, l'échange de savoir et le partage d'expériences. Les activités incluent des partenaires tant au niveau gouvernemental que non-gouvernemental.

À ce partenariat bilatéral, s'ajoute un engagement multilatéral à travers l'UE, la Banque mondiale, les agences des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux. Toutes les activités auxquelles participe le Danemark se rapportent à l'un des quatre domaines prioritaires :

1. droits de l'Homme et bonne gouvernance ;
2. la promotion de l'égalité des sexes et de la participation des femmes ;
3. Le développement de sociétés reposant sur le savoir ;
4. renforcement de la croissance économique et de la création d'emplois.

1. DROITS DE L'HOMME ET BONNE GOUVERNANCE

Soutien à la démocratisation, la bonne gouvernance et les processus de transitions par une aide bilatérale et multilatérale et par des programmes de partenariat dano-arabe.

Les principaux partenaires danois qui collaborent avec des partenaires tunisiens dans ce domaine sont l'Institut des Droits de l'Homme Danois, Dignity - Institut Danois contre la Torture, Action Aid et KFUM (Les Scouts Danois). Un appui danois a également été accordé au Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH/EuroMed Rights) et à la Fondation Euro-Méditerranéenne de soutien aux défenseurs des Droits de l'Homme (FEMDH) pour leur travail avec la société civile dans le domaine des droits humains. Les autres partenaires financés par le Danemark sont le PNUD, Le Centre for Innovative Local Governance CILG/VNGi et le Centre for Humanitarian Dialogue.

L'Institut Danois des Droits de l'Homme a continué en 2015 à appuyer le gouvernement tunisien sur les questions des droits de l'Homme et a initié une collaboration avec le ministère chargé des Relations avec les institutions constitutionnelles et la société civile. La collaboration s'est focalisée sur une assistance technique au travail préparatoire d'un mécanisme interministériel de coordination, d'élaboration et de présentation des rapports et de suivi des recommandations dans le domaine des droits de l'Homme. Cette action comporte aussi un renforcement des capacités et une assistance technique dans le cadre de la préparation du projet de loi sur l'Instance des Droits de l'Homme. L'Institut Danois des Droits de l'Homme a assisté l'organisation tunisienne pour la défense des droits des personnes handicapées dans la formation, le développement et la réalisation d'une étude sur la mise en œuvre effective de leurs droits.

Dignity a maintenu son appui au renforcement des capacités au sein du système de santé publique et de la société civile pour assurer la réhabilitation des survivants de torture et »»



3. LE DÉVELOPPEMENT DE SOCIÉTÉS REPOSANT SUR LE SAVOIR

Renforcer la qualité et l'indépendance des médias, promouvoir des changements législatifs afin d'améliorer l'indépendance et la qualité des médias ainsi que contribuer à l'amélioration de l'éthique, de la formation, de la surveillance, de la coopération et de l'organisation des journalistes.

L'organisation danoise International Media Support (IMS) a poursuivi son travail d'accompagnement au renforcement organisationnel et à la réflexion stratégique des principales institutions médiatiques y compris le Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT) et le Centre de Tunis pour la Liberté de Presse. IMS a, par ailleurs, appuyé le travail de revendication mené par la Coalition Civile pour la Défense de la Liberté d'Expression. Enfin, IMS a soutenu le renforcement de la production vidéo de la plateforme participative Nawaat.

4. RENFORCEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Promouvoir la création d'emplois et la baisse du chômage. Soutenir les micros et petites entreprises et les entrepreneurs. Promouvoir les réformes du marché du travail et le dialogue social.

Le Patronat danois (DI) a continué son partenariat avec son homologue tunisien l'UTICA dans le but de renforcer les structures nationales de dialogue social entre le patronat et les syndicats tunisiens. Parallèlement l'Organisation nationale des Travailleurs au Danemark (LO/FTF) poursuit son partenariat avec l'UGTT avec pour objectif de favoriser des relations paisibles sur marché du travail, de mettre en place des mécanismes efficaces de dialogue social ainsi de renforcer les capacités de l'organisation syndicale tunisienne.

Le Danemark a soutenu le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) et le projet Wajjahni.org. Cette plateforme est un moyen d'information des jeunes chômeurs ayant une formation professionnelle ou académique au sujet des opportunités sur le marché du travail et contribue ainsi à lutter contre le chômage des jeunes.

Un jumelage entre le Centre danois des connaissances en agriculture SEGES et l'Office d'élevage et des pâturages a permis de mettre en place un projet dans le secteur laitier axé sur le développement économique et la création d'emplois dans la chaîne de valeur des produits laitiers à Béja.

Pour sa part, l'OIT – à travers un financement danois – contribue par le programme « Emplois décents pour la Jeunesse tunisienne » à créer plus d'opportunités de travail pour les jeunes dans les gouvernorats de Siliana, de Jendouba et de Béja.

Enfin, le Danemark a cofinancé le projet Souk At-tanmia initié par la Banque africaine de développement, ainsi que plusieurs autres initiatives régionales et multilatérales qui soutiennent la croissance économique et la création d'emplois tels que le Deauville Transition Fund et le MENA multidonor Trust fund gérés par la Banque mondiale.





Espagne

COOPÉRATION BILATÉRALE

En 2015, la coopération espagnole a poursuivi son soutien à la Tunisie principalement à travers le programme Masar, (chemin en arabe).

Ce dernier se décline en deux axes inspirés par l'expérience de l'Espagne en matière de transition démocratique : le renforcement des institutions et le renforcement des organisations de la société civile.

Le premier axe doit encourager la mise en place de politiques publiques favorisant la gouvernance démocratique, le développement économique et social, le respect des droits humains et l'égalité des sexes. Le second renforcement des organisations de la société civile consiste à améliorer les capacités des ONG et d'accroître leur contribution au changement démocratique.

Pour cela, la Coopération espagnole a poursuivi sa collaboration avec le gouvernement tunisien à travers le projet de « Renforcement des capacités du ministère de l'Intérieur à Tunis » en vue de contribuer à la modernisation des corps de sécurité de l'État. Avec un budget de 250 000 € pour l'année 2015, la coopération espagnole vise à améliorer les services fournis par le ministère à travers des formations orientées sur les droits humains se basant sur l'expérience l'Espagne.

Au cours de l'année 2015, cinq formations ont ainsi été réalisés :

- » respect des droits de l'Homme ;
- » traitement de la violence de genre ;
- » la gestion du stress de la police ;
- » traitement par les forces de sécurité des crimes commis par des mineurs ;
- » gestion des crises et maintien de l'ordre public lors d'événements majeurs.

Dans le domaine de la justice, et plus particulièrement en ce qui concerne la réforme du secteur pénitentiaire, une subvention de 300 000 € a été fournie pour financer le projet de « Renforcement des capacités des agents de prison RECAP ».

Celui-ci vise à améliorer l'efficacité et l'efficience du système pénitentiaire en Tunisie avec un focus particulier sur le respect des droits de l'Homme. Dans ce cadre, des formations ont eu lieu, aussi bien à Barcelone qu'à Tunis, dans les domaines suivants :

- » formation des services correctionnels ;
- » programmes de réadaptation pour le personnel des prisons ;
- » gestion des crises et des incidents dans les prisons.

Toutes ces formations ont abouti à la tenue à Tunis, les 16 et 17 mars 2016, d'une Conférence internationale organisée par l'AECID (Agence Espagnole de Cooperacion Internationale pour le développement) en collaboration avec le ministère de la Justice tunisien sur « Les enjeux communs à l'intérieur des prisons dans les pays du Maghreb ».

En outre, la Coopération espagnole travaille dans d'autres domaines, notamment avec la société civile. Pour cela, l'AECID, en collaboration avec NOVACT (Institut international pour l'action non-violente), a lancé en mars 2015 un appel à projets en faveur de la société civile d'un montant de 310 000 €. L'objectif principal est de renforcer les capacités des organisations tunisiennes en matière de défense des droits en vue d'améliorer leur contribution à la gouvernance démocratique. Ce financement s'adresse en priorité aux actions qui facilitent la participation des femmes et des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques, la promotion de l'égalité de genre et la liberté d'expression.



COOPÉRATION MULTILATÉRALE

En ce qui concerne les fonds multilatéraux, 2015 a été l'année de l'achèvement du projet de l'OIT de promotion de l'emploi décent et de la jeunesse productive en Algérie, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. Ce programme régional ambitieux a bénéficié du soutien de la coopération espagnole à hauteur de 4 millions d'euros sur la période 2012-2015.

CRÉDITS À LA COOPÉRATION

En ce qui concerne la coopération remboursable, la Tunisie est le troisième pays récepteur d'aide en termes absolus.

À travers le Fonds pour la promotion du développement (FONPRODE), l'AECID a réalisé dans le passé une contribution d'un montant de 100 millions d'euros à la Banque européenne d'investissement (BEI). Ces fonds sont destinés à des investissements dans des fonds de capital-risque dans les pays d'Afrique du Nord et au Moyen-Orient, notamment pour des investissements innovants en Tunisie.

Par ailleurs, la ligne de crédit de 12,4 millions d'euros de la Coopération espagnole au gouvernement tunisien à travers le Fonds international de développement agricole (FIDA) est toujours active en 2015. Elle vise à soutenir le développement agropastoral et la promotion des initiatives locales des populations du sud-est tunisien.



LE FONDS DE COOPÉRATION LOCALE ET LE SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ CIVILE

La Finlande coopère directement avec la société civile tunisienne à travers les Fonds de coopération locale de son ambassade à Tunis. Ce fonds est mis à la disposition des associations tunisiennes pour leur permettre de réaliser des projets de développement qui s'inscrivent dans les thèmes de l'égalité des genres, la démocratie et le développement durable. Depuis la révolution en 2011, la Finlande a déboursé 800 000 euros pour soutenir la société civile. En 2015, ce soutien se poursuit en faveur des initiatives suivantes :

1. Beity

L'association BEITY, avec sa maison de halte pour les femmes errantes et sans domicile, entend lutter contre la pauvreté, l'errance et le « sans-abrisme » des femmes. Elle vise l'édification, en milieu urbain traditionnel, d'une maison de halte pour femmes errantes et sans domicile assurant l'hébergement provisoire, l'accompagnement social, l'écoute psychologique, l'orientation juridique ainsi que la réinsertion socio-économique. Si des mesures de protection et des centres d'hébergement ont été prévus pour différentes catégories de personnes (les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les enfants sans soutien familial, les femmes rurales), peu a été spécifiquement prévu au profit des femmes errantes et/ou sans domicile en milieu urbain. Ce projet est subventionné en partie par un financement nordique englobant des fonds finlandais, norvégien danois et suédois. Cette coopération nordique dans le domaine du soutien à des associations est la première de ce genre en Tunisie.

2. Appui aux Initiatives de développement (AID)

L'ambassade finlandaise à Tunis soutient AID dans un projet de création de réseaux des femmes entrepreneurs de la région de Tozeur. Un lieu en dehors de la maison où les femmes peuvent parler ensemble de leurs idées de projets est primordial pour développer l'entrepreneuriat féminin dans cette région. L'association encadre

les femmes dans la mise en place de petits projets économiques, qui permettront aux femmes de la région de diversifier leurs revenus, qui sont pour l'instant liés en grande partie à la production de dattes.

3. Les Aventuriers pour le Développement Siliiana

La coopération finlandaise soutient l'association « Les Aventuriers pour le Développement Siliiana » dans le cadre du projet « Les femmes rurales de Siliiana : moteur de l'écotourisme et du développement durable ». Son objectif est de soutenir l'autonomisation économique des femmes artisanes locales en les formant et en les soutenant dans la commercialisation de leurs produits de tissage et de poterie. Le projet vise également à soutenir l'écotourisme durable et responsable dans le gouvernorat de Siliiana, à travers le développement d'activités sportives, telles que les randonnées. Enfin, il s'agit également de soutenir la jeune association dans le renforcement de ses propres capacités.

4. ConnectinGroup – Tunisie

L'ambassade à Tunis soutient l'association ConnectinGroup dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités des femmes parlementaires tunisiennes. Il s'agit de développer leurs compétences, leur savoir-faire et donc leur influence au sein de l'Assemblée des Représentants du Peuple. Le projet vise également à renforcer la coopération parlementaire bilatérale finno-tunisienne. Les activités du projet consistent en des sessions de formation, séminaires et workshops avec les députés sur le travail législatif et les questions relatives à l'économie, l'égalité et l'État de droit. Les compétences communicationnelles et le réseautage entre les députés font aussi partie des champs couverts par le projet. En outre, une visite d'étude au Parlement finlandais a été organisée dans le cadre du projet.

5. L'Initiative Méditerranéenne pour le Développement (IMD)

L'ambassade à Tunis soutient l'association MDI dans le cadre du projet « Printemps numérique pour l'inclusion des jeunes en Tunisie ». L'objectif du projet est de soutenir l'employabilité des jeunes dans le secteur des technologies de l'information (TIC), y compris des jeunes exclus du marché du travail, à travers des formations et des stages. Les certificats attestant de compétences qui leur sont délivrés facilitent ensuite leur recrutement par des entreprises TIC ou la création de leurs propres entreprises. Le groupe cible du projet est constitué des jeunes, en particulier les jeunes femmes, des banlieues populaires de Tunis et des zones rurales marginalisées de l'intérieur du pays.

6. SOS Village d'Enfant d'Akouda

En 2013, la Finlande a initié un soutien à SOS Village d'enfant à Akouda, près de Sousse. Ce projet vise à améliorer l'accès des femmes à l'entrepreneuriat en accompagnant cinq femmes dans le développement de leurs activités génératrices de revenus. En plus de cette activité, l'association a organisé des ateliers pour les femmes et les enfants sur la Convention CEDAW et lutte également contre l'abandon scolaire à travers des séances de sensibilisation.

7. Autres

L'ambassade de Finlande poursuit son soutien la Fondation Ahmed Tlili pour la culture démocratique, en finançant l'organisation d'une conférence sur le thème « La situation géopolitique dans la région et ses impacts sur les relations EuroMed » (du 29 au 31 octobre 2015). Le ministère des Affaires étrangères a continué à appuyer l'association finlandaise DEMO Finland coopérant avec l'association tunisienne CEMI pour réaliser un projet d'école politique. Cette entité vise à renforcer le dialogue entre les jeunes membres des différents partis politiques. Cette initiative s'inscrit dans le contexte plus vaste d'un projet de l'organisation néerlandaise NIMD en faveur du dialogue politique.

LES PROJETS RÉGIONAUX TOUCHANT LA TUNISIE :

L'aide de la Finlande se réalise en grande partie à travers les institutions financières multilatérales et les organisations internationales telles que les Nations Unies et la Banque Africaine de Développement. Cette assistance en Afrique du Nord et Moyen-Orient s'élève à environ 30 millions d'euros entre 2012 et 2015. La Tunisie bénéficie de tous les projets régionaux ayant commencé après 2011, à savoir :

» La Finlande participe ainsi à hauteur de 800 000 euros au fonds MENA de la Banque Mondiale. Les activités du Fonds se concentrent sur la bonne gouvernance, l'inclusion sociale et économique, la croissance de l'emploi dans le secteur privé ainsi que le développement durable et équitable ;

» Le fonds SEMED de la BERD : La Finlande contribue à ce fonds à la hauteur de 3,5 millions d'euros pour la période 2012-2015. Le but de la BERD est d'appuyer la croissance des institutions financières et de développer leurs capacités à octroyer des prêts pour les PME. Ce programme touche la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et la Jordanie.

» Le projet du Bureau International du Travail (BIT) pour l'amélioration des conditions de travail des femmes en Tunisie et en Égypte. La Finlande soutient, à travers les bureaux du BIT au Caire, un projet visant à améliorer les conditions et les droits de la femme dans la vie active en Égypte et en Tunisie. Le projet de 3 ans a commencé en 2012 pour un budget de l'ordre de 2,5 millions d'euros répartis entre les deux pays. Le but est d'améliorer l'inclusion des femmes dans le marché du travail et les aptitudes des institutions économiques et sociales à venir en aide aux femmes. Ce projet permet aussi de développer les connaissances sur les droits de la femme et d'améliorer leur application. Enfin, le BIT travaille à faire participer les femmes dans la prise de décision au sein des organisations de travailleurs.



» Avec une enveloppe régionale pour les pays arabes de 2,3 millions d'euros, la Finlande soutient un projet sur le thème de la liberté d'expression mis en oeuvre par l'UNESCO. Ce projet a commencé en 2013 et se poursuivra jusqu'en 2016. En Tunisie, ce projet vise surtout à améliorer l'accès des femmes à l'information. Il encourage également les changements liés au secteur des médias et promeut les changements dans la législation et l'environnement de travail dans un sens qui respecte davantage la liberté d'expression. Par ailleurs, le programme tente d'apaiser les relations entre les forces de l'ordre et les journalistes dans un contexte de transition démocratique et de tension sécuritaire.

» Le combat contre la désertification continue à être soutenu par la Finlande dans le cadre d'un projet mis en oeuvre par le PNUD. Doté par la partie finlandaise de 3 millions d'euros pour la période 2013-2016, ce projet d'envergure touche aussi bien le Maroc, l'Algérie, la Jordanie, la Syrie, le Liban que la Tunisie. La 5^{ème} phase a vu la part du budget allouée à la Tunisie augmentée. Le projet vise à renforcer l'accès à l'eau potable et la gestion des nappes phréatiques dans les gouvernorats de Kasserine, de Beja et de Zaghouan. Il est également question d'améliorer la situation économique des zones sèches.

» De 2013 au 2015, la Finlande a soutenu le projet de l'UNPRD en Tunisie en matière de plaidoyer sur les droits des enfants, des jeunes et des femmes handicapés. Une campagne d'information a été lancée pour sensibiliser à la place des handicapés dans les élections. Dans le même but, le projet a mis en place une plateforme pour plus de responsabilité et de transparence sur cette question de la part des partis politiques, qui ont été invités à adhérer à une charte nationale sur les droits des personnes handicapées.

» L'année 2015 a vu les préparatifs pour un projet régional géré par ONU Femmes. Son objectif est de soutenir et de faire avancer la thématique « Femmes, paix et sécurité » en Afrique du Nord et au Moyen- Orient, ainsi que de soutenir le leadership des femmes et d'appuyer les pays de la région pour développer les plans nationaux relatifs à la mise en place de la résolution 1325¹.

» La Finlande soutient l'Organisation Mondiale des Migrations (OIM) à travers un projet dont l'objectif est de soutenir les administrations et les associations œuvrant pour la santé et le bien-être des migrants transitant par la Tunisie, le Maroc, la Libye et le Yémen.

» La Finlande soutient également l'organisation Handicap International à travers le projet régional DECIDE, dont l'objectif est de renforcer le travail des organisations de personnes handicapées en Afrique du Nord, ainsi que de développer le dialogue entre les administrations publiques et les ONG. L'objectif est la mise en oeuvre de politiques publiques inclusives qui promeuvent les droits des handicapés à travers la région MENA, en particulier en Afrique du Nord.

» La Finlande soutient la Fondation Anna Lindh à hauteur de 200 000 euros pour les années 2014- 2017. Celle-ci est active dans plusieurs pays de la région, notamment en Tunisie.

(1) Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (2000)





France

La Tunisie est un partenaire prioritaire pour la France. La coopération française intervient dans de multiples domaines pour encourager le développement socio-économique, la gouvernance, le processus démocratique et les initiatives de la société civile tunisienne, ainsi que pour appuyer les efforts de la Tunisie dans la lutte contre le terrorisme.

La France agit à travers plusieurs acteurs : l'Institut Français de Tunisie (IFT), le Service économique régional (SER), Business-France, Expertise-France, le Service des anciens combattants et victimes de guerre, la représentation de la direction de la coopération internationale du ministère de l'Intérieur, la mission de coopération de défense et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

La Tunisie est parmi les premiers pays bénéficiaires des financements de l'AFD avec **776 millions d'euros** engagés depuis la Révolution. Le budget annuel de coopération de l'ambassade de France en Tunisie figure également parmi les plus importants du réseau diplomatique français dans le monde avec, par exemple, une dotation de 5,4 millions d'euros en 2015 pour le service d'action culturelle, scientifique et technique.

**LA TUNISIE EST PARMIS
LES PREMIERS PAYS BÉNÉFICIAIRES
DES FINANCEMENTS DE L'AFD
AVEC 776 MILLIONS D'EUROS
ENGAGÉS DEPUIS LA RÉVOLUTION**



Ci-contre
Le Président François Hollande avec le Président Beji Caïd Essebsi lors de la marche contre le terrorisme à Tunis, 29 mars 2015

LA FRANCE S'ENGAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

Financement de grands projets

L'Agence française de développement (AFD) a poursuivi en 2015 l'accompagnement des réformes et des politiques économiques et sociales tunisiennes avec des **engagements nouveaux de près de 225 millions d'euros**, dont 155 millions d'euros de prêts souverains. L'AFD a ainsi confirmé en 2015 un niveau de soutien exceptionnel à la Tunisie dans ses domaines prioritaires : **l'emploi** (formation professionnelle, développement des clusters ou encore soutien à la microfinance) et **le développement durable** (réhabilitation de quartiers populaires, programmes d'assainissement, investissements énergétiques, financement des investissements des collectivités locales).

Parmi les projets financés en 2015, on peut signaler le lancement de deux projets de **lutte contre la pollution** (totalisant plus de 100 millions d'euros de prêts) ; la mise à disposition de 40 millions d'euros de lignes de **crédit bancaire pour l'investissement vert** ; l'appui à la **politique de constitution de réseaux d'entreprises** (« clusters ») comme vecteurs de compétitivité, d'innovation et de développement économique local ; l'aide au **microcrédit pour l'agriculture familiale** via un prêt de 10 millions d'euros à l'institution de microfinance ENDA ; ou encore un financement de 53,5 millions d'euros destiné au **développement rural durable dans les régions de l'intérieur**. L'AFD est également très impliquée dans les **programmes de rénovation et d'insertion des quartiers populaires** qu'elle a étendu à plusieurs dizaines de nouveaux quartiers pour un montant de 28 millions d'euros grâce au soutien de financements au titre de l'Instrument européen de voisinage (IEV).

L'AFD bénéficie en effet régulièrement de **délégations de fonds de l'Union européenne** (13,2 millions d'euros en 2015 et plus de 80 millions depuis 2011) dans ses domaines d'expertise. Elle s'efforce de favoriser les synergies entre les bailleurs européens (la Banque



européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la KfW) à travers la « Facilité d'investissement pour voisinage » (FIV) et l'« Initiative de reconnaissance mutuelle des procédures ».

En 2015, la France a poursuivi son action de soutien aux projets d'infrastructures. **345 millions d'euros de prêts très concessionnels du Trésor français** ont été mobilisés à cette fin depuis 2013. Cette enveloppe a été mise à disposition des autorités tunisiennes pour le financement de projets d'infrastructures en faveur d'un développement économique plus harmonieux et plus équilibré sur l'ensemble du territoire tunisien : matériel roulant du Réseau Ferroviaire Rapide (RFR) de Tunis, rénovation du triangle ferroviaire Sfax-Gafsa-Gabès et modernisation et sécurisation des ports tunisiens.

La France a octroyé depuis 2011 plus de **13 millions d'euros de dons destinés à financer des études de faisabilité** en soutien de l'investissement public tunisien. Cela concerne notamment des **projets innovants dans le secteur des énergies renouvelables et de l'environnement**. Deux d'entre eux ont été officiellement lancés en 2015, au profit de la Société nationale des chemins de fer tunisiens et de l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie.

De nombreuses entreprises tunisiennes ont pu profiter en 2015 de la **ligne de crédit française de 40 millions d'euros destinée aux PME-PMI** pour l'achat de biens et de services à majorité française. Cet instrument facilite l'investissement productif des PME tunisiennes à vocation exportatrice.

Enfin, l'année 2015 a vu la **confirmation du projet de conversion d'une partie de la dette tunisienne** (60 millions d'euros de créances) en **un projet de développement important : le financement du nouvel hôpital de Gafsa**.

Coopération financière avec l'État tunisien

La Tunisie est le premier pays d'intervention dans la région des agences de coopération des ministères économiques et financiers français **via l'opérateur-pivot Expertise France** qui y gère un montant consolidé de plus de **37 millions d'euros**. Au cours de l'année écoulée, Expertise France a par exemple lancé un projet d'assistance au renforcement des capacités en matière de **formation des acteurs de la décentralisation** pour une période de 24 mois et met en œuvre un programme de lutte contre les pandémies dans le cadre de l'initiative 5%.

En outre, la France, seule ou en consortium avec d'autres Etats membres de l'UE, participe activement aux **jumelages institutionnels** mis en place par la Délégation de l'Union européenne afin d'accompagner les réformes institutionnelles de l'administration tunisienne. La France fait ainsi partager son expertise dans différents domaines tels que le tourisme, les télécommunications, les statistiques ou encore la modernisation de l'Assemblée des représentants du peuple. Au total, la France contribue à la mise en œuvre de **13 jumelages**.

D'autres ministères et agences de l'État français sont également mobilisés pour **fournir une assistance technique à la Tunisie** notamment en matière **de douanes, de fiscalité, de gestion publique, de cadastre ou encore de transport**. Sur ce dernier point par exemple, la **commission mixte franco-tunisienne sur les transports terrestres** routiers s'est tenue début septembre 2015 en présence du secrétaire d'État français aux transports Alain Vidalies.



Ci-contre
Visite du jury
du prix Goncourt,
prix littéraire
dont la présélection
a été annoncée
le 27 octobre 2015
à Tunis par le président
du jury, Bernard Pivot

Appui à la formation initiale et continue des Tunisiens

Afin de renforcer le capital humain tunisien, indispensable à la croissance économique, la France est active en matière d'enseignement scolaire et universitaire et de formation professionnelle.

Le réseau des établissements de l'Agence des établissements français à l'étranger (AEFE) et ses partenaires assurent en Tunisie la **scolarisation de plus de 10 000 élèves**, majoritairement tunisiens ou franco-tunisiens, dans 13 établissements, dans le Grand Tunis ainsi qu'à Sousse, Bizerte et Nabeul. La France forme aussi chaque année plus de **12 000 personnes à l'apprentissage de la langue française**, notamment les jeunes diplômés chômeurs et des jeunes filles des quartiers défavorisés qui bénéficient de formations gratuites. L'enseignement du français est mis à profit afin de renforcer l'employabilité des jeunes tunisiens, en délivrant un diplôme d'études en langue française à visée professionnelle.

La coopération française accompagne aussi les réformes du système éducatif tunisien. Elle a mis tout particulièrement l'accent en 2015 **sur l'accompagnement de la réforme de l'enseignement du français** et le développement de projets d'écoles-pilotes à section bilingue. À la demande des autorités tunisiennes, elle œuvre à la rénovation de l'université tunisienne et a notamment décidé d'investir **400 000 euros afin de rapprocher l'enseignement supérieur tunisien et le monde de l'entreprise et pour professionnaliser les parcours universitaires**.

La France est la première destination des étudiants tunisiens poursuivant leurs études à l'étranger avec 15 000 inscrits dans les établissements français et 4 000 nouveaux étudiants. **1 000 bourses de niveaux licence, master, ingénieur et doctorat ont été délivrées cette année** pour les Tunisiens désirant poursuivre leurs études en France. Le **lancement en juin 2015 de la plateforme France Alumni** permet aux Tunisiens ayant réalisé tout ou partie de leur cursus universitaire en France d'échanger avec le monde économique tunisien et les Tunisiens résidant en France.



LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS DE L'AGENCE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (AEFE) ET SES PARTENAIRES ASSURENT EN TUNISIE LA SCOLARISATION DE PLUS DE 10 000 ÉLÈVES, MAJORITAIREMENT TUNISIENS OU FRANCO-TUNISIENS

En outre, les financements de l'AFD ont permis la création de **28 centres de formation professionnelle**. Un **Programme d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelle (PAFIP)** a été lancé en 2015, qui bénéficie également d'une subvention de 3 millions d'euros de l'Instrument européen de voisinage. Il vise une meilleure intégration des centres dans leur environnement économique et met l'accent sur la qualité et la professionnalisation des formations dispensées aux apprenants.

La France est restée en 2015 le **premier partenaire scientifique de la Tunisie**. En 2015, la France a financé de nombreuses bourses de thèse, plus de 80 collaborations de recherche dans le cadre des **programmes Hubert Curien**, et plus de 90 séjours scientifiques de haut niveau. Les organismes français de recherche (IRMC, IRD, CNRS, CEA) sont plus que jamais des acteurs majeurs en Tunisie, où ils contribuent à permettre les échanges entre chercheurs tunisiens et français dans toutes les disciplines.

LA FRANCE APPUIE LA DÉMOCRATIE ET L'ADMINISTRATION TUNISIENNES

Contribution à l'affermissement de l'État de droit

La France participe à la **formation des fonctionnaires tunisiens** en délivrant près de 100 bourses par an pour une formation ou un stage en France, principalement à l'École Nationale d'Administration (ENA), l'école des finances, l'école des douanes, mais aussi dans les Instituts Régionaux d'Administration (IRA) et à l'Institut National des Études Territoriales (INET).

La France propose un échange d'expertise dans le domaine de la justice et de la lutte contre la corruption avec la présence d'un magistrat de liaison à Tunis depuis 2013. Une **coopération étroite entre l'École nationale de la magistrature et le Barreau de Paris** a également été mise en place. En 2015, une trentaine de professionnels de la justice ont suivi une formation en France dans ce cadre (magistrats, huissiers, notaires, greffiers, avocats). **Des formations spécifiques sont aussi organisées en matière de lutte contre la corruption** au bénéfice notamment de l'instance nationale de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption (INLUCC).

Un **Fonds de solidarité prioritaire (FSP) « Droits de l'Homme, État de Droit en Tunisie »**, d'un montant de **400 000 euros**, a été mis en place en 2015 avec le ministère en charge des Relations avec les instances constitutionnelles, de la société civile et des droits de l'Homme. Ce fonds sert à renforcer les capacités des nouvelles instances constitutionnelles, de la société civile et des journalistes dans le domaine des droits de l'Homme et à favoriser le dialogue entre ces acteurs.

Enfin, la France apporte un **soutien financier tunisien aux services de protection civile** grâce à un fonds de solidarité prioritaire de 800 000 euros lancé en 2012 et à une coopération supplémentaire de 300 000 euros décidée en 2013. Ce programme s'achèvera en 2016 avec l'inauguration de l'École nationale de protection civile.

Soutien à la coopération décentralisée et à la décentralisation

De **nombreuses collectivités françaises** engagent des moyens financiers dans des projets de coopération avec les collectivités tunisiennes. Deux régions françaises sont particulièrement actives : la Région PACA dans le Gouvernorat de Kasserine et la région Pays de la Loire à Gafsa. On peut citer également les initiatives de coopération décentralisées menées entre les départements de Loire Atlantique et de l'Hérault et, respectivement, Mahdia et Médenine, ainsi que les partenariats entre Saint-Etienne et Monastir ; Paris et Tunis ; Marseille, Tunis et Sousse, ou encore entre le département de l'Essonne et la ville de l'Ariana.

Dans le cadre de la COP 21, l'État français a également offert un **appui spécifique aux projets de coopération décentralisée en matière de protection de l'environnement**. La Seine-Maritime a ainsi reçu un soutien pour aider le gouvernorat du Kef à élaborer une stratégie d'efficacité énergétique. La ville de Bizerte a aussi été soutenue pour un renforcement des échanges d'expertise dans ce domaine.

Un **Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) « Appui à la décentralisation et à la gouvernance financière des collectivités locales »** d'un montant de 600 000 euros permet d'accompagner la réforme des textes organisant la décentralisation. Conformément aux dispositions de la constitution tunisienne promouvant la démocratie participative, cet appui finance aussi la mise en place de cadres de concertation entre la société civile et les autorités locales. Enfin, l'AFD a signé en 2015 une **convention de crédit de 30 millions d'euros avec la Caisse de Soutien et de Prêts aux Collectivités Locales (CPSCCL)**, organe central du financement des municipalités tunisiennes. Ces sommes serviront à financer leurs plans d'investissements participatifs.



Ci-contre
Coopération militaire,
ministres de la défense
français et tunisien,
MM. Jean-Yves Le Drian
et Farhat Horchani
en octobre 2015

Page de droite

Conférence de presse sur le soutien à la société civile tunisienne en présence de l'Ambassadeur de France M. François Gouyette, 4 février 2015

Station de traitement des déchets financée par la ligne de crédit SUNREF (©photo ANPE)

Institution de microfinance ENDA sur l'accompagnement du secteur agricole à Menzel Tmim (©photo AFD)

LA FRANCE SOUTIENT LA LUTTE DE LA TUNISIE CONTRE LE TERRORISME

En 2015, la France a fortement accru l'aide destinée à **renforcer la réponse du ministère de l'Intérieur tunisien aux nouveaux défis sécuritaires**. Elle organise de multiples actions en matière de déminage antiterroriste et de police aux frontières, de formation des forces de police et de déradicalisation. Elle continue de mettre en œuvre des échanges d'expertise en matière de lutte contre les stupéfiants, de cybercriminalité, d'analyse criminelle, de dispositifs de police municipale ou de commandement dans les opérations de maintien de l'ordre.

Outre les coopérations avec le ministère de l'Intérieur, la France coopère avec le ministère tunisien de la Défense. Les ministres de la Défense des deux pays ont signé **une lettre d'intention relative à la coopération en matière de lutte contre le terrorisme**, qui vise à renforcer l'interopérabilité et les capacités d'intervention et de protection des forces tunisiennes. Assortie d'une enveloppe de **20 millions d'euros**, elle s'est traduite par des actions de formation et de conseil, un appui en termes de renseignement et la livraison d'équipements. La coopération avec l'armée tunisienne recouvre la formation des élites militaires, l'appui aux forces spéciales, l'aguerrissement des forces conventionnelles et l'appui en matière de renseignement, de doctrine, de santé et de réforme de la gestion des ressources humaines du ministère de la Défense.

LA FRANCE COOPÈRE AVEC LE MINISTÈRE TUNISIEN DE LA DÉFENSE
LES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES DEUX PAYS ONT SIGNÉ UNE LETTRE D'INTENTION RELATIVE À LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

LA FRANCE SE MET AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TUNISIENNE ET DES CITOYENS TUNISIENS

Soutien aux associations

En 2015, l'Institut Français de Tunisie et le ministère français des Affaires étrangères ont soutenu de **nouveaux projets associatifs pour près de 360 000 euros**. Au total, 170 projets ont été ainsi soutenus depuis la révolution de 2011, pour un montant de près de 2,3 millions d'euros. En 2015, l'AFD a mobilisé 4,5 millions d'euros pour subventionner des partenariats entre des ONG françaises et des associations tunisiennes. L'AFD finance, par exemple, **un projet d'accompagnement de la société civile, de promotion des droits humains et de réformes démocratiques en Tunisie mené par la FIDH**.

La coopération française a lancé en 2015 **un programme de financement de micro-projets associatifs et économiques, doté d'un montant de 600 000 euros** issus de l'enveloppe « PISCCA » (Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs). Il a pour but de soutenir des initiatives associatives locales, bien implantées sur leur territoire, en matière de participation à la vie publique locale, d'économie sociale et solidaire et de protection de l'environnement.

En mai 2015, l'Institut Français a organisé avec ses partenaires associatifs la **5^e édition du Forum Jeunesse**, qui a eu lieu dans ses nouveaux locaux tunisois, situés avenue de Paris. L'événement a accueilli 200 jeunes dans 14 ateliers et près de 1 000 visiteurs autour de tables rondes et d'un village associatif. Les neuf associations lauréates de l'édition 2015 ont bénéficié d'un appui financier d'un montant global de 60 000 euros.

La France a également ouvert en 2015 son **programme de volontaires du service civique** à 8 jeunes acteurs associatifs qui ont pu effectuer une mission de 6 mois dans des associations françaises.



Services aux citoyens

Le service des Anciens Combattants et victimes de guerre met en œuvre, au profit des anciens combattants tunisiens et de leurs veuves, le droit à réparation dans les mêmes conditions que pour leurs frères d'armes français. Sa mission consiste à instruire les dossiers des demandes de pensions, à verser des aides de secours et à assurer un suivi des vétérans et des veuves par la fourniture d'appareillages et de soins médicaux gratuits. Le service œuvre également dans le domaine de la mémoire partagée avec la Direction du Patrimoine de l'Information et de la Culture du ministère tunisien de la Défense.

La représentation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) met en œuvre **un dispositif d'aide au retour** pour les Tunisiens souhaitant rentrer dans leur pays. Un total de **680 000 euros de subventions a été alloué en 2015, tandis que 84 projets de réinstallation économique ont été validés**. Le mécanisme comporte une aide technique à la création d'entreprise, une aide financière octroyée sur avis favorable d'un comité de sélection et un suivi des projets par des opérateurs locaux. Depuis 2015, l'OFII propose aussi un **parcours intégré de réinsertion par l'emploi**, avec un accompagnement et une prise en charge d'une partie du salaire pendant la première année.

Enfin, l'OFII est un acteur-clé de l'Initiative de soutien au **Partenariat pour la mobilité (PPM)** conclu par l'Union européenne et 10 de ses Etats membres, dont la France. Doté d'un financement de 5 millions d'euros de l'Instrument européen de voisinage, ce programme européen de renforcement des capacités de l'État tunisien s'étendra sur trois ans (2016-2019). Il comprend trois volets : gestion de la migration professionnelle, mobilisation de la diaspora, et réinsertion économique et sociale des migrants de retour. C'est ce dernier volet qui est piloté par l'OFII, qui déploie en Tunisie un expert long terme à cet effet.

UN TOTAL DE 680 000 EUROS DE SUBVENTIONS A ÉTÉ ALLOUÉ EN 2015, TANDIS QUE 84 PROJETS DE RÉINSTALLATION ÉCONOMIQUE ONT ÉTÉ VALIDÉS



189





Grèce

ENSEIGNEMENT

La Grèce octroie des bourses à des étudiants tunisiens pour financer leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur en Grèce. En 2014¹, cette coopération bilatérale s'est élevée à 207 000 euros (droits d'inscription et bourses notamment).

AGRONOMIE

La Grèce accorde des bourses de deux ans aux jeunes Tunisiens diplômés en agronomie, en biologie ou dans d'autres disciplines connexes afin d'obtenir un mastère en sciences dans les spécialités suivantes : biotechnologie et génétique en horticulture, agriculture durable, business economics & management, qualité des aliments et chimie des produits naturels, administration environnementale.

Les étudiants sont accueillis à Chania en Crète, qui est l'un des cinq sièges du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM²), dont la Tunisie et la Grèce sont membres. Le CIHEAM vise à promouvoir la coopération multilatérale en Méditerranée dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des territoires ruraux.

Deux des concrétisations de cette coopération sont le partenariat entre le Réseau d'authentification de l'huile d'olive et l'Institut de l'olivier à Sfax dans le cadre du programme ECOPLANTMED³ et l'initiative MedWildFireLab avec la participation de l'Institut national tunisien de recherche en génie rural eaux et forêts.

Le projet ECOPLANTMED vise à l'utilisation écologique des plantes indigènes pour la restauration environnementale et le développement durable dans la région méditerranéenne.

Le projet MedWildFireLab s'articule pour sa part autour de l'échange de connaissances et une meilleure coordination contre les feux de végétation.

La totalité des dépenses qui concernent l'équipement, le matériel didactique, le logement,

l'assurance-maladie est assurée par l'État grec, qui accorde en outre une allocation mensuelle pour chaque boursier. 23 jeunes Tunisiens ont participé à ce programme pour l'année universitaire 2014-2015 et 20 pour l'année 2015-2016.

COOPÉRATION DIVERSE

Des agents grecs travaillent avec leurs homologues tunisiens dans le cadre du programme de coopération transfrontalière ENPI CBC⁴ pour le bassin méditerranéen financé par l'Union européenne dans le cadre l'Instrument européen de voisinage (IEV).

Plusieurs projets sont ainsi concernés, notamment MedDiet⁵ qui vise à la préservation des traditions spécifiques de la diète méditerranéenne. Ce projet voit collaborer la Chambre de commerce et d'industrie de Messénie avec l'Institut national de recherche agronomique et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis.

En automne 2015, dans le cadre du projet LACTIMED⁶ visant la valorisation des produits laitiers typiques, l'Union Centrale des Chambres de Commerce de la Grèce et l'Université de Thessalie, en coopération avec le Pôle de compétitivité de Bizerte, a accueilli une mission des producteurs tunisiens de fromage dans le but d'échanger des connaissances et de promouvoir des fromages locaux.

Le secteur textile fait également objet d'une coopération tuniso-grecque. Le projet TEXMED CLUSTERS⁷ vise à promouvoir des partenariats dans le secteur textile avec le concours de l'Association hellénique de textile (SEPEE) et du Centre technique de textile (CETTEX) tunisien. Le projet MEDNETA⁸ concerne aussi le secteur du textile.

Par ailleurs, des experts provenant des établissements grecs comme l'Université technique nationale d'Athènes (NTUA) participent aux consortiums financés par l'Union européenne dans le cadre de l'IEV. C'est le cas par exemple du projet régional « EuroMed : route, rail et transport urbain » qui vise à soutenir le développement du Réseau transméditerranéen de transport en définissant un cadre réglementaire



approprié. Il s'agit de faciliter le transport transfrontalier, d'améliorer la sécurité routière et de promouvoir un transport urbain durable et efficace.

Le Centre des sources d'énergies renouvelables (CRES) et l'Agence Nationale de la Maitrise de l'Énergie (ANME) participent à l'Association méditerranéenne des agences nationales de maîtrise de l'énergie MEDENER⁹ pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Enfin, en 2015, pour promouvoir l'enseignement de la langue grecque, un professeur rémunéré par l'État grec était présent à Tunis.

(1) Le rapport concernant la coopération bilatérale entre la Tunisie et la Grèce pour 2015 sera disponible en juillet 2016

(2) www.maich.gr

(3) <http://ecoplantmed.eu>

(4) www.enpicbcmmed.eu

(5) <http://www.med-diet.eu>

(6) <http://www.lactimed.eu>

(7) www.texmedclusters.eu

(8) www.medneta.eu

(9) www.cres.gr/medener





Italie

Grâce à la proximité géographique, culturelle et politique, ainsi qu'à la longue histoire d'échanges humains et économiques, la Tunisie a toujours été un pays prioritaire pour l'Italie. Au cours des dernières années, la Coopération italienne en Tunisie a prêté particulièrement attention au processus de transition démocratique, à la croissance économique et aux franges les plus vulnérables de la population. L'objectif est de favoriser la mise en place de politiques économiques et sociales durables capables d'assurer la stabilité et le développement concret du pays.

MIX DE SUBVENTIONS ET DE CRÉDITS AU DÉVELOPPEMENT

En 2015, le portefeuille des projets en cours s'élève à environ 280 millions d'euros, dont environ 230 millions sont des crédits d'aide : 145 millions d'euros sont destinés au soutien de la balance des paiements tunisienne à travers un programme d'acquisition de biens et de services connexes d'origines italiennes ; 73 millions d'euros sont destinés à la ligne de crédit en faveur des PME ; et 12 millions d'euros pour la réalisation des décharges contrôlées.

Les subventions sont allouées à toute une série de thématiques :

- » coopération technique de soutien au secteur privé ;
- » protection de l'environnement ;
- » interventions liées au développement local intégré, en particulier des régions du sud du pays ;
- » insertion socio-économique des personnes en situation de handicap ;
- » valorisation du patrimoine culturel ;
- » promotion de la société civile ;
- » soutien des franges les plus vulnérables de la société telles que femmes et enfants.

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de vie de la population tunisienne et notamment des

zones plus défavorisées du pays fait l'objet d'un nouveau programme de reconversion de la dette d'un montant de 25 millions d'euros.

DES ACTIONS BILATÉRALES ET MULTILATÉRALES

Les programmes bilatéraux sont basés sur des accords intergouvernementaux et réservent aux autorités tunisiennes le rôle d'exécution afin de garantir au pays bénéficiaire la maîtrise des activités et l'alignement des processus nationaux de planification. Signé en mai 2015, le Mémorandum d'Entente entre l'Italie et la Tunisie vise à encadrer la coopération entre les deux pays dans les domaines du soutien aux secteurs public et privé, du développement local intégré et de la protection de l'environnement.

Dans le cadre multilatéral, la coopération italienne collabore avec l'Union européenne ainsi que certains organismes des Nations Unies (PNUD, FAO, UNIDO, UNICEF) et d'autres organisations internationales (IDLO, CIHEAM) pour un montant total d'environ 12 millions d'euros. Les acteurs de la coopération tels que les ONG et les Universités, qui avaient dans le passé une marge d'action limitée, ont sensiblement renforcé leur présence dans le pays et élargi leur champ d'intervention.

Ainsi, les interventions des ONG italiennes (notamment Cospe, ARCS, GVC, ICU, CEFA, ...) se concentrent principalement dans les domaines de la liberté d'expression, du soutien à la société civile et de la citoyenneté active, des droits de l'Homme. Elles portent un intérêt particulier à la situation des femmes, thème sensible dans la phase de transition démocratique post-révolutionnaire.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CRÉATION D'EMPLOIS

La coopération italienne vise à promouvoir le développement économique à travers plusieurs interventions sur tout le territoire tunisien.

Les axes prioritaires de cet engagement sont :

- » la création d'emplois, avec un focus sur l'inclusion des jeunes et des femmes dans le monde du travail ;
- » l'innovation et la diversification du secteur productif ;
- » l'appui au secteur privé et le développement local.

Le Programme de coopération technique « Secteur Privé » se propose d'accompagner la Tunisie dans le renforcement des capacités des structures de soutien aux PME et dans la mise en place d'outils techniques et financiers qui favorisent l'établissement de nouvelles entreprises. L'objectif est de stimuler les secteurs innovants capables d'absorber une main d'œuvre qualifiée dans les régions de développement prioritaires. Le programme a été lancé en avril 2010 grâce à l'octroi d'un don de 3 millions d'euros.

La 8^{ème} Ligne de crédit en faveur des PME tunisiennes de 73 millions d'euros a été lancée en 2013 et vise à soutenir le développement grâce à l'appui au moteur économique de la Tunisie : les petites et les moyennes entreprises. Le crédit est géré sur la base d'un Protocole d'Accord intergouvernemental et d'une Convention financière entre la Banque centrale de Tunisie et la banque agente du Gouvernement italien. À l'heure actuelle, 70 PME bénéficient de la 8^{ème} ligne, et 1000 emplois ont été créés, dont 800 postes d'ouvriers et 200 de cadres.

Le Programme d'Aide à la Balance des Paiements de la Tunisie s'inscrit dans le cadre d'appui à l'administration et de la promotion des politiques de développement par la mobilisation de ressources externes spéciales. Ce crédit d'aide vise à faciliter l'achat de biens et de services connexes d'origine italienne destinés au secteur public

tunisien. Le programme, lancé en 2010 grâce à l'octroi d'un crédit équivalent à 95 millions d'euros, a reçu un financement supplémentaire à la fin de l'année 2015 qui porte le montant total à 145 millions d'euros.

De plus, 2015 a vu l'approbation de l'initiative Actions complémentaires dans la région de Rijm Maatoug (Kébili). Dotée de 2,5 millions d'euros, elle vise à renforcer les capacités techniques et managériales des habitants et des structures sociales de cette région afin d'améliorer leur qualité de vie et de favoriser la naissance de nouvelles activités économiques. Un fonds de microcrédit de 1 million d'euros a d'ailleurs été établi dans ce cadre.

Toujours en 2015, la deuxième phase du Projet NEMO, fruit d'une collaboration avec le CIHEAM-Bari, a été lancée en vue d'aider le développement durable des communautés côtières du gouvernorat de Médenine. Dans le même temps, deux projets réalisés par les ONG italiennes ARCS et ICU ont été approuvés. Ils concernent respectivement l'employabilité des jeunes et des femmes dans la région de Tataouine et le développement de l'entrepreneuriat dans le gouvernorat de Kébili.

DÉVELOPPEMENT RURAL ET RÉGIONAL

Le Programme de Coopération « Sahara Sud » vise la valorisation des régions désertiques, qui sont aussi les plus défavorisées du pays. Trois initiatives totalisant environ 21,3 millions d'euros sont en cours :

1. «La Réhabilitation et création de palmeraies dattiers à Rjim Maatoug», dans le Gouvernorat de Kebili, vise à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la création d'environ 2500 ha de palmiers dattiers, accompagnée d'un développement intégré de l'oasis. Le plan prévoit ainsi des infrastructures de lutte contre la désertification, des services de base et des unités d'habitation et de production. Ce projet est soutenu par l'Italie à hauteur de 5,5 millions d'euros qui s'ajoutent à un financement de 12,8 millions de dollars octroyé entre 2002 et 2009.
2. La construction de deux barrages collinaires de Oued Chaffar et Oued Sidi Salah dans la région de Sfax. Il s'agit d'augmenter la disponibilité des ressources hydriques et donc d'améliorer la situation socio-économique des habitants. Ces ouvrages visent aussi à préserver la biodiversité et la préservation de l'environnement. Cette composante dispose d'un budget d'environ 9 millions d'euros.
3. Le renforcement des capacités de l'Office de développement du Sud (ODS) dans l'exécution de ses tâches institutionnelles de soutien aux micros, petites et moyennes entreprises.

Approuvé au cours de l'année 2013, le Programme de lutte contre la pauvreté à travers la valorisation de la filière élevage dans le gouvernorat de Tataouine poursuit son soutien au développement économique et social de cette région désertique du sud de la Tunisie. Ce projet de 1,6 million d'euros vise à développer les capacités de l'élevage à produire de la viande ovine de qualité. Il s'agit aussi de promouvoir la diversification agricole du territoire pour encourager notamment l'élevage semi-intensif des chèvres dans les périmètres irrigués et la production de produits laitiers.

Le projet de Renforcement de la filière de la pêche en eaux douces dans le nord-ouest de la Tunisie, réalisé par l'ONG italienne COSPE, vise l'amélioration des capacités organisationnelles des groupes de pêcheurs. Le but est aussi de favoriser la création de nouveaux emplois pour les jeunes et les femmes dans les gouvernorats

de Jendouba, du Kef, de Siliana et de Béja, à partir de la valorisation durable des ressources locales dans le secteur de la pêche et des activités intégratives (artisanat, écotourisme, etc.).

Depuis 2015, la coopération italienne finance également deux projets réalisés par l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Tunisie, en Éthiopie et en Égypte. Ces deux programmes portent sur la mobilité des jeunes, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté rurale pour le premier et sur la réduction des pertes et de gaspillage alimentaires pour le second.

BONNE GOUVERNANCE

Dans le secteur de bonne gouvernance, la coopération italienne finance plusieurs projets du PNUD tels que le soutien au processus électoral en Tunisie ou encore la promotion de la citoyenneté et le renforcement des capacités de la société civile dans les gouvernorats de Tataouine et Médenine. De plus, la coopération italienne travaille en Tunisie avec l'International Development Law Organization (IDLO) dans le soutien aux mécanismes de protection des femmes contre la violence basée sur le genre et dans le renforcement des capacités de lutte contre les crimes économiques et financiers.





Pays-Bas

Au lendemain de la révolution de janvier 2011, les Pays-Bas ont accru le volume de leur coopération avec la Tunisie. L'action néerlandaise a dès lors été mise en œuvre à travers une série de fonds thématiques (droits de l'Homme, transition démocratique, stabilité et reconstruction) couvrant l'éventail des axes de travail, qui vont des droits de l'Homme, au développement durable, en passant par la liberté des médias ou encore la participation à la vie politique des jeunes et des femmes.

1. DROITS DE L'HOMME

Droits des femmes et minorités

Les Droits de la Femme sont abordés dans le projet de « Formations au métier d'auxiliaire de puériculture » qui vise à favoriser la réintégration des femmes vulnérables dans la société en leur offrant une expérience professionnelle. Le projet est réalisé en collaboration avec l'organisation Beity et bénéficie d'un budget de 51 923 euros pour la période 2014-2015.

L'ambassade du Royaume des Pays-Bas appuie le programme « Women on the frontline » visant à renforcer des organisations féministes dans la région MENA. L'objectif est de favoriser une participation pleine et entière des femmes dans un environnement changeant. Le projet est réalisé en collaboration avec Oxfam Novib, Hivos et Price Waterhouse Coopers. Un projet connexe, « l'Académie politique des femmes », est mené en collaboration avec UN Women, Oxfam, Awat Nissa et le NDI. Visant à renforcer les capacités des femmes voulant se présenter aux élections locales, ce projet est doté d'un budget total de près de 6 millions d'euros pour la période 2013-2016.

En matière de développement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le projet « Tunis, accessible à tous ! » mené en collaboration avec Génération solidaire a permis l'installation d'un ascenseur dans le Théâtre municipal de Tunis, qui n'était jusque-là pas accessible aux personnes les moins valides. Le coût du projet s'est élevé à 52 000 euros en 2014 et 2015.

À l'occasion de la journée internationale contre l'homophobie, le 17 mai 2015, l'ambassade a organisé, comme chaque année, une rencontre à laquelle ont été conviés des membres de la communauté LGBTI en Tunisie afin de débattre de l'état des lieux de la situation de la communauté LGBT autour de trois thèmes centraux : religion, société, et justice. Le débat a permis d'établir une liste de recommandations pour améliorer la situation de la communauté LGBTI.

Liberté d'expression

L'ambassade finance la promotion du rôle du journalisme d'investigation en Tunisie afin de créer du journalisme plus indépendant, avec un montant de 164 220 euros (2014-2015). Le projet était basé sur l'expérience de Free Press Unlimited au Maroc. Ce projet est exécuté en collaboration avec plusieurs organisations, à savoir : Free Press Unlimited, le Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs et le Media Development Center.

WRApp est un vaste projet de formation visant les pays arabes se trouvant en situation de transition avec pour objectif d'intensifier la coopération entre les journalistes issus des médias sociaux et les journalistes traditionnels. Les Pays-Bas soutiennent ce projet de près de 2 millions d'euros pour la période 2012-2015, et travaillent en collaboration notamment avec Free Press Unlimited, le Centre africain de perfectionnement des journalistes et Hivos.

L'ambassade a célébré la journée universelle des droits d'Homme en organisant le 10 décembre un événement à la Résidence des Pays-Bas, qui a porté cette année sur le thème de la liberté d'opinion et d'expression.



2. SOUTIEN AU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Dans le cadre du programma Shiraka, les Pays-Bas soutiennent les transitions vers des États de droit pluralistes et démocratiques dans le monde arabe. Le but du programme Shiraka est de promouvoir la démocratisation, les élections libres et transparentes, la croissance économique et la protection des droits de l'Homme.

Participation politique

Pour soutenir la transition démocratique en Tunisie, des formations de fonctionnaires ont eu lieu chaque année depuis 2012. Elles portent sur des matières aussi diverses que l'emploi et les affaires sociales, la législation, l'administration de la justice, la gestion de l'eau, le « Peacebuilding and Local Governance », le développement économique régional, ainsi que les services publics locaux et les objectifs du millénaire.

Au début de 2016, la coopération hollandaise a initié un programme de formation au profit d'un groupe de 20 négociateurs tunisiens à l'Institut Clingendael à La Haye. Le but est d'améliorer leurs connaissances et leurs aptitudes en matière de négociation dans le cadre de la discussion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Tunisie (ALECA).

Société civile

Les Pays-Bas ont financé à hauteur de 14 600 euros un projet d'Oxfam pour le renforcement des capacités de la société civile tunisienne en plaidoyer et en communication.

Développement durable

Le projet « Casques vert » (137 000 euros en 2014/2015) est mené pour sensibiliser la population à l'importance de l'environnement. Il s'agit d'une collaboration avec Vereniging Nederlandse Gemeenten Internationaal (VNGi) et le Centre de développement pour la gouvernance locale innovante (CILG). Après le succès des deux premières phases réalisées dans 9 villes tunisiennes, le projet a été prolongé pour une troisième phase dirigée vers la ville du Kef (75 000 euros en 2015). Le projet a également permis d'entraîner des formateurs qui se chargeront à leur tour d'assurer la durabilité du projet à travers la dissémination de l'expertise acquise.

Bonne gouvernance

Depuis 2007, une coopération institutionnelle étroite s'est établie entre les Cours des comptes néerlandaise et tunisienne, financée par le ministère néerlandais des Affaires étrangères. Ces échanges contribuent à l'amélioration de la communication, de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'intégrité (66 600 euros en 2015).

Dans le cadre du « Programme d'appui à la gouvernance locale démocratique pour la construction de la paix dans la région MENA », l'Agence des communes néerlandaises (VNGi) a lancé un projet pilote en Tunisie, dont l'objectif global est de contribuer à la consolidation de la gouvernance locale démocratique et à la stabilité sociale dans les régions, avec une extension en Lybie. Ce projet est mis en œuvre en étroite collaboration la Direction des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, ainsi qu'avec le ministère du Développement régional (3 millions d'euros pour la période 2011-2015).

La justice transitionnelle

Le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) a lancé un projet en vue de soutenir l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle. Il consiste en un soutien à l'Instance Vérité et Dignité (IVD) qui a reçu pour mission de faire la lumière sur les violations commises entre le 1er juillet 1955 et le 31 décembre 2013. Le projet soutient aussi des institutions judiciaires chargées de poursuivre les auteurs des violations graves liées à la corruption. Le financement néerlandais au PNUD prévoit, en outre, d'accompagner des victimes afin que les violations subies contre ces personnes soient reconnues et que leurs auteurs soient poursuivis (600 000 dollars pour la période 2014-2017).



Développement régional

Dans le cadre de l'appui au développement régional et afin d'accroître les perspectives d'emploi et d'auto-emploi des jeunes femmes et hommes dans les trois régions de Gafsa du Kef et de l'Ariana, la coopération hollandaise a lancé le projet DÉPART (« Développement Économique et Plan d'Action Régional pour la création d'emplois décents pour les jeunes en Tunisie »). Cette action, objet d'une collaboration avec l'organisation internationale du Travail (ILO), consiste principalement en la promotion de l'économie sociale et solidaire et au développement de chaînes de valeur des produits locaux à fort potentiel d'emplois.

Les Pays-Bas ont également cofinancé un projet d'UNOPS coordonné par le ministère du Développement et de la Coopération internationale. Il vise à mettre en œuvre la stratégie nationale pour améliorer la situation socio-économique des régions de Jendouba, Béja, Siliana, Le Kef, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa, Gabès, Médenine, Kébili, Tataouine, Tozeur et Zaghuan (127 500 euros de 2012 à 2015).

3. APPUI AU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Le projet mis en œuvre par le DCAF (Democratic Control of Armed Forces) a été prolongé d'un an, portant l'appui total à 1 million d'euros entre 2013 et 2016. Ce fonds est destiné à augmenter la légitimité de l'armée, de la police et des autres acteurs du secteur de la sécurité en Tunisie, afin de renforcer la sécurité, mais aussi la sûreté juridique des citoyens.

Toujours dans le domaine de la réforme et de l'amélioration du secteur sécuritaire, l'ambassade a également financé une deuxième phase du projet de traitement du stress post-traumatique (SSPT). Cette action œuvre à renforcer la capacité des ministères tunisiens de la Défense et de l'Intérieur dans ce domaine (31 000 euros en 2015).

Dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, un programme de réintégration et de réhabilitation des détenus a été lancé dans 10 prisons à travers tout le pays, et ce, en collaboration avec Search for Common Ground (180 000 euros pour 2015-2016).

Les Pays-Bas soutiennent un projet, mis en œuvre par Human Security Collective (HSC) qui vise à identifier des éléments susceptibles de nourrir l'extrémisme violent à travers le dialogue

et le contact avec des jeunes habitants dans des zones défavorisées en Tunisie. Le projet s'efforce aussi de les soutenir dans le développement de petites initiatives de renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité au sein de leurs communautés (380 000 euros entre 2015 et 2017).

4. CULTURE ET TOURISME

Dans le cadre d'une collaboration entre l'Institut du patrimoine tunisien et le Musée national pour les antiquités aux Pays-Bas, deux grandes expositions ont été organisées par l'ambassade. La première, sur l'histoire de Carthage, a eu lieu à Leyde aux Pays-Bas fin 2014 ; et la deuxième, sur la redécouverte de Carthage au 19^{ème} siècle par l'archéologue et ingénieur néerlandais Jean-Émile Humbert aura lieu au Musée national de Carthage à Tunis, fin 2016. (2014-2015 : 10 550 euros).

Dans ce cadre, deux étudiants tunisiens ont suivi dans la ville de Leyde une formation théorique et pratique sur la recherche archéologique et sur la mise en place d'expositions en participant à la préparation de l'exposition Humbert à Carthage. De plus l'ambassade finance en 2016 l'édition d'un livre et d'une pièce de théâtre sur la vie de Jean-Émile Humbert, considéré comme le « redécouvreur » de Carthage.





Pologne

Depuis la révolution du Jasmin, la présence dans le processus de création et de soutien démocratique en Tunisie était l'une des principales tâches de l'ambassade de Pologne. En fournissant et en partageant l'expérience et les bonnes pratiques, la Pologne se pose également – tout comme en 2015 – en exemple de transition démocratique réussie.

Entre autres activités, l'ambassade de Pologne a organisé cette année la formation de l'Instance Vérité & Dignité tunisienne à l'Institut de la Mémoire Nationale à Varsovie (10 000 €) et a soutenu des experts polonais et tunisiens à la participation aux conférences et débats internationaux.

Sans discontinuer depuis 2011, la Pologne soutient le développement de l'éducation tunisienne par des dons au profit d'écoles situées dans des régions défavorisées. Sur la période 2011-2013, 31 000 euros ont ainsi été alloués à l'acquisition de 4 600 manuels pour 1 200 élèves de 55 écoles primaires dans 23 régions tunisiennes. En 2014 et 2015, les dons se sont élevés à 43 000 € pour l'achat d'ordinateurs.

Au cours des dernières années, tant la coopération entre l'administration locale et les organisations non gouvernementales polonaises et tunisiennes, que le champ d'intervention des projets de coopération menés se sont développés. En fonction des besoins des différents acteurs tunisiens, la partie polonaise continuera à soutenir le processus de ces changements en mettant ses compétences et ses nombreuses années d'expérience au profit de la transformation tunisienne.





Portugal

En mai 2015 a eu lieu, à Lisbonne, le 3^{ème} Sommet luso-tunisien, en présence des deux Chefs de gouvernement. Ce Sommet a abouti à la signature de plus d'une dizaine d'instruments de coopération dans plusieurs domaines, comme l'économie, le tourisme, l'éducation, le sport, la santé ou l'aménagement du territoire. Parmi ces accords, un Mémoire d'Entente a été signé prévoyant l'introduction du portugais comme langue d'option dans le système éducatif tunisien à partir de l'année scolaire 2016-2017.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Dans le cadre du concours des bourses prévues par le CICL (Camões, Institut de Coopération et de la Langue) dans le domaine de la recherche sur la langue portugaise et la culture lusophone et eu égard au Protocole de coopération établi en 2013 entre le Champ archéologique de Mértola (CAM), l'Université de Manouba et l'Institut National du Patrimoine tunisien, une bourse de recherche scientifique a été attribuée pour une année. La chercheuse tunisienne bénéficiaire est actuellement au CAM, au Portugal, afin d'y mener ses travaux.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans les mêmes conditions que l'année précédente, les deux protocoles portant sur la formation en langue portugaise et de la promotion des cultures lusophones entre le CICL (Portugal) et les universités de Carthage et de La Manouba (Tunisie) se sont poursuivis avec la présence d'une formatrice portugaise financée entièrement par Lisbonne. Par ailleurs, dans le cadre des bourses prévues par le CICL dans le domaine spécifique de la langue portugaise, une bourse d'une année a été attribuée pour un cours de formation en langue portugaise à l'Université de Coimbra au Portugal.

CULTURE

En 2015, plusieurs artistes lusophones venant du Portugal se sont rendus en Tunisie pour participer à différents événements culturels tout au long de l'année dans le cadre d'initiatives tunisiennes (Jeunes Virtuoses, Jazz à Carthage, Festival de Poésie Voix Vives Méditerranéennes à

Sidi Bou Said, Kid's Fest Tunisie, Octobre Musical, Dream City, JCC et Centre National d'Art Céramique Kacem Jelizi).

Par ailleurs, le Portugal établit régulièrement des résidences artistiques en Tunisie. La résidence prévue dans le domaine de la musique de percussion avec le CMAM (un artiste portugais et deux artistes tunisiens), initialement prévue en décembre 2015, a toutefois été reportée à 2016. Le Portugal a également contribué à la 2^{ème} Résidence de Photographes (mai) et aux 3^{ème} Rencontres des Écrivains (novembre) organisés et financés par la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Au cours de l'année 2015, 16 activités de coopération militaire, incluant des visites, échanges d'expériences et actions de formation, se sont concrétisées. La Commission Militaire Mixte luso-tunisienne, qui s'est réunie à Tunis du 28 avril au 1^{er} mai 2015, a décidé de faire avancer la coopération bilatérale, notamment en ce qui concerne les besoins spécifiques et urgents de la Tunisie. Des visites effectuées en 2015 ont eu pour but d'explorer des domaines spécifiques de coopération. Des contacts ont été initiés entre les ministères de l'Intérieur des deux pays en vue d'une coopération bilatérale.

AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

En 2015, à l'instar des années précédentes, les autorités portugaises ont collaboré avec leurs homologues tunisiens à l'organisation de conférences et de séminaires, ainsi qu'au déplacement en Tunisie d'experts de haut niveau en vue d'un échange d'expériences sur les processus de transition démocratique.



Roumanie

Au lendemain de la Révolution de janvier 2011, la Roumanie a concentré son aide au développement en faveur de la Tunisie sur le secteur de la justice transitionnelle.

Avec l'aboutissement du parcours démocratique de la Tunisie en décembre 2014 et le changement de priorités des autorités, notamment la lutte contre le terrorisme et les risques associés, la Roumanie a réorienté ses appuis aux besoins tunisiens.

Dans ce contexte, la formation des officiers tunisiens relevant du ministère de la Défense et de la Garde nationale est devenue l'axe principal de la coopération Tunisie - Roumanie.

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense roumains ont accordé des bourses pour les hauts officiers tunisiens afin qu'ils puissent participer à des cours intensifs de formation pour des durées comprises entre 2 et 3 mois :

» Les cours « Postgraduate Defense Resources Management Course for Senior Officials » et « Program and Project Management Postgraduate Course » organisés par l'Université nationale de la Défense roumain, vise à compléter le savoir-faire en matière de gestion pour les officiers de haut niveau.

» Le cours « Post-Conflict Reconstruction and Stabilization » organisé par l'Université nationale de la Défense et le ministère des Affaires étrangères, intègre les aspects civils et militaires pour donner aux participants une vision globale et approfondie de la gouvernance et constitue un outil important dans un milieu géopolitique dynamique.



Royaume-Uni

L'engagement du Royaume-Uni envers la Tunisie en 2015 s'est élevé à 5,5 million £. Ce montant a servi principalement à appuyer des projets permettant de promouvoir la réforme du secteur de la sécurité, de soutenir la liberté d'expression et l'accès à l'information, d'améliorer la gouvernance et de contribuer à la lutte contre la corruption ainsi que d'offrir de nouvelles opportunités économiques aux jeunes chercheurs d'emploi, notamment dans les régions défavorisées du pays.

Après la révolution, le Royaume-Uni a réitéré son appui aussi bien politique, qu'économique et financier pour aider la Tunisie à faire face aux nombreux défis engendrés par le contexte national et international. Au total, le budget alloué depuis 2011 s'élève à 14 millions £ à la fin de l'année 2015. L'enveloppe financière a considérablement augmenté en 2015 suite aux attaques terroristes de Bardo et de Sousse et ce, en vue d'aider la Tunisie à surmonter les répercussions de ces attentats sur l'économie.

Le soutien du Royaume-Uni s'est aussi traduit à travers ses contributions dans le Fonds pour la transition au Moyen-Orient atteignant au total 35.40 millions £ ainsi qu'à travers son appui financier au fonds multi-donateurs pour les pays en transition. Le Royaume-Uni a soutenu la Tunisie dans des domaines clés se référant au développement socio-économique, au processus démocratique ainsi qu'au renforcement des capacités de la société civile. L'appui s'est effectué sous forme de subventions. En 2015, la coopération tuniso-britannique s'est focalisée essentiellement sur les secteurs de la sécurité, de la gouvernance, des médias de l'emploi des jeunes et de la défense des droits de l'homme.

LE SECTEUR SÉCURITAIRE : UN DES AXES MAJEURS DE L'INTERVENTION DU ROYAUME-UNI EN TUNISIE

La coopération britannique contribue activement à la réforme de ce secteur ainsi qu'au renforcement des capacités de ses acteurs clés. Son engagement s'est élevé en 2015 à 2.6 million £ à travers la mise en œuvre de sept projets. Deux projets ont été dédiés à la réforme du secteur.

Le premier, en collaboration avec le cabinet de consulting Aktis Strategy Ltd, qui s'est penché sur la modernisation du Ministère de l'Intérieur, notamment en matière de la planification stratégique ainsi que sur le renforcement des capacités de plus de 150 membres des forces de sécurité interne.

Le deuxième projet quant à lui, vise à instaurer l'approche de police de proximité. Ce projet a été mis œuvre en partenariat avec le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

En ce qui concerne le renforcement de la stabilité sécuritaire dans les régions frontalières, le Royaume-Uni a poursuivi son action de soutien au développement des outils favorisant l'engagement communautaire dans la gestion frontalière dans les régions de Kasserine, Ben Guerdane et Dhiba, et ce, à travers deux projets. Le premier en collaboration avec l'International Alert et AKTis a visé à renforcer les capacités des parties prenantes. Le second projet consiste à améliorer la gestion et la capacité sécuritaire des forces de sécurité interne. Ce projet a été mis en œuvre par le Danish Demining Group.

En vue de promouvoir la communication visant à lutter contre la radicalisation pour contribuer à la réduction des risques liés au terrorisme, le Royaume-Uni a aussi poursuivi sa contribution au développement des campagnes de prévention contre l'extrémisme. Ce projet a été mis en œuvre par l'Unité de Recherche, d'Information et de Communication (RICU).

Un focus a été également fait sur l'amélioration de la relation entre les médias et le secteur de la sécurité grâce à la mise en œuvre d'un projet en partenariat avec l'ONG Media Diversity Institute.

À gauche
27 novembre 2015,
le secrétaire
d'Etat britannique
aux Affaires étrangères,
Philip Hammond,
est reçu par le Président
Béji Caïd Essebsi

À droite
M. Hamish Cowell,
Ambassadeur
du Royaume-Uni
en Tunisie





1,5 MILLION DE £ DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE ET À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Royaume-Uni a réitéré son engagement au soutien du processus démocratique via le développement de l'intégrité, de la transparence et de la bonne gouvernance. L'effort a porté essentiellement au soutien du Gouvernement, notamment le Premier Ministère et du Parlement. Dans ce cadre, la coopération britannique a soutenu cinq projets d'un montant total s'élevant à 1,5 million de £.

Le premier projet, en collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a permis de développer des mécanismes d'intégrité favorisant la transparence et la responsabilité du secteur public. Le code de conduite qui en découle sera utilisé par près de 600 000 fonctionnaires. Quant au second projet, il a permis de renforcer les capacités du Premier Ministère à travers l'appui technique fourni par le cabinet Adam Smith International pour une utilisation optimale des ressources.

Le Royaume-Uni a également poursuivi son appui au Gouvernement, à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) et aux représentants de la société civile afin d'instaurer des règles de la bonne gouvernance et de la gestion des ressources naturelles. Ceci a été réalisé via une collaboration avec le « National Resource Governance Institute ».

L'appui au PNUD a été maintenu afin de soutenir la Cour des Comptes dans la lutte contre la corruption et de renforcer son indépendance. Ce projet a contribué à l'adoption par l'ARP fin mars 2016 du décret relatif à la réorganisation de la Cour.

Conscient de la nécessité d'améliorer le processus des réformes législatives pour promouvoir le développement économique et favoriser la création d'emplois et le développement régional, la coopération britannique a mis en œuvre un projet en collaboration avec la « Westminster Foundation for Democracy ». Il consiste à améliorer la contribution des parlementaires en matière d'étude, de développement et de soumission des projets de lois.

LA LIBERTÉ DE L'EXPRESSION : ENJEU MAJEUR POUR SOUTENIR LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Depuis 2011, l'ambassade britannique n'a cessé de soutenir la liberté d'expression en Tunisie. En effet, elle a continué à appuyer l'organisation internationale « Article 19 » pour qu'elle poursuive la promotion de la liberté d'expression et de l'accès à l'information. Ce projet a été couronné par l'adoption par l'ARP de la loi relative à l'accès à l'information en mars 2016.

Dans ce même cadre, le projet de renforcement de capacités des médias publics, réalisé en collaboration avec BBC Media action, a continué en 2015 à améliorer les compétences et le professionnalisme des membres de la HAICA ainsi que de la chaîne de télévision nationale. 150 journalistes ont bénéficié des cursus de renforcement de capacités pour une couverture médiatique objective. La télévision nationale a été également soutenue par la coopération britannique pour produire la première émission télévisée « Ija Inbox » faite par et pour les jeunes.

L'EMPLOI DES JEUNES DANS LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES

A travers l'ONG Mercy Corps, l'ambassade britannique a appuyé l'employabilité, l'entrepreneuriat et le développement local dans les gouvernorats de Gafsa, Kasserine et Sidi Bouzid. En effet, le projet permet à plus de 200 jeunes, souvent marginalisés dans ces régions, de disposer d'un meilleur encadrement pour accéder au marché de l'emploi et soutenir toute démarche entrepreneuriale. Six nouveaux services et produits de promotion d'emploi seront développés.

DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Le Royaume-Uni a également soutenu les efforts du Gouvernement tunisien afin de mettre en place une stratégie nationale pour prévenir la torture, et ce en collaboration avec Aktis. De même, il a soutenu le projet mis en œuvre par Article 19 visant à promouvoir les garanties juridiques et réglementaires pour des médias libres, indépendants et représentatifs en Tunisie.

En conclusion, cette collaboration fructueuse entre le Royaume-Uni et la Tunisie témoigne des bonnes relations bilatérales entre les deux pays et traduit l'engagement du Royaume-Uni à soutenir la Tunisie dans sa transition politique, sociale et économique.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS
DE LA COOPERATION BRITANNIQUE EN 2015**

PROJETS (en milliers £)

Secteur de la sécurité

- Renforcement de la responsabilité des forces internes de sécurité en Tunisie » 488
- Assistance stratégique au secteur de sécurité en Tunisie » 794,551
- Régions frontalières pour tous » 238,589
- Renforcement des régions frontalières avec la Libye » 140,000
- Renforcement des capacités du Gouvernement Tunisien en matière de communication stratégique pour la lutte contre l'extrémisme violent » 330,875
- Voix inclusives pour prévenir les conflits et la construction de la démocratie en Afrique du Nord » 330,407
- Renforcement de la gestion sécuritaire dans les régions de Ben Guardene et Dehiba » 289,218
- Soutenir l'Assemblée des Représentants du Peuple dans le processus législatif » 70

Bonne Gouvernance et lutte contre la corruption

- Mise en œuvre des mécanismes d'intégrité pour l'amélioration de la bonne gouvernance en Tunisie » 250
- Renforcement des institutions de gouvernance en Tunisie » 382,918
- Renforcement des capacités stratégiques en faveur du Premier Ministère Tunisien » 576,510
- Cour des comptes faisant la différence dans la vie des citoyens » 285

Liberté d'expression

- Consolidation de la démocratie en Tunisie en soutenant la liberté d'expression » 250
- Soutien au développement des diffuseurs publics en Tunisie » 347,540
- Renforcement de la communication stratégique du Gouvernement tunisien » 200

Emploi des jeunes dans les régions défavorisées

- Appui à la gouvernance locale pour le développement économique dans les gouvernorats de Gafsa, Kasserine et Sidi Bouzid » 214,811

Droits de l'Homme

- Promotion des garanties juridiques et réglementaires pour des médias libres, indépendants et représentatifs en Tunisie » 167,800
- Prévention de la torture en Tunisie » 69,810

TOTAL » 5426,029



Suède

La Suède a lancé son programme de coopération bilatérale pour la Tunisie à la faveur des événements de 2011. Doté d'un budget annuel de 5,5 millions d'euros, il vise à appuyer la transition démocratique et promouvoir les droits de l'Homme.

La réforme du secteur judiciaire, la lutte contre la corruption et la formation des juges sont quelques-uns des domaines prioritaires de l'action suédoise en Tunisie. Les projets menés dans ce cadre le sont principalement en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'International Legal Assistance Consortium (ILAC).

L'année 2015 a vu la première visite d'un chef d'État tunisien en Suède depuis 52 ans. La rencontre entre le Président tunisien Béji Caid Essebsi et le Roi Carl XVI Gustaf de Suède a été l'occasion de lancer une nouvelle initiative axée sur le renforcement de la gouvernance locale et sur l'appui à la décentralisation en Tunisie. Ce programme fait l'objet d'une collaboration entre la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT), la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), l'Association Suédoise des Autorités Locales et des Régions (SALAR) et SKL International.

Ci-dessous
4 novembre 2015,
le roi Carl XVI Gustaf
reçoit le président
Béji Caid Essebsi



En coordination avec d'autres pays d'Europe du Nord, la Suède contribue également à des projets favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. L'appui à l'organisation tunisienne Beity a ainsi permis la création d'un centre d'accueil pour femmes dans la médina de Tunis. La Suède est ainsi l'un des principaux bailleurs bilatéraux sur la question des droits de la femme dans la région.

La Suède mène par ailleurs un programme régional auquel la Tunisie est associée. Les secteurs prioritaires de ce programme sont la démocratie et les droits de l'Homme, l'intégration économique régionale et la coopération en matière de gestion de l'eau.

Depuis 2011, et encore en 2015, la Suède s'efforce d'associer la société civile à ses initiatives et en fait un élément essentiel de la mise en œuvre des différentes interventions.

Les institutions financières



PROJETS SIGNÉS EN 2015

La BEI a signé au cours de l'année 2015 deux nouveaux prêts pour un total de **200 millions d'euros** et a concrétisé une garantie souveraine pour une ligne de crédit de **100 millions d'euros**. Celle-ci permettra de rendre accessible les financements BEI aux entrepreneurs et porteurs de projet, tout en consolidant le secteur bancaire tunisien grâce notamment à des maturités longues, de plus en plus rares sur le marché. Ces financements portent à près de **1,5 milliard d'euros le financement global** de la banque européenne depuis la révolution de 2011.

Partenariat entre Amen Bank, le Réseau Entreprendre et la BEI

Il s'agit d'une nouvelle ligne de crédit de 50 millions d'euros de la BEI avec une importante dimension socio-économique. Pour ce faire, le partenariat compte un acteur de la société civile (le Réseau Entreprendre) et un acteur de référence du secteur bancaire (Amen Bank). Cette nouvelle opération permettra de soutenir les projets de développement non seulement des entreprises de tailles intermédiaires (ETI), mais également ceux des PME et TPE tunisiennes. Amen Bank s'engage en effet à consacrer 10% de la ligne de crédit mise à disposition par la BEI aux TPE tunisiennes à un taux d'intérêt préférentiel. L'association Réseau Entreprendre jouera un rôle d'identification, de coaching et d'accompagnement pour ces entreprises, ainsi que d'interlocuteur privilégié d'Amen Bank pour faciliter l'accès au financement.

Modernisation routière II

Il s'agit d'un prêt-cadre de 150 millions d'euros signé en décembre 2015 pour la modernisation des infrastructures routières. Ce financement va permettre de moderniser certaines voiries prioritaires du Grand Tunis afin de décongestionner le trafic dans le sud de la ville. Il cible également des voiries structurantes dans d'autres régions du pays comme Sfax et Nabeul. Ce type de prêt-cadre est adapté aux processus et besoins budgétaires des autorités tunisiennes pour ce projet, puisque le financement sera étalé au cours des quatre prochaines années. L'allocation de cette ligne de crédit bénéficie également de toute l'expertise technique de la BEI via le financement d'études techniques inhérentes à ce type de projets.

Soutien accru aux entreprises tunisiennes

La BEI a signé un contrat de garantie permettant d'injecter ipso facto 100 millions d'euros dans l'économie tunisienne aux bénéficiaires des PME. Cette deuxième tranche de la ligne de crédit (PG VI), qui s'inscrit dans la continuité de la ligne de crédit précédente signée en décembre 2012, devrait impacter très favorablement l'accès au financement des entreprises et donc l'emploi. La première tranche de cette ligne de crédit (100 millions d'euros également) avait permis de financer plus de 500 projets, contribuant ainsi à créer ou à sauvegarder plus de 2800 emplois sur l'ensemble du territoire tunisien.

CAPITAUX À RISQUE

L'encours signé du portefeuille Capitaux à risques de la BEI pour les pays voisins du Sud est de 438,8 millions d'euros (375,8 millions d'euros de l'UE et 60 millions d'euros de l'AECID).

Le portefeuille se compose de 37 fonds private-equity, 7 investissements directs et 80 co-investissements avec des intermédiaires locaux. 26% du portefeuille de la BEI est investi dans des fonds de private-equity de portée régionale. **L'exposition à la Tunisie représente** environ 14% du portefeuille, exclusion faite des fonds régionaux.

En 2014, la Banque a engagé 27 millions d'USD et de 26 millions d'USD respectivement dans Abraaj North Africa Fund II (300 millions \$) et Euromena III Fund (100 millions \$). Il est prévu que ces deux fonds de capital-investissement multisectoriel de portée régionale investissent plus de 20% dans des entreprises tunisiennes.

Au mois de décembre 2015, la Commission européenne et la BEI ont mis en place un mécanisme de capital-risque pour les pays voisins du sud avec une enveloppe de 300 millions d'euros. Cette « Risk Capital Facility » vise à :

- » apporter des fonds propres et des quasi-fonds propres à l'appui des PME dans les pays voisins du Sud ;
- » contribuer au développement des marchés pour le capital-investissement dans le bassin méditerranéen.

Ci-contre

17 septembre 2015,
M. Ahmed El Karm,
Président du Directoire de AMEN BANK
et M. Román Escolano, Vice-Président de la BEI,
ouvrent une nouvelle ligne de crédit de 50 millions
d'euros pour soutenir les entreprises tunisiennes



QUESTIONS TRANSVERSALES

La Banque a également financé diverses activités, avec le soutien du FEMIP Trust Fund, du FEMIP Support Fund et des ressources venant du Partenariat de Deauville.

Transport : « Southern Neighbourhood Advisory Programme for the Transport Sector » (SNAP-T)

Ce programme de conseil pour le secteur des transports dans les pays du voisinage sud est une initiative conjointe de la Commission européenne (Directions générales NEAR et MOVE) et de la BEI. Elle a été mise en place pour accélérer la préparation et la mise en œuvre de projets d'infrastructures de transport dans les pays partenaires méditerranéens, dont la Tunisie. En 2015, deux projets d'assistance technique, concernant les études préparatoires pour la liaison entre l'autoroute A4 et la ville de Bizerte (incluant un nouveau pont à Bizerte) et pour le projet routier ECOSO entre Tunis et Jelma (Sidi Bouzid), ont été clôturés. Le montage financier de ces projets qui sont inclus dans le plan 2016-2020 du gouvernement tunisien a débuté en 2016. L'année 2015 a été aussi marquée par le début d'une coopération entre SNAP-T et l'Office Nationale d'Aviation Civile (OACA) dans le cadre d'une assistance technique afin de faciliter l'expansion de l'aéroport de Tunis Carthage. À la fin de 2015, l'équipe de SNAP-T poursuivait sa mission d'expertise à un éventail de projets de transport en Tunisie, principalement dans les secteurs routier, portuaire et logistique.

Environnement: « Mediterranean Hot Spots Investment Programme » (MeHSIP)

Le Programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée est élaboré par l'Union européenne (UE) et est conduit par la BEI en étroite collaboration avec d'autres institutions financières européennes. Il vise à fournir un soutien et des conseils techniques directs aux promoteurs pour la préparation de leurs projets d'investissement relatifs aux secteurs de l'eau et de l'environnement dans les pays du sud de la Méditerranée. Le MeHSIP s'inscrit dans le cadre de la contribution de l'UE à l'initiative Horizon 2020.



La Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD)

En 2015, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) a financé 6 nouveaux projets pour plus de 80 millions d'euros, portant ainsi le montant de ses investissements cumulés depuis le début de ses activités en Tunisie en 2013 à près de **300 millions d'euros répartis en 25 projets**. Parallèlement à son activité de financement, **la BERD a fait bénéficiaire plus de 180 entreprises d'une assistance technique dédiée** via son service d'accompagnement aux PME (programme "Advice for Small Business"). La BERD a également lancé plusieurs initiatives de dialogue avec les autorités tunisiennes afin d'améliorer le climat des affaires et la modernisation du secteur financier.

Priorités

Conformément au rapport d'Évaluation-Pays approuvé par son conseil d'administration en août 2012, l'action de la BERD s'articule autour de **quatre priorités opérationnelles** :

- » restructurer et renforcer le secteur financier pour contribuer au développement du secteur privé ;
- » faciliter l'accès des entreprises privées, notamment les PME au financement, afin de promouvoir la création d'emplois et développer une économie résiliente et diversifiée ;
- » soutenir le développement de l'efficacité énergétique et des énergies durables et renouvelables, en vue d'améliorer la sécurité et la compétitivité énergétique ;
- » faciliter le financement non-souverain des infrastructures pour donner un accès plus large à des services publics efficaces.

Il est prévu que la BERD élabore sa première Stratégie-Pays pour la Tunisie en 2016, lorsque le plan de développement quinquennal 2016-2020 de la Tunisie sera approuvé par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Ce document stratégique portera sur les quatre prochaines années et remplacera l'Évaluation-Pays.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET DE DIALOGUE AVEC LES AUTORITÉS

Les 6 projets financés en 2015 à hauteur de 80 millions d'euros concernent principalement les secteurs financier et agroalimentaire. La BERD a également mené un certain nombre d'actions de dialogue politique et a signé avec les autorités locales son premier projet public, dans le secteur environnemental.

Les réponses opérationnelles de l'institution en 2015 ont été les suivantes :

» Dans **les secteurs de l'industrie, des services, des TIC et de l'agroalimentaire**, la BERD a poursuivi ses efforts de marketing et de développement des affaires, afin d'identifier des opportunités de financement avec des entreprises nationales et internationales. Dans ce cadre, la BERD a signé un important accord de coopération avec l'UTICA.

Par ailleurs, la BERD a obtenu l'accord des autorités pour octroyer des crédits en dinars directement aux entreprises, permettant de pallier dans une certaine mesure le manque de liquidités à long terme du système bancaire local. Une importante assistance technique a été accordée aux autorités pour faciliter la participation des PME aux appels d'offres publics conduits via la plateforme électronique TUNEPS.

Enfin, la BERD a particulièrement soutenu le secteur agroalimentaire de plusieurs façons : renouvellement de son engagement avec le leader espagnol d'huile d'olive Borges ; conclusion d'un nouveau partenariat avec la société San Lucar présent dans les fruits et légumes et poursuite du dialogue avec les autorités et de sa coopération avec la FAO en vue de la modernisation de la filière oléicole.

» Dans **le secteur financier**, la BERD a mis en place trois lignes de crédits dédiées aux PME pour 45 millions d'euros avec la Banque de Tunisie, la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) et la société de leasing CIL. En outre, la BERD s'est engagée avec les autorités sur un certain nombre de problématiques liées à la modernisation du secteur financier. Sont notamment concernés la réforme du droit de la faillite, les sûretés mobilières et autres sûretés, ainsi que la formation des juges au droit commercial.

» Dans **les secteurs des énergies et des infrastructures**, la BERD a finalisé ses négociations avec les autorités et l'ONAS afin d'appuyer la dépollution du lac de Bizerte, projet intégré et financé conjointement avec la BEI et l'appui de l'Union européenne via la Facilité d'investissement voisinage (FIV). La BERD a ainsi accordé un prêt de 20 millions d'euros à l'ONAS et mobilisé 2 millions d'euros auprès de ses actionnaires pour financer une assistance technique dédiée à ce projet. Par ailleurs, la BERD a commencé ses négociations, conjointement avec la BEI, avec la STEG et les autorités pour soutenir le renforcement du réseau de transport d'électricité dans le nord-ouest du pays. Enfin, la banque européenne a accompagné les autorités dans la revue du cadre législatif et réglementaire relatif aux partenariats publics-privés.





ACTIVITÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE – PROGRAMME ADVICE FOR SMALL BUSINESS (« ASB »)

Outre ses activités de financement, la BERD offre aux PME tunisiennes des services d'assistance technique et de conseil. Que ce soit avec des consultants locaux confirmés ou des experts internationaux chevronnés, l'équipe locale d'appui aux PME assiste les entreprises industrielles, de services et de commerce dans la conduite de projets de conseil dans tous les domaines qui peuvent améliorer leurs performances et leur compétitivité.

» En comptant les subventions mobilisées par le biais de bailleurs internationaux - principalement l'Union européenne -, **la BERD a soutenu plus de 182 entreprises depuis 2013 dans tous les secteurs et sur plusieurs régions de la Tunisie, soit un total de 2,2 millions d'euros.** L'année 2015 s'est inscrite dans la continuité de ce soutien :

- 63 entreprises de moins de 250 employés ont bénéficié de missions de conseils menées par des consultants locaux dans les domaines de la stratégie, du marketing, de l'ingénierie, de l'organisation et des ressources humaines notamment.

- 7 entreprises de taille moyenne ont bénéficié de l'assistance d'experts métier internationaux, notamment dans les industries manufacturières.

- 40 consultants ont été formés au conseil en management.

» ASB Tunisie va bénéficier de la **deuxième phase de financement de l'Union européenne (FIV)** qui mobilise près de 20 millions d'euros pour quatre pays de la région (Maroc, Tunisie, Égypte, Jordanie). Le programme est également financé sur le compte multi-donateurs de la BERD.

» Enfin, le contrat-cadre de coopération conclu entre la BERD et la Commission européenne selon les nouvelles dispositions PAGODA a permis de finaliser en juin 2015 l'accord entre la BERD et la Délégation de l'Union européenne en Tunisie portant sur **l'exécution du 3e volet du Programme d'Appui à la Compétitivité des Services (PACS) pour un budget de 10 millions d'euros.** Ce volet fournira, entre autres, une assistance directe à 475 entreprises actives dans le secteur des services, des formations pour plus de 500 dirigeants d'entreprises, un accompagnement-conseil pour plus de 80 femmes chefs d'entreprises et une assistance technique pour une dizaine d'associations professionnelles.



La BERD se mobilise pour la dépollution du lac de Bizerte

En septembre 2015, la BERD a conclu avec l'Office National d'Assainissement « ONAS » son premier prêt souverain depuis le démarrage de ses activités en Tunisie. Cet investissement de 20 millions d'euros intervient dans le cadre du cofinancement du « Programme de Dépollution intégrée du Lac de Bizerte » au côté de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui débloque un crédit de 40 millions d'euros. Cette collaboration entre bailleurs de fonds européens permettra au projet de bénéficier d'une subvention supplémentaire de 15 millions d'euros apportée par l'Union européenne à travers la Facilité d'investissement voisinage (FIV). La BERD envisage par ailleurs de mobiliser pour ce projet 2 millions d'euros de subvention supplémentaires provenant du Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF).

Le prêt de la BERD se concentrera sur les composantes du programme liées à l'assainissement, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à l'ONAS. Il s'agit de la mise à niveau de trois stations d'épuration ainsi que la pose, l'extension et la réhabilitation du réseau d'assainissement. Ces investissements amélioreront les services d'assainissement et réduiront la pollution du Lac de Bizerte. Environ 400 000 habitants du gouvernorat de Bizerte bénéficieront directement de ces investissements.

**DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE
EN TUNISIE**

Adresse : rue du Lac Biwa, B.P. 150
1053 Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie
Téléphone : + 216 71 960 330
Fax: + 216 71 960 302
E-mail : Delegation-Tunisia@eeas.europa.eu
Site web : www.eeas.europa.eu/delegations/tunisia

AMBASSADE D'ALLEMAGNE

Adresse : Impasse du Lac Windermere 1
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél. : 71 143 200
e-mail : R1@tuni.auswaertiges-amt.de
Site Web : www.tunis.diplo.de

AMBASSADE D'ESPAGNE

Adresse : 24, avenue Dr Ernest Conseil
Cité Jardin - 1002 Tunis
Tél. : 71 782 217 / 71 787 796
Fax : 71 792 059
e-mail : emb.tunex@maec.es
Site Web : www.vfsglobal.com/spain/tunisia

AMBASSADE D'AUTRICHE

Adresse : 16, rue Ibn Hamdiss
El Menzah I - 1004 Tunis
Tél. : 71 239 038 / 71 239 067
Fax : 71 755 427
e-mail : tunis-ob@bmeia.gv.at
Site Web : www.bmeia.gv.at

AMBASSADE DE FINLANDE

Adresse : Rue du Lac Neuchâtel
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél. : 71 861 777
Fax : 71 961 080
e-mail : sanomat.tun@formin.fi
Site Web : www.finlandtunis.org

AMBASSADE DE BELGIQUE

Adresse : 47, rue du 1er Juin - 1002-Tunis
Tél. : 71 781 655
Fax : 71 792 797
e-mail : tunis@diplobel.fed.be
Site Web : www.diplomatie.be/tunis

AMBASSADE DE FRANCE

Adresse : 2, place de l'Indépendance - 1000 Tunis
Tél. : 71 105 111 / Consulat : 71 105 000
Fax : 71 105 100 / Consulat : 71 105 001
e-mail : cad.tunis-amba@diplomatie.gouv.fr
Site Web : www.ambassadefrance-tn.org

AMBASSADE DE BULGARIE

Adresse : 5, rue Ryhane
Cité Mahrajène - 1082 Tunis
Tél. : 71 798 962 / 71 800 980 / 71 785 790
Fax : 71 791 667
e-mail : amba_bulgarie@hexabyte.tn
Site Web : www.mfa.bg/tunis

AMBASSADE DE GRÈCE

Adresse : 6, Rue Saint Fulgence
Notre Dame - 1082 Tunis
Tél. : 71 288 411 / 71 288 608 / 71 288 890
Fax : 71 789 518
e-mail : gremb.tun@mfa.gr
Site Web : www.mfa.gr/missionsabroad/en/tunisia-en

CONSULAT GÉNÉRAL DU DANEMARK

Adresse : 5, rue de Mauritanie - 1002 - Tunis
Tél. : 71 792 600 / 793 804
Fax : 71 790 797
e-mail : dannebrog@gnet.tn
Site Web : www.tunesien.um.dk

AMBASSADE DE HONGRIE

Adresse : 12, rue Achtart - Nord Hilton Cité
Mahrajène - 1082 Tunis
Tél. : 71 780 544 / 71 784 849
Fax : 71 781 264
e-mail : huembtun@planet.tn
Site Web : www.mfa.gov.hu/kulkepvisolet/TN/fr_fr_Konzuliinfo

Coordonnées & liens utiles

AMBASSADE D'ITALIE

Adresse : 37, rue Jamal Abdennasser
1000 Tunis
Tél. : 71 321 811 Fax : 71 324 155
e-mail : ambitalia.tunisi@esteri.it
Site Web : www.ambtunisi.esteri.it/ambasciata_tunisi

AMBASSADE DE MALTE

Adresse : Rue du Lac de Constance
Immeuble Carthage Center
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél. : 71 965 811 / 963 652
Fax : 71 965 977
e-mail : maltaembassy.tunis@gov.mt
Site Web : www.mfa.gov.mt

AMBASSADE DES PAYS-BAS

Adresse : 6-8, rue Maycen
Cité Maharajène - 1082 Tunis
Tél. : 71 797 724
Fax : 71 785 557 / Consula: 71 280 893
e-mail : tun@minbuza.nl Site Web : www.tunisie-fr.nlabassade.org

AMBASSADE DE POLOGNE

Adresse : Le Grand Boulevard de la Corniche
Lot 517 - Les Berges du Lac II - 1053 Tunis
Tél. : 71 196 191 / 71 196 193
Fax : 71 196 203
e-mail : tunis.amb.sekretariat@msz.gov.pl
Site Web : www.tunis.msz.gov.pl/fr

AMBASSADE DU PORTUGAL

Adresse : 2, rue Sufétula
1002 Tunis Belvédère
Tél. : 71 893 981 / 71 788 189
Fax : 71 791 008 / 71 788 189
e-mail : ambport@tunis.dgaccp.pt
Site Web : www.secomunidades.pt/web/tunis

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Adresse : 98, rue de Palestine - 1002 Tunis
Tél. : 71 781 916 / 71 780 456
Fax : 71 793 228
e-mail : tunis@embassy.mzv.cz
Site Web : www.mzv.cz/tunis

AMBASSADE DE ROUMANIE

Adresse : 18, avenue d'Afrique
El Menzah V – 1004 Tunis
Tél. : 71 766 926
Fax : 71 767 695
e-mail : ambroum@planet.tn
Site Web : www.tunis.mae.ro/fr

AMBASSADE DU ROYAUME-UNI

Adresse : Rue du Lac Windermere
1053 Les Berges du Lac Tunis
Tél. : 71 108 700 / Consulat : 71 108 789
Fax : 71 108 749
e-mail : Tuniscommercial.enquiries@fco.gov.uk
Site Web : www.ukintunisia.fco.gov.uk/en

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUÈDE

Adresse : , Rue Mokhtar Attia - 1001 Tunis
Tél. : 71 348 004
Fax : 71348032
e-mail : tunis.swecons@orange.tn
Site Web : www.swedenabroad.com/fr-FR/Embassies_Afrique/A-propos-2-nous/Tunisie

Délégation de l'Union européenne en Tunisie

Rue du Lac Biwa - BP 150

1053 Les Berges du Lac - Tunis - Tunisie

Tél: +216 71 960 330

Fax: +216 71 960 302

E-mail: delegation-tunisia@eeas.europa.eu

Site web: www.eeas.europa.eu/delegations/tunisia

Nous suivre aussi sur :  